

COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE

SCIENCES, INTERSCIENCE, ARTS

Rapport présenté à

M. Jean-Pierre CHEVENEMENT
Ministre d'État, ministre de la Recherche et de l'Industrie

par

François CHATELET, Jacques DERRIDA,
Jean-Pierre FAYE, Dominique LECOURT.

Avant-propos

Ce Rapport est établi au terme de la mission qui nous a été confiée en mai 1982 par M. Jean-Pierre Chevènement, Ministre d'État, ministre de la Recherche et de l'Industrie.

Avant même la constitution officielle de la Mission, dès l'origine de ce projet, MM. Philippe Barret et Roger Brunet ont suivi nos travaux. Leurs conseils, leur soutien, leurs encouragements aussi furent décisifs. Tous ceux qui, dès les premiers jours, s'associèrent à nous, peuvent témoigner avec reconnaissance de cette proximité.

Cette mission a été conduite dans les délais prescrits puisque le Ministre souhaitait recevoir notre rapport à la fin du mois de septembre 1982. C'est dans ces délais que nous avons donc développé une réflexion déjà engagée au cours de réunions antérieures — celles-là mêmes qui furent à l'origine du projet de création d'un Collège international de philosophie —, ouvert une très large consultation et arrêté un ensemble de propositions. Dès la fin du mois de mai, nous avons jugé nécessaire d'associer le plus grand nombre de personnes et d'institutions à notre travail en les informant d'abord de la lettre et de l'esprit de la mission qui nous était confiée. Nous avons donc assuré toute la diffusion nécessaire à la lettre circulaire qu'il nous paraît bon de reproduire ici même:

Madame, Monsieur, Chèr(e) collègue,

Jugeant opportune la création prochaine d'un Collège international de philosophie, M. le Ministre d'État, ministre de la Recherche et de la Technologie, nous a chargés d'en étudier les conditions et d'en préciser les finalités.

La nécessité de cette nouvelle institution est définie en ces termes par le Ministre:

La recherche philosophique occupe aujourd'hui en France une place encore modeste, limitée à certains domaines, souvent cloisonnés, des institutions de l'Université et du CNRS.

Pourtant, la philosophie est constamment au cœur de notre tradition culturelle, elle contribue largement à son rayonnement international; elle constitue un élément irremplaçable de notre formation intellectuelle; elle demeure un élément nécessaire au développement des connaissances scientifiques et des productions artistiques.

A l'heure où le Gouvernement s'apprête à étendre l'étude de la philosophie dans l'enseignement secondaire, il importe que la recherche appliquée à cette discipline soit assurée des conditions et des instruments les mieux adaptés à son essor.

En particulier, la recherche et la réflexion sur les méthodes et les paradigmes scientifiques, sur les transferts entre sciences, sur les démarches communes à plusieurs sciences et les phénomènes qui apparaissent au contact de deux ou plusieurs sciences, méritent une attention plus soutenue.

Dans cette perspective, il m'apparaît opportun d'étudier les conditions de la création d'un Collège international de philosophie, centre de recherche et de formation à la recherche interscientifique, propre à favoriser les initiatives novatrices, ouvert à l'accueil des recherches et des expériences pédagogiques inédites, apte à nouer des relations organiques avec des entreprises analogues à l'étranger.

Destiné à la recherche et à la formation à la recherche, le Collège international de philosophie doit donner la priorité aux thèmes, problèmes, expériences qui ne trouvent pas encore une place légitime ou suffisante dans d'autres institutions, qu'il s'agisse de philosophie ou des rapports entre la philosophie, les sciences, les techniques et les productions artistiques.

Au-delà de la simple interdisciplinarité, il s'orientera vers de nouvelles intersections et travaillera à frayer d'autres voies entre des savoirs constitués ou cloisonnés. Pour défaire les isolements traditionnels, le Collège sera très largement ouvert, selon des modes nouveaux, aux échanges avec l'étranger.

Nous souhaitons évidemment consulter de la façon la plus attentive tous ceux et toutes celles qui, à un titre ou à un autre, sont intéressés ou concernés par ce projet. Nous tiendrons le plus grand compte des conseils et des propositions que vous voudrez bien nous adresser au sujet des statuts, des modes de fonctionnement, des grandes orientations de la recherche, des «contenus» à privilégier, des méthodes à expérimenter, des procédures d'installation et d'organisation.

Il va de soi qu'au-delà des propositions écrites que nous espérons recevoir de vous, nous envisageons également des rencontres avec quiconque souhaiterait, en son nom ou au nom d'une organisation, s'entretenir avec nous de ce projet.

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions de croire à l'assurance de nos sentiments les plus cordiaux.

Pour François Châtelet, Jean-Pierre Faye, Dominique Lecourt,
Jacques Derrida, chargé de coordonner les travaux de la Mission.

Cette lettre a été diffusée par voie de presse et adressée, en France et à l'étranger, au plus grand nombre de personnes et d'institutions possible. Pour la France, outre les services ministériels particulièrement intéressés, les membres des grandes institutions de recherche et d'enseignement (CNRS, Collège de France, EHESS, Écoles normales supérieures, etc.), l'Inspection générale de philosophie, les recteurs, les présidents d'université, de nombreuses UER (de philosophie et de bien d'autres disciplines), tous les enseignants de philosophie de l'enseignement secondaire, nos destinataires furent aussi des chercheurs, des artistes, des techniciens travaillant hors des institutions académiques. Il en fut de même pour l'étranger, bien que nous ne soyons pas passés (sauf pour les pays de l'Est) par les relais officiels du pays destinataire. Indépendamment des initiatives que nous avons pu prendre à partir de notre expérience et de notre connaissance du milieu international, nous avons été aidés dans cette diffusion par le directeur des Relations culturelles, M. Jacques Thibau, que nous tenons à remercier ici. Grâce à lui, tout le réseau des services culturels de France à l'étranger a pris cette diffusion en charge.

Cette correspondance n'a pas limité notre consultation directe: nombreuses rencontres individuelles ou collectives, informelles ou plus officielles, à Paris ou en province, à l'étranger aussi, au cours de conférences dans diverses universités ou à l'occasion de colloques internationaux. Le plus souvent, ces rencontres ont eu lieu à Paris, dans les bureaux que M. Jacques Robin et le CESTA ont bien voulu mettre à notre disposition, avec un sens de l'hospitalité et des manifestations de solidarité dont nous leur restons très reconnaissants. Nous fûmes aidés dans ce travail par M^{mes} Mireille Cardot et Malvina Knabel. Leur tâche fut lourde. Elles s'en sont acquittées avec une lucidité et une efficacité admirables. Nous voulons leur redire ici toute notre gratitude.

A la date où nous remettons ce Rapport, nous avons reçu plus de 750 contributions écrites. Elles sont de types divers: lettres de soutien et d'approbation (le plus souvent chaleureuse et enthousiaste), parfois de mise en garde contre tel ou tel risque, demandes d'information ou de rencontre, propositions concernant des thèmes de recherche ou des structures institutionnelles, projets pour des contrats d'association ou pour des recherches organisées. Ces projets sont tantôt schématiques, tantôt très

élaborés et détaillés, de 3 à 60 pages, parfois accompagnés de publications.

Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans le détail, mais, on pourra le constater (puisque nous joignons ce dossier* à notre Rapport), de telles contributions viennent aussi bien de chercheurs isolés que de représentants des institutions les plus prestigieuses, en France et à l'étranger (Angleterre, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Colombie, Danemark, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Grèce, Hollande, Inde, Israël, Italie, Japon, Maroc, Mexique, Norvège, Pologne, Portugal, République démocratique allemande, république fédérale d'Allemagne, Sénégal, Suède, Suisse, Tunisie). Qu'ils soient confortablement installés dans des universités ou des instituts de recherche, qu'ils soient au contraire isolés ou découragés devant la difficulté d'y inscrire des recherches inédites, tous nous ont paru souhaiter la création en France (plus et mieux qu'ailleurs) d'un lieu absolument nouveau, celui-là même qui est précisément annoncé par la «Lettre de mission» et dont nous essayons ici de préciser les finalités, les statuts et le potentiel.

Étant donné la date à laquelle cette consultation a commencé (fin mai 1982), le rythme qu'elle a dû s'imposer, de nombreux projets (parmi les plus élaborés) nous parviennent encore au moment où nous achevons ce Rapport. Le processus engagé est donc appelé à se poursuivre. Si le Collège est créé, un tel mouvement ne pourra que s'amplifier durant le temps de son installation et au-delà. Nous croyons pouvoir nous en féliciter. Cela nous a paru conforme à notre mission. Dès lors en effet que nous provoquions, révélions ou faisons converger de telles recherches à la veille d'une période de dispersion et de vacances, on pouvait en prévoir l'amplification après un temps de recul et un travail de quelques mois. Elle s'accélélera encore si la création du Collège est prochainement confirmée, ce que nous nous permettons de recommander avec insistance. A lire le dossier de la Mission, on pourra facilement mesurer l'immense espoir que ce projet fait naître, et par conséquent la déception qui s'ensuivrait s'il devait, pour une raison ou pour une autre, se voir abandonné ou même ajourné. Sans doute bien des problèmes importants resteront ouverts après

* [NdE] Pour des raisons matérielles, nous avons dû renoncer à publier simultanément ce volumineux "dossier". Comme on le verra, les auteurs y renvoient fréquemment, parfois globalement, parfois très précisément, en mentionnant telle ou telle "contribution" par son numéro d'archivage. Nous avons donc cru devoir conserver les notes ou passages qui réfèrent à cet ensemble de documents. A toutes fins utiles, rappelons ici qu'ils sont disponibles et consultables au Collège international de philosophie.

la création du Collège. Nous pensons d'abord à ceux qui concernent la coordination éventuelle entre différentes instances de tutelle ou, par exemple, la définition des cursus et des titres. Ce dernier point est sans doute important, nous y insistons dans le Rapport, mais il n'est ni préalable ni vital, et tout l'avenir du Collège ne doit pas se régler sur lui. La plupart des recherches que nous recommandons devront, dans leur style et suivant leurs thèmes, se poursuivre à l'écart de cette préoccupation. Les cursus et les titres ne joueront qu'un rôle auxiliaire. Ils devraient être possibles pour ceux qui en ont besoin, mais nullement nécessaires à tous.

C'est pourquoi nous suggérons de provoquer très vite une «dynamique» propre à accélérer la solution de tels problèmes. Les deux principes d'une telle dynamique sont les suivants:

1. Instituer le Collège international de philosophie avant 1983 sous la forme d'une association ou fondation qui aurait pour tâche de se transformer, si possible et le plus vite possible, en établissement public suivant le schéma proposé par notre Rapport.

2. En rendant publique, dès avant la fin de cette année, l'annonce d'une telle décision, donner à cette fondation toutes les garanties de viabilité, autrement dit l'assurer solennellement de sa durée et de sa stabilité par un engagement rigoureux de soutien politique et financier. Nous proposons à cet égard un plan de développement de quatre ans. Il paraît souhaitable que ce plan soit étudié et arrêté, pour toute sa durée, au moins dans ses aspects budgétaires, avant la création du Collège, avant la nomination des premiers responsables et, si possible, en accord avec ceux qui seraient à cette fin pressentis, tant pour le Conseil de réflexion que pour le Collège provisoire.

Il faut souhaiter que tous les problèmes soulevés par la création d'un établissement public soient résolus le plus vite possible et que cela se fasse dans la meilleure harmonie avec toutes les instances concernées, Culture, Relations extérieures, Éducation nationale (enseignements secondaire et supérieur, recherche). Comme nous l'avons fréquemment souligné, le Collège devrait pratiquer dans tous ces domaines, et avant tout dans ses rapports avec l'Éducation nationale, les échanges les plus intenses et les plus vitalisants. Toutes les inquiétudes à ce sujet seraient mal fondées ou bien feintes. On pourra le vérifier jusque dans le détail, tous les dispositifs prévus et toutes les perspectives ouvertes vont dans le sens de la coopération et de l'association confiante, notamment en ce qui concerne les cursus et les titres.

Toutefois (et c'est pourquoi il nous semble nécessaire de ne pas attendre ou faire attendre), si les discussions avec d'autres instances ministérielles devaient se dérouler à un rythme très lent ou, ce que nous voudrions exclure, rencontrer des difficultés provisoirement insurmontables, alors le Collège devrait poursuivre néanmoins sa destinée propre. Il devrait, ce n'est qu'un exemple, préparer la définition de titres propres au Collège et s'employer à les faire valoir pour eux-mêmes et par eux-mêmes. Pour cela, le Collège offrirait, de lui-même, toutes les garanties d'évaluation qu'on est en droit d'attendre de lui (qualité des travaux ainsi sanctionnés, rigueur des critères, publicité des actes d'évaluation auxquels seraient chaque fois associés des universitaires ou des chercheurs extérieurs au Collège et dont la compétence serait incontestable). Et s'il est un jour possible de faire habilitier ces titres comme titres nationaux, la chose viendrait comme par surcroît.

C'est pour amorcer sans retard de telles discussions que nous avons remis dès le 15 juillet le texte d'un avant-projet ou prérapport partiel. Nous le notions alors, ce document n'avait aucun caractère officiel, et rien n'y était définitivement arrêté. Il devait selon nous permettre d'engager ou de faciliter certaines mesures préliminaires à la création du Collège international de philosophie, notamment celles qui doivent faire l'objet d'une discussion minutieuse entre plusieurs instances ministérielles. Il s'agissait là d'une première étape dans notre réflexion commune et d'un ensemble d'hypothèses dont la valeur et la conséquence furent ensuite mises à l'épreuve de discussions et de consultations qui se poursuivirent dès lors sans désemparer.

Maintenant précisé, complété, ajusté ou, sur quelques points, infléchi, cet avant-projet correspond aux deux premières parties du Rapport final.

- *La première partie* définit l'*idée régulatrice* du Collège international de philosophie, la mission générale de cette nouvelle institution ou, si l'on préfère, les concepts et les principes de sa charte. Centre de formation à la recherche et centre de recherche, le Collège fera droit à un puissant réveil de la pensée philosophique, de la pensée sur la philosophie, à un nouveau rapport du philosophique aux autres champs du savoir, de la technique et des arts. Il tendra à transformer ce rapport qui isolait la philosophie dans une sorte d'étroite impuissance institutionnelle allant souvent de pair avec sa prétention hégémonique. Le Collège favorisera les connexions entre les différentes sciences, les arts, les techniques et la philosophie. Son principe

régulateur essentiel (plus facile à énoncer qu'à mettre en œuvre) sera le suivant: s'ouvrir avant tout aux recherches qui ne trouvent ni légitimité ni développement suffisant sur la carte et selon les frontières des institutions actuelles. Cette première partie justifie également les dimensions transversale, collégiale, et internationale de toutes ces recherches, qui devront aussi éviter la concentration parisienne.

- *La deuxième partie* esquisse une *Constitution* du Collège. Tirant les conséquences des principes régulateurs, elle propose un statut, des modes de fonctionnement, des formes générales d'activité, des instances de réflexion et de décision — Conseil de réflexion, Commission de la recherche, Collège proprement dit —, des modes de recrutement et des répartitions de responsabilités. Cette constitution est dominée par la *forme du contrat*: point de poste permanent, des contrats de durée plus ou moins longue pour toutes les recherches (de 4 à 5 ans au maximum), la plus grande souplesse et la plus grande diversité dans les associations contractuelles avec des individus ou des institutions étrangères au Collège. Aucun titre préalablement requis, mais une grande rigueur dans la sélection et l'évaluation des recherches.

Il s'agit donc bien là de la constitution du Collège en un premier sens, celui d'une loi dont la lettre et l'esprit deviennent le recours de dernière instance pour une communauté en devenir. Mais constitution aussi en un autre sens: celui du processus après un acte fondateur. Cette deuxième partie propose aussi des procédures, des rythmes et surtout une déontologie pour l'installation du Collège. Après une année de fonctionnement provisoire, au cours de laquelle les dispositifs techniques seront mis en place, les premières recherches engagées, les appels d'offre lancés et les candidatures posées, le Collège sera régulièrement constitué et un premier plan de quatre ans engagé.

- *La troisième partie* (totalement inédite au regard de l'avant-projet de juillet) correspond à ce qui avait alors été annoncé. Sous le titre de *Projections*, elle concerne les «contenus» et le potentiel de recherches du Collège. Elle comprend elle-même 4 chapitres. Chacun d'eux est signé par l'un des quatre chargés de mission: François Châtelet, *Modes d'emploi*; Jacques Derrida, *Coups d'envoi*; Jean-Pierre Faye, *Réseaux*; Dominique Lecourt, *Dénouements*.

Cette partie n'a évidemment ni le même statut ni la même fonction que les deux précédentes. Celles-ci sont assumées et présentées en commun par l'ensemble de la Mission. Elles l'engagent donc en tant que telle et nous

souhaitons naturellement que, si le Collège était créé dans l'esprit de cette *idée régulatrice* et de cette *constitution*, elles engagent aussi les futurs responsables de cette institution. La troisième partie, elle, n'engage que chacun des auteurs des différents chapitres. Non qu'il s'agisse là de quatre mises en perspective individuelles ou de méditations solitaires. On pourra constater que, malgré des différences de tous ordres, comme on pouvait s'y attendre, elles se croisent et se recoupent heureusement en bien des points. Projections à tous les sens de ce mot, elles définissent des «possibles» qui ne seront pas incompatibles, bien au contraire. L'avenir décidera, dans la mise en œuvre, de leur configuration d'ensemble et de leur effective «compossibilité». Dans l'esprit même du futur Collège, nous avons tenu à respecter l'interprétation et l'écriture de chacun d'entre nous. Mais nous avons aussi veillé à ce que ces projections ne contredisent pas l'idée régulatrice et la constitution, autrement dit ce que nous avons avancé en commun dans les deux premières parties du Rapport. Dans quelle mesure y avons-nous réussi les uns les autres? C'est au lecteur de juger.

Ces «projections» n'ont pu être dessinées qu'après une étude plus nourrie, une consultation plus longue et plus détaillée. Elles comportent un très grand nombre de propositions ouvertes, d'exemples, de suggestions, de recommandations quant aux contenus, thèmes, programmes et orientations prioritaires. Qu'on les considère comme un instrument de travail ou aussi bien, peut-être, comme un objet d'analyse et de discussion pour l'avenir, elles resteront à la disposition des responsables du Collège qui prendront leurs premières décisions selon les procédures prévues dans la constitution. Sous cette forme et avec cette valeur d'hypothèse, ces projections nous ont paru indispensables: elles ouvrent une discussion en tenant compte des propositions de recherche qui nous ont paru les plus riches, les plus nécessaires et les plus diverses. Elles désignent donc un potentiel immédiatement disponible. En même temps que le résultat de nos réflexions et de nos consultations* à cette date, elles décrivent aussi les premières silhouettes du Collège.

Le 30 septembre 1982,
François CHATELET, Jacques DERRIDA,
Jean-Pierre FAYE, Dominique LECOURT.

* Parmi tous ceux qui nous ont aidés de leurs conseils et de leurs suggestions, nous tenons à faire une place particulière à Jean-François Lyotard.

PREMIÈRE PARTIE

Idée régulatrice

Protocole

Comme il va de soi dans un protocole de ce type, les propositions que nous tenterons de justifier auront, à plus d'un titre, la forme de l'anticipation, même si elle se fonde sur une analyse de la situation présente ou d'un passé récent.

Anticipation en premier lieu puisqu'il y va d'une initiative historique: l'institution à venir d'un *Collège international de philosophie* qui serait en même temps un *centre de recherche et de formation à la recherche* dans les domaines des sciences, de l'interscience et des arts. Nous préciserons plus loin le sens que nous entendons donner à ces derniers mots dans l'économie de ce projet.

Dès le principe, M. le Ministre d'État, ministre de la Recherche et de l'Industrie, s'était déclaré comme nous convaincu de la possibilité et de l'urgence d'une telle création. Nous étions déjà assurés que ce dessein majeur serait à la mesure des nouvelles perspectives ouvertes à notre pays: en accord profond avec les principes et avec les engagements de cette nouvelle politique, il les illustrerait aussi avec éclat.

Or, au terme de la mission qui nous a été confiée, nous croyons pouvoir confirmer que, dans son audace même, ce projet va en effet au-devant d'une demande large, puissante et empressée. C'est déjà une manière d'anticiper.

Tout en répondant aux exigences actuelles que nous nous attacherons à définir, le succès d'une telle entreprise permettra à la société et à la nation de prendre de l'avance, ce qui, dans ce cas, n'est pas contradictoire avec l'attente exigeante et constitue une autre manière d'anticiper. Il reste à calculer les meilleures conditions possibles de cette avance, compte tenu des contraintes et des chances. Bien que tout ne soit pas ici calculable, c'est à la règle de ce calcul que nous essaierons d'ordonner le système de nos

propositions.

Autre anticipation, d'apparence encore plus paradoxale: au cours des années qui viennent, le Collège international de philosophie mettra à l'épreuve, dans leur ampleur, leur précision et leur cohérence, les analyses comme les hypothèses que nous esquissons ici, mais aussi les affirmations et les engagements qui, nous le souhaitons du moins, devront faire de cet avant-projet un *appel* autant qu'une démonstration. Cette vérification en acte sera l'une des finalités, parmi d'autres, parmi beaucoup d'autres, de l'institution nouvelle. Car on y travaillera aussi à analyser — en général — les rapports entre une institution de recherche et d'expérimentation d'un type nouveau et telle situation (sociale, politique, historique, technique, scientifique, philosophique, etc.), par exemple celle qui s'annonce, jusqu'à un certain point, comme la nôtre. Tâchant à être aussi autonome, commune, active et vigilante que possible, une telle réflexion sur sa propre condition de possibilité marquera l'un des traits les plus originaux de cette communauté de «chercheurs». Nous en préciserons plus loin certaines conditions.

Anticipation enfin et surtout, car au-delà de toute programmation technoscientifique réglée sur des normes de productivité et sur telle ou telle «demande sociale» qu'on croit pouvoir identifier, au-delà des nécessaires et légitimes ambitions d'une recherche positive, il y va ici des conditions d'une pensée — dans la science, dans la philosophie ou au-delà d'elles — dont l'avenir, voire l'aventure, requiert un espace ouvert. Il s'agira d'un mouvement par lequel cette pensée se dégage des programmes de recherche rentabilisable et calculable, les évaluant à son tour jusque dans leur axiomatique la plus cachée. Sans jouer le rôle de contre-programme, encore moins de «critique» de la technoscience ou de la recherche philosophique, de l'épistémique en général, une telle pensée assumerait les risques d'un certain aléatoire. Nous disons ici *pensée* plutôt que *recherche*, technoscience ou philosophie, pour marquer cet écart subtil et décisif qui en dernière instance situera l'originalité de ce Collège: une pensée des limites ou aux limites (internes et externes) de la «recherche», *historia*, *epistêmê* ou *tekhnê*, qu'elle soit scientifique ou philosophique.

Cette pensée n'aura pas nécessairement la forme traditionnelle de l'épistémologie, d'une nouvelle théorie de la connaissance, d'une philosophie transcendantale («criticiste» ou «phénoménologiste») ou d'une ontologie fondamentale comme tribunal des savoirs positifs ou des ontologies régionales. Ces schémas traditionnels ont marqué l'architecture

de toutes les institutions de recherche et d'enseignement; c'est, sinon contre cette architecture, du moins en dehors de ses contraintes, ailleurs et autrement, que le Collège international de philosophie cherchera son lieu.

C'est le sens même des mots de *fondation* et d'*institution* qu'il faudrait ici, en conséquence et pour être absolument conséquent, déplacer et interroger à nouveaux frais. Mais l'économie et le genre même de cet avant-projet nous commandent d'en rester ici à des indications principielles, voire préprincipielles. Il se trouve d'ailleurs (ultime justification, philosophique, cette fois, et technoscientifique, pour «fonder» cette nouvelle institution) qu'il faut — et *on sait* qu'il faut — allier aujourd'hui dans la recherche calcul et aléa, programmation maîtrisable et chance de la pensée. Les innovations scientifiques les plus bouleversantes — et à terme les plus déterminantes par leurs effets technologiques — sont souvent venues surprendre et détourner les recherches programmées, prendre de vitesse des équipes installées dans leurs prévisions ou dans les limites apparemment assurées de leurs champs, les poussant à changer de rythme et à mettre en communications transversales des objets différents que les institutions établies tenaient séparés.

C'est ce style mobile, «mobilisateur», que nous souhaitons pour un Collège qui ne sera installé ni *dans* la philosophie ni *dans* tel ou tel savoir en tant que dispositif théorico-institutionnel inamovible. En y multipliant les styles et les rythmes, on y accordera les plus grandes facilités possible aux initiatives expérimentales et aventurées, aux incursions provocatrices d'un lieu à l'autre.

Il est très significatif, et l'histoire devrait le retenir, que l'idée d'un tel Collège se soit précisée *en marge* du Colloque national sur la recherche et la technologie, *accompagnant* ainsi un impressionnant mouvement de réflexion ou de programmation coordonnée. Sans ces assises, la nécessité d'un tel Collège n'aurait pas été aussi manifeste. Mais simultanément, c'est aussi pour équilibrer la positivité, indispensable sans doute, des programmes de recherche, pour en desserrer les urgences aussi bien que pour en évaluer les finalités éthiques et politiques, qu'une réflexion de «type philosophique» devenait plus nécessaire que jamais. Il paraît de plus en plus indispensable de penser le sens, la destination, les conditions de la recherche, du savoir technoscientifique et philosophique, au-delà des impératifs de rentabilité, qu'il s'agisse des résultats immédiats (et nous venons d'évoquer les effets, à terme, de certaines recherches imprévisibles et encore mal assurées de leurs objets) ou même de performance productive

tout court. Dans la mesure même où la recherche technoscientifique ne cesse d'étendre la cohérence et la puissance de ses programmations, le régime de sa positivité exige une sorte de «respiration» philosophique. Quand cette recherche, dans ses formes «de pointe», s'empare directement du langage et de ses fonctions comme c'est le cas depuis quelques décennies, nous atteignons là un point critique.

A l'instant où la puissance même de ces contraintes productivistes ouvre une crise — elle est sensible partout —, la réflexion et la décision critique s'imposent. C'est là un moment d'allure essentiellement philosophique, même s'il peut conduire au-delà du philosophique et questionner la philosophie implicite de la recherche (de façon très générale et très différenciée), comme le lien entre la pensée, la philosophie et le motif même de la recherche, aussi bien que du *savoir* en général. Précisons une fois pour toutes que dans sa plus grande extension, celle que nous lui accorderons dans ce contexte, le mot de *savoir* couvrira aussi bien le domaine des sciences (sociales, humaines, mathématiques et physiques) que celui des arts en tant qu'il donne lieu, d'une part, à des compétences et à des techniques (histoire de l'art, évaluation, théorie critique, méthodologie, etc.), et d'autre part, nous insisterons plus loin sur ce trait décisif du Collège, à des performances, à des activités performatives. *Tekhnê* et *poiêsis* seraient ici ces noms classiques pour les dimensions d'un Collège ouvert au savoir sous toutes ses formes: théorie philosophique et scientifique, pratique ou art (discursif ou non discursif).

Le moment critique dont nous venons de parler concerne la totalité du savoir ainsi entendu. Certes, la philosophie ne s'épuise pas dans son pouvoir critique, qui a correspondu à l'une de ses phases et à l'un de ses mouvements. Néanmoins, c'est encore à la philosophie, à ce qu'on appelle encore de ce nom et qu'on croit reconnaître sous cette forme, que, de toute part, il est aujourd'hui demandé de répondre, de façon critique, à ladite crise. Et l'on sait que cette demande peut prendre toutes les formes, parfois naïves mais toujours graves, d'un appel au secours. Elle vient de toute part, mais il est remarquable que de plus en plus souvent elle soit adressée aux philosophes par les communautés scientifiques, artistiques ou culturelles les plus engagées dans le succès même de leurs recherches et de leurs performances. Car c'est parfois au cours du processus le plus efficient de ces recherches et de ces opérations que surgit l'interrogation de forme philosophique. Sur un mode qui n'est plus celui de l'Antiquité grecque, du Moyen Age ou de l'Age classique, une autre communication du savoir et

de la philosophie redevient peut-être une nécessité *intérieure* à la recherche même, alors qu'un certain mouvement général des sciences semblait tendre à l'interrompre depuis quelque deux siècles.

Le Collège ne se présentera pas comme une instance de recours pour des savoirs désorientés. Il ne fait que déclarer une situation qui a du mal à se rendre manifeste en raison des résistances diverses qui s'y opposent. Les langages sont maintenant non seulement les moyens, comme précédemment, mais l'objet des technosciences les plus fines. Comme objets, ils subissent le sort de tout objet de savoir: on ne sait plus ce qu'ils sont, on essaie sur eux des hypothèses. Comme moyens, ils communiquent aux savoirs la déstabilisation qui est la leur comme objets. C'est là une situation analogue à celle du langage philosophique: il a pour objet ses propres règles. Le Collège exhibera cette analogie.

Titres

I. PHILOSOPHIE

En justifiant maintenant les titres de cette nouvelle institution, à commencer par le nom que nous proposons de lui donner, nous entendons ainsi faire valoir les titres qu'elle devrait avoir à exister.

Pourquoi la philosophie? Pourquoi la philosophie aujourd'hui, et pourquoi ce nouveau Collège serait-il d'abord un Collège de philosophie?

Bien entendu, nous ne proposons pas d'inventer ou de restaurer la philosophie en France. Elle y a ses modes d'existences et ses conditions institutionnelles, par exemple dans l'université, dans les terminales des lycées, au Collège de France et au CNRS. Il existe aussi des sociétés de philosophie à Paris et en province.

Nous définirons la nécessité d'y ajouter une autre institution, tout autrement structurée, qui ne concurrencera et ne menacera en rien les dispositifs existants, au contraire. Nous pensons plutôt à une ressource nouvelle et à une force de proposition et d'incitation, à un lieu très ouvert et propice aussi bien à des expérimentations, dans l'ordre des échanges philosophiques, de la recherche et de l'enseignement, qu'à des débats auxquels toutes les institutions actuelles pourraient associer leurs représentants. Selon des modalités que nous préciserons plus loin, toutes les institutions philosophiques du pays pourraient être représentées dans ce Collège, y prendre leurs responsabilités et y discuter leurs travaux et leurs projets. Nous excluons par principe toute hypothèse qui tendrait à doubler des possibilités déjà présentes ailleurs dans le pays. De surcroît, nous nous abstenons de faire ici le procès des politiques antérieures, quels qu'en aient pu être les effets, et même si certains d'entre eux restent à nos yeux massivement négatifs. Nous ne mettons pas en cause ceux ou celles qui ont

pu représenter ces politiques. Notre propos est ici avant tout et essentiellement affirmatif; d'ailleurs, une telle évaluation critique, dont ce n'est pas ici le lieu, a déjà été entamée; elle appellerait des analyses amples, complexes, mettant en jeu aussi bien l'essence et la destination de la philosophie qu'un nombre considérable de déterminations et de surdéterminations sociopolitiques. Cela devra constituer l'un des champs d'études promis au nouveau Collège («quoi, par exemple, de la philosophie et des institutions en France, au XX^e siècle et notamment depuis la Deuxième Guerre mondiale?»). Une telle étude est ici hors de proportion et hors de propos. Plaidant pour un certain avenir, nous nous limitons à quelques *axiomes*.

On voit s'annoncer aujourd'hui, de tous côtés, ce qu'on pourrait appeler un *réveil du philosophique* ou un *retour à la philosophie*. Ces expressions n'engagent aucune évaluation simplifiante. Elles visent par approximation un phénomène nouveau, puissant et singulier qui déborde largement les limites académiques et tous les lieux traditionnellement réservés à l'échange et à la recherche philosophiques (c'est-à-dire, en France, le champ de plus en plus réduit, au cours des dernières décennies, de l'université, du CNRS, de ses publications spécialisées, ou encore de l'espace très menacé des terminales des lycées). Un tel retour à la philosophie n'est en rien une récession, même s'il doit, sous certaines de ses formes, en courir ici ou là le risque. Les contraintes qui pourraient expliquer ces formes régressives, aussi bien que la valeur de régression elle-même, mériteraient dans ce cas une analyse complexe et prudente. Là encore, nous devons nous limiter à des indices: autant de problématiques, parmi d'autres, à confier au nouveau Collège.

Ce retour du philosophique n'est pas davantage, ni simplement en tout cas, un «retour du refoulé», même si la philosophie doit peut-être échapper aujourd'hui à une sorte de répression dont les séquences et les différents modes s'expliquent en partie par un certain concept technopolitique de l'éducation: on a cru devoir limiter l'étendue de la formation philosophique (et des «humanités» en général) jugée à la fois trop critique, trop négative et improductive. Nous rappelons ici sous sa forme la plus abstraite le thème largement analysé par tous ceux qui, au cours des dernières années, ont lutté contre l'étouffement de la philosophie.

Le «retour» dont nous parlons n'implique pas nécessairement l'effacement ou l'omission de ce qui, dans des perspectives diverses, a été dit ou pensé de la fin de la métaphysique. Dans ses formes les plus

originales et les plus rigoureuses, ce «retour» annonce au contraire un nouveau rapport à la philosophie comme telle, à une philosophie dont les limites sont appréhendées d'une autre façon: pas plus qu'elle n'est «morte» ou vouée à une disparition pure et simple, la philosophie ne commande le champ encyclopédique des savoirs depuis une position hégémonique. N'oublions pas que tout ce qui fut dit ou pensé de la philosophie au cours de ces deux derniers siècles s'expliquait aussi avec ce qui forme ici un couple paradoxalement indissociable: hégémonie/mort de la philosophie.

C'est le système de cette alternative qui se déplace et se périme sans doute aujourd'hui, et avec lui un concept de l'*universitas* qui le suppose en permanence: le modèle de l'université qui domine, en Occident, depuis l'université de Berlin et les commencements de la société industrielle, se trouve construit sur des fondements étatico-philosophiques conférant à la philosophie une sorte d'autorité juridique absolue (l'ontologie fondamentale ou le tribunal de la raison pure légiférant sur la totalité du champ théorico-pratique) tout en lui refusant, en principe, la moindre parcelle de pouvoir effectif ou la moindre chance d'intervention en dehors de la clôture universitaire (cf. à cet égard l'exemplaire *Conflit des facultés* de Kant, et tant d'autres discours de philosophes sur le destin de l'université).

Dès lors, si nous proposons la création d'un Collège de philosophie, ce n'est pas d'abord pour marquer l'appartenance intégrale de cette institution à ce que nous croirions pouvoir d'avance déterminer comme sa destination ou son essence philosophiques. C'est, d'une part, pour désigner un lieu de pensée où se déploierait la *question de la philosophie*: sur le sens ou la destination du philosophique, ses origines, son avenir, sa condition. *Pensée* ne désigne pour l'instant, à cet égard, qu'un intérêt pour la philosophie, à la philosophie, mais un intérêt qui n'est pas d'abord, nécessairement et de part en part, philosophique. C'est, d'autre part, pour affirmer la philosophie et définir ce qu'elle peut être et doit faire aujourd'hui dans notre société au regard des nouvelles formes de savoir en général, de la technique, de la culture, des arts, des langages, de la politique, du droit, de la religion, de la médecine, de la puissance et de la stratégie militaires, de l'information policière, etc.

Expérience de pensée au sujet du philosophique, non moins que travail philosophique, voilà ce que pourrait être la tâche du Collège. Tâche à la fois classique (quelle philosophie n'a pas commencé par chercher à déterminer l'essence et la destination de la philosophie?) et tenue

aujourd'hui à se déployer dans des conditions singulières. Plus loin, nous en dirons de même pour les valeurs de recherche, de science, d'interscience ou d'art.

Pratiquer des recherches nouvelles, s'engager dans des mouvements interférentiels et des espaces interscientifiques, cela ne signifie pas, bien au contraire, qu'on soit installé dans un concept assuré de la «scientificité» et de la «recherche scientifique». Quel est le sens historique et l'avenir de ces concepts? Sous ses formes les plus différenciées, cette question serait au programme du Collège.

Ce «réveil philosophique» prend aujourd'hui des formes diverses et remarquables dans toutes les sociétés occidentales et dans toutes les régions du monde qui s'ouvrent au développement scientifique et technologique. Certains pays d'Afrique francophone fournissent à cet égard un exemple particulièrement spectaculaire: la demande des nouvelles générations et une certaine situation historique ont déjà conduit tel ou tel pays à étendre l'enseignement de la philosophie dans les lycées *avant la terminale*, par référence explicite à des revendications formulées en France même (notamment par le GREPH), où elles n'ont pas encore été suffisamment entendues. Que cela forme ou non l'unité essentielle d'une époque, il y a sans doute là plus qu'une conjoncture fortuite. Que les motifs qui déterminent cette urgence et cette convergence restent hétérogènes, voire contradictoires, cela ne rend que plus énigmatique et plus signifiant ce recours commun à la philosophie comme telle.

A titre d'indices exemplaires, rappelons sommairement quelques-uns de ces motifs. Nous interdisant d'engager ce projet dans une préinterprétation du phénomène, nous nous contenterons d'accumuler des symptômes incontestables, ceux qui permettent de définir au moins une demande et une attente.

1. Les discours naguère dominants sur la «fin de la philosophie» ou le «dépassement de la métaphysique» ont appelé partout, en réponse ou en réaction, un nouveau rapport à l'ensemble de la tradition philosophique occidentale. Celle-ci n'est ni rejetée, comme un héritage périmé, ni tenue pour naturelle ou indestructible. Les discours sur la limite du philosophique ont déterminé des modèles de lecture peu comparables, malgré certaines apparences, à ceux qui nommaient les discours et les recherches philosophiques il y a encore vingt-cinq ans. En France plus qu'ailleurs (nous y insisterons plus loin), cette mutation a été profonde, même si les institutions philosophiques en tant que telles ne s'y sont pas adaptées. Cette

inadaptation rend la demande philosophique extra-institutionnelle encore plus impatiente, et la diversité de ses formes constitue à elle seule un phénomène du plus haut intérêt.

2. Le retour du philosophique prend souvent la forme d'une nouvelle configuration des problèmes *éthico-juridiques*. Cela tient en particulier à la mémoire et à l'anticipation du cataclysme mondial, aux prodromes d'une autodestruction de l'humanité, aux phénomènes de totalitarisme, de torture physique et psychique, au retrait de certaines sécurités philosophico-idéologiques, aux pouvoirs technoscientifiques (notamment sur la vie — greffe d'organes, manipulations génétiques —, etc.), à la remise en question, par la philosophie et par la psychanalyse, des axiomes traditionnels de la morale et du droit (valeur de sujet, de conscience, de moi responsable, de liberté, etc.). Bref, dans les trois domaines que, par référence à un certain modèle d'université (encore présent bien qu'il soit hérité du XIX^e siècle allemand), on situait hors de la traditionnelle faculté de philosophie au sens large de ce mot¹, à savoir la théologie, le droit et la médecine, se sont produits des ébranlements qui en appellent, de nouveau et tout autrement, à la philosophie. Une nouvelle problématique du droit (par exemple de ce qu'on appelle les «droits de l'homme»), de l'expérience de la maladie ou de la santé, des rapports entre le politique et le religieux, etc., s'esquisse et requiert partout une autre explication avec le philosophique en tant que tel. Celui-ci ne peut dès lors ni disparaître ni jouer le rôle d'instance arbitrale qu'auparavant on lui reconnaissait ou lui refusait sans laisser place à une autre possibilité.

3. Un certain retrait massif et récent des orthodoxies marxistes a donné lieu dans les démocraties occidentales à deux mouvements apparemment contradictoires mais qui tous deux prennent la forme d'une sorte de poussée philosophique: *a)* revenir simplement à des axiomatiques philosophiques que telle orthodoxie marxiste semblait avoir périmées, disqualifiées ou, du moins, réduites à un silence intimidé; *b)* tenir compte de ce retrait du marxisme et de ses conditions politiques comme d'un phénomène signifiant, certes, mais qui, loin d'être enregistré comme un acte de décès ou une page tournée dans un journal des modes philosophiques, doit provoquer une réélaboration rigoureuse de l'héritage de Marx, et une plus grande ouverture à des problématiques modernes contre lesquelles il s'était souvent protégé. Ces réexamens et ce nouveau débat, avec le marxisme ou en lui, peuvent et doivent prendre des formes

¹. Kant: *Le Conflit des facultés*

originales dans la France d'aujourd'hui.

4. Autre paradoxe: la résurgence puissante et évidente des mouvements religieux dans le monde et la force politique qu'ils représentent. Deux motifs apparemment contradictoires et concurrents s'associent dans le même effet philosophique. D'une part, cette résurgence va *de pair* avec un intérêt renouvelé pour les thèmes éthico-métaphysiques ou théologiques qui furent naguère indissociables, en occident, de l'histoire des religions. D'autre part, et ailleurs, elle dicte, par réponse ou réaction, un recours aux «lumières» et à des formes modernes de rationalisme qu'on juge *aussi* congénitales à la philosophie en tant qu'elle est censée résister au mysticisme, à la mystagogie et aux obscurantismes. A travers les extrêmes simplifications auxquelles nous oblige le genre et le rythme des présentes considérations, on voit bien que c'est la «*question de la raison*» qui trouve ici une forme et une urgence nouvelles. Mais dans les deux «situations» que nous venons de rappeler, si contradictoires qu'elles soient, c'est un nouvel intérêt pour la philosophie qui se trouve ainsi mobilisé.

5. Enfin et surtout, les recherches technoscientifiques sont en train d'engager un nouveau rapport au philosophique. Celui-ci ne se réduirait plus seulement aux formes classiques qu'il a pu connaître: *a)* coextensivité et communication immédiate entre l'encyclopédie, la totalité du savoir et la philosophie; *b)* subordination (de droit) des régions du savoir à une ontologie générale ou à une instance transcendantale; *c)* revendication (plus tardive) d'une autonomie de chaque champ scientifique cherchant à se fonder et à se formaliser lui-même en excluant toute instance philosophique; *d)* recours au philosophique dans le moment proprement épistémologique de la recherche; *e)* forme toujours philosophique des expériences dites de «crise»: crise des «fondements», inquiétude quant aux finalités éthico-politiques de la science et de la technique (utilisation militaire ou policière des pouvoirs technoscientifiques, manipulations génétiques, rôle de l'informatique, de la télématique: encore les problèmes nouveaux «du droit, de la médecine et de la religion»)².

Ces formes typées ne sont d'ailleurs pas nécessairement ni également périmées. Mais une autre pratique philosophique et un autre rapport au philosophique se cherchent, à l'intérieur et aux limites de tous ces savoirs. A l'alternative du «tout ou rien» philosophique, de l'hégémonie

². Référence, encore, aux départements «non philosophique» de l'Université dans *Le Conflit des facultés*.

philosophique vs la non-philosophie ou l'indépendance à l'égard de tout philosophème, on voit succéder aujourd'hui, tendanciellement, une multiplicité d'échanges transversaux, originaux à la fois par leur caractère local et par le renoncement à un recours *classique* à la philosophie (recours «radical», fondamentaliste, ontologique ou transcendantal, recours toujours totalisant).

D'une part, des questions de type philosophique traversent des espaces hier inconnus, exclus ou marginalisés. Citons, sans ordre: la pratique, la théorie et le mouvement psychanalytiques, les nouvelles données de la stratégie militaire, du droit international dans le traitement de l'espace et de l'information, l'urbanisme, les *media*, les nouvelles conditions technologiques du rapport à la maladie, à la mort, à la torture, l'exploration théorique des langages, des écritures, des grammaires, du discours, la transformation des supports et donc des formes «artistiques» — et par là des institutions et des classifications artistiques, du concept des «beaux-arts», discursifs ou non discursifs, etc.

D'autre part, et réciproquement, ces nouvelles incursions obligent le philosophe à remettre en question un certain type d'autorité (fondamentaliste, transcendantale ou ontologique) qui s'accommodait parfois d'une certaine extériorité (et donc d'une relative incompetence) au regard de tel ou tel champ de savoir déterminé; elles l'obligent à changer en tout cas de style et de rythme, parfois de langue, sans pour autant renier la philosophie et sans croire à sa pure et simple invalidité. Sans cesser de s'interroger sur le sens et la destination de la philosophie et de ce qui continue à s'affirmer sous ce nom, le philosophe semble devoir aujourd'hui transformer ses modes de questionnement pour répondre aux provocations et aux attentes venues de lieux encore ignorés, le plus souvent, des institutions philosophiques, exclues par les problématiques qu'elles reconnaissent et légitiment.

Liberté, mobilité, inventivité, diversité, voire dispersion, tels seraient les caractères de ces nouvelles «formations» philosophiques. Par «formations», nous entendons ici aussi bien les «objets» philosophiques nouveaux et le processus de leur constitution que les «formations sociales» (groupes de philosophes, communautés institutionnelles, structures de recherche et d'enseignement) qui leur correspondraient. Difficiles, par définition, à focaliser dans ce qui eût été auparavant un «système» ou un modèle d'*universitas*, elles requièrent en tout cas des institutions aussi légères, perméables et mobiles que possible. Nous en tirerons plus loin les

conséquences.

Ce que nous venons de dessiner schématiquement peut donner le sentiment d'une simple «conjoncture» mondiale, autrement dit d'une contingence ou d'une unité accidentelle. Quelle pourrait être la destination essentielle et commune de ces motifs qui tous semblent reconduire à la philosophie ou du moins se croiser en un lieu dit philosophique alors même qu'ils paraissent contradictoires?

Cette *unité* présumée, nous ne voulons pas ici la déterminer. Nous ne voulons pas en proposer une préinterprétation philosophique ou métaphilosophique. Du moins faisons-nous tout ce qui est possible pour nous en abstenir. En quoi nous assumons délibérément le risque d'un discours préphilosophique, empiriste, rhapsodique. Nous le faisons pour plusieurs raisons qui tiennent toutes au genre de texte que nous proposons ici et à la mission qui nous a été confiée. Il nous paraît utile de dire brièvement ces raisons.

1. Nous croyons que le consensus serait assez facile sur le repérage approximatif de tous ces signes et symptômes, mais il n'en est pas nécessairement de même pour leur interprétation d'ensemble. Chaque signe se présente lui-même comme un discours et une préinterprétation philosophique de la totalité du champ mondial. Dans une situation donnée (la chance de la France aujourd'hui, disons-le pour faire vite), il nous paraît possible de fonder une institution sur ce premier consensus, mais nous tenons à ne pas en lier le projet même à une préinterprétation ou à une mise en perspective philosophique, la nôtre ou celle de l'un d'entre nous. C'est là notre responsabilité. Nous tenons à l'assumer aussi rigoureusement que possible, sachant bien que la neutralisation absolue de toute préinterprétation serait à la limite inaccessible et absurde: elle conduirait ce discours même à l'irresponsabilité.

Ce qui finalement nous aura aidés dans cette difficulté, c'est une hypothèse ou une question. A suspendre en effet, aussi longtemps que possible, toute préinterprétation philosophique, nous ne nous conformons pas seulement à la neutralité et à la réserve requises pour la mission qui nous est confiée, nous avançons peut-être aussi l'hypothèse (tel ou tel d'entre nous la ferait volontiers sienne) qu'aucun discours aujourd'hui délimitable selon les modèles ou les critères académico-institutionnels de la tradition n'est, en tant que tel, capable d'une telle interprétation: ni un discours scientifique (régional) ni un discours philosophique (ontologie fondamentale ou philosophie transcendantale, etc.). C'est à peine plus

qu'une question, une hypothèse. Si l'on pouvait encore prétendre lui reconnaître une identité et une unité, la question ou le type de questions pour ce Collège concernerait donc justement les limites théorico-institutionnelles dans lesquelles on a pu jusqu'ici tenter de s'approprier cette interprétation. Celle-ci traverse et déborde, peut-être sans les disqualifier pour autant, tous les discours et toutes les thématiques qui prétendent la dominer, par exemple la philosophie (sous toutes ses formes, en particulier la philosophie du langage, la philosophie de l'histoire, l'herméneutique, la philosophie de la religion), les sciences humaines (par exemple la sociologie sous toutes ses formes, jusques et y compris la sociologie de la connaissance; l'histoire, jusques et y compris l'histoire des sciences et des techniques; la politologie ou l'économie politique, la psychanalyse, etc.) et les sciences dites de la nature, à supposer que cette dernière distinction résiste encore à l'analyse. Autrement dit, la charte d'un tel Collège ne doit pas l'exclure, la pensée qui se montrerait à la mesure de cette unité de l'époque, s'il y a «époque», unité et mesure, n'est peut-être plus scientifique ou philosophique, au sens aujourd'hui déterminable de ces mots. C'est en vérité cette indétermination et cette ouverture même que nous désignons, dans ce contexte, par le mot de *pensée*. Ce n'est pas rien, que ce mot, mais ce n'est rien d'autre: non pas la philosophie mais ce qui l'interroge.

2. Cette *pensée* sera précisément l'horizon, la tâche et la destination de ce Collège, son aventure aussi. Aventure parce qu'il y va de l'avenir, nous l'avons dit, mais aussi parce qu'il s'agira de risquer: aussi bien dans la voie des spéculations ambitieuses sur les sujets les plus vastes que sous la forme d'incursions expérimentales dans des domaines inexplorés. L'attitude spéculative et l'expérimentation artisanale trouveront ici le lieu le plus accueillant pour leur cohabitation.

Ce Collège ne serait pas un *établissement*, une institution immobilisée dans laquelle on chercherait à couvrir des domaines reconnus par des programmes assurés de leur efficience, de leurs performances et de leur productivité. Ce sera plutôt un lieu de provocation, d'incitation à la recherche, d'exploration spéculative ou expérimentale, de propositions et de stimulations dans des directions nouvelles.

Les thèmes que nous venons d'évoquer pour situer le réveil du philosophique aujourd'hui sont connus et traités (directement ou indirectement, mais tout séparément) par tel ou tel groupe spécialisé dans telle ou telle institution. Le Collège ne devra certes pas remplacer ou

concurrencer cette activité, encore moins contester ces compétences. D'ailleurs, il ne le pourrait pas. En revanche, il pourra faire converger ou se croiser, dans le style que nous définissions à l'instant (incitation incisive, exploration spéculative ou expérimentale, mise en communication transversale, etc.), des problématiques trop souvent dissociées et isolées. Dans les moments les plus forts et les plus spectaculaires de son existence (et on peut raisonnablement les prévoir), le Collège provoquera les débats essentiels entre les penseurs les plus divers et les plus marquants de tous les pays, sur les enjeux décisifs que nous évoquions plus haut.

A cet égard, on peut le dire en toute neutralité, cette chance unique peut être donnée en France, à la France et par elle. La situation de notre pays est singulière aujourd'hui. Limitons-nous au plus connu et au plus sommaire.

Au cours des vingt-cinq dernières années, c'est dans des voies et selon un style qui préfigurent justement ce que serait un Collège international de philosophie dont les moyens ne leur ont jamais été donnés, que bien des chercheurs français (philosophes, savants, artistes) ont sans doute marqué la plus grande originalité, celle en tout cas qui leur est le plus facilement reconnue à l'étranger. Car c'est à l'étranger qu'on en a sans doute la conscience la plus vive: la France est le pays où bon nombre d'intellectuels de formations diverses ont mieux qu'ailleurs transgressé les limites théorico-institutionnelles ou les territoires académiques établis. Nous nous abstiendrons ici de nommer des individus; mais il est notoire que, par exemple, les philosophes français les plus réputés et parfois les seuls connus à l'étranger sont ceux qui ont conduit leur travail en marge des programmes et des normes universitaires, ouvrant la philosophie aux sciences, à la littérature, à la psychanalyse, aux arts plastiques, etc. Et ils l'ont fait dans des conditions difficiles — rendues plus difficiles par le système institutionnel français et par sa politique traditionnelle, ce que l'étranger, toujours prêt à les accueillir, a bien du mal à comprendre.

Situation étrange, chance à ne pas manquer. Il existe aujourd'hui, dans une sorte de territoire marginal ou entre-institutionnel, un espace qu'aucune autre culture nationale n'a pu créer. Et, *stricto sensu*, à se référer aux critères établis, cet espace n'est pas purement philosophique, ni purement scientifique, ni purement esthétique.

Il se trouve que la richesse et la singularité de ce quart de siècle ont souvent donné lieu à des conflits, à des exclusions doctrinaires ou dogmatiques, à la constitution de chapelles et de clientèles, à l'exploitation de petites différences qui font sourire les étrangers plus attentifs à l'unité

générale de la scène française. L'histoire et la sociologie de ces phénomènes mériteraient aussi une étude systématique qui pourrait être engagée ou poursuivie par le Collège. Mais il importe tout autant de constater aujourd'hui une sorte de pause dans cette guerre qui fut sans doute aggravée, parfois créée par les structures du pouvoir institutionnel, tant dans l'université que dans les *media* et l'édition. Certains signes laissent penser que ce type de conflictualité sans rencontre et sans débat pourrait jusqu'à un certain point laisser la place à des discussions à la fois plus directes et plus tolérantes. Sans que cela signifie facilité, éclectisme ou œcuménisme, le Collège pourrait offrir dans ces conditions un des principaux lieux de rencontre, de travail et de débats. On peut raisonnablement prévoir l'intérêt qu'il pourrait dès lors susciter en tant que tel. La qualité et le nombre des penseurs qu'il attirerait vers lui feraient de ce Collège un lieu de fréquentation et de circulation très denses, un potentiel de création de haute intensité. A elle seule, sa création serait un événement, et non seulement un événement spectaculaire: nous sommes déjà sûrs qu'il serait salué, en France et à l'étranger, à la mesure des grandes espérances qu'il y fait naître déjà. De nouveaux signes nous le confirment chaque jour.

On pourrait aussi en attendre une grande richesse de propositions et d'incitations pour l'avenir de l'enseignement philosophique en France, «à l'heure où le Gouvernement s'apprête à étendre l'étude de la philosophie dans l'enseignement secondaire» (Jean-Pierre Chevènement, «Lettre de mission»).

La mission qui nous a été confiée se situe donc expressément dans la perspective d'un développement de cet enseignement: dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur, dans les classes et dans les sections spécialisées, mais aussi ailleurs. Si, comme nous l'espérons, l'enseignement philosophique s'étend pour atteindre les proportions de toute autre discipline fondamentale, si pour s'étendre il doit se transformer et s'enrichir, le Collège pourra jouer dans cette perspective un rôle précieux. Cela ne signifie pas qu'il centralisera ou rassemblera toutes les recherches entreprises à cet effet. Mais, d'une part, très spontanément et très naturellement, toutes les activités du Collège seront autant d'ouvertures, d'hypothèses et de propositions pour un nouvel enseignement philosophique aussi rigoureux que possible, tant dans ses exigences traditionnelles que dans ses innovations. Et, d'autre part, tâche décisive que nous précisons plus loin, le Collège organisera dès sa création des

recherches et des expérimentations systématiques dans cette direction. Il préparera ainsi un ensemble de propositions nouvelles et cohérentes (procédures pédagogiques, programmes, méthodes, contenus, mais aussi libération d'espaces pour d'autres frayages et pour des pratiques plus inventives, etc.) en vue de l'extension de l'enseignement philosophique avant la terminale et hors des sections de philosophie dans l'université.

Bien entendu, s'associeront à ce travail — qui sera seulement de proposition et d'incitation — tous ceux qui, dans les enseignements secondaire et supérieur, au CNRS ou ailleurs, souhaiteraient y prendre part. On mettra enfin en œuvre le vœu largement exprimé lors des états généraux de la philosophie et on pourra aussi se référer pour le faire aux travaux publiés par ces états généraux, comme à ceux du Groupe de recherche sur l'enseignement philosophique. Mais il ne s'agit là que d'une possibilité et d'un exemple.

II. INTERSCIENCE ET LIMITROPHIE

Pourquoi associer, avec «sciences» et «arts», le sous-titre «interscience» au titre «philosophie»?

Certaines des considérations précédentes ont sans doute préparé notre réponse. Nous devons maintenant préciser les contours d'un concept qui, pour n'avoir pas de légitimité théorique à l'intérieur, précisément, d'un champ d'objectivité déjà déterminé, n'en paraît pas moins nécessaire dès lors qu'on prend en compte une certaine topologie théorico-institutionnelle du savoir. Là encore, il s'agit de ce qui se passe, peut et doit se passer entre les domaines de compétences déjà légitimés et quand les frontières se laissent déborder ou déplacer. En détournant le mot d'Einstein³, on appellera *interscientifique*, toute thématique, toute compétence, toute activité de recherche (on dira plus loin toute performativité) à laquelle la carte des institutions, à un moment donné, ne reconnaît pas encore de départements stables, habilités, habitables. Ces zones d'instabilité peuvent paraître sauvages et inhabitables au regard d'une certaine représentation sociale de la recherche organisée. Elles sont en fait des lieux de grande

³. Cité par Braudel. Nous le soustrayons ici à son contexte, le retournons même contre ses présuppositions apparentes: Dieu, «garant de l'interscience comme l'est le Dieu-Substance de Spinoza».

circulation, les lieux privilégiés pour la formation de nouveaux objets ou plutôt de nouveaux réseaux thématiques. Ces voies en cours de frayage mettent en connexion des routes institutionnelles à circulation autorisée, à signalisation codée et à débit (productif ou reproductif) programmé. Le frayage de ces nouvelles voies peut être déjà amorcé ou totalement à venir. On peut le préparer ou se laisser surprendre par lui dès lors qu'il ne dépend plus seulement de l'initiative d'un sujet («libre» ou «formé» selon des programmes d'éducation), mais d'un rapport bien plus complexe à la nouvelle technologie de l'information et de la communication, etc. Dans les deux cas, on parlera d'interférence des savoirs ou d'«interscience» puisqu'il s'agit du surgissement de nouveaux objets sur des voies obliques ou transversales mettant en communication des domaines jusque-là séparés.

C'est le privilège accordé à ces interférences qui donnera à la vie du Collège son caractère propre: exploration, expérimentation, innovation, invention, proposition, coup et pari dans des espaces encore peu connus et reconnus; et surtout *transférance*, à tous les sens de ce mot. Nous en tirerons plus loin les conséquences quant au statut, à l'organisation, à la forme et au rythme des activités du Collège. Il s'agira, pour une part importante des recherches à engager, de former de nouvelles problématiques et de nouvelles compétences qui, une fois reconnues dans leur nécessité et stabilisées dans leur unité, devront émigrer, être transférées et accueillies ailleurs, dans une autre institution existante ou dans une institution à créer. Il s'agira donc d'inventer les meilleures conditions et le meilleur rythme pour ces interférences et transférences. On sait combien il est difficile à un établissement de recherche, assuré de son domaine de compétence, de sa légitimité et de sa productivité, de se montrer hospitalier à des thèmes et à des questions qui paraissent d'abord désorganiser ou déborder son programme général.

Ces difficultés sont très diverses dans leur origine et dans leur manifestation. Elles obéissent à des pesanteurs réglées qui, dans la grande mobilité théorico-institutionnelle qu'il faut aujourd'hui accepter, appellent une étude systématique. Celle-ci sera privilégiée dans un Collège qui, là encore, devra s'interroger, directement ou indirectement, sur ses propres conditions de possibilité. Et cette interrogation ne sera pas seulement une sociologie réflexive de la connaissance, bien qu'elle puisse l'être aussi.

Tout cela confirme la nécessité d'allier la philosophie, dans le sens que nous avons tenté de situer, à ces intersections multiples et actives, pour

plusieurs raisons.

1. Performativité

Une fois encore, dans le contexte que nous définissons ici, les «savoirs» *entre* lesquels il s'agit de reconnaître de nouvelles voies ne se limitent pas à ce qu'on appelle couramment des «sciences» (mathématique, logique, science de la nature, sciences humaines ou sociales). Ils s'étendent à toutes les *compétences*, dans quelque domaine que ce soit. Le Collège devra s'ouvrir ainsi, en vertu des mêmes nécessités trans- ou interférentielles, aux expériences artistiques et à tous leurs langages («pratique et théorie» de la littérature, des arts plastiques, de la musique, du théâtre, du cinéma, de toutes les techniques audiovisuelles, etc.).

Ces possibilités sont admises comme allant de soi et empiriquement organisées dans bien des universités; c'est chose courante aux États-Unis par exemple. Il s'agit d'officialiser, d'enrichir et de systématiser ces recherches, de faire place, dans certaines conditions, non seulement à des travaux théoriques *sur* les arts et les techniques de toute sorte, mais à des recherches dites «créatrices». *Tekhnê* et *poiêsis*, disions-nous plus haut: les compétences auxquelles nous en appelons ne seraient pas seulement théoriques, elles définiraient aussi un savoir-faire ou un savoir-produire, et donc, comme il va de soi pour une compétence, la capacité de la performance. Nous devons insister sur ce point, car il situe sans doute un des enjeux les plus originaux pour le Collège, le haut risque et la difficulté du calcul. Insister sur la performance ne revient pas, bien entendu, à valoriser le caractère «performant», comme on dit, de techniques ou d'opérations programmables et rentabilisables. Nous avons tenu à marquer au contraire que le Collège devrait échapper aux modes de calculs dominants à cet égard, ce qui ne le voue pas à l'improductivité, mais requiert la prise en compte d'autres rythmes, de structures qualitatives très hétérogènes, de phénomènes probabilitaires ou aléatoires échappant au calcul institutionnel classique. Cela pourrait être aussi, notons-le encore au passage, un des thèmes de travail à privilégier dans le Collège, avec tous les effets produits sur le savoir (compétence et performance) par les mutations technologiques en cours, notamment celles qui concernent l'archivage, le stockage et la communication de l'information, l'informatisation, la télématique, les banques de données, la problématique

dite des «intelligences artificielles⁴». Une des missions du Collège sera la «formation à la recherche»: on devra donc voir s'y développer à la fois la compétence technique dans l'accès à cette nouvelle instrumentalisation du savoir et une nouvelle réflexion de type «philosophique» original sur cette nouvelle condition technologique du savoir et de la communication, sur le rôle des *media*, sur la politique de la science, sur les nouvelles responsabilités qui s'y engagent, etc.

Nous proposons donc que la possibilité et l'exigence «performatives» soient reconnues de droit comme une des marques essentielles du Collège. Elles ne l'ont jamais été, *en tant que telles*, dans aucune institution de recherche et d'enseignement, et cela pour des raisons structurelles, philosophiques et politiques. Sans doute tout langage philosophique ou théorique en général met-il en œuvre, sous son apparence et ses normes apparemment «constatives» ou descriptives, des forces «performatives» qu'on a en général méconnues ou plutôt déniées, en tout cas privées de toute légitimité dans les institutions de «savoir». On excluait ainsi toute possibilité *légitime* de faire d'un acte de discours un événement provoquant un événement, ce qui ne revient pas, selon la possibilité triviale et dès longtemps reconnue, à induire des événements ou des actions par des paroles. Il s'agit, rappelons-le sommairement, d'actes de langage dont la structure même, dans certains contextes donnés, est la cause immédiate de certains événements. Ce n'est pas ici le lieu de nous engager dans la problématique actuelle des énoncés performatifs et de la «pragmatique» en général. Elle étend son champ et se complique à une vitesse croissante. La dimension performative du langage couvre, de façon différenciée, une masse énorme d'énonciations typiques. De ce fait, qui concerne aussi bien la philosophie, la linguistique, la logique, la littérature, les arts, le discours politique, etc., ne retenons pour l'instant que son incidence institutionnelle: à lui seul, il devra à la fois constituer un champ de recherche très étendu et très différencié pour le Collège et une mutation structurale dans l'histoire des dispositifs de savoir et dans leur légitimation. Pour la première fois, une institution assumera expressément une dimension du langage jusqu'ici exclue et déniée. Les effets de cette mutation peuvent être de grande portée, si l'on veut bien suivre ce principe dans toute sa conséquence, et la création

⁴. Sur ce dernier point, les problèmes et les programmes du Collège pourront croiser ceux du Centre d'études des systèmes et des technologies avancées. Dès sa création, le Collège devra poursuivre les discussions déjà engagées dans cette direction et prévoir des échanges organisés avec le CESTA

même d'un tel espace institutionnel sera déjà un «performatif» inaugural sans précédent, avec, nous ne le dissimulerons jamais, tous les risques qu'un «coup» de ce type peut comporter. Mais quels que soient les risques, cet événement aura par lui-même une signification «philosophique». Il obligera d'abord à reconsidérer tous les théorèmes et les principes hiérarchiques sur lesquels se sont construits les appareils de recherche et d'enseignement, qu'il s'agisse de la structure des actes de langage, de leurs rapports à la technologie de la communication et à la *tekhnê* en général, des relations entre théorie et pratique, savoir et pouvoir, philosophie, science et arts. Outre ses conséquences de grande portée et à long terme, une telle inauguration permettra immédiatement d'admettre au grand jour que le Collège se donne, entre autres missions, celle de favoriser certaines performances, notamment dans les domaines dits des arts (discursifs ou non), dès lors qu'elles auraient valeur d'exploration expérimentale et l'effet d'«intersection» que nous évoquions plus haut. Chacune de ces expériences comporterait un enjeu de type «philosophique» pouvant donner lieu à une nouvelle thématique.

2. Au-delà de l'interdisciplinarité

Il faut ici le préciser, cette intersection transversale des savoirs ne se réduirait pas à ce qu'il est convenu d'appeler *interdisciplinarité*: coopération programmée entre les représentants des sciences constituées qui étudient un objet commun, lui-même déjà identifié dans ses contours, à l'aide de méthodes différentes et d'approches complémentaires. Si nécessaire qu'elle demeure dans ses limites mêmes, l'interdisciplinarité ainsi entendue n'institue pas de problématique inédite et n'invente pas d'objets nouveaux. Elle ne prétend pas en tant que telle modifier la structure et les frontières reconnues des champs de recherche, des protocoles et des approches qui leur sont propres. Par contre, les intersections qu'il nous paraît nécessaire de provoquer et de multiplier devraient tendre à libérer des problématiques et des événements de langage que les disciplines constituées, en tant que telles, doivent en général inhiber ou marginaliser — et cela parfois en raison même de leur force, de leur légitimité, de leur efficience.

Il s'agirait donc moins, pour le Collège, de mobiliser plusieurs compétences autour d'un thème déjà repéré que de faire surgir de nouveaux thèmes et de nouveaux modes de recherche et d'enseignement. Il resterait

certes plus nécessaire que jamais d'en appeler à des savoirs confirmés à l'intersection de «disciplines» existantes. Mais on le fera ici pour créer de nouvelles unités de recherche, pour en proposer ensuite à d'autres instances, dans le pays ou dans le monde, le système et la forme théorico-institutionnelle stabilisés.

Ce motif de l'intersection ou du croisement serait une sorte de charte pour le Collège. Il inspirerait sa critériologie, notamment dans l'orientation des travaux, la définition des responsabilités, la sélection des projets et l'évaluation des résultats.

Les frayages transversaux seront, pour le dire très schématiquement, de deux types, lesquels pourraient naturellement se croiser à leur tour.

a) *Limitrophie «externe»*

Telle avancée pourra d'abord mettre en évidence un lieu ou un thème qu'aucune discipline déterminée, en tant que telle, n'aura jusqu'ici reconnu et traité. Bien entendu, cela ne signifie pas que cette topique nouvelle ait été en principe inaccessible à une recherche déjà instituée et légitimée; et l'on pourra justement objecter que le progrès normal d'une discipline consiste à découvrir et à analyser de nouveaux objets ou de nouvelles propriétés dans un champ d'objectivité déjà identifié. Toute contribution scientifique, du plus modeste mémoire aux élaborations les plus ambitieuses, se conforme en principe à cette norme, et c'est ce qu'on appelle *la recherche*.

Il nous faut donc préciser quel type de frayage transversal il s'agira ici de privilégier systématiquement. D'abord, critère quantitatif que nous croyons pertinent, certains frayages peuvent être acceptés en principe par telle ou telle institution et aussitôt privés, en fait, de tout avenir; faute de soutiens suffisants, les travaux originaux sont aussitôt marginalisés, contenus dans un espace étroit, retenus dans une sorte de sous-développement. L'insuffisance de soutien n'est jamais insignifiante ou purement aléatoire. Elle renvoie à des motivations, à des intérêts et à des structures politico-institutionnelles qui méritent chaque fois d'être interrogées au moment où l'on tente d'y suppléer, et dans ce mouvement même. On doit chaque fois se demander: Pourquoi telles ou telles recherches n'ont-elles pas pu se développer? Qu'est-ce qui y fait obstacle? Et qui? Et comment? Pourquoi? En vue de quoi? Le Collège pourrait jouer, jusqu'à un certain point, un rôle de révélateur théorico-institutionnel. Retournant à l'occasion cette question vers ses propres limites, il

multiplierait les questions de ce type et leur donnerait les développements les plus conséquents.

Il est par définition impossible de donner *a priori* une liste raisonnée de ces exclusions, forclusions, interdictions ou marginalisations (discrètes ou violentes). Par définition, les exemples que nous pourrions en donner seraient pour une part déjà périmés. Dans le cours d'un travail que nous ne voulons pas ici prédéterminer, ces «déverrouillages» apparaîtront, et on proposera à leur sujet différents modèles d'interprétation générale ou d'intervention particulière. Nous ne pouvons pour l'instant qu'en identifier la forme abstraite et la critériologie la plus ouverte.

Ce premier type de *limitrophie* entraînerait de lui-même une analyse de type philosophique. La mise en communication de plusieurs ordres de «savoirs» sur un mode qui n'est plus seulement interdisciplinaire pose chaque fois des questions générales. Le recours philosophique n'a plus dans ce cas sa forme classique et hiérarchisante: arbitrage d'une instance ontologique ou transcendantale légiférant sur des questions de possibilité, etc.

Ce qui se cherche maintenant, c'est peut-être un autre style philosophique et un autre rapport du langage philosophique aux autres discours (plus horizontal, sans hiérarchie, sans recentrement radical ou fondamental, sans architectonique et sans totalisation impérative). Sera-ce encore un style philosophique? La philosophie survivra-t-elle à l'épreuve de ces nouveaux savoirs, de cette nouvelle topologie des limites? Ce sera l'épreuve et la question même du Collège.

b) Limitrophie «interne»

Un autre type de travail limitrophe pourra définir la mission du Collège. Cette fois, c'est à l'intérieur d'une seule discipline, d'un dispositif théorico-institutionnel déjà organisé, que la question des limites peut surgir. C'est le moment où tel savoir positif rencontre dans son champ autonome des difficultés ou des limites que son axiomatique et son procès propres ne permettent pas de lever. Une science ou une *tekhnê* en général interrogent alors leurs propres présuppositions, déplacent, déforment le cadrage de leur problématique, le plient à d'autres configurations. Ce moment — typique et normal pour toute recherche — n'est pas nécessairement celui d'une «crise épistémologique» ou d'une «enquête sur les fondements», etc. Ces modèles du moment dit «critique» peuvent se transformer et, bien qu'ils aient d'abord une allure philosophique, ils

peuvent aussi déranger l'assurance philosophique sur laquelle ils sont encore construits. Cette assurance philosophique a une histoire, elle a pris des formes multiples et «le philosophe» ne peut éviter de l'interroger sous toutes ces formes, depuis le questionnement classique sur l'essence de la métaphysique, les limites et la destination de la philosophie, de la recherche et de l'enseignement philosophique jusqu'à des questions peut-être inédites, nées aux limites de savoirs, de pouvoirs, et de dispositifs techniques nouveaux, avec lesquels la philosophie n'avait encore jamais frayed.

Nous n'avons pas ici à proposer des modèles pour l'élaboration de ces questions, encore moins des réponses typiques. Nous indiquons seulement l'urgente nécessité de leur donner un lieu et une chance à leur mesure. Toutes les problématiques et toutes les propositions qui en dépendent (elles sont innombrables) trouveront dans le nouveau Collège un accueil privilégié. Non que toutes les démarches de cette espèce doivent constituer le *programme* du Collège, ce serait démesuré et hors de proportion avec les dimensions d'une telle institution, et sans doute de toute institution en général. L'idée de saturation n'a ici aucune pertinence, et l'on ne peut construire un programme sur ce qui, par définition, problématise tout contrat programmatique. Disons seulement que la règle du Collège sera d'accorder une priorité à ces problématiques limitrophes et avant tout à celles qui concernent les limites du philosophique en tant que telles. Priorité sera aussi reconnue à certains styles d'approche: l'exploration aux limites, l'incursion singulière ou insolite. Bien entendu, l'insolite, le limitrophe ou l'aléatoire ne seraient pas valorisés à eux seuls et en tant que tels. Mais, à côté d'autres éléments d'appréciation, ils devraient être portés au crédit des projets de recherche soumis au Collège.

Le schéma que nous proposons conduit à interroger — et peut-être à déplacer — le rapport entre la philosophie et les savoirs tel qu'il s'est fixé dans le modèle de l'institution universitaire qui domine en Occident depuis le début de l'âge industriel: structure ontologico-encyclopédique verticale qui tend à immobiliser toutes les frontières autorisées du savoir. La philosophie y est censée organiser et commander tout l'espace de la connaissance et toutes les régions de l'encyclopédie. Mais ce principe hiérarchique y est aussitôt inversé quant au pouvoir: le département de philosophie (la «faculté de philosophie» dont parle Kant dans le *Conflit des*

*facultés*⁵) est soumis aux disciplines représentant le pouvoir d'État⁶. Toute-puissance et impuissance, tel était le destin assigné à la philosophie dans un système subordonnant tous les langages universitaires aux énoncés de vérité (théorique) à l'intérieur de l'université, et l'ensemble de cette université aux représentants du pouvoir d'État pour tout ce qui n'était pas jugement «constatif». La philosophie était tout et n'était rien (Schelling pouvait bien, dans la même logique, faire objection à l'idée d'un «département» de philosophie, puisque la philosophie devait être partout, et donc nulle part, en aucun lieu déterminé). Depuis ce temps, toutes les spéculations sur la mort ou la survie de la philosophie gardent un rapport essentiel avec cette projection institutionnelle. A travers bien des variations, ce paradigme kantien a puissamment illustré la logique des rapports entre l'État, la philosophie et les savoirs non philosophiques.

C'est ce concept de *l'universitas* qui, directement ou non, aboutit à ces paradoxes encore actuels: une certaine hégémonie du philosophique va de pair avec le confinement, voire la répression de l'enseignement et de la recherche philosophiques par la société civile ou par l'appareil d'État. Pour nous limiter à cet exemple très signifiant, ce qui s'est passé en France relève de cette logique: la classe de philosophie («reine des disciplines», «couronnement des études»), c'est aussi un enclos où la philosophie se trouve parquée, privée du traitement et de la dignité qu'on reconnaît aux autres disciplines (nous renvoyons ici aux travaux du GREPH).

En transformant et en étendant l'enseignement philosophique (avant la terminale des lycées et hors des UER de philosophie), on remettra en question l'espace ainsi hiérarchisé et toutes les limites théorico-institutionnelles qui le structurent. Si, conformément aux engagements du président de la République, l'extension de l'enseignement philosophique doit être demain une réalité politique, la création du Collège international de philosophie doit aller dans le même sens. L'économie de notre projet le suppose en tout cas. Elle dessine une autre topologie: à ce que nous appellerons par commodité *l'univerticalité* (unité radicale de la fondation, hégémonie onto-encyclopédique, centralisme, identification maximale et hiérarchie), on tendra à substituer une multiplicité de rapports transversaux, horizontaux, hétérogènes. Mais ce sera là seulement une tendance — et une

⁵. Soit l'ensemble des disciplines elles-mêmes subordonnées à la discipline de la science rationnelle pure — mathématique pure, philosophie pure, métaphysique de la nature et des mœurs.

⁶. A l'époque, la théologie, la médecine et le droit, mais la modernisation en est possible.

expérience à tenter. De nombreux signes permettent de penser qu'il en est temps.

III. LA DIMENSION COLLEGIALE ET INTERNATIONALE

Pourquoi un *Collège* et un *Collège international*? Si nous recourons au nom historique de Collège, c'est *d'abord* pour tenir compte des prémisses que nous avons tenté de justifier: cette nouvelle institution ne doit être ni une école ni une université. Elle ne sera pas seulement, au sens traditionnel de l'expression, un centre de recherches. C'est *ensuite* pour proposer un fonctionnement *autonome* et *libéral*: dans son mode de recrutement et d'administration, dans son rapport à l'État, à la nation et aux régions.

Dans les chapitres suivants, nous multiplierons les propositions destinées à garantir cette collégialité. Pour nous en tenir ici aux généralités, disons que l'autorité de tutelle ne devrait pas entraver, mais favoriser au contraire cette autonomie, la possibilité d'initiatives décentralisatrices, de recours (dans certaines conditions) à des ressources privées, de contrats avec des instances régionales et internationales.

Autres caractères collégiaux: le style libre et pluraliste des rapports entre les membres de l'institution, la nécessité d'exclure toute hiérarchisation stabilisée, tout phénomène d'«école», d'autorité et d'intolérance doctrinale, le renouvellement rapide des membres *actifs* du Collège, la facilité des passages entre le Collège et d'autres institutions de recherche et d'enseignement (lycées, universités, CNRS, Collège de France, EHESS, institutions étrangères, etc.), une large et vivante communauté entre les membres *actifs* du Collège et tous les autres.

Cette structure collégiale facilitera sans doute l'accueil d'étudiants, de chercheurs et d'artistes étrangers. Car la dimension *internationale* du Collège doit apparaître comme l'une de ses caractéristiques essentielles. Les statuts du Collège seront très explicites à cet égard: il y va de l'originalité, de la force et du rayonnement de cette institution, la seule de ce type en France et peut-être au monde.

Il faut bien reconnaître que jusqu'ici la France ne s'est pas donné les moyens d'une coopération internationale de grande envergure, notamment dans les espaces que nous avons dessinés. C'est un fait notoire pour les chercheurs étrangers et pour les chercheurs français qui sont souvent

accueillis dans d'autres pays, notamment aux États-Unis. Les structures universitaires rendent lourdes, difficiles, souvent décourageantes, les démarches préalables à l'accueil, dans de bonnes conditions, d'un chercheur ou d'un artiste étranger. Nous ne parlons pas ici des valeurs d'hospitalité intellectuelle que la France respecte en principe quand il s'agit de tel ou tel grand écrivain (encore que l'histoire des émigrants que nous n'avons pas su retenir soit parfois bien triste). Au-delà de l'hospitalité individuelle, il nous paraît urgent et vital d'ouvrir aux échanges internationaux et à la coopération organique avec des institutions étrangères des possibilités nouvelles, riches et très manifestes, voire spectaculaires. Cela devrait se faire dans toutes les directions mais en accordant une certaine priorité aux échanges avec les pays africains, orientaux et latino-américains, et d'une façon générale avec les pays en voie de développement. Il est souhaitable d'expérimenter de nouvelles formes de coopération notamment pour ce qui est de la formation à la recherche. Sans négliger les relations avec les États-Unis et avec les pays d'Europe, à l'Est et à l'Ouest, bien au contraire, il convient d'éviter de faire du Collège une nouvelle institution européocentrique.

1. Il faudra permettre aux intellectuels français connus pour leurs travaux et généreusement reçus à l'étranger de prendre des initiatives réciproques.

2. Il importe que les étudiants et les chercheurs français soient en rapports durables avec des étrangers qui séjourneraient assez longtemps en France pour y exposer l'état de leurs recherches mais aussi pour y poursuivre sur place les activités les plus créatrices.

3. Il est souhaitable que le Collège devienne un lieu d'échanges internationaux (linguistiques, culturels, scientifiques, artistiques) conformes à sa spécificité et qui ne se limitent pas à des communications bilatérales. La problématique des langues nationales dans la communication scientifique (et compte tenu des nouvelles données technologiques de l'information) doit devenir un thème important et permanent pour tous ceux qui participent à la vie du Collège⁷.

4. Surtout cette ouverture internationale doit permettre, dans un champ plus traditionnellement philosophique, de multiplier des initiatives originales dont la nécessité historique est aujourd'hui plus évidente que jamais. On sait que le «monde philosophique», à supposer qu'il ait encore

⁷. Rappelons qu'à sa création le Collège de France fut nommé le Collège des trois langues (pour l'étude du latin, du grec et de l'hébreu).

une unité, n'est pas seulement partagé en «écoles» ou en «doctrines». Au-delà et indépendamment des contenus et des positions philosophiques, il est divisé selon des frontières linguistico-nationales plus difficile à franchir que des frontières politiques. Ces différences traditionnelles de «style», de «rhétorique», de «procédure», etc., sont parfois plus graves que des différends doctrinaux. Bien qu'ils ne se réduisent pas à la langue et à la tradition nationale, ils y restent néanmoins très adhérents. Ces aires philosophiques entre lesquels les passages sont très rares, fût-ce sous la forme de la critique et de la polémique, sont un défi historique — et philosophique — à la philosophie. Énigme ou scandale, comme on voudra, il y a là un phénomène qu'on devrait se donner les moyens d'étudier, sinon de réduire, à nouveaux frais, systématiquement.

Ce serait là une des tâches les plus difficiles et les plus nécessaires du Collège, qui peut jouer là un rôle irremplaçable. Pour les raisons évoquées plus haut, de nombreux philosophes français et étrangers attendent beaucoup de cet immense projet et pensent que la France peut aujourd'hui lui donner ses meilleures chances.

IV. RECHERCHE ET FORMATION A LA RECHERCHE

Pourquoi la mission du Collège concernerait-elle d'abord la *recherche* et la *formation à la recherche*?

Sans doute l'université doit-elle en principe allier la recherche et l'enseignement philosophiques. Le CNRS accueille certes quelques chercheurs en philosophie. Mais, il faut bien le reconnaître, il n'existe pas en France d'institution de recherche philosophique qui soit à la mesure des besoins ou des ambitions de ce pays. Et il n'existe pas de grand lieu de rencontre et de débat philosophique. Les sociétés philosophiques régionales, à Paris et en Province, bien qu'elles aient une activité parfois stimulante, n'assurent pas aujourd'hui cette fonction.

Aussi, sans prétendre là encore devenir le seul ou le principal lieu de recherches philosophiques et interscientifiques en France, le Collège pourrait au moins représenter une grande force d'attraction et de diffusion, de proposition et de discussion.

D'abord par l'appel qu'il ferait, à un moment ou à un autre, sous une forme durable ou ponctuelle, à tous ceux qui animent la vie philosophique,

en France et à l'étranger. Tous seront invités à participer aux recherches «croisées» qui resteront l'originalité du Collège. Car, une fois de plus, le Collège n'entreprendrait pas de *couvrir* des *domaines*, mais de multiplier les incitations et les provocations à de nouvelles recherches. La pensée la plus rigoureuse et la plus créatrice y serait représentée en la personne de ceux qu'on appelle des penseurs, des philosophes, des savants, des écrivains, des artistes, certes, mais aussi des analystes ou des praticiens compétents dans les domaines les plus divers, du droit à la médecine, de l'informatique à la stratégie militaire, de l'industrie et du commerce à l'urbanisme, etc. Les activités du Collège seront ouvertes à tous. Elles seront à la fois de recherche et de formation à la recherche pour étudiants ou non-étudiants, universitaires ou enseignants du secondaire et du primaire, qui obtiendraient de leur administration les moyens de se libérer à cet effet, dans certaines conditions à préciser, d'une partie de leurs obligations d'enseignement. Ce dernier point est capital et il répond à une demande autant qu'à un besoin profondément ressenti par les enseignants.

Ces revendications très légitimes sont formulées avec beaucoup de force ces derniers temps. La circulation entre le Collège et les autres institutions de recherche et d'enseignement devra donc s'ouvrir au moins autant du côté du «secondaire» et du «primaire» que du «supérieur». C'est encore là une très grande force potentielle du Collège, son risque et sa chance, sa vertu démocratique aussi.

Tels seraient les titres du Collège international de philosophie, ses titres à être créé sous ce nom et ceux qu'il pourrait justifier par son existence et par son développement. Nous ne croyons pas devoir aller au-delà de ces généralités principielles dans cet avant-projet. Ce sera aux responsables du Collège, si la création en est décidée, de se déterminer au regard de nos propositions. Sans être engagés au-delà des principes généraux qui formeront comme la charte du Collège, ces responsables pourront confirmer ou préciser, différencier, détourner ou déformer le système de ces propositions, celles que nous venons de faire, celles que nous allons maintenant enchaîner aux premières, comme leurs conséquences pratiques. Elles définiront les statuts, les structures techniques et administratives et les activités du Collège, ses modes de fonctionnement, sa composition, ses phases d'installation et de développement, etc. Ces phases permettront justement aux membres du futur Collège d'approprier ou de s'approprier nos propositions et de les adapter progressivement aux nécessités de l'expérience en cours.

Pour le Collège comme pour toute autre institution, le moment instituteur prend un sens que l'histoire, génération après génération, peut effacer ou monumentaliser, éclairer d'une autre lumière ou inscrire ailleurs, voire contredire de façon imprévisible. Mais quelle que soit ici la part d'imprévisibilité, y a-t-il un risque, pour l'État et pour la nation, à mettre des moyens à la disposition de ceux et de celles qui souhaitent d'abord travailler ensemble dans les perspectives que nous venons de définir?

DEUXIÈME PARTIE

Constitution

Activités du collège

1. La participation aux activités du Collège sera absolument libre, elle sera offerte à tous et à toutes, sans aucune condition d'âge ou de nationalité. Aucun *titre* — en tant que tel — ne sera préalablement exigé, qu'il s'agisse de prendre part aux travaux (séminaires, colloques, etc.) ou de postuler, sur dossier, pour l'accession aux cursus et aux diplômes délivrés par le Collège ou à d'autres responsabilités: conférenciers, directeur de séminaire, programmes et directeur de programme. Les directeurs de programme sont les membres actifs du Collège.

2. Les activités du Collège prendront les formes les plus diverses.

- Une partie importante du budget et des locaux disponibles sera réservée à des manifestations ponctuelles ou resserrées dans une séquence brève (ce qui n'exclut pas une certaine cohérence dans leur programmation d'ensemble, sous la responsabilité du Collège). Par exemple, un conférencier, étranger ou français, un savant, un écrivain, un philosophe, un cinéaste, etc., est invité à donner une, deux ou trois conférences, à lire ses textes ou à présenter une œuvre avant d'animer un débat autour d'un ou de plusieurs exposés. Les propositions pourront venir de l'intérieur ou de l'extérieur du Collège et chaque fois ce type de manifestation, si brève soit-elle, devra donner lieu à la préparation et à l'archivage les plus rigoureuses. Dans cette première catégorie d'activités on rangera aussi les colloques nationaux et internationaux, événements très importants dans la vie du Collège. (Bien que, pour ce type d'activités, les personnalités les plus reconnues et les plus prestigieuses puissent et doivent être invitées à ce titre, il va de soi que la règle du Collège restera, ici comme ailleurs, l'incitation à la recherche et l'ouverture de voies nouvelles. Cela n'exclut pas les manifestations spectaculaires mais les subordonne toujours à

d'autres principes.)

- La forme la plus courante des activités — mobilisant probablement la partie la plus importante du budget de recherche — sera celle du séminaire. Chaque séminaire durera un semestre ou une année académique (12 à 24 heures. Il s'agit là d'une indication quantitative globale. Ce temps pourra être librement distribué selon les formules jugées les plus efficaces, compte tenu des différents types de recherche). La direction en sera confiée, sans engagement de renouvellement, à une, deux ou trois personnes. Par exemple, X propose à la Commission de la recherche un projet de séminaire. Celui-ci se présentera sous la forme d'un dossier important démontrant la compétence du candidat — ce qui n'implique néanmoins aucun titre officiel —, expliquant et justifiant les thèmes à traiter, les résultats escomptés, les formes et les rythmes de la recherche, etc. Si le projet est accepté, le séminaire peut durer un semestre ou un an. Compte tenu des résultats de l'expérience, qui donneront lieu à un rapport et à des discussions, le contrat de séminaire peut être renouvelé pour un an ou deux ans. Il faut admettre, compte tenu des rythmes habituels pour le développement d'une recherche de ce type, que la formule du renouvellement pour deux années consécutives sera assez fréquemment adoptée; un tel séminaire pourrait ainsi durer, sous sa forme de séminaire, trois années consécutives. Une exception sera faite pour les membres honoraires du Collège — anciens membres actifs — qui pourront, après avoir quitté le Collège, proposer d'y animer un séminaire semestriel tous les deux ans.

Nous posons donc en principe que le séminaire ainsi défini sera la forme prépondérante dans la distribution des activités. L'avantage de ce choix est évident. En accord avec la mission du Collège, il favorise des structures légères, mobiles, multipliables. Il limite les pesanteurs économiques et structurelles liées à l'installation durable de directeurs de programme, qui en tout état de cause ne devra pas excéder cinq ans. Il permet le renouvellement rapide des chercheurs et des thèmes de recherche. Il facilite les associations, les coopérations, les contrats individuels ou institutionnels. Il est conséquent avec la logique qui commande de n'exiger aucun titre préalable que la présentation et la justification d'un projet de recherche.

Dans l'hypothèse de la plus longue durée (3 ans), on peut décider de ne pas renouveler le séminaire, et cela va de soi si le bilan n'est pas encourageant. La décision revient toujours au Collège, qui consultera à ce

sujet la Commission de la recherche. Mais on peut aussi, devant le succès et les perspectives ouvertes par le séminaire, le transformer en programme de recherche pour une durée de cinq ans.

- On nommera *programme de recherche* des centres ou unités de recherches relativement stabilisées et diversifiées. Les programmes ne devront en aucun cas mobiliser plus de 50 % des moyens du Collège (crédits, salle, matériels, publications, etc.) A partir d'un contrat initial, ils ne devront pas durer plus de cinq ans. La responsabilité principale en sera confiée à un directeur de programme élu et nommé dans des conditions qui seront définies. Ces programmes de recherche pourront comprendre eux-mêmes plusieurs séminaires travaillant en étroite connexion (jusqu'à 3 ou 4 séminaires et groupes de travail). Au bout de cinq ans, et dès la troisième année, s'il a fait la démonstration, notamment par des publications, de son intérêt, de sa nécessité et surtout de ses perspectives d'avenir, le programme pourrait préparer son éventuelle émigration vers une autre institution qui l'accueillerait de façon permanente, sous sa forme stabilisée ou dans son processus de transformation. Des négociations seront conduites à cet effet par les responsables du Collège et des différents programmes.

Dans la sélection et l'organisation rigoureuse des séminaires et des programmes, la Commission de la recherche et la direction du Collège s'inspireront naturellement des finalités propres de cette nouvelle institution en s'efforçant d'allier la plus grande diversité possible à la coordination et à la cohérence maximales. Il va de soi que le volume des ressources dont disposera le Collège (quelle qu'en soit l'origine) conditionnera pour une large part le succès de cette «diversification cohérente».

De nombreux modes de communications devront être prévus entre les différentes activités du Collège (conférences, séminaires, programmes de recherche, colloques). Celles-ci donneront lieu à des publications. Des Assises du Collège se dérouleront à l'automne de chaque année, à Paris, dans les régions ou à l'étranger. Les travaux de l'année précédente et les projets en cours y seront présentés et largement discutés selon des modalités à prévoir.

Toutes ces coordinations posent évidemment, entre autres problèmes, celui de la localisation principale du Collège. Il faudra donc tout faire pour que sa première installation à Paris ne limite pas la participation nationale à ses activités, et que la participation internationale ne s'y concentre pas indéfiniment. Nous proposerons — à terme — une hypothèse de

multiplication et de décentralisation progressive dans plusieurs villes universitaires ou dans diverses régions, hors des villes universitaires. Dans l'immédiat, toutes les mesures nécessaires seront envisagées pour limiter la concentration «parisienne» du Collège, même si elle est inévitable pendant une première phase de quatre ans. Mais il nous paraît possible et souhaitable d'envisager dès cette première phase la création de *centres régionaux de recherche*, qu'ils appartiennent de plein droit aux structures du Collège malgré la relative autonomie de leur fonctionnement ou qu'ils passent avec lui un contrat d'association original.

Les activités du Collège seront réparties sur trois grandes périodes de l'année. Les décisions concernant les séminaires et les colloques se régleront sur ce rythme avec la souplesse et la diversité requises. Ces trois périodes d'environ quatre mois chacune (octobre à février, mars à juin, juillet à septembre) permettront une meilleure scansion et une meilleure diversification dans l'organisation des travaux et dans la répartition des responsabilités. Par leur brièveté et leur relative autonomie, elles pourront permettre d'ajuster plus facilement des détachements temporaires, des voyages d'études (en France pour des étrangers, hors de France pour les Français).

Avant tout, en ouvrant le Collège à des activités originales pendant l'été, elles assureront des facilités à tous ceux qui n'auront pas pu se libérer pendant la période académique. Nous pensons ici aux étrangers et à certains enseignants français, mais en vérité à tous ceux qui pourraient se trouver limités par les mêmes contraintes. L'organisation des travaux pendant la période de l'été sera originale, et les premiers membres du Collège devront la définir de toute urgence en en exploitant toutes les possibilités (colloques, formation linguistique accélérée, rencontres internationales, invitation de chercheurs étrangers au Collège, participation à des expériences artistiques ou pédagogiques, voyages d'études, etc.).

Rythmes de la recherche et attribution des titres

Outre tous ceux qui participeront librement, sans aucune inscription, à ses activités, le Collège peut accueillir, sur inscription, des *auditeurs libres* dont la participation active — sans obligation ni sanction — sera attestée par le Collège. Il accueillera aussi des candidats aux deux diplômes que le Collège sera habilité à délivrer dans des conditions à définir, si possible, en accord avec le ministère de l'Éducation nationale. Si cet accord n'était pas possible dans un avenir prévisible, le Collège préparerait la création de deux titres qui lui seront propres et qu'il s'emploiera à faire valoir (voir l'Avant-propos).

Le Collège doit en effet pouvoir intéresser et attirer vers lui des étudiants, des enseignants ou quiconque souhaite s'engager dans un travail de un à quatre ans, sur projet de recherche solidement motivé.

Bien que, pour l'essentiel, les activités du Collège ne doivent pas se régler sur les cursus typiques et sur la candidature à des titres, ceux-ci peuvent constituer une garantie, et pour le Collège et pour tous ceux qui y consacreront leur énergie pendant une ou plusieurs années: enseignants du secondaire, du primaire ou de l'université qui demanderont à être libérés, à temps complet ou partiel, de leurs obligations professionnelles, étudiants ou chercheurs, français ou étrangers. Enfin ce sera une assurance aux yeux de tous, en France et à l'étranger, quant à la qualité et à l'efficacité des travaux du Collège. Des personnalités étrangères au Collège (professeurs, chercheurs, etc.) seront nécessairement associées aux évaluations des travaux et des résultats de la recherche selon des procédures largement collectives et absolument transparentes. Des procédures seront prévues pour que l'engagement des candidats et des chercheurs ne soit pas moins requis que celui des directeurs de programme et de tous ceux qui seront

appelés à orienter et à évaluer les travaux.

On distinguera entre deux types de cursus, et donc deux types de diplômes. Dans les deux cas, les candidats devront solliciter leur inscription au Collège sur dossier et projet de recherche.

I. FORMATION A LA RECHERCHE

Au terme d'un travail qui ne durera pas plus de deux ans (12 à 15 mois pour la durée moyenne), le chercheur en formation présentera un mémoire. Le sujet en aura été initialement déterminé en accord avec le responsable d'un ou de plusieurs séminaires et — nécessairement — avec un directeur de programme. Au cours de la préparation du mémoire et conformément à un contrat individuel, le candidat devra participer à plusieurs autres séminaires dans le Collège ou dans d'autres institutions. Il confirmera ou enrichira ainsi sa formation dans des disciplines classiques voisines de celles qui importent le plus au sujet de son mémoire.

L'ensemble de cette formation doit faire l'objet d'accords généraux et typiques, conformément à des normes générales qui permettront de considérer le diplôme obtenu comme l'équivalent d'un diplôme universitaire. Le niveau sera approximativement celui de l'actuel DEA, mais le titre devra porter la marque du Collège. C'est là un des points à préciser après la publication de la nouvelle loi d'orientation de l'enseignement supérieur, et donc à discuter avec le ministère de l'Éducation nationale.

Si le mémoire est jugé satisfaisant et si la participation aux autres séminaires est attestée, le directeur de programme accordera le titre (à préciser: par exemple diplômé de recherche du CIPh en tel domaine...) et écrira deux pages de préface pour le mémoire dactylographié, dont un exemplaire sera disponible à la bibliothèque du Collège, et dans certains cas publié par les Presses du Collège. Ce sera notamment le cas lorsque le candidat aura produit un travail complémentaire (traduction, film, «objet», etc.).

A cette première étape, le chercheur en formation peut, s'il le souhaite, présenter sa candidature pour un travail de recherche longue. Ce serait le deuxième niveau et le deuxième titre. Bien entendu il n'est pas indispensable d'avoir mené à bien une recherche «courte» dans le Collège

pour y soumettre un projet de recherche «longue».

II. DOCTORAT DU COLLEGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE

Il s'agit là d'un titre homologue à celui qui sera peut-être défini dans l'université pour sanctionner une thèse préparée pendant quatre ou cinq ans. Selon les mêmes procédures, le candidat devra déposer un projet de recherche longue. Aucun titre préalable n'est requis, mais le dossier de candidature devra être aussi élaboré et riche que possible. Si le projet est accepté par le Collège et par un directeur de programme qui le défendra devant lui, le candidat s'engagera dans un travail de quatre à cinq ans au maximum. Il devra participer à un ou deux séminaires dans le programme de recherche dont il dépend. Quand, d'accord avec le directeur de programme, il jugera son travail achevé (conformément aussi avec certaines normes générales de présentation définies par la Commission de la recherche pour tous les travaux), il le soumettra à un jury de trois membres: le directeur de programme concerné, le directeur d'un autre programme et un enseignant chercheur étranger au Collège; aucun titre ne sera exigé de ce dernier, qui sera choisi pour sa compétence spécialisée; on peut prévoir des cas particuliers où ce troisième juré serait totalement étranger à l'université et au monde académique. Le jury décidera du mode d'évaluation en accord avec le candidat: soutenance classique, entretiens séparés ou rapports de lecture. Dans tous les cas, le travail, qui aura dû être étroitement lié aux activités du Collège, devra pouvoir être publié par les Presses du Collège avec une préface du directeur de programme. Le nombre des travaux officiellement dirigés par les directeurs de programme sera strictement limité. En aucun cas, il ne pourra excéder dix thèses. Le doctorat du Collège pourra également être attribué pour un ensemble de plusieurs travaux distincts menés en liaison avec l'activité du Collège.

Il va de soi que les sujets de recherche devront être strictement déterminés et sélectionnés, du moins à ce niveau, selon des critères propres au Collège et en accord avec sa mission spécifique. Cette exigence sera moins rigoureuse pour la formation à la recherche: sujets moins «pointus», accords avec d'autres institutions pour faire place à une formation plus générale et plus classique, etc.

Dans l'examen des dossiers de candidature une attention particulière

sera accordée à la connaissance et à la pratique de langues étrangères. Les premiers responsables du Collège devront définir à cet égard des exigences très précises. Ils créeront également les conditions d'une formation spécifique dans ce domaine à l'intérieur même du Collège. Ce sera là un des foyers les plus actifs de l'institution. On y travaillera non seulement à l'apprentissage des langues étrangères, en particulier dans leur usage scientifique, philosophique, poétique, mais à l'apprentissage du français (en formation complémentaire) pour les chercheurs ou auditeurs étrangers. Ces travaux de formation linguistique seront étroitement coordonnés avec les recherches sur la langue, la traduction, la communication scientifique, la technologie de la communication.

La prédominance du français sera sans doute un fait. Les responsables du Collège devraient s'efforcer de ne pas en faire un droit ou un privilège. Le français ne devrait ni souffrir ni dominer dans une communauté internationale qui sera respectueuse des différences linguistiques ou culturelles et très attentive au problème des langues.

Structures techniques du Collège

Sous ce titre, nous définirons des structures permanentes que nous distinguerons du Collège proprement dit, c'est-à-dire de l'organisation des responsables qui décident des orientations, des contenus, des méthodes et des sanctions de la recherche, et qui élisent les collègues proposés à la nomination par le Ministère, etc.

Il est hautement souhaitable que, dans les meilleurs délais, le Collège dispose d'espaces et de locaux assez étendus dans le centre de Paris. On devra pouvoir y regrouper (au moins):

1. Une vingtaine de salles de séminaires (tables rondes pour 30 à 40 personnes).
2. Deux très grandes salles (notamment pour les colloques et les assises).
3. Un service de reproduction et de projection très bien équipé (plusieurs machines à photocopier, plusieurs magnétophones, dispositif complet de diathèque, de vidéothèque, et de projection cinématographique, avec personnels spécialisé).
4. Une salle d'archives et une bibliothèque.
5. Un secrétariat nombreux, bien équipé, dirigé par un secrétaire général aux compétences administratives éprouvées et relativement spécialisées pour ce type d'institution. Le directeur du Collège disposera d'un secrétariat permanent (au moins une personne compétente pour les problèmes de type à la fois théorique et semi-administratif). L'ensemble du secrétariat sera composé de 8 à 10 personnes, dont 3 à 5 auront des compétences spécialisées, notamment du côté des langues et des cultures étrangères (anglais, allemand, japonais, espagnol, italien, arabe, etc.), et des problèmes de presse et de publication.
6. Un service d'intendance (administration financière, gestion

technique et entretien des locaux).

7. Les Presses du Collège. Elles comprendront un service de presse proprement dit (chargé des relations publiques, de l’affichage, des invitations, des communications avec l’étranger, etc.) et un service de publication. Dès que cela serait possible, au cours du premier plan de quatre ans, le Collège devra prévoir la mise en place de ses propres presses. Il sera soutenu pour cela par différents ministères (un des points à discuter notamment avec le ministère de la Culture, la direction du Livre et le Centre national des lettres), mais pourra s’assurer la plus grande autonomie possible, en passant au besoin des accords avec des maisons d’édition et de distribution privées. Le Collège tentera ainsi de publier et de diffuser, en français et en langue étrangère, la plus grande partie de ses programmes et travaux, en multipliant les publications légères, les fascicules et les revues.

8. Le Collège devra également disposer, dès que possible, dans son lieu propre ou au centre de Paris, de deux ou trois logements destinés aux hôtes étrangers. Sur cette question et quelques autres, la collaboration du ministère des Relations extérieures (service des Relations culturelles) sera décisive.

9. Nous proposons enfin l’installation, au cours des quatre premières années d’existence du Collège, d’une Maison du CIPh. Associée au Collège, elle jouirait d’une certaine indépendance et pourrait faire appel à des crédits internationaux (privés ou publics). Pour certains de ses caractères, le modèle à suivre serait celui de l’Institut des hautes études scientifiques (document cité en annexe dans le dossier joint au Rapport) avec lequel elle pourrait d’ailleurs multiplier les échanges. Située dans la région parisienne, elle accueillerait des pensionnaires français ou étrangers pour une durée variable. Ceux-ci pourraient y travailler de façon solitaire ou collective, y organiser des rencontres, recevoir des visiteurs.

Dès la création du Collège, une délégation sera accordée à un membre actif du CIPh pour étudier et mener à bien ce projet en accord avec le Conseil de réflexion, le Collège, les autorités compétentes en France et à l’étranger.

Le Collège proprement dit

I. STATUT

La structure institutionnelle et la mission essentielle du Collège nous paraissent exiger un ajustement original des types de statuts actuellement prévus pour les établissements de recherche.

L'autonomie du Collège (gestion financière, modalités de recrutements, élection du directeur et du bureau par les membres du Collège) semble exclure aussi bien le statut d'établissement public à caractère administratif que les statuts actuellement prévus par la nouvelle loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France (établissement public à caractère scientifique et technologique).

On pourrait penser au contraire que cette autonomie et la nécessité de conférer des titres s'accommoderait mieux du statut prévu par les articles 3 et 4 de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur (n° 68-978 du 12 novembre 1968) pour les «établissements publics à caractère scientifique et culturel». Cette loi prévoit en effet de nombreuses dérogations permettant le meilleur ajustement du statut aux traits spécifiques de l'institution. (L'exemple de l'EHESS serait ici, sur plus d'un point, le modèle: «... établissement public national à caractère scientifique et culturel indépendant des universités, selon les dispositions de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968... sous réserve des dérogations précisées ci-après...».)

Il reste que, dans l'état actuel de notre réflexion et à une date où la nouvelle loi d'orientation de l'enseignement supérieur n'est pas encore connue, nous avançons cette hypothèse avec la plus grande réserve. Il est en effet possible que la nouvelle loi d'orientation annule ou transforme sur

ces points la loi de 1968. En tout état de cause, celle-ci ne concernait que les établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale. Comme il nous paraît de plus en plus nécessaire d'envisager dans certains domaines une cotutelle du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de la Recherche et de l'Industrie, nous proposons sur ce point et sur certains autres qu'un statut original soit inventé avec l'accord de toutes les instances ministérielles concernées. Dans cette dernière hypothèse, le statut de fondation (avec dotation de l'État) pourrait aussi être envisagé. Il nous paraît même préférable dans la première étape (cf. Avant-propos). Il n'exclut rien de ce qui est souhaitable pour le Collège et permet peut-être une meilleure singularisation du statut.

II. COMPOSITION ET INSTALLATION

1. Le Collège provisoire

La *première phase*, dite *provisoire*, durera quinze mois. Si le Collège était créé par une décision gouvernementale le 1^{er} octobre 1982, par exemple, elle durerait jusqu'au 1^{er} janvier 1984. La *deuxième phase*, dite inaugurale, durerait quatre ans (dans cette hypothèse, jusqu'au 1^{er} janvier 1988).

La distinction de ces deux phases permettra de passer le plus légitimement et le plus vite possible de la décision institutrice — qui revient à l'État et à l'autorité de tutelle du Collège — à un fonctionnement aussi autonome que possible. Ces deux phases permettront également d'ajuster, de compléter ou de différencier les propositions initiales, compte tenu des premières expériences, des contraintes et des ressources imprévisibles, et surtout de la mise en place de nouvelles structures de recherche et d'enseignement dans le pays.

Le Collège atteindra un premier profil stable en 1988 et proposera alors un autre plan de développement quadriennal (en gros, un doublement de volume et une multiplication «régionale» si les résultats y encouragent).

Pour la première installation du Collège dans sa *phase provisoire* de quinze mois, nous proposons la procédure suivante. Après étude de ces premières propositions, après discussion avec les chargés de mission qui les auront présentées, après la mise au point en commun, avec les

responsables du ministère de tutelle, d'un projet définitif qui formerait la charte du Collège, le Ministre et le Gouvernement pourraient décider de la création du Collège international de philosophie.

Cette décision prise (le plus tôt possible à la rentrée universitaire 82/83), deux hypothèses sont à envisager:

Première hypothèse: le Ministre nomme pour *un an* (par exemple jusqu'au 1^{er} janvier 1984) un directeur du Collège provisoire. Sur proposition de celui-ci, le Ministre nomme 6 délégués (membres actifs du Collège provisoire) pour la même durée.

Deuxième hypothèse: le Ministre nomme pour *un an*, 7 délégués qui élisent aussitôt le directeur du Collège provisoire.

Ainsi serait formé le *Collège provisoire* dont feraient également partie les représentants des institutions qui passeraient immédiatement un contrat d'association avec le Collège selon les modalités définies plus bas (un représentant par institution). Selon les cas, les membres du Collège provisoire pourraient assumer leurs fonctions en demeurant dans leur institution d'origine ou en demandant un détachement (complet ou partiel).

Pendant cette phase provisoire, le Collège provisoire aura plusieurs missions.

- organiser toutes les activités du Collège qui n'engagent pas celui-ci au-delà de la phase provisoire (conférences, séminaires, débats, rencontres — éventuellement au sujet de l'organisation même du Collège) et naturellement y participer sous forme de conférences ou de séminaires par exemple;
- veiller à la première installation des services techniques permanents du Collège;
- préparer en accord avec le Conseil de réflexion du Collège la *seconde phase* — dite *inaugurale* — de l'installation.

2. Le Conseil de réflexion

C'est donc ici qu'il faut définir le Conseil de réflexion du Collège.

Ce Conseil sera constitué au moment même de la création du Collège. Les membres (nommés par le Ministre après consultation du directeur du Collège qui en aura saisi le Collège provisoire) en seraient des personnalités incontestables et de renom international, connues pour l'originalité de leur œuvre dans les domaines les plus différents, et des représentants de différents ministères ou de différentes institutions ayant

intérêt à la vie et au rayonnement du Collège.

Le rôle essentiel du Conseil de réflexion sera de discuter avec le Collège et avec son directeur des grandes orientations de la recherche, de faire à cet égard toutes les recommandations qu'il jugera utiles, d'examiner les bilans et d'en délibérer. Ce rôle sera purement consultatif et sera comme tel assumé soit en séance plénière (minutieusement préparée, une fois par an) soit à titre individuel ou en commissions spécialisées quand cela paraîtra utile. Garantissant en permanence la haute tenue des travaux organisés au Collège, le Conseil de réflexion aura à prendre des initiatives particulièrement importantes au cours de la phase d'installation (provisoire, puis inaugurale).

Sa composition sera la suivante:

- 4 représentants du ministère de tutelle;
- 2 représentant du ministère de l'Éducation nationale;
- 1 représentant du ministère de la Culture;
- 1 représentant du ministère des Relations extérieures;
- 4 représentants du CNRS (dont 2 philosophes);
- 2 représentants de l'Enseignement supérieur (dont 1 philosophe);
- 4 Représentants de l'Enseignement secondaire (dont 2 philosophes);
- 1 représentant du Collège de France;
- 1 représentant de l'EHESS;
- 1 représentant de l'EPHE;
- 14 représentants des différents domaines de la pensée, dont 7 de la «création» ou de l'«écriture» (écrivains, peintres, musiciens, dramaturges, sculpteurs, cinéastes, philosophes, etc.) et 7 de la science, de la technologie et du monde économique.
- 10 savants, penseurs, artistes, philosophes étrangers (représentant au moins 4 nationalités).

Pour tous les membres qui ne représentent pas un ministère, le renouvellement se fera par moitié quand ils sont deux ou plus (tirée au sort catégorie par catégorie, lors du premier renouvellement), tous les trois ans. Les personnalités représentant des institutions seront proposées — au moment du renouvellement — par les institutions elles-mêmes au directeur du Collège, qui serait en droit, à l'occasion, de les récuser. Les autres personnalités, françaises ou étrangères, seront élues par le Collège. Le Conseil aura des correspondants officiels à l'étranger. Ils seront nommés par le Collège en accord avec le Conseil et notamment avec le représentant des Relations extérieures.

Le Conseil de réflexion du Collège est présidé par le directeur du

Collège.

Pendant la *phase provisoire*, le Conseil de réflexion, réuni avec le Collège provisoire, proposera les grands axes de la recherche qui devront orienter le premier plan quadriennal. Ce Collège provisoire multipliera les consultations, suscitera et examinera un grand nombre de propositions de recherche. Il tiendra compte en particulier du dossier des propositions établies par la Mission.

Au terme de ces premiers travaux, le Collège provisoire et son directeur, tenant le plus grand compte des recommandations du Conseil, définiront les premiers programmes et par conséquent les premiers postes à pourvoir à partir de la rentrée d'octobre 1983. Les problèmes budgétaires posés par ce calendrier seront examinés en priorité et devront trouver des solutions originales si l'on souhaite ne pas retarder l'installation du Collège. Ces directions de programme (programmes et postes) seront définies en termes généraux, compte tenu des priorités reconnues. Ces définitions (très ouvertes mais clairement déterminées) seront publiées avec la vacance de poste correspondant (directeur de programme) dès mars 1983.

Au cours de la phase provisoire, le Conseil se réunira au moins deux fois en séance plénière. Dans l'intervalle, il désignera six de ses membres qui travailleront avec le Collège provisoire à la définition des premiers postes.

3. La constitution du Collège

Lorsque ces postes auront été créés (mars 1983), ils seront déclarés vacants et ouverts à toutes les candidatures (françaises ou étrangères). Toujours selon le principe même du Collège, aucun titre préalable ne sera exigé des candidats. Ceux-ci seront seulement tenus de déposer un dossier comprenant, outre les pièces habituelles (curriculum, travaux antérieurs, etc.), un projet de recherche (aussi élaboré que possible) s'inscrivant dans l'espace général ouvert par la définition du poste.

Cette formule permettra à la fois de respecter l'originalité dite «pointue» des recherches et d'équilibrer une politique générale des recherches dans le Collège. A l'intérieur du même poste, des recherches très différentes pourront s'engager tous les quatre ou cinq ans. Mais au moment du départ d'un directeur de programme (au bout de quatre ans, cinq ans au maximum), le poste pourra être supprimé ou redéfini. Au

moment des candidatures, certains membres du Collège peuvent demander au candidat un entretien.

Pour les premières nominations qui engageront largement, comme on imagine, l'avenir du Collège, le Conseil de réflexion déléguera un nombre de représentants égal à celui du Collège provisoire. Réunis en assemblée, le Collège provisoire et la délégation du Conseil de réflexion éliront un candidat pour chaque poste. Le Ministère le nommera directeur de programme (membre actif du Collège) pour une durée qui n'excédera pas quatre ans. A la demande du directeur de programme, cette durée pourra être réduite ou, de façon tout à fait exceptionnelle, étendue à cinq ans.

Pour les élections suivantes, et dès la phase inaugurale (1984-1988), le Conseil de réflexion ne participera plus à ces élections. Le principe de la cooptation collégiale sera pleinement respecté. C'est l'assemblée des directeurs de programme qui, après un vote (système à deux tours), proposera les nouvelles nominations.

Plusieurs formules pourront être retenues pour l'occupation de ces directions de programme:

- Une occupation à plein temps avec détachement complet. Dans ce cas, le directeur de programme serait chargé, outre son séminaire hebdomadaire, de l'organisation de son programme de recherche et d'une demi-journée de consultation (obligations strictes et générales pour tout directeur de programme), d'une des responsabilités «collégiales», à la fois théoriques et administratives, réparties chaque année.

- Une occupation à temps partiel et sans détachement. Dans ce cas, le directeur de programme ne sera tenu qu'à l'organisation de son programme et à une séance de séminaire par semaine.

Au moment où il quittera le Collège, dans les deux cas, le directeur de programme devra retrouver, dans son institution d'origine ou ailleurs, un poste équivalent (quant au rang et au traitement) à celui qu'il aura occupé dans le Collège.

Pour toutes ces questions, un accord général et des conditions particulières devront être discutés avec le ministère de l'Éducation nationale et avec toutes les autorités concernées, en particulier avec le CNRS.

Après son départ, un directeur de programme pourra continuer à diriger les travaux engagés au cours des années précédentes mais ne pourra plus, bien entendu, en diriger d'autres. Toutefois, devenu membre honoraire du Collège, il pourra, s'il le désire, continuer à animer un séminaire semestriel

tous les deux ans. Il fera partie de droit de la Commission de la recherche.

Pour la première année de la phase inaugurale (et dès mars 1983), le Collège provisoire proposera la création d'une quinzaine de postes de directeurs de programme qui seraient donc occupés dès la rentrée de 1983-1984. Puis, au cours des quatre années suivantes — et suivant les orientations du plan quadriennal —, on créerait par étapes une trentaine de nouveaux postes (8 à 10 par an).

Le Collège atteindrait ainsi, en 1988, des dimensions idéales (environ 45 directions de programme) pour envisager un autre plan et un autre rythme de développement, compte tenu de cette première expérience. Nous avons déjà suggéré qu'en cas de franc succès il faudrait alors préparer un nouveau bond, allant, dans les quatre années suivantes, vers un doublement de volume et la création de collèges analogues et autonomes (quoique coordonnés de quelque façon) dans plusieurs régions. La préparation de ce deuxième plan de développement sera officiellement au programme des travaux du Collège pendant les quatre premières années.

Les directions de programme seront confiées de préférence à des chercheurs qui proposent d'engager ou de développer des travaux originaux répondant aux exigences constitutives du Collège. Ces chercheurs pourraient être déjà reconnus pour leurs travaux antérieurs mais devraient néanmoins proposer de nouveaux développements de leur recherche. Ils pourraient aussi en être aux premières étapes de leur recherche, au moment où celle-ci commence seulement à être connue ou reconnue.

Ces deux critères excluent la nomination, au titre de directeur de programme, de personnalités parvenues au terme d'une carrière académique et disposant des moyens institutionnels nécessaires à leur travail et à leur enseignement. En revanche, il serait très souhaitable que de telles personnalités soient invitées à animer un séminaire ou à donner des conférences, à faire partie de jurys et à dispenser leurs conseils à l'intérieur du Collège.

Après ces premières nominations des quinze directeurs de programme, le Collège est constitué. Le Collège provisoire lui cède la place (il va de soi que les membres du Collège provisoire auront pu, s'ils le souhaitent, être individuellement candidats à tel ou tel poste: dans ce cas, ils ne prennent pas part au vote concernant ce poste, bien entendu).

Le Collège élit alors son directeur pour deux ans. Il élit les membres de son bureau pour un an, il en répartit les tâches et les responsabilités, à

définir plus tard. Il est souverain pour toutes les propositions de postes à pourvoir, et pour l'organisation de toutes les activités du Collège (programme annuel des séminaires, conférences, colloques, etc.). Il se réunit en assemblée au moins une fois par trimestre, et avec le Conseil de réflexion une fois par an.

4. La Commission de la recherche

Au début de la phase inaugurale (1983-1984) sera constituée une Commission de la recherche, sorte d'assemblée générale consultative. Elle comprendra les membres actifs et honoraires du Collège, les directeurs des séminaires organisés pendant l'année, des représentants des chercheurs et des chercheurs en formation inscrits (environ 10 % élus).

Cette commission se réunira une fois par an, au printemps. Elle désignera pour un an des responsables dans des domaines spécialisés (relations internationales, relations avec les enseignements secondaire et supérieur, avec le CNRS, etc.). Cette réunion qui mettra à son ordre du jour des questions générales, les bilans et les perspectives de travail en cours, sera précédée par la remise de brefs rapports d'activité. Ces rapports et le compte rendu de la séance seront également remis au Conseil de réflexion qui se réunit plus tard.

Contrats d'association

La possibilité d'associer d'autres institutions ou d'autres groupes de recherche au Collège constitue une ressource nécessaire et fondamentale: condition de vie, de diversité, de souplesse et d'extension. On y aura recours dès la phase dite provisoire de l'installation du Collège.

Chaque fois singuliers et adaptés jusque dans le détail aux cas considérés, comme aux intérêts mutuels des deux parties, ces contrats peuvent être passés avec une personne ou avec une institution dans son ensemble, avec un département universitaire ou une unité de recherche en général, qu'elle soit privée ou publique, française ou étrangère. Quels que soient leurs caractères particuliers, ces contrats devront prévoir en tout cas:

- la définition d'un programme de recherches conforme à la mission générale du Collège;
- la participation du ou des responsables de l'institution associée à la Commission de la recherche et, dès la phase provisoire, au Collège proprement dit;
- la possibilité pour l'institution associée de délivrer, dans les conditions définies d'un commun accord, les titres définis plus haut — cette possibilité sera très largement développée pour tout ce qui relève de la *formation à la recherche*;
- l'indépendance financière de l'institution associée dont les ressources seront extérieures au Collège (sauf exception à négocier) — mais la personne ou les personnes responsables de l'institution associée pourront utiliser les services du Collège (secrétariat, service de presse, Presses, reprographie, locaux, etc.) dans les mêmes conditions que les autres membres du Collège.

Les contrats — très précis et rigoureux pour tout ce qui concerne notamment le programme de recherche, le volume des séminaires,

l'occupation des locaux, etc. — devront être renouvelés tous les deux ans, mais peuvent l'être, à ce rythme, indéfiniment.

TROISIÈME PARTIE

Projections

Le passage aux «projections» se fera sans long préambule, puisqu'il donne la parole à plusieurs propositions. Celles-ci ont tout naturellement développé entre elles une division du travail ou une articulation des points de vue.

La première ouvre un frontispice, qui est en même temps une mise en garde, et qui d'avance déjoue les difficultés et les «facilités» dont un pareil projet peut escompter le danger.

La seconde recueille, traduit et ordonne la multiplicité diverse des apports et des suggestions qui ont été adressés à la Mission; elle marque la nécessité de *penser* la polarité philosophique, dans ce qu'elle a d'essentiel et d'incontournable, et elle propose un schème pour les quatre ans avenir.

La troisième avance l'hypothèse d'un réseau, cohérent et pluriel, de plusieurs projets relativement limités dans leur nombre et dans le temps, afin d'indiquer qu'il existe une possibilité très prochaine de mettre en œuvre un travail multiple et opérant.

La quatrième met des accents et des temps forts sur certaines des plus prégnantes et des plus urgentes parmi les tâches qui nous sont proposées, ou qui sont indispensables à nos yeux.

Nous nous sommes confiés à cette logique qui a disposé ainsi, parmi nous, la suite de nos propositions.

Modes d'emploi

par François CHÂTELET

La première partie de *l'avant-projet* souligne, dans sa section I, la relation *de fait* existant entre l'amoindrissement dont a été victime l'institution philosophique en France au cours des trois ou quatre dernières décennies — avec ou sans son consentement — et la conception, héritée de la tradition, imposant à la philosophie d'exercer son hégémonie sereine sur l'ensemble du champ théorico-pratique, faute de quoi elle n'aurait aucun rôle sérieux. Condamnée ainsi au tout ou rien, réduite en quelque sorte par statut à ne posséder aucun pouvoir effectif (sinon d'enseignement), devant se déclarer satisfaite de cette puissance théorique et de cette incapacité pratique, la philosophie se devait aussi de pâtir de toutes les malveillances volontaires ou involontaires dont elle était (et demeure) l'objet, de céder du terrain, sous de bons ou mauvais prétextes, aux trop fameuses sciences humaines et, face au déferlement des sciences et des techniques, de n'avoir plus d'autre fonction que celle de la déploration... De la sorte, s'est bâtie, comme contremarque du philosophe dépositaire du Savoir (et de sa négation abstraite, le philosophe chroniqueur des progrès scientifiques), l'image du philosophe témoin, c'est-à-dire toujours un peu martyr.

Ces mêmes pages insistent sur le fait que, durant le même temps, en dépit de la primauté institutionnelle de cette conception, dans l'institution même et hors d'elle, s'est développé un mouvement fort diversifié présentant de l'activité philosophique une dynamique différente. Celle-ci refuse non seulement la perspective brutalement dilemmatique qui assigne à la philosophie le tout ou rien du savoir, mais aussi cette autre, qui en est la conséquence beaucoup plus confuse, qui l'astreint à vouloir sa mort par sa réalisation et son dépassement. Les variations sur le thème de la mort de

la philosophie (= métaphysique) et de son dépassement réalisation demeurent singulièrement abstraites: sitôt qu'on les veut effectuer, c'est-à-dire dégager leurs modalités réalistes, on s'aperçoit qu'elles se réduisent à des banalités ou à des artifices rhétoriques. Les sciences naturelles ou humaines (ou telle d'entre elles, l'économie politique ou l'histoire) comme dépassement et réalisation du programme de la philosophie; l'histoire universelle, ou la très mystérieuse «praxis», ou la Nation et son État, ou le Prolétariat et son Parti comme abolition-réalisation «concrète» du projet de la métaphysique, comme «devenir-monde» de la philosophie... Telles sont les simplifications et les faux-semblants qu'entre autres récuse ceux qui ont préféré emprunter l'itinéraire multivoque caractéristique de la philosophie vivante aujourd'hui.

Cependant, pour entraînant et entreprenant qu'elle soit, cette récusation exige de multiples précautions quant à la définition des enjeux et des procédures qu'elle requiert. Elle ne résulte pas d'une volonté unifiée: elle s'élabore peu à peu et, si elle est critique, ce n'est qu'indirectement. Chacun de ceux qui participent à son mouvement ne le fait qu'autant qu'elle est partie constituante d'une argumentation affirmative visant un objet bien déterminé. C'est au cours de telle analyse logicienne, de telle recherche sur l'histoire des idées ou de telle étude épistémologique que transparaît la mise en question des modes de penser et des principes hérités de l'époque des systèmes... et certainement pas dans le dessein de jeter les bases d'un nouveau système! Il résulte de cette situation — satisfaisante à bien des égards puisqu'elle permet à une dynamique idéale de se développer librement et dans la diversité, sans être entravée par le moindre souci méthodologique ou doctrinaire — qu'à l'activité philosophique, qui ne tient plus pour évidences (après bien d'autres philosophes du passé, d'ailleurs) que la philosophie ait un objectif (la Vérité) et un objet (l'Être ou Dieu ou le Sujet), qu'elle soit produite par un sujet (le Sujet, précisément), ne correspond plus aucun champ repérable, quand bien même userait-on de métaphores ou jouerait-on le jeu des substitutions.

Une semblable situation comporte des dangers. Le but de ce texte complémentaire est de les faire connaître et d'indiquer par quels moyens il est possible, au sein du Collège international de philosophie, de les combattre, en eux-mêmes, et dans leurs effets. L'expérience de cette dernière décennie en particulier montre à quel étiage intellectuel peut conduire une interprétation sans nuance du refus des principes dont il est entendu qu'ils gouvernent «la grande philosophie classique» (affirmation

qu'il conviendrait très probablement elle-même de nuancer): comme il est maintes fois arrivé jadis et naguère, des textes paraissent, qui présentent le champ philosophique comme suffisamment occupé par des considérations abstraites et générales étayées sur des visions cavalières de l'histoire de l'humanité, par des gloses qui n'ont de sensationnel que leur caractère péremptoire et par des objurgations morales de nature circonstancielle qui, à chaque bas de page, délivrent l'absolu sur simple demande. Ainsi comprise, la philosophie rejoint l'image caricaturale qu'en donnent depuis longtemps ses adversaires les mieux avisés. Du même coup, les partisans des «Anciens» ont beau jeu de réclamer, au nom du sérieux effectivement bafoué, le retour aux principes qui ont contribué à la grandeur de la pensée spéculative, oubliant en même temps que l'abandon de ces principes n'a pas été une affaire d'humeur, mais la conséquence de décisions prises face à des problèmes inédits se posant dans des conditions précises avec des enjeux bien définis.

Le lecteur comprendra que, dans ce qui suit, il n'est nullement question de substituer un point de vue ou une méthode à un point de vue ou à une méthode antérieurs. Encore moins de proposer de «nouveaux» principes qui viendraient à la place des «anciens». Le Collège n'a plus à intervenir dans ces problèmes formels que dans ceux qui touchent aux contenus des enseignements et des recherches.

Mais il lui est loisible de demander — de se demander —, comme un préalable indispensable, de quelle(s) manière(s) et à quelle(s) condition(s) l'actuelle façon de philosopher, qui — à parler très schématiquement — a récusé le caractère essentiel des problématiques dites classiques de l'objectif (de la fin), de l'objet et du sujet de la philosophie, maintient ce qui a fait la force de celle-ci et l'a longtemps imposée comme la forme achevée de la rationalité: l'inlassable volonté d'administrer la preuve et d'apporter l'intelligibilité maximales, la préoccupation constante de soumettre le «donné» à l'exigence conceptuelle et d'accroître sans cesse la complexité des configurations d'idées, le souci réitéré d'assurer l'universelle validité des énoncés et de présupposer que, par essence, tout interlocuteur est «valable», comme on dit aujourd'hui. Ce préalable est indispensable au Collège, car il est Collège de philosophie.

Le philosophe accompli, maître de la Sagesse et de la Vérité. Maître de la Sagesse parce que maître de la Vérité. S'il est difficile actuellement de dessiner précisément cette image, elle n'en reste pas moins active dans l'institution et l'enseignement philosophiques, au moins à titre d'idéal (ou

de projet)... et de repoussoir. Elle s'inscrit, en creux, comme une figure trop haute pour être réalisée ou, selon la version péjorative, comme une rêverie absurde née de l'illusion métaphysicienne. La révélation de cet état de fait est, dit-on, à mettre au compte de l'énorme développement des sciences et des techniques et du rôle considérable que celles-ci jouent dans la vie pratique des sociétés contemporaines. Le schéma aristotélicien des savoirs s'organisant en cercles autour de la science fondamentale, par excellence terrain du philosophe, vacille, comme s'effondre l'arbre cartésien, déraciné par une production de fruits trop abondante. La philosophie n'est pas — n'a jamais été ou ne peut plus être — ce tribunal suprême de la raison légiférant en dernière instance non seulement en matière théorique (et par conséquent scientifique), mais aussi dans le domaine des pratiques et des activités techniques. Le philosophe s'est suffisamment ridiculisé à vouloir, en particulier, donner des conseils au savant et lui délivrer des *satisfecit* méthodologiques;

Sans doute. Peut-être faudrait-il se demander s'il n'y a pas une grande part de simplification et de reconstruction arbitraire dans les conceptions prêtées par l'académisme français, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, à l'aristotélisme et à Descartes. Mais surtout il convient de s'interroger sur les conséquences que l'on prétend tirer de cette critique, somme toute légitime, de l'impérialisme un peu naïf qu'a bâti la philosophie d'École sous le couvert d'Aristote et de Descartes. En effet, si cette critique ne s'étend pas à l'idée même du Savoir telle qu'elle est entendue, aux âges classiques, par la pensée dans son ensemble — y compris théologique et «scientifique» —, cette façon de voir risque de substituer une dogmatique à une autre. Ainsi s'est développé un certain positivisme, qui confère aux seules disciplines expérimentales dites «de base» la capacité d'énoncer le vrai, les installant en cette position centrale qu'occupait naguère l'ontologie ou la théorie de la connaissance philosophique. Dans ce remaniement d'une configuration demeurée formellement identique, la philosophie, fragmentée en diverses parties en fonction des divers types d'objets empiriquement repérables dont elle traite, est repoussée vers la périphérie et essaime en autant d'«ontologies régionales».

Dans une telle optique, ce qui reste de sa vocation universaliste ne peut être que ce qui est désigné sous les expressions de *philosophie des valeurs* ou d'*éthique*. De la sorte et de manière apparemment paradoxale, se trouve restaurée la perspective caractéristique de l'académisme selon laquelle du théorique au pratique l'inférence est bonne. A la lumière de l'actuel primat

des sciences et des techniques fleurit une littérature composite qui, au nom du «concret», du vérifiable, tire des résultats scientifiques appelés en témoignage des leçons concernant les conduites collectives ou individuelles. La nature des relations entre ce qui tient lieu d'énoncés théoriques et les énoncés pratiques n'est pas toujours précisée: de la prétention déductive à la technique d'importation d'un schème de pensée d'un domaine à un autre en passant par la banale induction et l'incertaine analogie, bien des variétés d'inférences s'affirment et se combinent. Dans tous les cas, cependant, se met en place une situation grosse des confusions les plus dommageables. Car s'il est une leçon que donnent l'extension des sciences de la nature et leur étonnante aptitude à définir de nouveaux champs d'investigation, c'est qu'il importe de travailler d'abord avec le «préjugé» de la singularité et de l'autonomie de chacun de ces champs et de se garder des importations hâtives. Or les traités de morale (et de politique) qui empruntent la légitimation de leurs énoncés aux résultats acquis dans tel ou tel domaine des sciences naturelles font l'inverse: l'obligation où ils se trouvent d'assurer la communication entre des domaines dont l'homogénéité n'est pas établie les conduit à bâtir des synthèses approximatives et à soumettre les espaces de la recherche à des grilles aux mailles si larges que toute détermination stricte en est exclue.

La critique de la volonté hégémonique de la philosophie est insuffisante et dangereuse si elle n'est pas philosophique, c'est-à-dire si elle n'est pas sous-tendue par une mise en question conceptuelle de la forme Savoir. Cette mise en question, elle-même liée à une réévaluation des techniques d'analyse, d'argumentation et de vérification, a pour effet, entre autres, de libérer les champs d'investigation de toute astreinte extérieure, de garantir leur autonomie et de stimuler la définition de champs nouveaux. Elle est neutre quant aux perspectives synthétiques d'interdisciplinarité ou aux entreprises — quelque nom qu'on leur donne — ayant le souci d'introduire la communication maximale entre les domaines et de faciliter leur insémination réciproque. Toutefois, elle rappelle que l'important est non pas de faire circuler les exemples ou les techniques de légitimation, de jongler «interscientifiquement» avec les analogies, mais de saisir le moment où il devient possible, en raison d'une transformation, d'un affinement concomitants des deux disciplines, qu'un objet connu par le mathématicien, par exemple, soit connu en même temps par le philosophe (et le mathématicien devenant philosophe) comme un objet philosophique. Déjà Descartes et Leibniz étaient experts en cette

matière...

La mise en question de la forme Savoir ne libère pas seulement de l'hypothèque dite positiviste. Car ce n'est pas seulement les sciences naturelles que la pensée en mal de point fixe et dépossédée d'hégémonie philosophique peut requérir: ce peut être les sciences humaines (ou sociales), ou telle d'entre elles. On y reviendra ci-dessous, car le type de dommage qui en résulte doit être analysé plus largement. Ce peut être la politique, mise, comme on disait volontiers il y a un peu plus de dix ans, «au poste de commandement». Ce peut être, selon une mode récente qui commence à s'estomper, la morale. Quel sera le prochain pivot? Peu importe. Ces entraînements ne comptent guère, sinon qu'il s'y gaspille beaucoup d'énergie. Il faut préciser de plus que l'idée du point fixe n'est pas à rejeter absolument. Il est possible que, pour traiter de telle problématique, une référence principale, voire exclusive, s'impose. La dogmatique commence lorsque cette référence est prise comme principe de solution pour toute problématique.

Il ressort de ces diverses remarques qu'en se libérant de sa fonction impériale, en acceptant de se connaître désormais comme discipline parmi les autres, en récusant à la fois la couronne fallacieuse à elle offerte et l'indignité que lui promettent les tenants des sciences positives, là encore, la philosophie procède de telle manière qu'elle met en évidence le fait que l'hégémonie théorique n'appartient pas à son essence. Mais d'autres attributs s'y maintiennent. Lorsqu'on a insisté sur la nécessité, pour le philosophe, de se défier des «synthèses hâtives» et des approximations pluridisciplinaires, et de proscrire les «évidences» qu'imposent la péremption du style spéculatif et le besoin de faire du nouveau, on a voulu souligner ici que, parmi ces attributs, il y a, à titre principal, l'exigence de la preuve, la volonté de légitimer toujours plus largement les énoncés et de pousser toujours plus profond et plus fin la recherche du terme tenu pour ultime.

Pour dire autrement les mêmes choses, l'abandon par le philosophe de la conception classique de la Vérité et du Savoir, le refus de la philosophie doctrinale et du système, la considération apportée à la théorie nietzschéenne de l'évaluation ont été (et sont encore) l'occasion de servir, sous l'appellation de philosophie, des généralités volontiers audacieuses, pleines d'assurance et de hauteur, procédant de manière d'autant plus agressive qu'elles sont peu exigeantes en matière de légitimation, qu'elles confondent vigueur du ton et rigueur de la pensée et qu'elles

méconnaissent les règles minimales d'établissement de la preuve.

Il n'y a certes pas de risque que le Collège international de philosophie s'engage dans une telle voie. Cependant demeure cette éventualité que la préoccupation de faire à la nouveauté sa place et de prendre en charge les relations multiples qu'entretiennent les sciences formelles et expérimentales — entre elles, avec la philosophie ou avec d'autres activités comme la poésie ou le droit — n'entraîne à recevoir des concepts massifs et mal formés. Cette éventualité, le Collège doit la connaître. Pour se prémunir contre elle...

A une semblable préoccupation pour la rigueur et pour la sauvegarde de ce qui caractérise, peut-être le plus adéquatement, le discours philosophique: l'exigence de légitimation, correspond la deuxième série de remarques. Il s'agit cette fois de prévenir les effets négatifs que peut avoir le fait que le mouvement philosophique contemporain s'accorde pour considérer que la philosophie n'a pas (n'a jamais eu) d'objet spécifique. La répudiation des objets dits vulgaires (le «fait», l'«exemple», l'«expérience», qui, comme chacun sait, sont respectivement «têtu», «décisif», «cruciale») par quoi commence l'acte philosophique a pour contrepartie, dans l'ontologie classique, la définition, au moins à titre d'hypothèse, d'un monde, d'une autre catégorie d'objets, dont le système des énoncés philosophiques précisément est le reflet ou l'expression. Que se passe-t-il lorsque, au nom du «concret» et de la réussite des disciplines expérimentales, on écarte cette hypothèse sans soumettre à l'analyse critique la configuration idéale qui la rend possible?

A l'objet philosophique se substitue normalement un objet de même nature (ressemblant, analogue ou même simplement homonyme) et ayant reçu, d'une certaine manière, le sceau d'une rationalité qui lui permet d'être concret sans être vulgaire. Les sciences humaines, nées au siècle dernier avec d'autres causes et pour d'autres raisons, ont aussi la fonction de fabriquer ces entités composites. Leur origine philosophique fournit à ces sciences un stock sémantique suffisant; et les méthodes qu'elles empruntent aux techniques d'observation et d'expérimentation des sciences naturelles leur apportent le parfum du «concret» hors duquel le sérieux contemporain ne voit point de salut. Se développe de la sorte une discipline académique et universitaire, en ce siècle, en France, en particulier, qui a vu naître la psychologie et la sociologie comme savoirs positifs.

Cette discipline continue de s'appeler philosophie. En fait, elle est un mélange (au sens platonicien: une réalité faite de plusieurs éléments entrant

en composition sans qu'une règle ait fixé l'ordre de celle-ci et le dosage des parties). Les programmes de philosophie des universités et des classes des lycées en vigueur dans les années quarante reflètent naïvement cette manière de voir. Toute une part y est réservée aux sciences humaines: la psychologie, puis, de plus en plus offensive, la sociologie y occupent un large terrain; la réflexion sur les méthodes et les résultats des sciences naturelles et sociales rappelle la fonction impériale de la philosophie; mais celle-ci trouve un semblant d'application dans les chapitres consacrés à la morale et à la métaphysique, plus pudiquement nommée philosophie générale. Chacun doit se déclarer satisfait. Les sciences humaines, soucieuses de s'institutionnaliser, ont conquis un territoire enviable; leurs partisans sont convaincus que désormais rien ne pourra plus s'opposer à l'extension de leur empire. Ils voient plus juste que les tenants de la tradition philosophique, qui, de fait, [lui échappent](#) complètement.

La réalité institutionnelle gomme partiellement cette confusion; celle-ci s'installe dans les esprits. Mieux vaut encore le conflit déclaré opposant les métaphysiciens à leurs rivaux, tenants des sciences positives, que ce compromis qui refuse de s'interroger sur le statut — d'unité ou de multiplicité — des énoncés vrais et sur la diversité des procédures d'intelligibilité et qui, tactiquement, joue de l'ambiguïté pour imposer le modèle de vérité qui lui agréé: celui des sciences d'observation et d'expérimentation (en supposant de plus que ce modèle existe et qu'il est unifié). Cependant, la dynamique de la philosophie en acte aujourd'hui, dont le Collège international de philosophie veut être l'expression, ne saurait accepter d'entrer ni dans un conflit caduc ni dans un processus conduisant à l'occupation de l'espace philosophique par des disciplines dont la courte histoire manifeste, autant que la vitalité, les incertitudes et les fragilités. Et, plutôt que de s'irriter à des arguties méthodologiques, elle préfère régler pratiquement, en fonction des objectifs singuliers qu'elle vise en chacune de ses recherches, les relations qu'elle a à entretenir avec les sciences humaines ou sociales et avec l'histoire.

Concernant cette dernière, l'importance prise par les philosophies de l'histoire systématique et leur actuelle influence exigeront une analyse propre. Pour ce qui est des psychologies, des sociologies, des ethnologies, des anthropologies — «les sciences humaines», au sens convenu —, mais aussi des économies politiques, des recherches politiques et juridiques, des sciences de la communication, des diverses sciences de l'art, la philosophie contemporaine est bien loin de récuser l'intérêt de leurs résultats. Cela, en

un double sens: d'une part, en tant que ces disciplines sont justiciables, au même titre que les sciences naturelles, de recherches épistémologiques dont les thèmes et objets peuvent être de la plus grande portée pour la philosophie; il suffit de rappeler pour s'en convaincre les couples folie/raison, pathologie/normalité, la richesse des schèmes de pensée élaborés par les sciences tant sociales que naturelles réfléchissant sur les problèmes par ceux-ci posés et l'ampleur du travail philosophique accompli à partir de là en ces domaines. Mais, d'autre part, ces disciplines d'observation de la réalité sociale fournissent à l'entreprise de conceptualisation une expérience d'une diversité et d'une étendue considérables. Plus exactement, les données qu'apportent ces disciplines et les résultats qu'elles ont acquis constituent un apport particulièrement fructueux pour la recherche philosophique: celle-ci peut s'y alimenter simplement en informations comme elle peut faire intégralement sienne une démonstration qui procède «par essence» (ce dernier cas illustre, à propos des sciences sociales, le fait, avéré par l'histoire des sciences formelles et naturelles, qu'il n'est pas nécessaire d'être philosophe d'institution ou de vocation pour travailler philosophiquement — les exemples sont nombreux depuis «l'économiste» Marx, le «sociologue» Max Weber et le «psychologue» Freud).

Cette relation décisive qu'entretiennent philosophie et sciences de l'homme signifie aussi que le travail du philosophe et celui du sociologue, par exemple, sont de natures différentes. Si l'on a mesuré les conséquences, en premier lieu, de la rupture progressivement introduite dans le champ de la rationalité par le succès des sciences expérimentales et leur rôle social grandissant, et, en deuxième lieu, de l'éclatement au XX^e siècle de la forme Savoir, sapée par la diversification des styles, des objectifs et des procédures de la connaissance, on doit aussi admettre que la communauté apparente des objets des sciences humaines et de la philosophie s'accompagne d'une différence foncière dans leur traitement. Les premières, à moins d'être du reportage ou de la propagande, sont tenues d'aller de l'avant: ayant délimité un champ d'enquête (ou l'ayant reçu tout délimité dans l'empirie), elles ont à charge de définir des questions précises à poser à l'objet considéré et à expérimenter, de telle manière que réponses y soient données, afin que puissent être énoncés des résultats. Le philosophe cherche lui aussi à formuler des énoncés qui soient des résultats; mais son investigation ne commence vraiment qu'avec l'analyse des réquisits de l'interrogation...

Si le tenant des sciences positives reconnaît la validité de cette différence, il s'abstient des polémiques coutumières qui ont trop souvent conduit psychologues et sociologues, notamment, à moquer les énoncés de la philosophie en raison de leur abstraction et à prétendre y substituer les leurs, qualifié de «concrets». Car, à parler précisément, l'abstraction est plutôt le fait du savant qui isole un champ et sélectionne des caractères, qui met entre parenthèses les conditions d'exercice de la connaissance de l'objet dans toute la richesse de leurs déterminations. En vérité, ce qui se manifeste dans ces prises de position polémiques, c'est l'incertitude des sciences humaines qui hésitent constamment entre la fonction sérieuse, mais limitée et peu gratifiante, de disciplines positives d'observation et la fonction de substitut modeste, mais combien efficace et exaltante, d'un Savoir philosophique reconnu définitivement défaillant. La philosophie contemporaine constate elle aussi cette défaillance essentielle; elle définit la réplique philosophique à cette situation. De cette définition — résultant non d'une élaboration notionnelle, mais de l'orientation des travaux philosophiques actuels — il ressort que, si la philosophie n'a pas d'objet propre, elle maintient un style démonstratif, argumentatif et développe un type de connaissance qui, l'un et l'autre, la distinguent des connaissances positives et constituent celles-ci comme lieu d'expériences significatives. Dans cette même optique s'impose une nouvelle fois ce constat — qui, comme on l'a déjà noté, pose le problème de l'interdisciplinarité en des termes originaux — que "philosophique" est une qualification qui s'applique non à une réalité empirique ou abstraite, mais à un certain type de connaissance, à une certaine manière d'interroger, de démontrer et d'énoncer.

Ainsi, il est clair, pour citer un exemple récent, que les travaux de Pierre Clastres sur l'organisation du pouvoir dans certaines tribus indiennes appartiennent de bout en bout à la science ethnologique et qu'ils répondent, semble-t-il, aux critères requis par la recherche objective en ces matières; mais, en même temps, l'analyse du fonctionnement du pouvoir s'ordonne autour d'une problématique philosophique qui en vient à poser la question de l'inéluctabilité de l'État comme pouvoir central politique. Et ce n'est pas du tout la même démarche que de récuser l'analyse ethnologique de Clastres — ce qui peut être fait en opposant à sa description et à ses explications une description et des explications plus riches et plus fines — et de discuter de la légitimité et de l'opérativité des concepts mis en œuvre dans le champ philosophique ouvert par l'ethnologue.

En fait, tous les éléments sont maintenant en place, qui permettent de formuler une hypothèse claire concernant la relation entre le travail philosophique et celui de l'historien. On ne s'attardera pas ici à rappeler les transformations profondes qui ont affecté les sciences historiques depuis un demi-siècle, en France entre autres, et qui ont fait de l'histoire sinon la science sociale par excellence, au moins le creuset de toutes les sciences sociales en même temps que leur mère nourricière. L'hypothèse, que le Collège pourra discuter pour éclairer son analyse du statut actuel de la philosophie et confirmer son importance, s'énonce aisément: plus encore que les autres sciences sociales, parce que plus directement et en prenant dans leur singularité les actes individuels et collectifs et les configurations d'événements, l'histoire est la grande pourvoyeuse d'expériences; le fait que les explications qu'elle apporte soient sujettes à des remaniements constants et l'occasion de polémiques incessantes au cours desquelles sont exhibés des documents inédits, des preuves nouvelles, des séquences de causalité originales complique le champ d'expérience et l'enrichit de significations que le philosophe pourra intégrer à sa recherche conceptuelle.

Cependant, pour que le philosophe puisse librement travailler avec l'histoire — en se faisant historien, le cas échéant, et en respectant le matériau sur lequel il s'appuie —, il faut que lui-même et l'historien aient levé l'hypothèque que font peser les philosophies de l'histoire. Par cette expression, on entend ici les systèmes forgés au XIX^e siècle qui ont prétendu découvrir les lois du devenir de l'humanité et ont forgé de vastes synthèses dessinant, à partir du passé et du présent, l'image de l'avenir. Derniers avatars de la métaphysique doctrinaire, ces synthèses que gouverne toujours finalement le principe de nécessité, ont servi (et servent encore) d'horizon de pensée aux grands dogmatismes politiques qui ont régenté (et régendent encore) le monde contemporain. Dans l'optique qu'elles déterminent, la fonction de la Raison philosophique est de sélectionner et de simplifier les *res gestae* afin d'assurer l'unité et l'intégrale transparence de *l'historia rerum gestarum*. Or «l'histoire philosophique» qui en résulte, en dépit des vues souvent très profondes qu'elle comporte et qui sont le fait du génie du penseur et non de la conception d'ensemble, tourne le dos aux techniques et aux finalités de la recherche historique. Celle-ci, notamment dans sa période la plus récente, a récusé l'axiome de la méthodologie classique selon lequel la simplicité et l'unité sont les gages de l'intelligibilité; elle a expérimenté que, pour rendre

compte de la complexité du réel, il importe de compliquer la pensée et de mettre en place des grilles conceptuelles d'une extrême finesse. Dans le même mouvement, sa pratique l'a conduite à refuser les unifications simplificatrices, à multiplier les niveaux d'enquête et à se méfier des totalisations abstraites. Somme toute, elle découvre dans son travail cela même que le philosophe rencontre dans son expérimentation idéale; et les philosophies de l'histoire mises en question par la critique conceptuelle du philosophe le sont par l'historien pour des raisons techniques.

Il reste que les considérations historiennes, pour instructives et significatives qu'elles soient, ne sauraient se substituer à ces aventures raisonnables, à ces inventions contrôlées que sont les textes philosophiques. Sauf situations exceptionnelles, relativement fréquentes heureusement, l'historien juge qu'il a assez à faire à collecter et à authentifier «les traces» lui permettant d'«établir les faits», d'organiser ceux-ci en configurations sensées et d'élaborer ainsi une connaissance satisfaisante de la réalité passée prise pour thème. Et ce n'est qu'exceptionnellement que loisir lui sera laissé de mettre en relief les concepts ou les «essences» qu'il a produits au cours de son travail d'investigation ou qu'il a rencontrés en analysant les pratiques et les discours des hommes sociaux faisant leur histoire. En fait, c'est là la besogne de l'historien des idées et des institutions qui leur sont associées, besogne qui est déjà de plain-pied avec l'entreprise philosophique...

Il est assuré, en tout cas, que la philosophie contemporaine, dont il est impensable qu'elle puisse se développer sans référence effective aux procédures et aux résultats tant des sciences naturelles que des sciences sociales (en y incluant l'histoire), tient à se distinguer de ces dernières. Ce n'est point pour réactiver d'une autre manière le vieux conflit de la métaphysique et du positivisme. C'est pour souligner l'originalité, l'irréductibilité du travail conceptuel et de la façon philosophique d'énoncer, d'argumenter et de démontrer.

Un dernier ensemble de remarques, qui concerne les tâches qui incombent à la philosophie, alors qu'a disparu la notion du sujet de la philosophie (au double sens du sujet qui la produit et du sujet auquel elle s'adresse parce que c'est de lui qu'elle se préoccupe). Qu'implique cet effacement de ce que la pensée classique jusqu'à ses prolongements en ce siècle nomme *l'Ego transcendantal*, censé être le centre de la pensée d'où émane le discours de Vérité, caractérisé par son objectivité et son universalité? Qui vise-t-il, celui qui «fait» de la philosophie et dans quel

but? Selon quel intérêt et avec quel objectif?

Ces questions — qui, certes, ne sont pas nouvelles — possèdent aujourd'hui une résonance particulière dans la mesure où le succès non seulement du marxisme, mais aussi des diverses philosophies dites de l'engagement a imposé, non sans justification, l'idée que la neutralité dont se prévalent la rationalité philosophique et son discours à prétention universaliste est un leurre destiné à masquer des opérations de pouvoir. Plus généralement, si l'énonciateur de philosophie ne peut plus maintenir la fiction qu'il a réussi — par quelque opération magique comme la *catharsis*, la prière, le doute, *l'epokhê*... — à se situer en position «supérieure», s'il se présente dans sa réalité empirique, ne va-t-il pas devoir reconnaître qu'il a peu de titre légitime à convoquer le lecteur ou l'auditeur, lui sur qui pèsent, à coup sûr, des déterminations biopsychologiques et historico-sociales? Que deviennent, dans ces conditions, la volonté d'universalité et la préoccupation, inscrite dans la tradition philosophique, de proposer des solutions à la liberté des hommes?

Ce faisceau d'interrogations pose, d'une autre manière encore, le problème de la place, donc de la fonction de l'activité philosophique dans nos sociétés. Il n'est certes pas possible de répondre ici à une question formulée aussi abstraitement. Il reste que l'entreprise de défense et d'affirmation de la philosophie dans le monde contemporain — celle même du Collège international de philosophie — ne peut l'éluder. Il est bon sans doute d'assurer la présence de la philosophie en en faisant; mais il n'est ni naïf ni déplacé, dans une conjoncture qui sollicite l'offensive, de préciser de quelle manière et pourquoi. C'est à hasarder quelques hypothèses à ce propos qu'on consacre ces dernières remarques.

Cette obligation où se trouve la philosophie contemporaine de trouver un fondement aux visées universalistes de ses énoncés s'impose d'autant plus que, au cours de ces quarante dernières années, le marxisme, sous sa forme «jdanovienne», et des philosophies de l'engagement et de la conviction ont développé, avec brio quelquefois, une thématique qui, dans le souci du toujours fameux «concret», prenait en charge le statut empirique — historico-social — du sujet énonçant la philosophie pour récupérer ultérieurement l'universalité par des subterfuges ayant pour fond un dogme éthique et politique. Comment accepter, par exemple, une démonstration qui dénonce le caractère fantasmagorique du Sujet de la métaphysique et insiste sur la détermination des «conditions de l'existence sociale», et qui, en même temps, utilise ces dernières pour fabriquer un

Sujet — le prolétariat et ceux qui sont censés penser de son «point de vue» — ayant capacité de juger adéquatement du Vrai, du Beau, du Bien? Ou encore, pour prendre un autre exemple, n'y a-t-il pas quelque inconséquence à présenter comme philosophique une conception qui, dans un premier moment, refuse, au nom de l'expérience intellectuelle commune qui se défie des extrapolations, l'idée de lois transhistoriques de l'histoire et qui en vient à condamner toute explication historique et, du coup, dans un second moment, restaure la notion d'une nature humaine ou sociale, empirique certes, mais atemporelle.

Comment la philosophie contemporaine parvient-elle à éviter ces malfaçons et ces actes de foi élémentaires à quoi se réduisent souvent des prises de position qualifiées bien arbitrairement de philosophiques? Bien qu'elle use fréquemment des résultats des sciences naturelles et sociales et qu'elle convoque l'expérience littéraire et plus généralement artistique, elle ne saurait tenir pour suffisants le type d'universalité qu'assurent les disciplines positives ou la notoriété qui s'attache aux œuvres d'art. Il est clair d'ailleurs qu'aucun critère ni interne — évidence, cohérence, opérativité, autolégitimation... — ni externe — qualité ou propriété du sujet énonçant ou de l'objet énoncé, en particulier, la «valeur morale» ou le «rôle politique»... — ne peut être invoqué sérieusement. Que reste-t-il, sinon la plus forte et la plus traditionnelle de toutes les preuves de validité, à laquelle recourent ceux qui «prouvent le mouvement en marchant» et qui fait appel à un autre genre d'extériorité: ceux-là à qui la parole et le texte philosophiques s'adressent, qui donnent ou refusent leur adhésion et qui interviennent à leur manière pour ouvrir la discussion.

La discussion est inhérente à l'exercice de la philosophie. L'établissement de l'universalité est non pas un résultat, mais un acte auquel, de proche en proche, directement ou indirectement, par des effets directs ou indirects, participe un nombre toujours plus grand d'individus et de groupes. Il faut souligner: *discussion* et non dialogue, au sens, que prend trop souvent ce terme aujourd'hui, de «concertation» ayant pour fin le médiocre «consensus». La démocratie en acte, qui a été historiquement à l'origine de la philosophie, en est à la fois la condition et la fin. Sans une démocratie minimale, la pratique de la philosophie est impossible; pas plus que n'est concevable un libre enseignement de la philosophie dans une institution qui n'assure pas l'intensité qualitative et quantitative des échanges entre les participants. Et, précisément, si la philosophie a une finalité contemporaine, elle est d'associer le travail conceptuel et les

discussions qu'il met en œuvre aux recherches et aux pratiques dont la défense et le renforcement des libertés sont l'objectif. Car il n'y a pas que le philosophe qui sache que, là où la liberté ne se renforce pas, elle périclité.

La philosophie dans son statut contemporain en France — à laquelle le Collège souhaite fournir un lieu d'exercice et de confrontation avec d'autres façons de philosopher — constitue, en dépit de sa diversité, une réalité repérable. Que celle-ci, une fois qu'on a noté qu'elle emprunte le matériau de son argumentation indifféremment aux diverses sciences, à la politique, aux arts et à la quotidienneté, n'ait finalement d'autres preuves à fournir — parce qu'elle n'en a pas d'autres et qu'elle se plaît à n'en avoir pas besoin — de l'intérêt de son activité que l'adhésion suscitée par son inlassable et irréductible volonté de légitimer ses énoncés, l'ampleur des discussions engendrées par ses analyses et sa participation, selon son style propre, à la lutte pour les libertés, signifie aussi qu'elle n'a aucun contenu à véhiculer, aucun message à délivrer à titre de principes. Ennemie de toute servitude et de toute foi, elle ne saurait être ni servante ni militante. Son affaire est de définir, de prouver et de tirer les conséquences théoriques et pratiques de ces définitions, sans que jamais celles-ci puissent être utilisées pour récuser sans autre preuve ni argument la validité des analyses et leurs résultats.

L'ambition du Collège international de philosophie n'est ni d'enseigner une doctrine ni de produire une doctrine nouvelle; elle n'est pas non plus de faire du prosélytisme. Le Collège accueille la philosophie qui se fait déjà, en France et hors de France, dans les centres spécialisés et ailleurs...

Or la philosophie qui se fait déjà procède des interrogations qui traversent nos sociétés et expriment, plus ou moins adéquatement et directement, les problèmes qui s'y posent. Dès lors, la tâche du Collège est de ménager un lieu où se retrouvent ces interrogations et ces problèmes et de mettre en place une dynamique institutionnelle qui permette de les formuler et de définir les conditions dans lesquelles des réponses peuvent être apportées, les réponses effectives étant entre les mains des citoyens. Ainsi, d'une certaine manière, équivalent de ce qu'est la recherche fondamentale par rapport aux sciences et aux techniques d'application, le Collège, comme espace de rencontres, de recherches et de formation à la recherche, se donne essentiellement pour fin de rendre possible la connaissance philosophique, c'est-à-dire critique, de notre société et de ses principes.

Coups d'envoi

par Jacques DERRIDA

AVERTISSEMENT

I. Les propositions avancées dans ce chapitre prétendent, certes, à une certaine cohérence. Mais ce ne sera ni la cohérence d'un *système*, encore moins celle d'une *doctrine* philosophique, ni même celle d'un *programme*, au sens technique et institutionnel que nous donnons à ce mot dans notre Rapport.

Ce qu'on appelle *système philosophique* constitue en effet un certain type de cohérence ou de cohésion continue, une forme d'agencement *ontologique* qui est apparu dans l'histoire, et on peut même le dire, comme lié à l'essence de l'histoire de la philosophie. Sous la forme de la *doctrine*, le système a toujours lié la philosophie à ses discours et à ses institutions pédagogiques. Or tout discours conséquent, organisé ou simplement rassemblé avec lui-même, n'a pas nécessairement la forme du système (peut-être même est-il destiné à rompre avec cette forme dès l'instant où il s'adresse à l'autre). Dès lors que le Collège sera conduit à faire de l'idée ou du projet *systémique* (en général) *l'un de ses thèmes*, l'un des problèmes à traiter; dès lors, corrélativement, que le Collège ne devra jamais négliger les questions de l'enseignement, de la pédagogie, de l'éducation, des effets doctrinaux, de toutes leurs finalités sociopolitiques, etc., il ne saurait être question d'imposer la forme du «système» à ces recherches, à cette histoire, à cette «pensée». Pour cette raison même, la coordination non systémique que nous allons proposer n'aura pourtant rien de rhapsodique ou d'empirique.

Elle ne dessinera pas davantage un *programme*. D'abord, parce que tout n'y sera pas engagé sous la forme d'une prescription, avec ses

«objectifs» et sa production finalisée. Ensuite, parce que, sans y être nécessairement tenues, plusieurs unités de recherche — nommées «programmes» dans la première partie de ce Rapport — pourront éventuellement y coopérer, y communiquer, tenter de s'y croiser, confronter, traduire, *mais surtout sans jamais renoncer à leur spécificité la plus aiguë, à leur autonomie et à leur nécessité interne.*

II. Ces propositions prétendent à une valeur démonstrative: démonstrativité intraphilosophique, démonstrativité aussi quant à certaines bordures singulières du philosophique. Mais cette démonstrativité ne saurait être ici constamment *exhibée comme telle*. Cela tient aux limites d'un tel Rapport, qu'il s'agisse des limites matérielles de ce chapitre ou, surtout, de celles qui tiennent au genre, à la *finalité* ou à la *destination* d'un tel texte, à la nature même de la *mission* qui lui est assignée. Rien de fortuit à cela, les valeurs de *finalité*, de *destination*, comme toute la sémantique de la mission (mettre, émettre, missive, missile, envoi, etc.), formeront l'un des foyers essentiels de mes propositions ou «projections». Me référant implicitement mais sans dissimulation à d'autres travaux (dont les miens), tirant directement ou indirectement les enseignements de toutes les consultations engagées au cours des derniers mois par la Mission, j'essaierai de me limiter à des *conclusions* pratiques ou techniques quant aux recherches à instituer dans le Collège, à celles en tout cas qui me paraissent devoir être engagées en priorité. *Mais la nécessité de ces conclusions devrait pouvoir s'imposer à partir d'autres prémisses.* Telle sera ici ma règle: projeter la nécessité de certaines recherches, mais toujours de telle sorte qu'on puisse en être convaincu à partir d'autres perspectives ou d'autres prémisses dont il ne sera rien dit, voire sans autre «perspective» ou «prémisse» générale que l'intérêt intrinsèque de telles recherches. L'unité non systématique de ladite «projection» ou de la «mise en perspective», la possibilité de coordination qu'elle pourrait présenter ne doit donc être considérée ici que comme un *intérêt supplémentaire*, une prime à laquelle on pourra attribuer toutes les valeurs qu'on voudra (philosophique, esthétique, économique, raison, poème, tableau, histoire, etc.).

Me contentant souvent de nommer ou d'intituler, de situer des *topoi*, je devrai naturellement laisser dans l'implicite la référence à de nombreux travaux, français ou étrangers, mais aussi l'essentiel d'une analyse des «champs» philosophique, technoscientifique, poétique, etc. De ces macro-

ou micro-analyses que nous pratiquons constamment et qui orientent notre démarche ici même, nous ne retiendrons que des indices: ceux qui nous ont guidés dans la définition du Collège, de son projet, de son idée régulatrice, de sa constitution, ceux qui se sont spectaculairement confirmés dans le temps de la Mission, ceux qui nous ont aidés à découvrir ou à mieux situer de nouvelles orientations, enfin tous ceux qui ont pris la forme d'engagements ou de projets de recherche (nous les joignons à ce Rapport et nous y référerons le moment [venu](#)⁸). Mais nous ne pouvions ni ne devions aller au-delà au cours de cette mission. Nous n'avions pas à dresser une carte de la philosophie française ou mondiale, par exemple, ni à en proposer une interprétation générale, encore que toute abstention ou toute réserve à ce sujet soit impossible. Nous nous y sommes pourtant efforcés, pour les raisons évidentes qui furent rappelées dans la première partie du Rapport. Sans proposer de coupe ou de cartographie du terrain philosophique, nous avons utilisé bien des travaux qui pouvaient nous y aider, que nous les citions ou non. C'est le cas, notamment, du récent Rapport de Maurice Godelier et de ses collaborateurs sur *Les sciences de l'homme et de la société*. Nous n'avons pu en prendre connaissance qu'au terme de notre mission, mais le «relevé» et les recommandations que nous y rencontrons nous étaient déjà connues, au moins partiellement (pour ce qui concerne la philosophie par exemple). Bien que les objets de ces deux Rapports soient très différents, certaines convergences m'ont paru remarquables et encourageantes. Nous devons néanmoins, pour des raisons évidentes, nous en tenir à cette référence globale, et supposer que

⁸. A la fin de chaque chapitre de cette «projection», je multiplierai les références chiffrées aux contributions qui nous ont été adressées au cours de la Mission. Tous ces documents seront rassemblés, comme nous l'avons indiqué, et joints au Rapport final. Ils ont les formes et les fonctions les plus diverses (lettre de soutien, conseils, suggestions, offres de participation ou d'association, projets très élaborés). Ils nous ont été adressés par des individus (enseignants, chercheurs, étudiants, artistes, experts ou praticiens), par des groupes ou par des institutions, de France ou de l'étranger. Sans trier entre ces différents types d'envoi dans la référence que j'y fais, je me suis seulement laissé guider par un principe classiquement thématique. Bien entendu, il n'a pu être rigoureux, compte tenu des intersections auxquelles nous avons dès le départ fait appel. Certaines références devront apparaître plusieurs fois. Néanmoins, il m'a semblé utile de constituer cette sorte d'index thématique, si approximatif soit-il. Il pourra aider les premiers lecteurs du Rapport à se faire une image de l'ensemble des contributions et des échanges auxquels la Mission a donné lieu. L'intérêt et l'étendue en apparaîtront mieux, et la consultation du Dossier annexe peut en être facilitée. Surtout, au-delà de cette première lecture, et si le Collège est créé, un tel instrument peut être indispensable au moment des premières initiatives, quand il faudra reprendre contact avec tous nos correspondants.

notre lecteur aura pris connaissance du «Rapport Godelier».

III. Rappelons-le une fois pour toutes: pour des raisons déjà dites dans la première partie du Rapport, nous devons nous servir trop souvent de mots que nous voudrions voir reçus sans assurance et sans tranquillité. Car c'est sans assurance et sans tranquillité que je parlerai par exemple de proposition de *recherche*, de recherche proprement *philosophique*, *scientifique*, *théorico-pratique*, *poïétique*, etc., ou de recherche sur un *thème*, ou de *problématique* ou de *champ*. On l'a maintenant compris, tous ces mots restent pour l'instant inévitables, mais ce sont pour le Collège des titres de problèmes et des titres problématiques, y compris la valeur de titre et de problème: les lois et les processus de *légitimation*, la *production des titres et des problèmes légitimes*, voilà aussi ce que le Collège devra en permanence étudier, analyser, transformer, notamment dans son propre espace. Le concept de *légitimation* lui-même, devenu si utile et si «légitime» dans tant de discours sociologiques (sociologie des institutions de recherche et d'enseignement, sociologie des arts et de la culture, etc.), ne doit pas rester hors de portée pour ce questionnement: comment s'est-il construit? quelles sont ses présuppositions et ses limites? quelle est aujourd'hui la sociologie, la finalité et la stratégie de ses «usages»? etc. Nous reviendrons sur ces questions. Ce que nous avons nommé provisoirement et entre guillemets «pensée», dans la première partie, devrait marquer le style et le lieu d'une telle démarche. Elle procède aux limites et «au sujet» de toutes ces valeurs courantes, nommées «philosophie», «science», «art», «recherche», «technique», «théorie», «pratique», «problème», «loi», «légitimité», «titre», etc. Ces précautions ne sont pas de pure forme. Elles ne concernent évidemment pas le seul vocabulaire dans lequel on parle généralement des institutions de recherche et d'enseignement. Nous ne pourrions pas éviter ce lexique, mais nous l'affecterons, pour qui voudra bien l'entendre, d'une certaine inflexion interrogative: qu'est-ce que cela dont nous parlons, la «philosophie», la «science», l'«interscience», l'«art», la «technique», la «culture», la «production», la «théorie», la «recherche», etc.? qu'est-ce qu'un «objet»? un «thème», un «problème», une «problématique»? comment penser la question «qu'est-ce que» à leur sujet?

Ces formes d'interrogation assigneront au Collège sa plus grande et plus permanente ouverture, celle qu'il ne faudra jamais suturer par l'assurance d'un savoir, d'une doctrine ou d'un dogme. Quelle que soit la

généralité abstraite de cet axiome, nous croyons nécessaire de l'inscrire dans la charte même de l'institution, comme une sorte de contrat fondateur. Cela n'empêchera pas, au contraire, d'analyser encore les valeurs de *contrat*, de *fondation* et d'*institution*.

IV. Malgré le déploiement sans mesure, malgré la réflexion infinie que paraissent engager ces préliminaires, les propositions concrètes que je présenterai dans ce chapitre seront strictement délimitables: *un coup d'envoi de quatre ans*. Pendant les *quatre premières années* du Collège, un grand nombre d'activités, *nous ne disons pas toutes les activités*, pourront être coordonnées de façon souple et mobile, sans y être jamais contraintes par quelque planification générale et autoritaire. *Sans y être tenue et sans renoncer à sa spécificité la plus aiguë*, chacune des unités de recherche que je vais définir pourra se référer à un thème général et commun. On pourra le nommer «titre», «catégorie», «idée régulatrice», «problématique» ou «hypothèse de travail». Son unité serait seulement présumée selon des modes divers et elle assurerait au moins pendant cette période initiale une référence commune, un principe de *traduction générale ou de transfert possible* pour les échanges, les débats, les coopérations, les communications transversales ou obliques.

V. Malgré ces limites, les propositions qui suivent traverseront un territoire immense et différencié. Mais il va de soi que ce territoire n'a pas à être couvert ou saturé par les recherches du Collège. Conformément au style propre de cette institution, celui du *frayage* ou du *fléchage*, il s'agira seulement de *provoquer de nouvelles recherches* et de sélectionner des *incursions inaugurales*. Je ne reviendrai pas sur ce qui fut posé dans la première partie, à savoir la nécessité d'interroger et de déplacer à cet égard le modèle ontologico-encyclopédique sur lequel s'est réglé le concept philosophique d'*universitas* depuis deux siècles.

DESTINATIONS

Sans que cela revienne à *donner le mot* ni à tout dire *en un mot*, je ferai dès maintenant converger toutes ces propositions vers leur énoncé le plus simple, le plus économique et le plus formalisable, à savoir la catégorie ou

le thème de la DESTINATION.

Qu'est-ce que cela veut dire?

Pour les raisons annoncées dans l'avertissement, je me dispenserai de l'exercice (qui serait ailleurs nécessaire) destiné à montrer qu'il ne s'agit là ni d'un thème ni d'une catégorie. L'histoire philosophique ou «pensante» du thème, de la *thesis* ou du *kategoreuein* ferait apparaître que le sens de la destination ne s'y laisse pas soumettre. Mais ce n'est pas ici le lieu d'un tel développement. Parlons de façon plus indéterminée d'un *schème* de la destination et contentons-nous d'une seule question, dans l'ouverture élémentaire de sa forme: quoi de la destination? que veut dire «destiner»? qu'est-ce que «destiner»? qu'arrive-t-il à la question «qu'est-ce que?» quand elle est mesurée à celle de la destination? et que lui arrive-t-il avec la multiplicité des idiomes?

Ne déployons pas encore cette problématique dans ses dimensions les plus facilement identifiables (destination et destin, tous les problèmes de la fin, donc des limites ou des confins — de la finalité éthique ou politique, de la téléologie, naturelle ou non —, de la destination de la vie, de l'homme, de l'histoire, le problème de l'eschatologie (utopique, religieuse, révolutionnaire, etc.), celui de la constitution et de la structure du système destinateur/destinataire, et donc de l'envoi ou du message (sous toutes ses formes et dans toutes ses substances — linguistiques ou non, sémiotiques ou non), de l'émission, de la mission, du missile, de la transmission sous toutes ses formes, de la télécommunication et de toutes ses techniques, de la distribution économique et de toutes ses conditions (produire, donner, recevoir, échanger), de la dispensation du savoir et de ce qu'on appelle maintenant la «finalisation» de la recherche ou de la technoscience, etc.).

Contentons-nous pour l'instant de situer schématiquement la force stratégique de cette question, ce qui constitue, me semble-t-il, sa nécessité philosophique la plus incontournable autant que sa valeur performante et performative de «levier». Le mot *stratégie* n'implique pas nécessairement calcul ou stratagème guerrier, mais la question du calcul, y compris son aspect polémologique moderne (les nouveaux concepts de la guerre, de la stratégie et de la théorie des jeux, de la production d'armements, de la technoscience militaire, de l'économie des complexes militaro-industriels, des rapports entre l'armée et la recherche dans tous les domaines, etc.), devra faire partie de ce réseau problématique et être à ce titre largement accueillie dans le Collège. Nous y reviendrons.

Le «levier», donc: après s'être rassemblée ou identifiée dans des

formes désormais «classiques» (destination et fin de la philosophie, de la métaphysique ou de l'onto-théologie, clôture eschatologique ou téléologique), la problématique des limites du philosophique comme tel paraît parvenue à un point très singulier.

D'une part, les sciences modernes («sciences humaines ou sociales», «sciences de la vie» et «de la nature») continuent ou recommencent à se mesurer aux problèmes que nous venons de reconduire à celui de la destination (finalité, limites, téléologie des systèmes). Et c'est souvent là leur dimension irréductiblement philosophique, le moment où la philosophie fait retour, qu'on le veuille ou non, qu'on entretienne ou non la représentation d'une scientificité post- ou extraphilosophique.

D'autre part — et surtout —, le recours à une pensée de l'*envoi*, de la *dispensation* ou du *don* de l'être signe aujourd'hui l'une des tentatives les plus singulières et, me semble-t-il, les plus puissantes, en tout cas l'une des dernières, pour «penser» l'histoire et la structure de l'onto-théologie, voire l'histoire de l'être en général. De quelque manière qu'on les interprète, et quelque crédit qu'on accorde à cette pensée ou à ce discours, on doit s'arrêter devant cet indice: les significations «destinales» (*envoi*, *dispensation*, destin de l'être, *Schickung*, *Schicksal*, *Gabe*, «*es gibt Sein*», «*es gibt Zeit*», etc.) semblent ne plus appartenir au *dedans* des philosophèmes onto-théologiques, sans être pour autant des «métaphores» ou des concepts empiriques et dérivés. Il y a là un sens qui ne se réduit donc pas à ce que les sciences peuvent et doivent en déterminer, qu'il s'agisse de sciences empiriques ou non, des sciences de la nature, de la vie, des sociétés dites animales ou humaines, des techniques de la communication, de la linguistique, de la sémiotique, etc. Une autre pensée de l'«envoi» paraît donc nécessaire au déploiement des «grandes questions» de la philosophie et de la science, de la vérité, du sens, de la référence, de l'objectivité, de l'histoire.

Soulignons la référence très visible qui vient d'être faite à la *démarche* heideggerienne, et non simplement à tel ou tel de ses effets d'école. Il paraît assez clair que la méditation sur l'histoire de l'être, après l'analytique existentielle, ouvre la question de la différence ontologique sur ce qu'elle semble avoir toujours «présupposé» — en un sens non purement logique — impliqué, enveloppé, à savoir une *pensée de l'envoi*, de la *dispensation* et du *don* (soit dit au passage, il s'agit là d'un autre grand texte sur le don qu'on devrait lire en réseau — très complexe — avec l'*Essai sur le don* de Mauss, c'est-à-dire avec un énorme corpus de

l'ethnologie et de la sociologie françaises depuis six ou sept décennies, dans ses dimensions scientifiques mais aussi politico-historiques; nul doute qu'on aurait à rencontrer et à analyser, au cours d'un tel trajet, ce *Collège de sociologie* dont le titre fut souvent rappelé durant le temps de cette mission). Pensée du don et de l'envoi, pensée du «destiner» *avant* la constitution de la phrase ou de la structure logique «X donne ou envoie Y à Z», Y étant un *objet* (chose, signe, message) entre deux *sujets*, destinataire ou émetteur et destinataire ou récepteur (moi, conscient ou inconscient, Inconscient), *avant* cette constitution sujet/objet et pour en rendre compte, etc. La même nécessité apparaît, quoique d'une autre manière, et toutes proportions gardées, pour ce que j'ai tenté de démontrer au titre de la différence comme envoi, différenciation, délai, [relai](#), délégation, télé- et trans-férence, trace et écriture en général, destination et indécidabilité, etc. On devrait naturellement multiplier ces indices. Pour des raisons évidentes, je me limite aux plus schématiques et ouvertement à ce qui m'est le plus proche. Si je tiens à déclarer ces limites et cette proximité, c'est, contrairement à ce qu'on pourrait être tenté de penser, pour lever des limites, éloigner et désapproprier. C'est pour en appeler au débat critique, aux explications ouvertes, à d'autres approches, pour éviter le recentrement déguisé ou l'hégémonie d'une problématique, d'un discours ou d'une histoire. Ces risques doivent être évités avec conséquence et vigilance. Les coordinations traduisantes, transversales ou transférantes que nous proposons opéreront sans effet pyramidal, de façon latérale, horizontale, non hiérarchique. Le schème que je viens de désigner, aux limites du «destinal», me paraît capable de mettre en question et de déplacer précisément les principes topologiques qui ont dominé toute l'ontothéologie, ont investi son espace et ont commandé ses formes traditionnelles d'univerticalité, dans le discours philosophique autant que dans les institutions de recherche et d'enseignement. Il est déjà clair qu'à cette «schématique» générale et à son unité toute présumée on ne doit pas accorder le statut d'une nouvelle ontologie générale, encore moins celui d'une phénoménologie transcendantale, d'une logique absolue, d'une théorie des théories, dominant une fois de plus l'encyclopédie et toutes les régions théorico-pratiques. Mais allons plus loin: cette «schématique» ne doit même pas être admise comme un nouvel organon. Par un de ces contrats singuliers sans lesquels aucune ouverture de pensée et aucune recherche ne serait possible, le Collège devrait considérer cette «schématique» elle-même comme problématique, comme *discutable*: de

part en part, dans un débat fondamental, qui assumerait, certes, sa dimension délibérément «fondamentaliste», comme on dit parfois, mais qui irait jusqu'à questionner les motifs du «fond», du «fondement», de la «raison» (*Grund*) dans toutes ses traductions possibles — en particulier quant à la distinction entre recherche dite «fondamentale» et recherche dite «appliquée» ou encore «finalisée». Inutile d'y insister ici, il s'agit là d'un enjeu essentiel qui touche à l'axiomatique et à l'avenir même du Collège, et à ses rapports avec l'État (les États), les nationalités, les «sociétés civiles». Contrat singulier et paradoxal, disions-nous, comme peut l'être un engagement à ne jamais laisser hors de question, d'analyse, voire de transformation, dans le repos du dogme, les termes mêmes du contrat instituteur. Cela ne transforme-t-il pas un tel contrat en fiction, et l'idée régulatrice du Collège en un «comme si» (faisons *comme si* une telle communauté était possible, *comme si* la priorité accordée aux «frayages encore non légitimés» pouvait faire l'objet d'un consensus *in fine*, *comme si* une «traduction générale» pouvait au moins être tentée, au-delà des systèmes classiques et de l'université onto-encyclopédique dont le modèle totalisant s'est imposé — fût-ce sous sa variante «libérale», celle de Schleiermacher et Humboldt — au moment de la création de ce paradigme occidental, l'université de Berlin)? Et ce *comme si* n'affecte-t-il pas un tel engagement, et tous les contrats légalisés qu'il appelle, d'un indice de simulacre? A quoi nous répondrons, au moins par ellipse, ceci: d'une part, loin d'être absolument nouveau, ce type de contrat singulier aura caractérisé toute institution philosophique ou scientifique digne de ce nom, c'est-à-dire décidée à ne jamais rien laisser hors de question, pas même sa propre axiomatique institutionnelle; d'autre part, la réflexion sur ce qui peut lier une structure de fiction à — par exemple — tels énoncés performatifs, promesses, contrats, engagements, actes fondateurs ou instituteurs, sera l'une des tâches du Collège, et la richesse de ses implications est inépuisable. J'en dirai de même pour la réflexion sur l'histoire et les enjeux du concept d'université, depuis le XIII^e siècle.

Dans ce qui suit, ma seule ambition sera de projeter quelques hypothèses. Sans être liés par elles, les futurs responsables du Collège pourraient, s'ils en étaient d'accord, s'y référer aussi comme à des points d'ordre pour un premier mouvement: une grande discussion, une grande introduction qui serait aussi une «traduction» de quatre ans. *Points d'ordre* ou points d'orgue, plutôt que d'organisation planifiante et uni-totalisante. Point d'orgue si l'on veut bien nommer ainsi des signes moins destinés à

marquer la mesure qu'à la suspendre sur une note dont la durée peut varier. Rythmes, pauses, accents, phases, insistances, c'est avec ces mots et ces valeurs que je propose de décrire dans leur diversité les possibles et compossibles du Collège, certains d'entre eux du moins, pendant les quatre années de son instauration.

I. Penser la destination: fins et confins pour la philosophie, les sciences et les arts

Sous ce titre délibérément peu déterminé, il s'agit de désigner des recherches dites, dans un code qui ne convient plus ici, «fondamentales». Il est indispensable qu'elles se développent largement, et jusqu'à questionner le schème fondamentaliste, tel qu'il a pu si souvent régler le rapport de la philosophie à elle-même et aux autres régions de l'encyclopédie. Même si nous n'en étions pas convaincus d'avance, nos consultations nous en ont apporté une preuve éloquente: l'exigence de ce type de recherche est aujourd'hui très marquée, elle peut mobiliser de grandes forces et prendre des formes originales. Pour des raisons et selon des voies à analyser, ladite pensée «fondamentaliste» avait cédé à une sorte d'intimidation devant les sciences, toutes les sciences mais surtout les sciences humaines et sociales. Elle peut et doit trouver une légitimité nouvelle et cesser d'entretenir un rapport quelque peu honteux avec elle-même, comme ce fut parfois le cas au cours des deux dernières décennies. Cela peut se faire sans régression et sans retour inévitable à la structure hégémonique à laquelle nous faisons allusion dans la première partie de ce Rapport. Ce mouvement est d'ailleurs en cours. Le Collège doit lui permettre de s'affirmer dans toute sa force: d'affirmer la philosophie et la pensée de la philosophie. Ce ne sont pas seulement les philosophes de profession qui le demandent mais de très nombreux chercheurs engagés dans leur pratique scientifique ou artistique.

Dans la perspective qui s'ouvre ainsi, les premiers «thèmes» de cette recherche «fondamentale» s'organiseraient autour de cette série: *destination* (destin, destiner, destinataire/destinateur, émetteur/transmetteur/récepteur) et *don* (donner/recevoir, dépense et dette, production et distribution).

Le développement nécessaire des enquêtes sémantiques, philologiques, historiques, etc., se réglera sur les «grandes questions» dont la liste suivante ne constitue que la liste indicative.

Comment une pensée de la «destination» peut-elle concerner la

philosophie, plus précisément son contour propre, son rapport avec une pensée qui ne serait pas encore ou plus encore «philosophie» ou «métaphysique», ni d'avantage «science» et «technique»? Quoi des limites ou des «fins» de la philosophie, de la métaphysique, de l'onto-théologie? Quoi de leur rapport à la science et à la technique? Cet énorme réseau de questions peut, dira-t-on (et cela vaut pour tout ce que nous avançons ici), se déployer pour lui-même, indépendamment de toute référence au schème de la destination. Pourquoi, dès lors, ne pas se passer du fil conducteur proposé? Réponse: pourquoi pas, en effet, si c'est possible? On doit pouvoir le tenter dans le Collège, et c'est pourquoi j'ai proposé que ce «schème» ne devienne jamais un «programme» ou un «thème» obligatoire, même si je suis convaincu qu'il est plus et autre chose qu'un fil conducteur parmi d'autres.

Dans tous les cas, des foyers de réflexion doivent s'instituer partout où peut *avoir lieu* la question de la *fin des fins* du philosophique en tant que tel, partout où il y va de la limite, des bordures ou de la destination de la philosophie, partout où *il y a lieu* de se demander: la philosophie *en vue de quoi? depuis où et jusqu'où? en quoi et comment? par qui et pour qui?* Est-ce *décidable* et dans quelles limites? En fait et en droit, ces *topoi* seront aussi lieux de réflexion vigilante du Collège sur lui-même: sur sa propre finalité, sur sa destination (aujourd'hui et demain) en tant que lieu *philosophique*, sur ce qui le légitime et lui confère ensuite son propre pouvoir de légitimation, sur ce qui décide de sa politique et de son économie, sur les forces qu'il sert et dont il se sert, sur son rapport national et international aux autres institutions. *Destination* et *légitimation*, donc, du Collège lui-même: ce ne sont pas là des problèmes à traiter secondairement ou à dissocier (dans l'espace d'une analyse sociologique, par exemple) des interrogations majeures sur l'essence et la destination du philosophique. En outre, le concept, aujourd'hui si courant de «légitimation», nous le disions plus haut, appelle une réélaboration, dans sa construction et dans ses usages. Dès la «Lettre circulaire» par laquelle nous rendions public l'objet de notre mission et ouvrons une consultation, nous avons mis l'accent sur des voies de recherche dont la *légitimité* n'était pas encore reconnue. Il restait à préciser, ce qu'une simple lettre de ce type ne pouvait faire, que le Collège ne se tiendrait pas simplement en dehors de tout procès de légitimation, voire dans l'illégitimable. Si même nous le souhaitions, la chose paraît absolument impossible. La critique la plus impitoyable, l'analyse implacable d'un pouvoir de légitimation se produit toujours au

nom d'un système de légitimation. Celui-ci peut être déclaré ou implicite, établi ou en cours de formation, stable ou mobile, simple ou surdéterminé, on ne peut l'ignorer, on peut tout au plus le dénier. Cette dénégation est aujourd'hui la chose du monde la mieux partagée. A en faire un thème, le Collège essaiera d'éviter cette dénégation, autant qu'il est possible. On sait déjà que l'intérêt porté aux recherches aujourd'hui non légitimées ne trouvera ses voies que si, selon des trajets ignorés par tel pouvoir institutionnel établi, ces nouvelles recherches *s'annoncent déjà et promettent une nouvelle légitimité*, jusqu'à ce qu'un jour, de nouveau... et ainsi de suite. On sait aussi — et qui se défendra de le souhaiter? — que, si le Collège est créé avec les moyens qu'il requiert et surtout si sa vitalité et sa richesse sont un jour celles que nous prévoyons, alors il deviendra à son tour une instance légitimante et il aura obligé bien d'autres instances à compter avec lui. C'est cette situation qu'il faut analyser sans répit, aujourd'hui et demain, en évitant de soustraire cette institution que sera le Collège à son propre travail analytique. Pour traquer sans complaisance les ruses de la raison légitimante, ses silences et ses récits, mieux vaut commencer par savoir qu'on le fait depuis un lieu autorisé, c'est-à-dire habilité; et habilité à conférer des habilitations, même si c'est sous une forme, selon des procédures et des critères tout autres, voire incompatibles avec les usages actuels. Ne pas se raconter trop d'histoires sur sa propre indépendance par rapport à tel ou tel pouvoir de légitimation (forces dominantes de la société, institutions, université, État, etc.), c'est peut-être la *première* condition de la plus grande indépendance possible, bien que cela n'empêche pas d'en chercher d'autres. Ce que nous proposons, ce n'est pas l'utopie d'une non-institution sauvage à l'écart de toute légitimation sociale, scientifique, philosophique, etc. C'est un nouveau dispositif, le seul capable de libérer, *dans une situation donnée*, ce que l'ensemble des dispositifs actuels inhibe encore. Non pas que le Collège soit aujourd'hui la seule forme ou même la meilleure forme d'institution possible à cet égard. Mais elle nous paraît indispensable à l'ensemble donné. Et c'est d'ailleurs pour cela que la nécessité a pu s'en faire ressentir, aussi comme un symptôme.

Ce que je viens de dire de la *légitimation* se transpose facilement en termes de *finalisation*. Les ruses de la finalisation de la recherche doivent donner lieu à une nouvelle stratégie d'analyse. L'opposition entre recherche finalisée et recherche fondamentale a sans doute toujours été naïve et sommaire. C'est aujourd'hui, dans tous les domaines, une évidence

éclatante. Encore faut-il réélaborer de fond en comble cette problématique, et c'est finalement ce que je propose ici, au moment même où j'insiste sur les *topoi* d'une recherche d'allure «fondamentaliste»⁹. Lesquels?

A. Les questions de la métaphysique et de l'onto-théologie partout où elles peuvent être relancées: approches ou connexions nouvelles. Les interprétations du «tout» de l'histoire de la philosophie (téléologie, périodisation, «époqualisation», configurations historiques et systématiques)¹⁰.

B. Problématique de l'achèvement ou de la limite de la philosophie (interprétations téléologiques ou généalogiques, critique, déconstruction, etc.). Les noms propres n'apparaissant ici qu'à titre d'index, on peut recommander ainsi des travaux coordonnés et croisés sur Kant, Hegel, Feuerbach, Kierkegaard, Marx, Comte, Nietzsche, Husserl, le Cercle de Vienne, Wittgenstein, Russell ou Heidegger, etc. La place est grande pour des recherches originales dans ces directions, surtout si elles pratiquent la greffe, la confrontation ou l'interférence. Cela ne s'est à peu près jamais fait en France, de façon rigoureuse et délibérée, en rupture avec des traditions homogènes et avec des institutions closes sur elles-mêmes.

Ces recherches mettraient en «configuration» des lieux «majeurs», c'est-à-dire déjà reconnus et célébrés; nous recommanderons plus loin des initiatives d'un autre style; elles auront en commun le souci d'analyser — voire parfois de mettre en question — les processus par lesquels des problématiques et des traditions philosophiques deviennent dominantes: Comment et dans quelles conditions se forment des discours, des objets et des institutions philosophiques? Comment deviennent-ils «philosophiques» et sont-ils reconnus comme tels? Dans quelles conditions s'imposent-ils (et à qui?) pour en minorer ou en marginaliser d'autres?

Chaque fois qu'une de ces questions trouverait une détermination originale, intéressante et nécessaire, une *unité de recherche* pourrait être créée, de plus ou moins grande dimension, pour une durée plus ou moins longue. L'exemple que je vais préciser m'est imposé en priorité par le *schème de la destination*, mais il doit pouvoir être traduit, transposé et

⁹. Sur ces considérations générales, voir les documents: 81, 90, 126, 135, 136, 138, 139, 147, 148, 206, 218, 299, 308, 332, 415, 458, 470, 471, 477, 478, 490, 500, 502, 526, 538, 540, 547, 633, 635, 667, 670, 681, 701, 704, 707, 711, 730, 733, 737, 750.

¹⁰. Métaphysique et onto-théologie. Documents: 53, 92, 133, 179, 236, 288, 289, 430, 438, 470, 479, 547, 575, 578, 616, 626, 636, 637, 701, 737.

multiplié. A chacun des «noms propres» cités à l'instant et aux mouvements de pensée qu'ils représentent doit pouvoir correspondre une recherche organisée en un ou plusieurs séminaires, un ou plusieurs programmes, à brève échéance ou à plus long terme¹¹.

C. Prenons l'exemple de Heidegger. Autour de son œuvre et de sa «problématique» (comme de celles des autres penseurs cités à l'instant), un programme pourra être organisé par le Collège, puis transformé en centre de recherche relativement indépendant, lié par contrat avec le Collège dans des conditions à étudier. Le Collège aurait, dans ce cas comme dans d'autres, un rôle de provocation et d'organisation initiale. Dans le devenir qui ferait du programme un centre de recherche, les travaux seraient d'abord aimantés par ces questions sur les limites, fins et destinations de l'onto-théologie. Ils traiteraient également, et entre autres, les «thèmes» suivants, qui sont tous fortement marqués dans le texte heideggerien:

- L'interprétation de l'histoire de l'être. Sens et vérité de l'être.
- Pensée, philosophie, science.
- Pensée, philosophie, poésie.
- Technique et métaphysique.
- L'œuvre d'art.
- La langue, les langues, la traduction (à commencer par les problèmes théoriques et pratiques de la traduction du corpus considéré). Technique et traduction (langues formelles et langues naturelles, problèmes du métalangage et des machines à traduire).
- Le politique: quoi, par *exemple* de la pensée politique de Heidegger, de ses rapports avec sa pensée en général et avec ses engagements politiques d'autre part? (Les mêmes questions s'imposent naturellement pour d'autres penseurs.) En ce qui concerne Heidegger, quoi de sa «réception» en France? Quelle en aura été la destinée singulière? On suivrait ainsi l'histoire et les jeux de son «héritage» au cours des cinquante dernières années, dès lors qu'il aura, sur un mode ou un autre, traversé toute la philosophie française selon une alternance d'éclipses et de réapparitions chaque fois différentes et toujours hautement significantes, aujourd'hui encore. De telles recherches devront naturellement se coordonner avec celles qui, à nouveaux frais, s'attacheront à l'histoire de ce

¹¹. Achèvement ou limites de la philosophie. Documents: 13, 46, 52, 80, 96, 116, 179, 233, 278, 335, 478, 480, 491, 500, 502, 545, 547, 606, 616, 636, 637, 668, 701, 704.

siècle, à la constitution d'une thématique de la modernité ou de la postmodernité, en Allemagne et ailleurs, à l'analyse des phénomènes du totalitarisme, du nazisme, du fascisme, du stalinisme, sans se limiter à ces massifs énormes du XX^e siècle. Là encore, l'originalité des voies à frayer, la nécessité spécifique qui les imposera au Collège, nous les verrons surtout dans le croisement actif et intense de toutes ces recherches. Puisque nous avons proposé l'exemple de Heidegger, de tels croisements devraient traverser d'autres problématiques, passées ou contemporaines, autour de la limite destinale de la philosophie (Hegel, Feuerbach, Marx, Kierkegaard, Comte, Nietzsche, Husserl, le Cercle de Vienne, Wittgenstein, Heidegger, l'École de Francfort, etc.) aussi bien que des travaux sur la généalogie de ces problématiques dominantes, de leur domination même. Dans toutes ces démarches, la distinction rigoureuse entre lecture interne et lecture externe ne devrait pas être méconnue, mais non davantage reçue comme un dogme. Cette problématique, comme celle du «contexte» et de la contextualisation en général, requiert une nouvelle élaboration.

- La raison universitaire. Toutes ces «philosophies» comportent, soit à l'état thématique (Hegel, Nietzsche, Heidegger, au moins), soit à l'état implicite, un discours sur la raison qui est aussi un discours sur l'université, une évaluation ou une prescription quant au destin de l'université moderne, à sa politique, notamment dans ses rapports avec l'État et avec la nation, à l'organisation des rapports entre recherche philosophique et recherche technoscientifique. La réflexion incessante du Collège sur sa propre mission, ses finalités ou sa «finalisation» éventuelle, devra passer, entre autres lieux, par une explication avec ces pensées qui sont toutes des pensées de l'université.

De telles communautés de recherche n'existent nulle part, me semble-t-il, ni en France ni ailleurs. En dehors de groupes informels et d'initiatives dispersées, les seules recherches organisées relèvent de centres étroitement spécialisés, le plus souvent incapables de l'ouverture, de la mobilité et des démarches croisées ou diagonales que nous proposons ici. La difficulté, pour eux (et cela tient plus souvent aux mécanismes institutionnels qu'aux personnes), c'est de mobiliser ces recherches, qui deviennent parfois de pure philologie et d'une philologie sans ambition philosophique, même si elle s'arme ici ou là de technologie moderne; la difficulté, c'est de mesurer ces recherches aux enjeux les plus graves, d'aujourd'hui et de demain. Qu'on ne lise pas dans ces dernières remarques une volonté de discréditer

les attitudes historisantes ou l'intérêt pour le passé comme tel, bien au contraire. Le paradoxe, c'est qu'en France du moins le travail historique, philologique, voire «archiviste» — malgré la prime de positivité qu'il reçoit dans bien des institutions — reste très déficient dans le domaine que nous venons d'évoquer. En tout cas, pour des raisons que le Collège devrait analyser, il y a là d'énormes et inadmissibles retards. A commencer par celui de l'édition et de la traduction de corpus fondamentaux du XX^e siècle. La traduction en reste largement incomplète, dispersée, hétérogène. Cette déficience n'est pas seulement grave en elle-même, mais aussi par ce qu'elle signifie ou entraîne dans la recherche scientifique et philosophique. Pour ne citer que ces exemples, on sait qu'une telle situation est celle des œuvres de Freud, de Wittgenstein et, précisément, de Heidegger, dont il faudrait entreprendre une traduction intégrale et, autant que possible, homogène, en se réglant sur l'édition scientifique et complète de ses écrits (actuellement en cours). Dans toutes ces tâches, le Collège pourrait associer ses initiatives à celles d'autres institutions de recherche (CNRS et université)¹².

D. De nombreux indices nous permettent de l'affirmer, de tels programmes et centres seraient actifs et efficaces, ils attireraient beaucoup de chercheurs et associeraient de nombreuses compétences, celles de philosophes, mais aussi bien de philologues, historiens, poéticiens, linguistes, logiciens, politologues, sociologues, traducteurs, écrivains, etc. Ils devront donc être à la fois structurés dans leur identité propre et traversés par tous les autres axes de recherche. Mais cela doit pouvoir être dit de toutes les unités de recherche que nous serons conduits à déterminer. Un autre indice particulièrement exemplaire à cet égard serait celui des *Études féminines* — bien que, en apparence du moins, il n'ait pas de rapport direct avec le précédent exemple. Je tiens que ce rapport est essentiel mais sans entreprendre de le démontrer ici, je rappellerai seulement quelques évidences. Le sous-développement institutionnel de ces études est scandaleux dans notre pays (en comparaison par exemple avec les États-Unis, pour l'université, avec la richesse et la force de ces «études» en France hors des institutions publiques).

Comme le rappelle le «Rapport Godelier», il n'y a qu'une seule unité de recherche «Études féminines» habilitée par l'ancien gouvernement en

¹². Unité de recherche (l'exemple de Heidegger). Documents: 162, 324, 490, 526, 575, 587, 606, 661.

France (animée par Hélène Cixous, à l'université de Paris VIII). D'autre part, il est trop évident que si les études féminines doivent, pour cette raison même, se développer très largement dans le Collège, elles doivent aussi rayonner, sans se dissoudre, dans tous les autres lieux de recherches¹³.

II. Destination et finalité

Les «thèmes» que nous situerons sous ce titre ne doivent pas être dissociés, en droit, des précédents qu'ils peuvent croiser en bien des points. Mais une inflexion originale marquera leur traitement. Il s'agira de réactiver ou de réactualiser des catégories dites classiques en les ajustant, si possible, à des objets nouveaux, de les mettre à l'épreuve (transformatrice ou déformatrice) de situations qui peuvent paraître inédites ou spécifiques. Tous les thèmes et problèmes qui organisent la grande tradition philosophique, d'Aristote à Kant, de Leibniz à Hegel et à Marx, de Nietzsche à Bergson, etc., autour de la *téléologie* et de l'*eschatologie*, des *fins* et de la *finalité*, devront être mobilisés dans des directions aussi nombreuses et différentes que la biologie et la génétique modernes, la biotechnologie, la biolinguistique, la «biotique»; une nouvelle réflexion sur le droit en rapport avec les mutations technoscientifiques de la médecine s'ouvrira aussi sur les dimensions éthiques et politiques d'une pensée de la destination¹⁴. A titre d'exemples, nous suggérons d'engager des recherches très aiguës aux croisements des directions suivantes:

A. L'implication philosophique des sciences du vivant. Dans ce «domaine» aux frontières incertaines, la richesse et l'accélération des «découvertes» engagent plus que jamais la philosophie dans ses questionnements les plus essentiels et les plus critiques. Nous disons *implication* et *engagement* pour marquer qu'il s'agit sans doute d'autre chose que d'une réflexion épistémologique venue «suivre» la production scientifique. Sans contester la nécessité d'une telle épistémologie, dans ce domaine et dans tous les autres, ne faut-il pas aussi prendre en compte la possibilité de «décisions philosophiques» ouvrant et orientant de nouveaux espaces scientifiques? Il ne s'agirait pas ici nécessairement de philosophie spontanée ou dogmatique, de résidus de philosophie précritique dans

¹³. Études féminines. Documents: 86, 326, 501, 552, 621, 627, 667, 708.

¹⁴. Destination et finalité. Considérations générales. Documents: 81, 89, 90, 104, 126, 134, 139, 258, 283, 471, 477, 634, 648, 681, 703, 707, 714, 732.

l'activité des savants mais de démarche philosophico-scientifique inaugurale et productrice, en tant que telle, de nouveaux savoirs. Bien que cette possibilité ait des titres de noblesse historique dans tous les domaines de la théorie scientifique, il semble qu'elle soit particulièrement riche et prometteuse aujourd'hui dans tous les espaces qui font communiquer les sciences du vivant aux autres sciences et aux mutations techniques en cours (sciences du langage, physique, informatique, etc.). La dissociation entre toutes ces recherches et toutes ces ressources, comme entre la philosophie et ces technosciences, tient plus souvent à des effets socio-institutionnels de communauté scientifique ou technique qu'à la nature intrinsèque des objets. Le Collège pourrait jouer un rôle vital à cet égard¹⁵.

B. Les problèmes philosophiques, éthico-politiques et juridiques posés par les nouvelles techniques médicales. Les fondements d'une nouvelle *déontologie générale*. Qu'il s'agisse de démographie (dans toutes ses dimensions, de la répartition des ressources nutritives au contrôle des naissances dans le monde), de gérontologie (science du vieillissement en général et non seulement de la «vieillesse» — dont les développements théoriques et institutionnels ont dans le monde une ampleur souvent méconnue en France), de manipulations génétiques, de l'énorme problématique des prothèses et greffes d'organe, de la biotique (bio-ordinateurs à gènes synthétiques, constitution de «sens artificiels») ou de l'euthanasie, chaque fois l'enjeu philosophique est évident. Il ne se pose pas seulement en termes de savoir et de maîtrise mais, exigeant à cet égard la meilleure compétence, il appelle aussi bien l'interprétation éthique, la prise de parti et la décision. Il suppose aussi une remise en jeu de toute l'axiologie fondamentale concernant les valeurs de corps, d'intégrité du vivant, de «sujet», de «moi», de «conscience», de «responsabilité» individuelle et communautaire. Avec ces questions communiquent toutes celles d'une politique de la «santé» (droits et devoirs de la société quant à ce qu'on appelle ainsi, mais aussi réélaboration du concept même de «santé») et celles d'une politique de la recherche dans ce domaine (priorités, finalisations, articulations avec les recherches militaro-industrielles)¹⁶.

¹⁵. L'implication philosophique des sciences du vivant. Documents: 336, 471, 639, 646, 681, 732

¹⁶. Médecine et philosophie. Déontologie générale. Documents: 40, 63, 68, 98, 137, 184, 302, 440, 471, 590, 714, 732

C. Psychiatrie et psychanalyse. On sera ici attentif à les lier, certes, aux recherches que nous venons de situer, à les lier entre elles, mais aussi à les dissocier dans leur originalité la plus jalouse et la plus irréductible. Cela dit, dans les deux cas, qu'il s'agisse de savoir, de discours «théorique», de technique et d'institution, la nécessité d'une discussion philosophique est largement reconnue et appelée par tous les «praticiens» avec lesquels nous avons été en rapport au cours de nos consultations, plus largement par ceux, et ils sont très nombreux dans tous les domaines de la recherche, qui aujourd'hui «comptent» avec la psychanalyse, sur un mode ou sur un autre. Qu'on interroge la littérature ou la linguistique, l'histoire, l'ethnologie ou la sociologie, la pédagogie ou le droit, l'axiomatique même de la recherche s'en trouve de toute façon transformée. N'insistons pas ici sur une chose trop évidente. Je soulignerai seulement un point sur lequel les futurs responsables du Collège devront rester particulièrement vigilants. On l'a vérifié récemment à l'occasion de la consultation organisée auprès d'eux par Maurice Godelier et par Gérard Mendel, beaucoup de psychanalystes sont très soucieux de préserver ce qui est à leurs yeux la singularité irréductible de leur discours et de leur pratique. Au regard des organisations sociales de la santé publique ou des institutions publiques de la recherche, la plupart des psychanalystes souhaitent garder la plus grande indépendance. Quoi qu'on pense de ces problèmes très complexes dans lesquels je préfère ne pas m'engager ici, il me paraît souhaitable en tout cas que le Collège ne les considère jamais comme «résolus» de quelque manière que ce soit: autrement dit qu'il garde une politique de réserve et d'abstention à leur sujet, ce qui ne signifie pas qu'il ne les pose pas, sur un mode théorique, bien au contraire. Mais il ne doit pas chercher à déterminer quelque inscription sociale de la psychanalyse, par exemple par tel ou tel lien du Collège avec un groupe d'analystes ou une institution analytique en tant que telle. Tous les contrats de recherche seront passés avec des individus ou des groupes *s'intéressant* à la problématique psychanalytique mais non avec des psychanalystes *en tant que tels* (même s'ils le sont en fait et même si leur travail dans le Collège concerne l'institution ou l'histoire du mouvement analytique). Rien de paradoxal à cela: la recommandation que je formule ici, dans l'intérêt de tous et d'abord du Collège, rencontre une demande souvent formulée par des psychanalystes. Bon nombre d'entre eux nous ont dit préférer travailler dans ces conditions plutôt que dans un espace qui leur serait statutairement réservé, au CNRS

par exemple ou dans d'autres institutions de recherche. A tort ou à raison, ils craignent de s'y trouver trop enfermés (théoriquement) et trop engagés (sociopolitiquement) et ils préfèrent des échanges plus ouverts et plus multiples avec des philosophes, des chercheurs en sciences sociales et aussi — il faut le noter avec insistance — dans les sciences de la vie ou de la «nature», en France et à l'étranger. Cette dimension internationale prend ici certains aspects particuliers sur lesquels certains de nos correspondants ont attiré à plusieurs reprises notre attention¹⁷.

D. Droit et philosophie du droit. Nous en étions convaincus au début de notre mission et nous en avons eu la confirmation la plus démonstrative, il y a là une spectaculaire carence dans le champ français. Beaucoup de philosophes et de juristes le regrettent et proposent qu'un effort tout particulier soit entrepris dans ce domaine. Cet effort pourrait s'engager d'abord dans les directions que nous venons d'indiquer en prenant en compte les problèmes de droit posés par certaines mutations modernes (techniques, économiques, politiques, artistiques). Les thèmes de la destination, du don, et donc de l'échange et de la dette, s'y prêtent de façon tout à fait privilégiée. Parlons non seulement des démarches «comparatistes», ethnosociologiques et historiques que cela impose, mais aussi de certaines approches moins classiques, par exemple à partir d'analyses «pragmatiques» de la structure des énoncés juridiques. Inversement, on étudiera aussi les conditions juridiques de la constitution d'œuvres d'art ou du champ de la production et de la réception (ou destination) des œuvres. Sans parler de toutes les connexions possibles avec une problématique politique, voire théologico-politique. Pour nous limiter à quelques exemples indicatifs, voici, accumulées dans leur apparente diversité, quelques provocations «modernes» à cette nouvelle réflexion philosophico-juridique: les phénomènes de la société totalitaire, les nouvelles techniques de torture physique et psychique, les nouvelles conditions de l'investissement et de l'occupation de l'espace (urbanisme, espace naval et aérien, «recherches spatiales»), les progrès de l'informatisation, les propriété et transferts de technologie, la propriété, la reproduction et la diffusion des œuvres d'art dans de nouvelles conditions techniques et compte tenu de nouveaux supports de production et

¹⁷. Psychiatrie et psychanalyse. Documents: 55, 79, 86, 88, 93, 99, 103, 108, 132, 157, 175, 234, 236, 268, 289, 304, 310, 323, 327, 423, 439, 440, 441, 468, 469, 479, 568, 622, 629, 631, 656, 667, 703, 732.

d'archivation. Toutes ces transformations en cours appellent une profonde réélaboration de la conceptualité et de l'axiomatique du droit, du droit international, du droit public et du droit privé. Une *nouvelle* problématique des droits de l'homme s'annonce aussi, elle progresse lentement et laborieusement à l'intérieur de grandes instances internationales. Il semble que la philosophie française s'y soit jusqu'ici trop peu intéressée¹⁸. Cette carence se dissimule souvent sous l'éloquence classique des déclarations en faveur des droits de l'homme. Si nécessaires qu'elles soient, de telles déclarations ne tiennent plus lieu de pensée philosophique. Une telle pensée doit se mesurer aujourd'hui à une situation sans précédent.

E. La police et l'armée, la guerre. Là aussi, les mutations technologiques en cours transforment profondément les structures, les modes d'action, les enjeux et les finalités. La réflexion philosophique semble se tenir trop à l'écart des recherches qui se sont déjà engagées dans de nombreux instituts français et étrangers à ce sujet.

Le Collège devrait rendre possibles des confrontations entre des experts (de la police, des différentes, polices, des institutions carcérales, des armées, de la stratégie et de la polémologie modernes) et d'autres chercheurs, notamment des philosophes. Les directions de recherche sont très nombreuses et de types divers, comme nous le rappellent d'importants projets venus de France ou de l'étranger. Il n'est pratiquement aucun des thèmes évoqués par cette «projection» qui ne doive d'une manière ou d'une autre croiser les problématiques de la police, de l'armée et de la guerre. De la guerre dans toutes ses figures, qui ne sont pas des métaphores (guerre idéologique, guerre économique, guerre des ondes). La biocybernétique, les armes dites «intelligentes», les missiles autodirecteurs ne seraient ici que les paradigmes les plus voyants et les plus déterminés d'une problématique de l'«envoi» et de la «destination» dans ce domaine. Celui-ci s'étend en fait du côté de la théorie des jeux, de la politique de la recherche (militaro-industrielle), de la psychanalyse, de la sémiotique, de la rhétorique, du droit, de la littérature, de la «condition féminine»¹⁹.

¹⁸. Droit et philosophie du droit. Documents: 64, 92, 177, 187, 249, 324, 418, 454, 479, 483, 513, 543, 551, 590, 594, 625, 633, 638, 643, 667, 703.

¹⁹. La police et l'armée, la guerre. Documents: 59, 145, 488, 625, 630, 643, 647, 698, 703.

III. Langages de la destination, destinations du langage

Langage, le mot s'entendra ici dans son sens le plus ouvert, au-delà des limites du linguistique et du discursif proprement dits, dans leur forme orale ou graphique. Les valeurs d'«information», de «communication», d'«émission» et de «transmission» s'y trouveront incluses, certes, sous toutes leurs formes, mais ne l'épuiseront pas davantage. C'est dire en clair que, au titre du «langage», l'étude de toutes les significations ou opérations «destinales» (destiner, envoyer, émettre, transmettre, adresser, donner, recevoir, etc.) peut et doit à son tour traverser tous les champs d'activité du Collège. Et nous avons posé en principe, dans la première partie de ce Rapport, que cette activité ne serait pas seulement d'étude théorique mais aussi, en liaison avec elle, de «création» et de performance. En nous référant par commodité à des catégories classiques, indiquons les titres et voies principales de ces recherches croisées²⁰.

A. Philosophie du langage. Quelle peut être sa spécificité, si elle n'est ni simplement une épistémologie de la linguistique ni une linguistique? Comment cette «spécificité» s'est-elle constituée? Histoire et analyse de sa problématique et de ses catégories en rapport avec toutes les formes de *téléologie*. Qu'est-ce qu'un destinataire, un destinataire, un émetteur, un récepteur, un message, etc.? Comment se constituent leur unité «pragmatique» et leur identité conceptuelle? A travers toutes les dimensions de cette analyse (métaphysique, psycho-sociologique, psychanalytique, techno-économique), on abordera les problèmes de décidabilité et d'indécidabilité. On les reconnaîtra sous leurs formes logique ou sémantique, dans les paradoxes de la pragmatique, ou encore dans l'interprétation des «œuvres d'art»²¹.

B. Linguistique. Comme dans tous les «immenses-domaines» que je nomme ainsi, il s'agit de signaler ce que devrait être l'angle aigu du Collège. On n'y couvrira pas tout le territoire des recherches linguistiques, on n'y enseignera pas toute *la* linguistique, à supposer que cela se fasse ailleurs. On essaiera plutôt, tout en dispensant une «initiation» à la recherche linguistique dans ses directions les plus nouvelles, d'interroger

²⁰. Langages de la destination destinations du langage. Considérations générales. Documents: 165, 238, 415, 521, 581, 605, 648, 649, 732, 733.

²¹. Philosophie du langage. Documents: 5, 179, 520, 549, 551, 581, 607, 670, 675, 676, 677, 682, 694, 696, 703, 705, 707, 732, 733.

les linguistes, au cours de débats avec d'autres chercheurs, philosophes ou non, sur le philosophique dans la linguistique et le linguistique dans la philosophie. Non pas seulement en termes de présupposés dogmatiques de part et d'autre. D'autres modes d'implication sont au moins aussi intéressants, tant du point de vue historique que du point de vue systématique. On peut interroger à nouveaux frais, par exemple, l'inscription du discours philosophique dans une langue naturelle et dans la «philosophie du langage» qu'elle tend à induire; on peut interroger les décisions philosophiques, assumées ou non, de toute linguistique. Ces décisions ne sont pas forcément négatives («obstacles épistémologiques»), et ne se confondent pas nécessairement avec le discours ou la référence philosophique *exhibés* par la linguistique («linguistique cartésienne», «linguistique rousseauiste», «herderienne», «humboldtienne»). C'est du côté de la pensée médiévale, si négligée par la philosophie universitaire française, que ces explorations seraient sans doute parmi les plus fécondes. Mais ce ne sont là que des exemples²².

C. Sémiotique. On peut transposer ici ce qui vient d'être dit de la linguistique quant aux enjeux philosophiques. Le champ sera plus large puisqu'il couvrira aussi bien les systèmes linguistiques que les systèmes non linguistiques de signes. On s'intéressera particulièrement au fonctionnements *intersémiotiques* (le geste et la parole, graphes formels et langue naturelle ou langage ordinaire, œuvres d'art à inscription multiple — texte, peinture, musique, etc.). La réflexion s'étendra donc — sur un mode non encyclopédique mais incursif, ne l'oublions jamais — à tous les systèmes de signaux et à tous les codes, depuis ceux de l'information génétique la nécessaire problématique de l'«intelligence artificielle», on ne considérera comme acquise ou garantie aucune des axiomatiques philosophiques sur lesquelles s'engagent toutes les recherches en cours, à commencer par l'opposition de l'«artificiel» à toute la série de ses autres.

De même, on ne se contentera pas de cribler et d'orienter, dans un premier temps, l'étendue impressionnante de ce «champ», par référence aux questions de la «destination»; on laissera ouverte, on rouvrira sans cesse la question de savoir si la pensée de la langue relève de la «philosophie du langage», de la théorie sémiotique ou de la théorie linguistique et se limite à leur horizon²³.

²². Linguistique Documents: 76, 562, 581, 677, 694.

²³. Sémiotique. Documents: 76, 430, 529, 581, 598, 677, 682.

D. Pragmatique. Malgré tout ce qu'elle peut partager avec une linguistique, une sémiotique, une sémantique générale ou une philosophie du langage, la pragmatique se développe aujourd'hui, surtout hors de France, comme une discipline relativement originale. Qu'elle concerne l'énonciation (les *speech acts*) ou un contexte sémiotique plus complexe (comprenant par exemple des comportements gestuels), elle me paraît opérer aujourd'hui une redistribution générale de grande conséquence. Outre ses résultats propres, qui sont riches, elle induit une coïmplication essentielle de «disciplines» qui se cloisonnaient ou se protégeaient au nom de leur propre scientificité. C'est pourquoi la pragmatique me paraît requérir une place particulièrement sensible dans le Collège, celle d'un «carrefour» de circulation intense (philosophie, sémantique, linguistique, sémiotique, théorie et pratique artistique, interprétation des performatifs juridiques). Étant donné l'importance des enjeux, la place que le Collège doit accorder à la dimension «performative» (cf. première partie), étant donné aussi que les travaux dispersés se multiplient aujourd'hui sans moyens institutionnels spécifiques (à partir de la théorie austinienne des *speech acts* et de sa tradition, mais parfois en s'en écartant jusqu'à la rupture), le Collège devrait créer un lieu de coordination et plus tard, un véritable centre de recherche qui, hors du Collège, lui resterait associé. De nombreuses propositions, parfois fort élaborées, nous sont parvenues dans ce sens; nous pouvions les prévoir, nous les avons souhaitées et appelées²⁴.

E. Technologie de la télécommunication. Réflexion «fondamentale» sur les concepts de «communication» de «communication à distance», sur les liens sans doute structurels et donc irréductibles entre la *tekhnê* en général et la «télécommunication», depuis ses formes «simples» et «élémentaires». Autrement dit, la technologie de la télécommunication n'est pas une technologie parmi d'autres; d'où le lien entre cette problématique et celle de la distance, de l'espacement orienté et donc de la destination. Parmi tous les foyers possibles de cette réflexion, signalons ceux-ci, parmi les plus nécessaires aujourd'hui (et demain).

1. Finalités, structures et mises en œuvre de tous les *modes d'archivation* — et donc de communication (philosophique, scientifique, artistique, etc.). Comme la nécessité de ce travail et de ces

²⁴. Pragmatique. Documents. 76, 236, 250, 299, 429, 470, 520, 521, 542, 581, 625, 677, 693, 705.

expérimentations est trop évidente pour des nouvelles techniques (microfilms, banques de données, télématique, vidéo), je préfère insister sur le *livre* (histoire de l'écriture et histoire du livre; le modèle du livre et ses effets sur la structure des œuvres et des discours, notamment des discours philosophiques; les problèmes techniques et politiques de la culture du livre; la crise et l'avenir de l'édition en général, de l'édition scientifique, philosophique ou littéraire en particulier; dimensions nationales et internationales du problème — les langues dominantes et les cultures minoritaires, etc.). Bien entendu, ces questions ne peuvent plus être considérées aujourd'hui comme annexes dans une institution de recherche telle que le Collège. Elles seront donc traitées dans toute leur ampleur et toute leur acuité, à l'aide notamment des experts (experts dans les nouvelles techniques d'archivage et de diffusion, imprimeurs, éditeurs, bibliothécaires, etc.). On coordonnera ces initiatives avec celles qui peuvent être prises ailleurs (par exemple au CESTA, au CREA et au ministère de la Culture et à la direction du Livre)²⁵.

2. *Les media de masse*. Réflexion philosophique et scientifique, «médiologie» théorique, empirique et expérimentale. Parmi les innombrables travaux qui s'imposent dans ce domaine, le Collège pourra d'abord privilégier les aspects «culturels», artistiques, scientifiques et philosophiques. Cela le conduira à analyser de plus près les rapports entre la culture «médiatique», la recherche et l'enseignement. Sans attitude «réactive», sans «rejet» (d'ailleurs voué à l'impuissance) devant l'extension des *media* de masse, le Collège posera les problèmes «déontologiques», «éthico-juridiques» ou «éthico-politiques» liés à une telle extension. Il tentera de proposer de nouvelles utilisations de ces possibilités techniques (publiques ou privées) et cherchera à s'y ménager un accès. Ce qui vaut pour les *media* de masse vaut également pour d'autres modes de communication plus divers et de moins grande diffusion, comme par exemple les «radios libres», ou pour toutes les techniques de télécommunication. De nombreux travaux sont en cours dans des universités étrangères et dans d'autres institutions françaises: le Collège devra s'y associer tout en maintenant l'originalité de son approche²⁶.

3. *Informatique, télématique, robotique, biotechnologies*. En liaison étroite avec d'autres lieux de recherche, notamment avec tout le réseau

²⁵. Technologie de la télécommunication. Archivage (le livre et les nouvelles techniques). Documents: 7, 10, 19, 27, 65, 152, 165, 168, 338, 490, 509, 581, 615, 730,

²⁶. *Media* de masse. Documents: 19, 152, 300, 331, 335, 533, 581, 582, 730,

communiquant avec le CESTA, le Collège devra participer, dans son style et avec ses moyens, à la réflexion scientifique et philosophique en cours sur la «finalisation», les modes de production et d'appropriation de nouvelles techniques dont l'accélération spectaculaire transforme l'ensemble de la culture et du savoir. Ces travaux devront, autant que possible, associer une initiation technique — la formation d'une compétence minimale à l'analyse philosophique (éthique, juridique, politique) des enjeux²⁷.

F. Poïétiques. De façon peut-être un peu conventionnelle, c'est ce mot que nous choisissons pour regrouper tout ce qui concerne, en termes classiques, les théories de l'art et les pratiques artistiques. Le titre de «poïétique» a au moins le mérite de rappeler une double dimension: recherche théorique et nécessairement discursive d'une part, recherche expérimentale, «créatrice» et performative d'autre part.

Les projets du Collège (tels du moins qu'ils ont été interprétés et représentés par notre mission) ont suscité dans ces domaines un intérêt spectaculaire. Les propositions de recherche ont été plus nombreuses et plus empressées que partout ailleurs, surtout, il faut le noter, de la part de chercheurs ou d'artistes français. On pouvait s'y attendre. Cela confirme, entre autres choses, la difficulté pour ces initiatives de trouver leur lieu — et leurs moyens — dans la topologie théorico-institutionnelle de notre pays.

Nous insistons pour que, chaque fois que ce sera possible, le Collège cherche dans ces domaines à s'associer à de nombreuses tentatives en cours, à Paris et surtout dans les régions et à l'étranger, qu'elles soient publiques (par exemple celles qui sont engagées ou soutenues par le ministère de la Culture) ou privées. On accordera une attention privilégiée à celles qui associent des «théoriciens» à des «créateurs», et parfois ce sont les mêmes.

Outre toutes les «grandes questions» à réactiver (origine de l'œuvre d'art, sens, référence, art et vérité, art et culture nationale, etc.), ce que toutes ces recherches auront en commun concernera d'abord:

- les structures de la destination et de la finalisation («finalité du beau», avec ou «sans concept»): qui produit quoi? à destination de qui? Théories de la réception, du «goût», du marché de l'art, des phénomènes d'évaluation, de légitimation, de diffusion, etc.;
- la thématique de la destination (destin, loi, hasard et nécessité) à

²⁷. Informatique (télématique, robotique, etc.). Documents: 22, 139, 185, 213, 332, 451, 461, 509, 520, 575, 582, 593, 688, 724, 732.

l'intérieur des œuvres et du côté de la «production»;

- l'interprétation des œuvres et la philosophie ou l'herméneutique qui s'y engage. Transformation de la «critique d'art» dans les nouveaux espaces audiovisuels de la presse et de l'édition;

- la mutation des arts (des formes et des supports) en fonction des avancées de la science et des techniques;

- la critique et la transformation de la classification habituelle des arts²⁸.

Bien que la nécessité d'un autre questionnement philosophique soit sensible dans tous les arts, et qu'elle soit rappelée d'abord par les «créateurs», c'est sans doute du côté de la littérature ou de la poésie²⁹ et de la musique³⁰ que l'urgence est le plus marquée: des travaux multiples ont mobilisé ces deux dernières décennies de grandes ressources (philosophie, sciences humaines — linguistique, psychanalyse, etc. — et logico-mathématiques) le plus souvent en dehors des institutions académiques ou de leurs partages habituels. Une entité qu'on pourrait appeler «littérature et philosophie», par exemple, est pratiquement reconnue dans des universités étrangères (aux États-Unis surtout), elle reste une contrebande dans notre pays. Nous avons reçu d'importants projets allant dans cette direction; d'autres, tout aussi nouveaux et nécessaires, associent de façon originale musique et philosophie, musiciens, théoriciens de la musique et philosophes. Mais, sans aucun doute, des essais analogues pourraient concerner les arts visuels³¹, les arts dits de l'espace³², le théâtre³³, le cinéma et la télévision³⁴.

²⁸. Poïétiques. Documents: 2, 43, 77, 79, 84, 85, 123, 159, 182, 286, 287, 303, 309, 324, 402, 428, 443, 476, 479, 481, 486, 503, 509, 521, 531, 549, 551, 567, 582, 591, 598, 607, 617, 620, 634, 658, 659, 663, 696, 680, 681, 683, 694, 729,

²⁹. Littérature, poésie. Documents: 6, 8, 24, 38, 56, 67, 94, 141, 213, 236, 237, 240, 255, 295, 413, 414, 462, 523, 570, 588, 595, 605, 607, 664, 670, 672, 676, 692, 700, 704, 734.

³⁰. Musique et philosophie. Documents: 22, 53, 67, 169, 192, 213, 297, 331, 486, 579, 657

³¹. Arts dit «visuel» en général. Documents: 61, 168, 182, 321, 448, 459, 517, 533, 564, 565, 669, 671, 680, 729, 730.

³². Arts de l'espace (sculpture, architecture, urbanisme). Documents: 66, 131, 162, 221, 222, 255, 275, 294, 328, 435, 444, 466, 524, 573, 590, 642, 671, 680, 683, 684, 697.

³³. Théâtre. Documents: 77, 108, 236, 263, 459, 599, 711.

³⁴. Cinéma et télévision Documents: 28, 185, 279, 447, 459, 517

IV. Traduction, transfert, transversalité

Nous indiquerons et recommanderons sous ce titre toutes les démarches transférentielles qui, *en tant que telles*, définissent la spécificité aiguë d'un Collège international ouvert en priorité aux recherches interscientifiques *diagonales* ou *transversales*. Traductions, donc, au triple sens dont nous empruntons par commodité la distribution à Jakobson: intralinguistique (phénomènes de traduction — commentaire, reformulation, transposition — à l'intérieur d'une même langue); *interlinguistique* (au sens courant ou «propre» du mot, dit Jakobson: d'une langue à l'autre), *intersémiotique* (d'un *medium* sémiotique à l'autre, par exemple parole/peinture), mais traductions aussi au sens plus large de transfert de modèle ou de paradigme (rhétorique, art, sciences)³⁵.

Voici quelques directions exemplaires. Il est entendu qu'elles devraient croiser d'autres voies situées sous d'autres titres et s'orienter selon le schème général de la «destination».

A. Recherches «fondamentales» sur la langue, la multiplicité des langues et la problématique générale de la traduction. Histoire et théories de la traduction, dans ses dimensions linguistique, philosophique, religieuse et politique, poétique. Problèmes actuels des langues d'État et des langues minoritaires (extinction et réveil, participation à la communauté scientifique et philosophique internationale, domination et appropriation de la technoscience par la langue).

B. Mise en place de centres de formation linguistique spécialisés destinés aux chercheurs français ou étrangers, à l'intérieur du Collège ou en association avec lui.

C. La technologie moderne de la traduction: problèmes théoriques. Les machines à traduire, les «intelligences artificielles», la programmation — dans telle langue déterminée — des banques de données et d'autres

³⁵. Traduction, transfert, transversalité. Documents: 45, 67, 72, 78, 87, 97, 113, 130, 152, 154, 159, 162, 168, 169, 170, 176, 194, 206, 223, 269, 284, 332, 336, 438, 444, 461, 467, 474, 482, 483, 499, 525, 533, 541, 542, 551, 555, 568, 578, 590, 594, 606, 611, 612, 613, 624, 635, 640, 643, 646, 648, 659, 670, 672, 677, 681, 682, 683, 686, 689, 696, 697, 700, 713, 732, 733, 735, 750.

modes d'archivation ou de communication³⁶.

D. Les langues et le discours philosophique: le rôle des langues naturelles (nationales) dans la constitution du philosophique comme tel; histoire des langues «philosophiques»; les dimensions politiques, théologico-politiques et pédagogiques: comment une langue philosophique devient-elle dominante? Ces travaux seront étroitement coordonnés avec ceux qui concernent la problématique dite «comparatiste» et l'institution philosophique (voir plus bas). Chaque fois sera relancée la question déjà posée: celle des processus de formation et de légitimation des «objets philosophiques»³⁷.

E. Le «comparatisme» en philosophie. Titre empirique et incertain, mais recherches dont la nécessité ne fait aucun doute. L'urgence, surtout dans notre pays, s'en fait massivement sentir et les témoignages sont ici nombreux et éloquents. Partout où il s'est tant bien que mal imposé, le mot de *comparatisme* a certes couvert des démarches difficiles à délimiter, peu assurées de l'existence de leur objet, encore moins de leur méthode.

Néanmoins, comme c'est parfois le cas, cette fragilité ou cet empirisme n'a pas empêché certains travaux de s'imposer dans des conditions institutionnelles étranges qui justifieraient toute une étude. Il est douteux que le «comparatisme» *en tant que tel* ait grand sens en philosophie, mais la critique même de cette notion vague doit se produire à travers des analyses trop peu développées aujourd'hui en Occident, et singulièrement en France (nous parlons d'analyses philosophiques et non seulement «culturologiques»). Situons-le schématiquement.

1. *De la différence entre pensée (en général) et philosophie.* Des systèmes de pensée qui ne se limitent pas nécessairement à la forme «philosophie» telle qu'elle est née et s'est développée sous ce nom en Occident. Toutes ces «pensées», pour n'être pas strictement philosophiques, ne se réduisent pas nécessairement à ce que, depuis un lieu philosophique, on assigne aux catégories de «culture», de «vision du monde», de «système de représentations» éthico-religieuses, en Occident et ailleurs. Souvent les tentatives de penser au-delà du philosophique ou de ce qui lie la métaphysique à la technoscience occidentale mettent à nu des

³⁶. Problèmes théoriques et techniques de la traduction. Documents: 11, 250, 333, 463, 477, 478, 528, 549, 568, 675, 713

³⁷. Les langues et le discours philosophique. Documents: 633, 635, 694.

affinités avec des pensées non européennes (africaines ou extrême-orientales). Des travaux et des échanges systématiques à ces frontières devraient en croiser d'autres que nous pourrions ainsi intituler:

2. *Systèmes philosophiques et systèmes religieux*, en Occident et hors de l'Occident. Renouveau des recherches théologiques (à relier à l'étude de la renaissance des mouvements religieux et théologico-politiques dans le monde).

3. *Systèmes philosophiques et systèmes mythologiques*.

4. *Philosophie et ethnocentrisme. Problématique de l'ethnophilosophie* (large et exemplaire débat qui s'est développé en Afrique à partir de la critique, par Paulin Hountondji, de *La Philosophie bantoue* de Tempels). Elle pourrait se développer en rapport avec les questions posées par une étude (sémantique, linguistique, ethnoculturologique) des significations s'attachant aux gestes et aux discours de la destination (donner/recevoir, émettre, transmettre, envoyer, adresser, orienter)³⁸.

5. *La «transcontinentalité» philosophique*. De la différence (intraphilosophique et intra-européenne dans ses manifestations, même si elle affecte des institutions philosophiques non européennes mais construites sur un modèle européen) entre les traditions philosophiques. En quoi consiste-t-elle, dès lors qu'elle ne se détermine ni à partir des seuls objets ou «contenus», ni simplement à partir des langues nationales, ni enfin à partir de conflits doctrinaux? Au cours des siècles se sont constitués ce que je propose d'appeler des *continents philosophiques*. Ce mouvement s'est accéléré, et les traits se sont accusés au cours des deux derniers siècles. «Continent»: la métaphore, si elle était seulement géographique, ne serait pas rigoureuse; elle se justifie dans la mesure où souvent des limites géographiques ou géographico-nationales ont entouré des entités traditionnelles et des territoires institutionnels (philosophie française, allemande, anglo-saxonne, etc.). Il est aujourd'hui aussi difficile de franchir les «douanes» et les «polices» de ces traditions philosophiques que d'en situer la ligne, le trait essentiel. Une analyse (que nous ne pouvons engager ici) montrerait, me semble-t-il, que ces frontières ne tiennent pas seulement à la langue, à l'appartenance nationale, aux types d'objets privilégiés comme objets philosophiques, à la rhétorique, aux modalités socio-institutionnelles de production et de reproduction du discours

³⁸. Le «comparatisme» en philosophie. Documents: 14, 15, 20, 45, 46, 80, 140, 226, 257, 258, 265, 278, 299, 328, 336, 411, 414, 417, 477, 493, 511, 513, 527, 562, 580, 594, 608, 623, 650, 662, 665, 675, 692, 706, 710, 714, 720, 721, 722.

philosophique (dans le système éducatif et ailleurs), aux conditions historico-politiques générales. Et pourtant l'accumulation et l'intrication de toutes ces conditions auront engendré ces formations «continentales» si fermées sur elles-mêmes. Les effets en sont multiples et déjà intéressants en eux-mêmes. Cette quasi-incommunicabilité originale n'a pas la forme d'une simple opacité, d'une absence radicale d'échange; c'est plutôt le retard et le dérèglement de tous les phénomènes de traduction, l'aggravation générale de tous les malentendus. Ceux-ci ne règnent pas seulement ou essentiellement entre les pays ou les communautés philosophiques nationales. Dans la mesure où chacune des grandes traditions est aussi représentée au-dedans de chaque communauté nationale, les frontières sont reconstituées à l'intérieur de chaque pays, selon des configurations diverses.

Inversement, selon un processus aussi intéressant, cette situation commence à évoluer lentement. Certains philosophes y sont de plus en plus sensibles ici ou là. Des mouvements s'amorcent pour réfléchir et transformer cette «babélisation». Tâche urgente, difficile, originale, sans doute celle de la philosophie elle-même aujourd'hui, si quelque chose de tel existe et doit s'affirmer. C'est en tout cas la première tâche pour un Collège international de philosophie, et la plus irremplaçable. Si même le Collège n'était créé qu'à cette fin, son existence serait profondément justifiée.

Dès les quatre premières années du Collège, celui-ci devra préparer les initiatives suivantes:

La mise en place de groupes de travail internationaux, comprenant chaque fois des chercheurs français et des chercheurs étrangers. Ils travailleront en France (à Paris et autant que possible hors de Paris) et à l'étranger. Leurs compétences ne seront pas seulement philosophiques; elles seront aussi — par exemple — linguistiques. Ils rechercheront le concours d'autres experts, en France et à l'étranger. Tous travailleront à l'analyse et à la transformation de la situation que nous décrivions à l'instant. Ils prendront des initiatives et multiplieront les propositions concernant échanges, coopérations, rencontres, contrats d'association, traductions, publications communes dans tous les domaines intéressant le Collège. Perspective constante du Collège, la thématique — et la problématique — de cette différence «intercontinentale» sera un programme prioritaire pendant les premières années. Partout où de tels groupes pourront être constitués, selon des modalités chaque fois

originales, ils le seront. En Europe (Est et Ouest) et hors d'Europe, qu'il s'agisse de philosophie au sens strictement occidental ou (cf. plus haut) de «pensée» non philosophique.

Un programme de grands colloques internationaux sera engagé dès la création même du Collège, comme son acte inaugural même. Il ne s'agira pas de colloques dans la forme traditionnelle (juxtaposition formelle de grandes conférences et de commissions). Ceux que le Collège organisera seront l'aboutissement de deux ou trois années de travail intense, en France et à l'étranger. Une très active préparation en sera confiée à des philosophes spécialisés. Des séjours d'études devront faire à cet effet l'objet d'accords et de soutiens en France et à l'étranger: séjours d'études au Collège pour plusieurs philosophes étrangers, à l'étranger pour autant de philosophe français. Les premières grandes rencontres de ce type me paraissent devoir concerner d'abord la pensée française et la pensée allemande, la pensée française et la pensée anglo-saxonne. Les courants les plus divers, on y veillera rigoureusement, y seront représentés. Mais une attention particulière sera naturellement accordée au plus vivant et au plus spécifique, qu'il soit ou non dominant dans les institutions académiques. Et dès la préparation de ces deux grands colloques, la mise en place d'autres groupes devra amorcer des rencontres futures (Italie, Espagne, Amérique latine, Inde, Pays arabes, Afrique et pays d'Extrême-Orient, etc.)³⁹.

V. Les finalités institutionnelles de la philosophie (recherche et enseignement)

Elles aussi orientées, dans un premier temps, par la problématique de la *destination* (constitution des destinataires et des destinateurs — «sujets» individuels ou collectifs —, unité et légitimation du message, des structures de la transmission et de la réception, etc.), des recherches de grande ampleur s'attacheront à l'histoire et au système des institutions philosophiques, qu'elles soient de recherche ou d'enseignement, françaises ou étrangères. Pour une part «théoriques» (beaucoup, sinon tout, reste à faire dans ce domaine), elles seront aussi largement pratiques et expérimentales. Elles viseront à développer et à enrichir la recherche et l'enseignement philosophiques. Le président de la République y invitait et

³⁹. La «transcontinentalité» philosophique. Documents: 46, 133, 223, 236, 258, 414, 430, 470, 491, 575, 616, 668, 671, 677, 706, 710.

s'y engageait expressément dans sa «Lettre au GREPH» du 8 mai 1981. Cette nécessité avait été rappelée par M. le Ministre d'État, ministre de la Recherche et de l'Industrie, dans la «Lettre de mission» du 18 mai 1982: «A l'heure où le Gouvernement s'apprête à étendre l'étude de la philosophie dans l'enseignement secondaire, il importe que la recherche appliquée à cette discipline soit assurée des conditions et des instruments les mieux adaptés à son essor.» Et le Ministre précisait plus loin que le Collège devait être «propre à favoriser les initiatives novatrices, ouvert à l'accueil des recherches et des expériences pédagogiques inédites...».

La référence que je fais ici aux projets et aux premiers travaux du Groupe de recherches sur l'enseignement philosophique (GREPH) et aux états généraux de la philosophie (1979) n'a qu'une valeur indicative. D'autres voies sont possibles, et le Collège devra en maintenir l'ouverture avec vigilance.

Tous ceux qui souhaitent participer à ces recherches doivent recevoir les moyens de le faire, en particulier les enseignants du secondaire, les étudiants et les élèves des lycées.

Pour donner une idée schématique de telles recherches, je citerai l'ouverture de l'«Avant-projet» du GREPH⁴⁰, en souhaitant que ce groupe soit associé au Collège dans des conditions qui garantissent à la fois la meilleure coopération et une stricte indépendance de part et d'autre.

AVANT-PROJET POUR LA CONSTITUTION D'UN GROUPE DE RECHERCHES SUR L'ENSEIGNEMENT PHILOSOPHIQUE

Des travaux préliminaires l'ont fait apparaître, il est aujourd'hui possible et nécessaire d'organiser un ensemble de recherches sur ce qui rapporte la philosophie à son enseignement. Ces recherches, qui devraient avoir une portée critique et pratique, tenteraient, dans un premier temps, de répondre à certaines questions. Ces questions, nous les définissons ici, à titre d'anticipation approximative, par référence à des notions communes soumises à la discussion.

1. Quel est le lien de la philosophie à l'enseignement en général?

Qu'est-ce qu'enseigner en général? Qu'est-ce qu'enseigner pour la philosophie? Qu'est-ce qu'enseigner la philosophie? En quoi l'enseignement (catégorie à analyser dans le réseau du pédagogique, du didactique, du

⁴⁰. Cf. *Qui a peur de Philosophie*: (Flammarion, Champs, 1977, p. 433 *sq.*). Cf. aussi *Les États généraux de la philosophie* (Flammarion, Champs, 1979).

doctrinal, du disciplinaire, etc.) serait-il essentiel à l'opération philosophique? Comment cette indissociabilité essentielle du didactico-philosophique s'est-elle constituée et différenciée? Est-il possible, et à quelles conditions, d'en proposer une histoire générale, critique, et transformatrice?

Ces questions sont d'une grande généralité théorique. Elles demandent évidemment à être élaborées [...].

Dans l'ouverture de ces questions, il serait possible — disons-le seulement *par exemple* et à titre très vaguement indicatif — d'étudier aussi bien: *a)* des modèles d'opérations didactiques lisibles, avec leur rhétorique, leur logique, leur psychagogie, etc., à l'intérieur de discours écrits (depuis les dialogues de Platon, par exemple, les *Méditations* de Descartes, l'*Éthique* de Spinoza, l'*Encyclopédie* ou les *Leçons* de Hegel, etc., jusqu'à tous les ouvrages dits philosophiques de la modernité), que *b)* des *pratiques pédagogiques* administrées selon des règles dans des lieux fixes, dans des établissements privés ou publics depuis la sophistique, par exemple, la *quaestio* et la *disputatio* de la scolastique, etc., jusqu'aux cours et autres activités pédagogiques instituées aujourd'hui dans les collèges, lycées, écoles, universités, etc. Quelles sont les formes et les normes de ces pratiques? Quels en sont les effets recherchés et les effets obtenus? Seraient ici à étudier, par exemple: le «dialogue», la maïeutique, le rapport maître/disciple, la question, l'interrogation, l'épreuve, l'examen, le concours, l'inspection, la publication, les cadres et programmes du discours, la dissertation, l'exposé, la leçon, la thèse, les procédures de la vérification et du contrôle, la répétition, etc. Ces différents types de problématiques devraient être, le plus rigoureusement possible, articulés ensemble.

2. Comment la didactique-philosophique s'inscrit-elle dans les champs dits pulsionnel, historique, politique, social, économique?

Comment s'y *inscrit-elle*, c'est-à-dire comment opère-t-elle et se représente-t-elle — elle-même — son inscription et comment est-elle inscrite dans sa représentation même? Quelle est la «logique générale» et quels sont les modes spécifiques de cette inscription? De sa normativité normalisante et de sa normativité normalisée? Par exemple, l'Académie, le lycée, la Sorbonne, les préceptorats de toutes sortes, les universités ou écoles royales, impériales ou républicaines des Temps modernes prescrivent, selon des voies déterminées et différenciées, en même temps qu'une pédagogie indissociable d'une philosophie, un système moral et politique qui forme à la fois l'objet et la structure en acte de la pédagogie. Qu'en est-il de cet effet pédagogique? Comment le dé-limiter théoriquement et pratiquement?

Encore une fois, ces questions indicatives restent trop générales. Elles sont surtout formulées, à dessein, selon des représentations courantes et requièrent donc d'être précisées, différenciées, critiquées, transformées. Elles pourraient en effet laisser croire qu'il s'agit essentiellement, voire uniquement, de construire une sorte de «théorie critique de la doctrinalité ou de la disciplinarité philosophique», ou de reproduire le débat traditionnel que la philosophie a régulièrement ouvert sur sa «crise». Cette «reproduction»

sera elle-même un des objets du travail [...].

Les questions précédentes devraient donc être sans cesse travaillées par ces motivations pratiques. Aussi, sans jamais exclure la portée de ces problèmes hors de France, on insisterait d'abord massivement sur les conditions de l'enseignement philosophique «ici-maintenant», dans la France d'aujourd'hui. Et dans son urgence concrète, dans la violence plus ou moins dissimulée de ses contradictions, l'«ici-maintenant» ne serait plus simplement un objet philosophique [...].

1. Quelles sont les conditions historiques passées et présentes de ce système d'enseignement-ci?

Qu'en est-il de son pouvoir? Quelles forces le lui donnent? Quelles forces le limitent? Qu'en est-il de sa législation, de son code juridique et de son code traditionnel? de ses normes extérieures et intérieures? de son champ social et politique? de son rapport à d'autres enseignements (historique, littéraire, esthétique, religieux, scientifique par exemple), à d'autres pratiques discursives institutionnalisées (la psychanalyse en général, la psychanalyse dite didactique en particulier — par exemple, etc.)? Quelle est, de ces différents points de vue, la spécificité de l'opération didactique-philosophique? Des lois peuvent-elles être produites, analysées, mises à l'épreuve sur des objets tels que — ce ne sont encore que des indications empiriquement accumulées — par exemple: le rôle des idéologues ou d'un Victor Cousin, de leur philosophie ou de leurs interventions politiques dans l'Université française, la constitution de la classe de philosophie, l'évolution de la figure du professeur-de-philosophie depuis le XIX^e siècle, dans le lycée, en khâgne, dans les écoles normales, à l'université, au Collège de France; la place du disciple, de l'élève, du candidat; l'histoire et le fonctionnement: *a*) des programmes d'examens et de concours, de la forme de leurs épreuves (les auteurs présents et les auteurs exclus, l'organisation des titres, thèmes et problèmes, etc.); *b*) des jurys de l'inspection générale, des comités consultatifs, etc.; *c*) des formes et normes d'appréciation ou de sanction (la notation, le classement, l'annotation, les rapports de concours, d'examen, de thèse, etc.); *d*) des organismes dits de recherche (CNRS, Fondation Thiers, etc.); *e*) des instruments de travail (bibliothèques, textes choisis, manuels d'histoire de la philosophie ou de philosophie générale), leurs rapports avec le champ commercial de l'édition d'une part, avec les instances responsables de l'instruction publique ou de l'éducation nationale d'autre part; *f*) des lieux de travail (structure topologique de la classe, du séminaire, de la salle de conférences, etc.); *g*) du recrutement des enseignants et de leur hiérarchie professionnelle (l'origine sociale et les prises de parti politique des élèves, des étudiants, des enseignants, etc.).

2. Quels sont les enjeux des luttes à l'intérieur et autour de l'enseignement philosophique, aujourd'hui, en France?

L'analyse de ce champ conflictuel implique une interprétation de la philosophie en général et, par conséquent, des prises de position. Elle appelle donc à des actions.

Pour ce qui concerne la France, il sera nécessaire d'associer à tous ces travaux une réflexion sur la philosophie française, sur ses traditions et ses institutions propres, notamment sur les différents courants qui l'ont traversée au cours de ce siècle. Une nouvelle histoire de la pensée française, dans toutes ses composantes (celles qui l'ont dominée et celles qui furent marginalisées ou réprimées) devra orienter une analyse de la situation présente. On remontera aussi loin que possible dans ces prémisses en insistant sur la modernité la plus récente, sur son rapport complexe aux problématiques de la philosophie et de ses limites, aux sciences et aux arts mais aussi à l'histoire sociopolitique française et aux mouvements idéologiques du pays, aussi bien, par exemple, à tous ceux de la droite française qu'à ceux des socialismes français⁴¹.

⁴¹. Les finalités institutionnelles de la philosophie (recherche et enseignement). Documents: 9, 19, 22, 23, 25, 26, 30, 47, 48, 51, 57, 74, 75, 76, 92, 106, 110, 118, 134, 138, 152, 174, 197, 198, 201, 231, 235, 236, 247, 248, 263, 282, 290, 300, 308, 314, 333, 335, 400, 402, 403, 415, 425, 426, 437, 439, 446, 459, 460, 461, 463, 474, 487, 500, 501, 502, 503, 504, 514, 521, 524, 533, 537, 547, 555, 581, 582, 587, 590, 611, 616, 621, 633, 638, 644, 663, 691, 707, 711, 713, 740.

TABLE ANALYTIQUE

- Avertissement
- Destinations
- I. Penser la destination: fins et confins pour la philosophie, les sciences et les arts.
 - Destination et légitimation; légitimation et finalisation
 - A. Les questions de la métaphysique et de l'onto-théologie
 - B. Problématique de l'achèvement ou de la limite de la philosophie
 - C. L'exemple de Heidegger
 - D. «Études féminines»
- II. Destination et finalité: Téléologie et eschatologie aujourd'hui
 - A. L'implication philosophique des sciences du vivant
 - B. Les problèmes philosophiques, éthico-politiques et juridiques posés par les nouvelles techniques médicales
 - C. Psychiatrie et psychanalyse
 - D. Droit et philosophie du droit
 - E. La police, l'armée, la guerre
- III. Langues de la destination, destinations du langage: «information», «communication», «émission», «transmission»
 - A. Philosophie du langage: ni linguistique ni épistémologie de la linguistique
 - B. Linguistique
 - C. Sémiotique
 - D. Pragmatique
 - E. Technologie de la télécommunication
 - 1. Problèmes de l'archivage
 - 2. Les *media* de masse
 - 3. Informatique, télématique, robotique, biotechnologies
 - F. Poétiques
- IV. Traduction, transfert, transversalité:
 - A. La langue, la multiplicité des langues et la problématique de la traduction
 - B. Centres de formation linguistique
 - C. Technologie moderne de la traduction: problèmes théoriques
 - D. Les langues et le discours philosophique
 - E. Le «comparatisme» en philosophie
 - 1. La différence entre pensée et philosophie
 - 2. Systèmes philosophiques et systèmes religieux
 - 3. Systèmes philosophiques et systèmes «mythologiques»
 - 4. Philosophie et ethnocentrisme
 - 5. La «transcontinentalité» philosophique
- V. Les finalités institutionnelles de la philosophie

Réseaux

par Jean-Pierre FAYE

RESEAUX: PHILOSOPHIE, RECHERCHE INTERSCIENTIFIQUE,
ESPACE DE L'ART

I. INTERROGATION PHILOSOPHIQUE ET RESEAUX INTERSCIENTIFIQUES

Ce qui légitime la fondation d'une institution scientifique, c'est le projet intellectuel qui la constitue et l'oriente.

C'est donc *autour de ce projet* que nous entendons décrire les structures, les méthodes et les interrelations, dont le tissu va définir ce qui sera le propre de cette forme neuve d'organisation pour le travail de la pensée et l'élaboration de la recherche, dans une nouvelle mise en perspective historique.

Le nouvel espace

Organisme de recherche, et de formation à la recherche, le Collège international de philosophie ouvre un espace nouveau à l'investigation des connexions entre les domaines. Ce qui est, d'entrée de jeu, la démarche même de la philosophie va être à son tour questionné, mais pour être exploré aux *jointures des objets*, définis par des méthodes différentes de pensée et d'action dans la science.

Quand la pensée grecque se heurte aux grandeurs dites «irrationnelles», elle se retourne sur ce dialogue avec elle-même qui se développe dans l'«académie» platonicienne, et construit le sens même de ce que peut être

l'hypothèse.

Quand la révolution galiléenne a dégagé la notion de fonction, la pensée cartésienne s'en empare pour transformer en *méthode* le rapport entre la géométrie alexandrine des coniques et l'algèbre italienne des équations.

Quand Riemann prend la décision de suspendre la validité du cinquième postulat d'Euclide, il propose une thèse de philosophie à l'université de Göttingen. L'*énonciation* des axiomes, liée à la fondation aristotélicienne du «Lycée», est désormais un moyen de déduire *des* géométries et par là, bientôt, d'intervenir dans les structures nucléaires de l'énergie.

Chaque fois, un réseau international est impliqué dans les nouvelles propositions; et chaque fois la science revient à elle-même comme philosophie, pour prendre à celle-ci un fragment de langage en vue de définir son point de départ nouveau.

Mais attention: nous sommes, déjà, entrés dans un *nouvel espace*, et c'est celui-là qu'il s'agit maintenant de questionner dans toute son ampleur.

Quand, en 1920, un jeune attaché culturel soviétique arrive à Prague, il quitte le Cercle linguistique de Moscou et la Société d'étude du langage poétique, de Petrograd, pour constituer bientôt le Cercle linguistique de Prague. Il s'agit de Roman Jakobson. Découvrant la poésie de langue tchèque, et avançant dans l'exploration de cette langue grâce à ses amis nouveaux, les poètes tchèques du «Devetsil», il publie — à Berlin, et grâce à l'appui de Maxime Gorki — un bref essai *Sur le vers tchèque*, comparé au vers russe. En confrontant deux systèmes prosodiques, dans leur rapport à la constitution de la différence de sens, il vient de fonder la phonologie structurale. Et du même coup, ce que son plus grand disciple, Noam Chomsky, appellera «la première théorie constituée» en science du langage. Le lien de ce moment avec la problématique de la philosophie husserlienne a été souligné.

Mais voici ce qui nous importe désormais. Un grand mathématicien vient de souligner que cette «science humaine» qu'est la science du langage lui apparaît comme pionnière pour les sciences expérimentales elles-mêmes. Plutôt que de la voir courir après les sciences de la nature pour leur emprunter leur statut de scientificité, «il faut envisager très fortement *la possibilité inverse*, c'est-à-dire que les sciences exactes elles-mêmes, le jour où elles voudront progresser réellement dans certains domaines, soient

obligées d'emprunter certaines méthodes aux sciences dites humaines»⁴². «En ce sens, ajoute-t-il, la linguistique a donné le paradigme de toute théorie morphologique.»

Entre le travail effectué par Roman Jakobson au contact de la création poétique — avec les poètes révolutionnaires russes d'abord, et les poètes tchèques des «Neuf Forces» ensuite — et d'autre part la perspective affirmée maintenant par René Thom, l'espace parcouru est celui dont il s'agit de reprendre et de poursuivre l'exploration. Mais celle-ci suppose l'invention de nouvelles possibilités d'établir le libre contact entre les approches. Cette liberté et cette approche nous rapportent à la philosophie.

Le colloque «Recherche création» du 9 janvier 1982, dans le cadre de la préparation au grand travail du 16 janvier, développait l'intuition de ces formes futures. Il s'est ouvert sur un rappel: que le premier axiome euclidien est emprunté au vers d'un poème, celui de Parménide. Où il est dit que le point (ou le signe, car c'est le même mot: *sêmeion*) «est ce qui n'a pas de parties». Avec cette proposition commençait l'aventure de la pensée qui se lie à cette opération décisive: l'énoncé d'une axiomatique. La mise en question fragmentaire de celle-ci allait, vingt-cinq siècles plus tard, avoir pour conséquence de nouveaux édifices de géométrie, grâce auxquels la théorie einsteinienne a brisé l'atome, en vue d'en libérer l'énergie. De l'axiome du signe, qu'énonce un poème, jusqu'à la technologie nucléaire: penser ce passage, qui est notre histoire tout entière jusqu'au futur, implique la problématique *philosophique* du champ interscientifique.

Que le Colloque de janvier 1982 sur le rapport entre création culturelle et recherche exacte, aux lieux de l'ancienne École polytechnique, ait été ouvert par qui venait de présider au lancement d'un missile Ariane⁴³, c'était une coïncidence signifiante: comme une allusion à ce type de raccourci fulgurant, dans les messages, indiquant que celui-ci est désormais l'objet de pensée dont toutes les facettes sont à examiner. Il donne à l'année 1982 son accent. Il inaugure une nouvelle politique scientifique, en rupture avec l'idéologie du cloisonnement et du fixisme.

Le moment vient sans doute, à partir de l'ample travail de discussion et de proposition accumulé au cours du Colloque national sur la recherche, de dégager cette perspective et d'oser ce pas en avant, parmi bien d'autres, qui donneront à cette rupture toute sa visibilité, à l'échelle internationale. L'avenir fera la preuve de sa fécondité.

⁴². René Thom, *Structure et dynamique des systèmes*, Maloine, 1981, p. 57

⁴³. Roger Lesgards.

«Objectifs»...

Il est sans doute nécessaire d'insister sur cette relation de la *philosophie* et de l'*interscience*: ces deux versants se rejoignent sur une ligne frontière, qui est en même temps une paroi osmotique. C'est là qu'elles trouvent leur fertilité. Et c'est également là que la nécessité de leur dimension internationale vient s'imposer.

Étudier la pensée de Kant et de Hegel, de Descartes et de Hobbes comme des textes immobiles dans les corpus finis est une chose. Poursuivre le mouvement par quoi, par exemple, la critique exercée sur Descartes par Hobbes se relie à sa pensée des axiomes, comme système conventionnel, et à une pensée politique qui va susciter la réplique de Rousseau, la critique kantienne de la pratique et les énoncés de la Déclaration des droits; ou apercevoir dans un paragraphe de la *Philosophie du droit* de Hegel la première entrée de l'analyse économique dans la pensée philosophique, à l'occasion des crises économiques anglaises — c'est déjà franchir les limites, traverser les langues et les domaines. L'accent mis sur le basculement des socles épistémologiques, sur l'écriture, sur les flux, sur l'économie narrative, a fait brèche. C'est cette brèche qu'il s'agit d'élargir dans une collégialité active de la pensée.

Dans cette perspective historique, la fondation d'un Collège international de philosophie trouvera sa portée en répondant à quatre objectifs fondamentaux.

Le premier est l'exploration d'un public nouveau, qui ne soit pas limité au monde étudiant dans un sens strict, mais qui s'ouvre à des auditeurs déjà engagés dans des expériences professionnelles ou techniques — ingénieurs, jeunes médecins et infirmiers —, y compris cette expérience sociale signifiante qui est celle du chômeur, dans la conjoncture actuelle de la crise mondiale du capitalisme. Cette précondition a été méthodiquement explorée par l'Institut polytechnique de philosophie sur les lieux de Vincennes-Saint-Denis.

Le deuxième est la mise en place d'un grand dispositif de circulation qui traverse l'univers de l'enseignement philosophique tout particulièrement dans l'enseignement secondaire. Cette précondition est d'avance réalisée par le travail préalable du GREPH.

Le troisième est l'analyse de la situation épistémologique où se trouve placé le rapport entre philosophie et science, à la suite des grandes expériences de pensée de notre temps: méthodologie lévi-straussienne, travail althusserien sur l'épistémè et mouvements de l'école freudienne, en

un mot l'ensemble du travail qui prend ses commencements dès le Cercle d'Ulm, à partir des données qui ont fourni toute sa force à l'intervention de ce qui se nomme «philosophie française» de l'autre côté du Rhin.

Le quatrième est l'investigation des domaines frontières ou interscientifiques qui s'élaborent sous le regard de la pensée philosophique, dans l'interaction entre sciences formelles, sciences de la nature et sciences sociales. Cette dernière précondition est également préparée de longue date par une suite de travaux récents à l'*intersection* des groupes de mathématiciens, de physiciens et de biologistes, de sociologues, de linguistes et d'historiens, au cours de séminaires tenus à l'institut Henri-Poincaré et à l'Institut des langues orientales, par le Centre de mathématique et de poétique comparée et par le Centre d'analyse et de sociologie des langages.

A cet égard, il s'agit d'une construction répondant à ces nouvelles exigences.

La constitution du Collège en effet: 1) va introduire un public nouveau d'étudiants, 2) s'ouvrir à de jeunes enseignants qui communiquent une proposition de recherche, 3) instituer un débat épistémologique par la construction même des perspectives proposées, 4) relier directement un enseignement de philosophie à des enseignements interscientifiques.

C'est ce dernier volet que nous tenterons maintenant de développer plus particulièrement, mais sans omettre les interrelations qui, à tout instant et sous divers points de vue, réunissent les quatre objectifs en un seul champ.

La mise au clair de cet aspect passe pour nous par une consultation large des travaux qui s'élaborent sur les terrains les plus déterminés: mathématiques qui prolongent les méthodes du groupe Bourbaki ou de René Thom; travaux de physique et de biologie qui s'élaborent depuis dix ans à partir des perspectives de Prigogine (sans attendre qu'il reçoive le prix Nobel); linguistique à l'œuvre sur la poétique à l'échelle mondiale et tout particulièrement dans les langues slaves, et même les langues sibériennes et caucasiennes; théorie des grammaires génératives, et autres méthodologies opératoires, qui entreprennent l'élaboration d'une grammaire scientifique *des* langues françaises; sociologies du travail social et de la pensée ouvrière, ou du rapport entre le discours des intellectuels et le langage du monde ouvrier, sociologies des rapports stratégiques et archéologues des rapports sociaux; socio-ethnologies des traditions populaires; psychosociologies du tiers monde et de l'espace latino-

américain tout particulièrement; historiens des formes et des arts visuels; musicologie des formes musicales populaires et orales; antipsychiatries et thérapies des psychoses, méthodologies des actions communautaires; analyses de la narration sociale comme intervention permanente et active dans la trame même des rapports sociaux; exploration des espaces culturels, anthropologiques et symboliques.

Il n'est pas exclu que des contacts méthodologiques soient pris également avec la pensée économique. L'un des desseins généraux qui peuvent s'articuler, aux confins des quatre objectifs désignés, serait en effet de constituer une *épistémologie de la crise*, sur le terrain de la situation économique et idéologique contemporaine. Nous pourrions même envisager la constitution du Collège international comme celle d'un analyseur des «fluctuations», à tous les niveaux où elles se déterminent. Nous y reviendrons.

A cet égard, la présence, d'entrée de jeu, d'un *conseiller international*, situé aux intersections de plusieurs disciplines et au carrefour de plusieurs traditions culturelles, serait la garantie d'une intervention permanente des perspectives interscientifiques dans le champ de la philosophie. C'est cette possibilité qu'il s'agit d'assurer en *effet*.

Articulations

Nous avancerons, avec la proposition pascalienne: le langage est pareil de tous côtés, il faut avoir un point *pour en juger*.

Dans un univers social que balaient en tous sens les fluctuations des *media*, et le n'importe quoi idéologique, il importe de construire le lieu de ce «point» — qui d'ailleurs ne sera pas un «point fixe», mais en déplacement et en avancée permanente, et à condition de savoir «connaître les transformations» dont il est précisément le lieu.

Cette construction passe par l'élaboration des *unités et centres de recherche*.

Déjà s'entrevoient les formations interscientifiques qui vont donner un contenu au projet défini abstraitement. C'est avec ces perspectives concrètes et ces avancées exploratoires, déjà constituées ou en voie d'élaboration, que le projet du Collège prend toute sa portée. Sans elles, il court le risque de n'être qu'un redoublement d'institutions déjà existantes.

On peut d'ores et déjà apercevoir l'esquisse de quelques-unes de ces unités de recherche ou de ces centres de recherche en voie de constitution.

Le Collège: centre de recherche

La question qui se pose à nous, énoncée dans les termes de l'institution et de ses contenus, revient à celle-ci: comment concevoir et articuler la relation entre *le Collège international de philosophie* et le *centre de recherche interscientifique*? Comment entendre le rapport qui relie ces deux formulations? Toutes deux étant présentes dans la «Lettre de mission» du 18 mai 1982⁴⁴, et répondant également aux hypothèses initiales qui se sont développées à partir de la proposition que j'ai faite, le 7 octobre 1981, de constituer un Collège de philosophie à vocation internationale.

Cette question peut se traduire par deux interprétations. Le «centre de recherche interscientifique» est-il la *définition* même du Collège international de philosophie? Ou bien est-il le noyau de problèmes, de recherches et d'enseignements, l'un des éléments constitutifs, tout au moins, de ce *noyau*, autour duquel a pris forme ce qui fait l'originalité du projet de Collège?

Sans trancher d'emblée entre ces deux interprétations — et peut-être n'est-il pas nécessaire de les départager —, nous tenterons d'analyser la démarche exploratoire qui pourra, dans les années à venir, se constituer de façon effective en centre de recherche interscientifique.

Espace interscientifique et regard philosophique

Ce qui semble dès maintenant se dessiner revêt à nos yeux un double sens. D'une part, un terrain nouveau est en voie d'investigation, défini à chaque moment par ses «points limites» ou ses «coupures»: ce déploiement d'un *nouvel espace scientifique* — ou, plus précisément, interscientifique — est assurément notre problème majeur, et il va être indispensable d'en commencer dès maintenant la description.

D'autre part, *la puissance de questionner* ce terrain, cet espace, *n'est pas elle-même inscrite en lui*, et elle échappe à son repérage ou à sa description: puissance du décrire, ou du prendre vue, de l'*eidon* en son terme grec, ou dans les termes du moment hégélien, du «raconter» en vue de savoir «ce qu'il y a de vrai dedans»; ou encore, dans les termes du moment heideggerien (et de ce qui fut sa fragilité et son errance, ou son

⁴⁴. «Collège International de Philosophie, centre de recherche et de formation à la recherche interscientifique»... Formule qui condense nos propositions antérieures.

«erreur»), pouvoir d'être ce qui met en question l'*erzählend*, la narration, fût-elle de Thucydide (*Sein und Zeit*, § 7). Ou plutôt, ou plus encore, puissance de «connaître les transformations» dans la description même, pour emprunter à un poète un programme qui devançait la science.

Mais voici que les deux aspects ou les deux sens risquent de faire leur jonction. Car la connaissance des «transformations» qui relient entre elles les descriptions, apparemment antagonistes, des terrains et de leurs réels, n'est-elle pas précisément la méthode neuve qui tente de repérer le nouvel espace?

Et pourtant le regard qui use de cette méthode ne se confond jamais entièrement avec elle. De lui relève — la philosophie même.

Nous admettons ainsi, au moins à titre provisoire, que le Collège international de philosophie *ne se confond pas* entièrement avec le centre de recherche interscientifique, bien que celui-ci soit pour lui un élément constituant; dans la mesure où la *pensée* de la philosophie ne se réduit pas à l'*avancée* interscientifique, y compris là où elle est entendue avec la plus vive rigueur.

Il se peut même qu'il y ait avantage, techniquement, à introduire une certaine *différence*, dans l'organisation et la gestion, entre ces deux principes d'explorations du savoir. Même si l'un va entrer dans la définition de l'autre. Et, bien entendu, à condition de ne pas l'entendre comme une séparation entre des «disciplines» distinctes, ou des «facultés», notions que le Collège met en cause dans son principe même.

Ce qui importe, c'est d'introduire dans la description le mouvement de pensée qui, à nos yeux, relie entre elles les données et, pour ainsi dire, les positions de recherche. Et de faire ainsi apparaître le réseau des connexions interscientifiques qui se déploie à travers leurs différences, dans un espace de cohérences neuves en même temps que d'inconnues inexplorées.

Du même coup, il apparaîtra que la considération de ces nouvelles données, dans de pareils réseaux, nous met en situation à nouveau d'être «inventeur de la philosophie», de son écriture et de son «remède» — de son salutaire «poison». Devant les difficultés et les contradictions mêmes qui vont survenir, au travers de pareils réseaux.

II. UNITES ET CENTRES

PROGRAMMES DE SEMINAIRES ET DE RECHERCHES

Aux avant-postes de la description, nous placerons un lieu et un programme de recherches, et de séminaires correspondant à celles-ci, dont la position est à la fois paradoxale et centrale.

Nommons-le provisoirement:

1. *Programme du Centre de mathématique, informatique et poétique (épistémologie des objets à haute complexité).*

Ses objectifs propres se rattachent à l'étude des systèmes ou «objets à haute complexité»: des problèmes posés par l'analyse musicale, la théorie du rythme, la métrique poétique, y atteignent ce degré de généralité qui permet également de traiter, entre autres, et avec les mêmes méthodes, les problèmes de «reconnaissance» posés par des séquences d'ADN et divers problèmes d'informatique théorique.

On sait que la grande avancée de la biologie moléculaire après la Seconde Guerre mondiale est liée à l'effraction, dans le champ biologique, du concept de *code*, emprunté par Schrödinger au discours juridique — c'est-à-dire au domaine du langage. Traiter des molécules «comme un langage» était alors une démarche révolutionnaire, qui bouleversait les cloisonnements traditionnels de l'épistémè, définis à l'âge classique. Cette effraction interscientifique était, à son issue, complémentaire de celle effectuée d'autre part autour de Roman Jakobson: elle allait se prolonger dans une théorie de la biologie moléculaire construite sur la base d'une conception informatique du langage. Mais à son tour celle-ci doit désormais bénéficier des investigations nouvelles dans la théorie du langage et en recevoir une impulsion qui n'est pas encore mesurable. Or, de la nouvelle investigation linguistique, la biologie n'a pas eu encore véritablement ce bénéfice, qu'elle peut légitimement en attendre.

Les programmes remis à la mission du Collège international de philosophie par Jacques Roubaud, et complétés par ceux de Pierre Lusson, donnent l'indication de ce que sera le travail de déchiffrement inauguré dans cette unité du Collège, sous son aspect de centre de recherche interscientifique.

En même temps *l'investigation des objets à haute complexité* va fournir un matériau inédit et exemplaire à la réflexion sur la *formation des objets philosophiques*, qui constitue sans doute l'une des questions essentielles du

Collège de philosophie. Mais précisons que pareil «matériau» est déjà, et à la fois, exploration d'objets nouvellement découverts et réflexion sur cette exploration. Nous y reviendrons plus loin et en conclusion.

Ici se dessine de quelle façon aura lieu le travail en archipel, ou en diaspora, qui sera celui du Collège. Situation que l'on pourrait comparer à celle qui reliait le centre de Cyrène, et ses géomètres, à celui d'Athènes, et à ses «philosophes». Ou les centres d'Italie, avec leurs algébristes et leurs physiciens, durant la Renaissance et l'Age classique, à celui de France, avec sa «méthode», sa géométrie algébrique, sa philosophie cartésienne et pascalienne. Ou le centre d'Angleterre, avec sa «philosophie naturelle» (qui n'est autre que la physique classique), à celui d'Allemagne avec sa Critique, et ce qui apparaîtra bientôt comme la philosophie même, dans ce que l'on pourrait appeler la symbiose philosophique franco-allemande des XIX^e-XX^e siècles.

Ou encore, l'économie politique anglaise, à la «Critique de l'économie politique» allemande, dont les premières esquisses s'écrivent en 1844 à Paris: celle-ci à son tour vient de donner lieu à une formalisation rigoureuse, de la part de l'économiste japonais Morishima.

Une interrelation comparable se laisse percevoir, maintenant, ici, entre deux problématiques nouvelles — celle des «objets philosophiques» et celle des «objets à haute complexité». Celle-ci, pourrait-on dire, relevant d'une démarche déterminante, celle-là d'une démarche réfléchissante, pour reprendre la distinction dont Kant fait usage dans un autre contexte, avec la *Critique du jugement*.

A ce titre, le travail entrepris dans le cadre de l'unité d'enseignement et de recherche de philosophie, à l'université de Paris X-Nanterre, par son département de mathématiques, autour de Jacques Roubaud et de Pierre Lusson, et aussi dans le «Cercle Polivanov» (Centre de poétique comparée) de l'Institut national des langues orientales, animé par Léon Robel, constitue une base, en vue d'un programme de séminaire et de recherches qui sera destiné à jouer un rôle pionnier, dans le réseau du Centre de recherche interscientifique. (Voir Pièce annexe: J. Roubaud, «Description du projet», *Mezura*, n° 9.)

Convenons d'appeler *programme de séminaires et de recherches 1* (PSR 1) ce premier des maillons du réseau. Bien entendu, l'ordre dans lequel ceux-ci seront énoncés ici est arbitraire et provisoire: il est simplement lié à un certain mode de description des enjeux, à un choix déterminé de la «descriptibilité», au sens de R. Thom.

Ce programme (1) pourra se relier, par un contrat d'association, au Centre de poétique comparée du département de langues slaves, à l'Institut national des langues orientales, animé par Léon Robel («Cercle Polivanov⁴⁵»): l'objectif spécifique proposé par celui-ci, en vue de son association au Collège, portera surtout sur la théorie de la traduction.

Dans une phase ultérieure, il pourrait inaugurer des relations d'échange avec le *Collège européen de traduction*, instauré par Elmar Tophoven à Straehlen, en Allemagne fédérale.

2. Appelons maintenant *programme du Centre d'analyse des langages et de syntaxe du politique* un groupe de travail dont l'objectif est de déterminer une *grammaire de la narration* dans son rapport au discours politique — et à l'*action* historique elle-même dont celui-ci est la trame.

L'objectif en est spécifié par l'interrelation entre syntaxe proprement dite et intonation (ou prosodie). Celle-ci a fait l'objet d'une communication au colloque de Göttingen (Glow 1981)⁴⁶: M. Ronat, «Logical Forms and Prosodic Islands». La théorie générative des «traces syntaxiques», dans son rapport à la prosodie du discours, fournit un biais opératoire tout nouveau à l'analyse de l'action historique. On peut rappeler que deux moments cruciaux de l'histoire politique en France culminent dans deux notations sur le langage. La journée du 9 Thermidor s'ouvre sur la question de Saint-Just, que va suivre l'interruption de son discours: «Quel langage vais-je vous parler?» La journée du 19 Brumaire culmine dans cette affirmation de Bonaparte, s'adressant aux soldats après avoir quitté la salle des Cinq Cents: «J'ai voulu leur parler.»

La méthodologie qui se dessine contribue à définir un «objet complexe» que l'on peut désigner comme la *narration sociale*. Cet objet est un «objet qui change», au sens défini par Pierre et Jacques Roubaud mais un «objet qui change son objet»: ainsi, la narration des événements ayant eu lieu dans la salle des Cinq Cents, par Bonaparte, va changer instantanément le cours des événements dans cette même salle — et aboutir à la disparition du pouvoir législatif constitué par la Révolution française. L'axiomatique de la narration, avec ses paradoxes formels, permet d'entrer dans l'analyse des effets qui opèrent à travers le rapport entre le discours et son réel.

⁴⁵. Du nom du théoricien russe Polivanov, ami de Jakobson et de Maïakovski, exécuté en 1938.

⁴⁶. *Generative Linguists of the Old Worlds*.

Dès lors, il y a quelque évidence à admettre que l'examen des objets de langage présentés par la «langue d'écriture», la *Schriftsprache*, au sens de Roman Jakobson et du Cercle de Prague, va permettre ici d'affiner la méthodologie — et cela qu'il s'agisse de l'angle de vue narratique ou du point de vue prosodique. Mais il va de soi que la considération de cette «utilité» n'est pas la seule «justification» apportée à l'analyse ou à la théorie de la littérature, comme terrain fort de la pensée moderne depuis l'Opoïaz et les «formalistes» de Petrograd, aile marchante de la Révolution russe dans la pensée, et pionniers de la philosophie du langage parallèlement au Cercle de Vienne.

Appelons *programme de séminaire et de recherches 2* (PSR 2) ce nouveau noyau d'exploration, qui prolonge le *Centre d'analyse et de sociologie des langages*, le CASL, dont la formation a été ratifiée au CNRS en 1974 par la commission compétente, mais refusée par le régime antérieur. Comme pour le département de philosophie de Vincennes, l'IPP (Institut polytechnique de philosophie), et pour le GREPH, la lutte de la pensée menée par le CASL symbolise la résistance intellectuelle face à une évidente tendance à l'atrophie théorique dans la période précédente.

Par ses objets, et au-delà de sa grille méthodologique fondamentale, liée aux perspectives de la nouvelle investigation linguistique, ce programme conduit tout naturellement à plusieurs ensembles de recherches concrètes:

a) Unité d'analyse du discours des «nouvelles droites» et des «néonazismes». S'y explore la maille de langages, et de relations déguisées, qui ramifie ce discours à l'échelle internationale (soit PSR 2.1). Les publications et les travaux inédits de Pierre Taguieff et de son groupe fournissent ici les points d'appui indispensables.

b) Unité d'analyse du discours du stalinisme. Le travail entrepris par Jeannine Verdès-Leroux, et qui prolonge ses publications sur la pensée ouvrière (*Le Travail social*, Minuit 1976) et sur l'antisémitisme en France, est ici le maillon solide (soit PSR 2.2). S'y prépare une grande publication.

c) Unité d'analyse des langages de la Révolution française. Le travail poursuivi au CNRS par Jacques Guilhaumou doit trouver ici ses prolongements (soit PSR 2.3) Les connexions entre les travaux et programmes de P. Taguieff, J. Verdès-Leroux, J. Guilhaumou, M. Ronat, pourraient être plus longuement analysés.

On peut entrevoir les interrelations de ce groupe de programmes avec le précédent (PSR 1). On pourrait également envisager celles qui le

relieraient éventuellement à un ensemble de travaux et de recherches portant (et ayant porté déjà) sur *l'épistémologie biologique* et, tout particulièrement, du *darwinisme*. Comment une théorie scientifique peut devenir le référent d'un discours idéologique (le «darwinisme social»), qui allait être l'une des composantes de la «révolution conservatrice» ou du nazisme, et futur objet de discussion ambiguë dans les «nouvelles droites» de l'après-guerre; comment elle allait en même temps servir de référence à une idéologie de la science dans le cadre global du discours stalinien (le «darwinisme» lyssenkien) — avec des accents «néodarwiniens» dans un cas; «néolamarckiens» dans l'autre —, voilà une double et fondamentale interrogation. Elle indique assez de quelle façon la question posée à la science par la pensée, comme épistémologie, interroge le discours ou le récit de l'idéologie.

Réseau problématique qui est ici en connexion, sans doute, avec celui que pourrait décrire, en vertu de ses travaux propres, Dominique Lecourt.

De façon comparable, le travail sur le discours de la Révolution française est en même temps travail sur sa pensée où, plus rigoureusement, de la Révolution française comme moment de la philosophie. Non seulement au sens où Hegel et Heine l'ont entendu, moins encore à celui où le conçoivent Heidegger et son interlocuteur, le «philosophe japonais», mais aussi dans une perspective que renouvelle la pensée des relations entre les langages et l'action; entre les emblèmes de la Raison politique et l'intervention effective dans l'histoire.

Il devra aller jusqu'aux problématiques des langages sur la peine de mort (débats Beccaria-Voltaire-Diderot de 1763; de Robespierre et Petion en mai-juin 1791; en décembre 1792 et janvier 1793). Et au débat Danton-Lacroix-Levasseur sur l'abolition de l'esclavage (mars-avril 1791, pluviôse an II); ainsi qu'à ses prolongements dans la révolution haïtienne: ici le travail de Jacques Thibau et celui d'Édouard Glissant sur le «Discours antillais» fourniront des éléments nouveaux, dans un questionnement qui se déploie entre le *Ménon* platonicien ou les énoncés aristotéliens, et le livre qui s'intitulera *Politique du Contrat social* en 1762.

Un projet d'étude et de séminaire *sur la révolution antiesclavagiste* est à envisager ici. C'est l'esclave du *Ménon* que Platon charge de découvrir la grandeur incommensurable et le nombre «irrationnel». C'est la Révolution de la Déclaration montagnarde des droits de l'homme qui abolit l'esclavage — en pleine Terreur de l'an II. Deux paradoxes qui appartiennent à cette programmatique, et lui donnent pour habitation la philosophie. Nous ne

pouvons quitter le programme 2 sans y ajouter une dernière proposition.

Nous pensons en effet que devra s'y greffer une relation avec un travail en cours dont l'importance historique, éthique — et philosophique — est évidente.

Il s'agit de ce qu'a entrepris l'ASSAG ([Association pour l'étude](#) des assassinats par gaz) en regroupant, avec des chercheurs, des anciens déportés de toutes tendances (depuis Geneviève de Gaulle jusqu'à Marie-Élisa Cohen), avec Germaine Tillion, Anise Postel-Vinay, Jacques Delarue, Pierre Vidal-Naquet, Georges Wellers. Son projet devrait évidemment établir des liens avec les travaux de Pierre Taguieff.

Notre tâche est d'élaborer une réplique décisive à l'offensive de la dénégation «révisionniste», dont la «révision» de l'histoire mondiale consiste à nier, dans les camps nazis, l'utilisation des chambres à gaz pour l'extermination massive des déportés et, avant tout, le génocide des déportés juifs et tsiganes. Le travail d'approche des documents «d'écriture», et des «objets» eux-mêmes (par exemple, en France, la chambre à gaz du Struthof), n'est pas seulement un labeur d'historien et, si l'on ose dire, d'archéologue. Mais il déborde dangereusement ce terrain socio-historique strict, et il implique aussi une problématique de la narration, et un questionnement proprement philosophique de ce problème. Ce que l'historien n'expose jamais, c'est la fragilité de la «preuve» historique: celle-ci est redoublée tragiquement, puisque les narrateurs directs sont ici, par principe, assassinés. Ce que rapportent les témoignages et les documents est donc presque toujours aperçu en «profil», dirait Husserl, en *Abschattung*, en «ombre portée» narrative. Il nous faut ici affirmer à la fois «qu'il y a une vérité» — contrairement à l'assertion althusserienne de février 1968⁴⁷, selon laquelle «la vérité est idéologique» (énoncé contre quoi s'élevait curieusement Lénine, dans sa polémique contre Bogdanov); et que cette vérité est atteinte seulement à travers le langage et, singulièrement, le récit (la chambre à gaz du Struthof comme objet ne «veut rien dire», sans la narration qui s'y rapporte, non sans soulever mille «interrogations»).

On entrevoit déjà comment cette question redoutable met en cause la tradition même de l'épistémologie. La référence opiniâtre à la «science du texte», chez le risible Faurisson, son appel aux «faits», son positivisme caricatural et son «scientisme» à la Pécuchet, la façon dont il nous contraint cependant à reprendre l'archive du génocide nazi, et dont au même moment

⁴⁷. Que Louis Althusser a lui-même mise en cause.

son récit négateur est transmis déjà en divers points chauds du monde contemporain, cet amas de problèmes nous conduit à un questionnement inédit. Car, au sens classique de ce terme, l'épistémologie est une réflexion *sans* le langage: c'est bien visible dans la tradition française, chez L. Brunschvicg et ce qu'il a représenté dans l'Université française; et dont Gaston Bachelard lui-même ne s'est pas libéré tout à fait.

Nous nous garderons de donner un nom au mode de pensée qu'appellent les questions précédentes. Indiquons qu'il échappe partiellement au fondateur de la théorie transformationnelle des grammaires, Noam Chomsky, puisqu'il semble peu préoccupé du pouvoir que le «récit zéro» de Faurisson pourrait avoir de réhabiliter les exterminateurs (devenus les «antiexterminationnistes»).

Disons seulement que, s'il faut penser une pensée «transformationniste» en toute rigueur, il faudra aller au-delà des théories «transformationalistes» elles-mêmes. Pour connaître de ces transformations-là également.

Aller jusqu'au bout de pareils questionnements nous semble justement la tâche du Collège international de philosophie. Et cela suppose qu'il se constitue en centre interscientifique, puisqu'il nous faut ici le travail commun des historiens professionnels et, par exemple, des chimistes, mais aussi la pensée du langage et jusqu'à la critique de l'épistémologie elle-même.

Rappelons-nous que le mot *syntaxe*, chez les historiens grecs — et chez Aristote —, signifie aussi «stratégie», «ordre de bataille». La *stratégie des langages* politiques concerne la philosophie. Et elle atteint les philosophes eux-mêmes, parmi les plus grands. Car le génocide nazi est impensable, sans l'étrange et redoutable mot *völkisch* (dans le langage hitlérien, «l'État *völkisch* a pour but la conservation des éléments raciaux originaires»). Or Fichte est impliqué dans son usage, par sa dangereuse équation initiale: «*deutsch* heisst *Bedeutungsweise völkisch*» («allemand veut dire, selon sa signification même, *völkisch*»). Et Heidegger va jouer avec ce mot piège, non sans être lui-même pris à ce piège du mot. A nous de penser dans la syntaxe ces stratégies lexicales, mais sans oublier que l'histoire vient s'y jouer. Et que l'historien peut-être ne verra pas ce jeu: le plus important des historiens italiens du fascisme ne remarque «rien de remarquable» dans le discours mussolinien de 1925 où surgit le néologisme *totalitario*: objet ultérieur d'un usage universel, et d'abus de langages non moins répandus.

A ce point de la description apparaît la possibilité de plusieurs bifurcations, dans ce que René Thom appellerait «le paysage global des

issues possibles».

D'un côté, le programme marqué PSR 2 est en connexion étroite avec un projet qui se situe dans le proche voisinage du Collège international de philosophie et qui est né dans le même moment et par les mêmes initiatives: celui de *la grammaire scientifique du (ou des) français* — proposition reliant M. Ronat à J.-C. Milner et à bien d'autres (et qui se trouve être comme le complément indispensable du *programme mobilisateur* sur le français comme langue scientifique).

D'autre part, J.-C. Milner a lui-même proposé au Collège un programme qui se relie aux propositions de H. Wismann et J. Petitot.

3. Programme du Centre d'épistémologie des sciences humaines.

Ce groupe de programmes, ou ce programme en groupe, va inclure:

a) la proposition de Jean-Claude Milner concernant les «interrogations naturelles» sur le langage (p. ex.: qu'est-ce qui fait qu'une langue est réputée «difficile»?); et une question plus fondamentale encore: la linguistique implique-t-elle une *épistémologie spécifique*?

b) la proposition de Heinz Wismann, portant sur les rapports entre la *constitution d'une philosophie allemande*, autour du concept pratique de «séminaire» inscrit dans une histoire comparée des universités, et *la naissance de la philologie* autour de Humboldt, forme avant-première de la linguistique générale. Elle se double d'une proposition plus globale portant sur la constitution des disciplines dans les sciences humaines — histoire, droit, philologie ou linguistique, sociologie;

c) la proposition de Jean Petitot, attachée à l'investigation sur les «universaux» du langage, dans une perspective qui relie la morphogenèse mathématique de René Thom à l'analyse structurale de A. Greimas.

Ce triple projet de programme (soit PSR 3) se situe à un point de rencontre particulièrement signifiant. D'un côté, avec J.-C. Milner, il poursuit l'investigation dans la théorie des grammaires génératives, par des voies neuves. Et il rejoint la problématique philosophique et scientifique de ce qu'un linguiste et philosophe japonais comme S.Y. Kuroda nomme également le transformationnisme. D'un autre côté, avec J. Petitot, il renouvelle certains aspects d'une problématique antérieure, celle du structuralisme, tout en se reliant à des perspectives toutes nouvelles de la problématique scientifique en mathématiques et en physique: d'une part, avec René Thom, dont J. Petitot a formalisé le modèle Thom-Pomian («théorie de la révolution»); de l'autre, avec Ilya Prigogine et Isabelle

Stengers. Avec lui pourra s'engager l'une des discussions les plus fécondes et les plus urgentes de notre temps, autour de ce qu'on pourrait appeler l'antinomie Thom/Prigogine. Avec H. Wismann, il reprend dans des termes neufs le questionnement de la philosophie allemande, dans sa pensée *critique* et antidogmatique.

Par ce Centre d'épistémologie des sciences humaines (PSR 3), l'interrelation avec l'Institut des hautes études scientifiques de René Thom, déjà assurée par une correspondance avec la mission du Collège, se confirme dans la présence de Jean Petitot.

Nous aborderons maintenant ce qui pourra constituer:

4. *Un programme et un Centre de la théorie des fluctuations*, autour d'Isabelle Stengers et, par son relais, d'Ilya Prigogine.

La recherche d'I. Stengers prend une force philosophique et scientifique nouvelle et inattendue, du fait du travail qu'elle vient d'effectuer au Centre d'études pour les problèmes de l'emploi et du chômage, à Bruxelles, en liaison avec le sociologue Didier Gille. Dès lors, l'épistémologie des «fluctuations dissipatives», dont elle a ouvert le champ avec I. Prigogine, trouve un terrain d'investigation dans l'analyse des oscillations de l'emploi et dans le contexte de la crise économique mondiale. La plus récente étude du Centre pour les problèmes de l'emploi dessine les liaisons que trouvent dans l'épistémè occidentale la rupture scientifique de Galilée et celle de Carnot-Clausius: ce que Husserl nomme révolution galiléenne est abordé par les petites oscillations du pendule de Galilée. Mais les conséquences qui en sont tirées se précisent aux confins d'un tout autre problème: qu'est-ce donc que cet "osciller", que les récits directs sur la grande crise de 1929-1933 décèlent dans les positions de discours chez les protagonistes de l'extrême droite allemande — et quelles corrélations sont pensables entre ces fluctuations des langages et les oscillateurs économiques (voir les modèles de Samuelson). La question philosophique de ce qui là est «pensable» n'est d'ailleurs pas réductible entièrement à l'élucidation *économique et syntaxique* de ces différents mouvements. Mais elle ne peut pas non plus éluder cette exploration des réels. Quelque chose comme une *dérive* (ou, pour reprendre une certaine façon de traduire, un *Trieb*, un *drive*) est en jeu «à partir de Marx et Freud» — dans ces corrélations, qui restent à déterminer, mais qui sont également à penser. Sans constituer proprement une rigoureuse «isologie» au sens de René Thom.

Précisons qu'Isabelle Stengers, à qui le CESTA vient de proposer une fonction, pourrait assumer la direction d'un séminaire ou, mieux, d'un programme, sans qu'il y ait, pour le Collège, nécessité d'une création d'emploi. Le nombre de futurs directeurs de programme pourra donc largement dépasser celui des créations de postes budgétaires. Au bord de cette proposition de programme, on peut envisager la possibilité d'un *séminaire transversal* qui le relierait au Centre d'analyse des langages (soit une intersection entre PSR 4 et PSR 2). A la jonction des deux investigations pourra se constituer alors une *unité de recherche sur l'épistémologie de la crise*. En effet la matrice des différents discours économiques sur les «sorties de crise», dans l'Allemagne de 1932, se relie aux divers langages de l'idéologie allemande à cette date. On retrouverait dans la matrice des «sorties de crise» de l'année 1982 certaines homologues avec celle de 1932, relations qui seraient à examiner minutieusement.

Ces matrices donneraient la mesure des *flux* et des *fluctuations* dans le discours — et dans les rapports de force et les rapports sociaux qu'il donne à déceler — à l'intérieur du champ de la crise. Or la théorie des énergies dissipatives, qui s'est attachée jusqu'à présent à des processus physico-chimiques, voire galactiques, ou à des phénomènes sociaux tels que les mouvements urbains ou la circulation routière, trouverait ici un terrain nouveau. L'analyse qu'elle donne de la production d'information (la chute du poids, dans le pendule de Huyghens, transmet l'information marquant le temps), comme «intrinsèquement dissipative» et laissant «une trace irréversible», indique une voie de recherche en vue d'explorer ce qu'on pourrait nommer la *dissipation* idéologique.

L'analyse détaillée des langages politiques dans les situations de crise — l'Allemagne de Weimar en 1929-1933 — fait apparaître des processus de fluctuations, des oscillateurs sociaux — *Schwenkung*, *schwanken*, *fluktuieren*, notent les témoins d'alors — et ils n'ont jamais été méthodiquement observés de ce point de vue. Ce que les philosophes-sociologues du groupe de Budapest, avec Karl Mannheim, ont appelé l'intelligentsia flottante (*freischwebende*), se présente comme un véritable *medium* des fluctuations. Dans quelles conditions le processus fluctuant peut devenir l'invasion qui «s'empare de tout le système»? On sait que l'extrême droite allemande désigne alors la démocratie de Weimar comme le «Système», et le terme réapparaît curieusement en France durant la guerre d'Algérie.

5. *Programme de recherche active (ou de recherche action) en sciences sociales* autour de Liane Mozère et Félix Guattari.

La recherche active en sciences sociales est le terrain d'expérimentation qui répond par contraste à certains concepts clés procédant des travaux de l'antipsychiatrie et de la schizo-analyse: concepts d'*invalidation* et d'*axiomatique close*. Au lieu de laisser le chercheur dans la position d'observateur extérieur, il s'agit de le mettre dans une position d'«adjacence» à un processus de recherche concrète qui *engendre lui-même ses objets*, ses moyens, ses méthodes, ses coordonnées de référence. Pour observer, par exemple, ce que peut être un équipement collectif — une école, une crèche, un groupe de quartier, un orchestre —, il va être nécessaire de susciter une «création de conditions», à partir de laquelle la recherche qui le concerne pourra s'effectuer. Ainsi, la recherche ne peut être exclusivement menée par «l'agencement social» qui tient lieu de position d'observation.

Pareil ordre d'investigation, pour concrètes que soient ses formes d'insertion dans le réel, n'en est que davantage un questionnement *adressé* à la philosophie. Il déploie un certain type de champ relativiste dans la relation entre l'observateur et l'observé — et cela dans un contexte qui introduit, de façon effective, la pratique sociale dans la pensée même des rapports sociaux. On peut saisir la relation qui rattache ce mode d'intervention analytique à l'investigation, proprement d'interscience, qu'un philosophe des sciences physiques comme I. Stengers perçoit dans le tout dernier travail effectué en commun par F. Guattari et G. Deleuze.

La signification et l'importance de la *recherche action* que viennent de souligner de façon indépendante Philippe Barret et Roger Brunet⁴⁸, vont se mesurer prochainement: dans le colloque que prévoient d'organiser Philippe Barret et Félix Guattari. La proposition de programme (PSR 5) adressée dans cette perspective au Collège va être l'une des chevilles ouvrières dans son réseau de recherches interscientifiques.

Parti de ce qui peut apparaître comme son pôle le plus proche de la mathématisation, le plus «abstrait», le plus «formel», voici que le réseau interscientifique du Collège de philosophie trouve en chemin son approche la plus concrète, la plus insérée dans le tissu social — la plus «utile», note justement Philippe Barret. Cette alternance appartient à son rythme de recherche et de pensée.

Proches des perspectives de ce programme, mais pour le moment

⁴⁸. Dans *Non!*, n° 13, mai 1982.

encore indéfinis dans leur rapport aux propositions du Collège, apparaissent les projets du Centre international de documentation, de recherche et d'action communautaire (CIDRAC), animés par David Cooper, Marine Zecca et Robert Castel. On sait le rôle décisif joué par David Cooper lorsqu'il a fait connaître aux publics anglo-américains les premiers travaux de Michel Foucault.

6. Ces perspectives et ces derniers projets sont en affinité, dans la pratique et dans la tentative de théorisation, avec les propositions du programme d'Élisabeth Burgos-Debray: soit un *programme de recherche sur la pensée et l'espace latino-américain, et sur la question des femmes en Amérique latine* (PSR 6).

Celui-ci est rejoint par les propositions de Christine Buci-Glucksmann sur les femmes et la «modernité», au sens qu'elle déchiffre chez Walter Benjamin. Par la possibilité de décentrement des perspectives théoriques qui l'ouvrent, dans le champ de la philosophie occidentale et, tout spécialement, française — champ restreint le plus souvent à la triangulation gréco-franco-allemande —, ce programme est essentiel à la stratégie théorique d'une institution qui va s'efforcer de faire apparaître des percées nouvelles dans l'espace international. Ce qu'a été l'ouverture du «continent Allemagne» pour la philosophie à l'époque postnapoléonienne, l'apparition d'un horizon latino-américain dans le moment contemporain en joue sans doute à nouveau l'enjeu, sur la scène de la pensée, aujourd'hui. Le colloque de Rio, organisé par le philosophe, ethnologue et historien brésilien Darcy Ribeiro et le philosophe mexicain [Léopoldo Zéa](#) a été relié au projet du Collège international de philosophie, précisément sur l'initiative d'Élisabeth Burgos-Debray.

7. Il est significatif de constater que la proposition d'Élisabeth Burgos-Debray, dans une problématique philosophique de l'ethno-analyse, s'est trouvée rejointe, à plusieurs reprises et selon plusieurs degrés, par des représentants de la psychanalyse latino-américaine, chaque fois liés aux projets de Serge Leclaire. Autour de ces diverses constellations, on voit se dessiner la possibilité et la nécessité d'une *Programmatique de la psychanalyse se rattachant au Collège* (soit PSR 7).

Il serait prématuré d'en délimiter les contours dans la multiplicité des propositions déjà esquissées.

8. L'articulation ou le débat à l'intérieur de l'École freudienne de Paris entraînait en contact avec les: problèmes de la philosophie analytique. On a pu le mesurer dans les années précédentes grâce aux interventions de François Récanati. C'est lui précisément, en regroupement avec Pierre Jacob, Dan Sperber et Jacques Mehler, qui a présenté au Collège la proposition d'un *programme de séminaires et de recherches sur la philosophie analytique et la pragmatique* (soit PSR 8).

Projet important dans le champ théorique, et aussi dans l'espace de la problématique mondiale, et qui n'a pas encore trouvé son lieu en France, il surmonterait la rupture de communication entre, d'une part, la philosophie franco-allemande et, de l'autre, l'ensemble qui relie la philosophie anglo-américaine aux travaux polonais et viennois.

Deux branchements fondamentaux vont apparaître dans cet espacement international des perspectives philosophiques.

9. La proposition d'un *programme de séminaire et de recherche sur la pensée d'Ernst Bloch* est faite par Arno Münster, à qui sont ouvertes les archives Ernst Bloch de Stuttgart avec l'autorisation et l'appui de Carola Bloch⁴⁹. Dans ce même programme — *philosophie et sociologie* de l'«utopie» (soit PSR 9) — se poursuivra une investigation déjà commencée sur la pensée d'Auguste Blanqui, sur ses limites et ses versants négatifs également. La relation critique entre les courants du socialisme français et ceux de la philosophie allemande y sera objet d'analyse, dans une phase historique fort différente de celle qu'a décrite un texte célèbre d'Engels. Les filiations indirectes qui relient les mouvements ouvriers du monde moderne aux guerres des paysans d'Alsace et de Westphalie, à la Renaissance, entrent à leur tour dans des connexions plus vastes, où le philosophe initial de la pensée anglaise, le Morus d'*Utopia*, rejoint le plus grand des philosophes allemands de la tradition révolutionnaire et critique au XX^e siècle.

L'équivalence curieuse entre socialisme (français) et philosophie (allemande) devra conduire ultérieurement jusqu'au moment que constitue l'invention proprement *philosophique* du socialisme, en France, puis en Allemagne. Ce moment nous mène aux conditions d'élaboration du saint-simonisme où la naissance et «l'Exposition de la Doctrine» se font autour du nom des Carnot, à proximité d'une découverte centrale des sciences

⁴⁹. D'origine polonaise, Carola Bloch est elle-même l'auteur d'un travail sur le milieu intellectuel qui nourri la pensée d'Ernst Bloch dans les années 1930.

physiques. L'apparition du mot *industriel* et la doctrine du *socialisme*, la constitution de la *thermodynamique* et la réflexion sur *la crise économique*: quatre dimensions d'une figure singulière où se rejoignent les épistémologies des sciences sociales et naturelles, et qui questionne l'instance de pensée où nous avons à nous trouver. Ajoutons que *l'épistémologie de la crise* s'y relie pour la première fois à une problématique globale des «énergies».

Ce qui sera caractéristique des programmes de séminaires et de recherches du Collège, en effet, c'est qu'un champ d'investigation philosophique ne se limitera pas au corpus d'un auteur, comme objet distribuant un discours dans les limites de ses pages, mais s'efforcera d'atteindre le *procès de pensée* qui le génère, dans un champ entier de cohérence et de contradiction. Ainsi, ce que le programme de séminaire proposé et défini par Heinz Wismann fera pour la pensée allemande autour de Kant et de Humboldt, celui d'Arno Münster veut l'effectuer pour l'Allemagne — ou les Allemagnes — d'Ernst Bloch, d'Adorno et d'Habermas.

Il trouvera ses prolongements et ses compléments dans les éléments de programme proposés par Gérard Raulet, traducteur d'Ernst Bloch en langue française, et son groupe d'études germaniques, qui pourra faire l'objet d'un contrat d'association.

Une dernière remarque dans ce secteur: si le concept de socialisme est forgé en France, dans la figure philosophique des saint-simoniens, le terme de «socialistes» (*socialisti*) apparaît dans le lexique universel pour désigner, autour de 1765, les partisans de l'abolition de la peine de mort — et, plus particulièrement, le groupe de pensée autour de Beccaria — ou plus généralement d'une philosophie pénale antirépressive. On sait l'importance de ce débat italien pour la discussion d'août 1789, au moment où se rédige la Déclaration des droits de l'homme; et celle de mai-juin 1791, autour du décret sur la peine de mort.

L'étude de la pensée italienne, longtemps omise en France, passe par ce moment beccarien, et aussi par le cortège des philosophes incarcérés, Galilée, Bruno, Campanella, Gramsci (sans omettre Antonio Negri). *Une proposition de séminaire sur la philosophie italienne*, venue d'Éric Alliez, viendra compléter utilement le programme d'Arno Münster. Elle s'articule à une recherche sur la relation entre les modes de production et les modalités de la pensée du temps.

Les propositions précédentes s'élargissent dans un:

10. *Programme de recherches sur les espaces.*

Autre point crucial de la modernité, en effet: *un programme de séminaires sur la pensée japonaise et sur la gestion de l'espace* dans le Japon contemporain (PSR 10). Appuyé sur les projets de publications de l'Asiathèque (avec le soutien éventuel du ministère de la Recherche et de l'Industrie), et sur le concours d'Augustin Berque⁵⁰ et de Bernard Frank, ce programme sera assuré de la participation de Shuichi Kato, sur le terrain de la philosophie politique et de l'analyse des formes esthétiques et littéraires. Il serait souhaitable d'y associer le grand linguiste S.Y. Kuroda, théoricien du transformationnisme, en même temps que philosophe du langage, à partir de la pensée de Husserl et du philosophe tchèque Anton Marty.

Se propose de prendre part au projet le groupe de langues et civilisations d'Asie orientale de Paris VII, avec le linguiste et poète polonais André Wlodarczik.

L'enjeu sera de porter l'investigation sur plusieurs faces: aussi bien du côté de la pensée japonaise ancienne — celle d'un Dôgen, par exemple, qui soutient la comparaison avec Héraclite ou Pascal, mais oriente une autre *forme* de société — que du côté de la *gestion de l'espace contemporain*, des dimensions de la mégalopole et de la haute croissance. C'est ici que la connexion entre pensée philosophique et analyse économique retrouve sa fécondité initiale: celle qui est présente chez Hume et Adam Smith comme chez Hegel et Marx, et même chez Jaurès dans son analyse du *Manifeste* de Marx-Engels et dans son *Histoire de la Révolution française*.

Le noyau fort de cette proposition de programme, ce sera de porter l'exploration jusqu'au cœur de la *grille opératoire* dont le Japon contemporain a conquis le secret. A qui l'a-t-il arraché, par quelles inventions, par quels emprunts, par quelles opérations successives de filtrage? Une hypothèse, développée avec S. Kato, touche à la question de l'invention d'une écriture multiple, par une suite de tâtonnements successifs: emprunt des *kanji* à la langue chinoise; invention de l'opération de lecture dite *kambun*; invention corrélatrice par les femmes de l'alphabet syllabaire *hiragana*, dans la narration romanesque du XI^e siècle; invention du syllabaire monastique *katakana*, destiné plus tard aux mots étrangers; et qui prédispose à l'emploi des *romaji*, empruntés à l'alphabet latin, avec la «restauration-révolution» de 1868. Et aussi, relation de ces grilles

⁵⁰. Le prochain séminaire d'Augustin Berque sur l'espace du Japon et de l'Islam se fera à la Maison des sciences de l'homme en liaison avec la mission du Collège.

symboliques superposées avec la succession historique des phases d'ouverture (périodes de Heian, Momoyama, Edo), comme [opérations-écluse](#). La construction de ces filtres, symboliques et politiques, qui pourrait être analysable par référence aux opérations de *filtering*, qu'explore la nouvelle investigation linguistique, ferait finalement de cet archipel d'écritures un apprentissage de la révolution télématique contemporaine. En apprêtant la société japonaise tout entière à l'expérience quotidienne du refiltrage incessant des codes, elle la prépare à son rôle de société scientifique et de gigantesque filtre économique, à l'affût des technologies de pointe. Le rôle de cette technologie de l'écriture, mise en relation avec celles de l'outil, constitue un champ d'analyse qui se révélera fécond. Il prolongerait la question d'une *science de l'écriture*, posée par Troubetzkoy au Cercle de Prague, et qui s'énonce ultérieurement comme question philosophique sur les *grammata*.

Ce qui se propose ici, c'est *un programme et un centre de recherches sur les espaces et les symboliques*, en distinguant: *les espaces filtres*, dans leurs déploiements géographiques, symboliques, technologiques; *les espaces de renfermement*, dont l'analyse annoncée par les travaux nouveaux sur la géographie pénitentiaire sibérienne. Également: *les espaces erratiques*, en «usines flottantes» (tels ceux de Hong-Kong, Singapour, de certains exemples japonais, etc., mais aussi espaces des «capitaux baladeurs»). Modèle général et quasi ironique, qui vaudrait pour certains dispositifs idéologiques à l'intérieur du marché mondial. (Ainsi de ce qui a reçu le nom commercial de «nouvelle philosophie».)

On peut prévoir qu'un ensemble de séminaires interscientifiques sur le Japon — sur son opérativité technologique et économique — aurait d'importants retentissements dans l'actualité internationale. Se développant sur une durée de plusieurs mois, voire de plusieurs années; réunissant, dans sa succession, aux groupes précédemment évoqués, l'intervention de Jacques Roubaud, celle de Keiichi Sakuta⁵¹ également — qui a déjà pris contact en juillet avec la mission du Collège —, il déboucherait sur un travail général concernant ce que l'on pourrait appeler les *filtres* d'innovation. Ce travail ne serait pas sans relation avec d'autres programmes: par exemple, ceux du Centre d'analyse des langages (PSR 2) sur les *filtres de liberté* dans la syntaxe du politique, ou du Centre de mathématique, d'informatique et de poétique (PSR 1) sur les objets à haute complexité.

⁵¹. De l'université de Kyoto.

Ce qui s'entrevoit ici, c'est une recherche sur les «structures profondes» de l'espace géographique et symbolique. Et n'oublions pas que Kant a lui-même esquissé une épistémologie de la géographie, comme de la cosmologie.

Cette programmation pourrait être également mise en rapport avec quatre autres propositions qui ont été faites, en vue du Collège:

a) un groupe de recherche sur *l'ethnologie de l'objet abstrait*, proposé et animé par Daniel Sibony, et regroupant philosophes, mathématiciens, anthropologues et psychanalystes (Soit PSR 10.1 Le *programme de recherche sur l'objet-frontière* proposé par D. Sibony est fort précis dans son divers. Il s'articule sur les techniques élaborées d'une *mathématique des effets frontières*. La double formation, scientifique et philosophique, de Daniel Sibony laisse prévoir qu'il pourra être l'un des animateurs du Collège international de philosophie comme centre de recherche interscientifique;

b) un groupe de recherche sur *l'ethnologie française*, et tout particulièrement l'ethnologie médicale, qu'animerait Jean Cuisenier, éventuellement au moyen d'un contrat d'association avec le musée des Arts et Traditions populaires (PSR 10.2);

c) un groupe de recherche sur *l'archéologie des rapports sociaux*, animé par Robert Agache, en relation avec le groupe de recherche sur *la stratégie* (A. Guillermin); et qui s'efforce de relever les traces de l'économie esclavagiste romaine, au moyen de l'observation aérienne. Ces groupes jumelés pourront se constituer en programme (soit PSR 10.3);

d) un travail sur *l'écriture et la symbolique arabe*, sous l'angle de vue d'A. Khatibi et de l'Institut de sociologie qu'il a animé à Rabat, au travers de beaucoup de difficultés et d'interdit. La «mémoire tatouée», c'est aussi celle de notre rapport à la pensée islamique dans son espace, d'Averroès à Khatibi, et d'Avicenne à la grande poétique afghane contemporaine (PSR 10.4).

Une autre connexion avec le Centre d'analyse des langages pourrait apparaître, si le Collège, parallèlement à la série de publications liées à l'Asiathèque et au ministère de la Recherche, encourageait une réédition critique du livre important de Paul Sébillot, oublié et depuis longtemps introuvable, *Gargantua dans les traditions populaires*: surprenante opération de ratissage de l'espace français, effectuée en 1883 et qui découvre la dissémination des dires gargantuins sur une aire géographique très large, indépendamment de toute diffusion littéraire à partir de François

Rabelais. On pourra entrevoir la relation entre ces faits et un autre phénomène surprenant: l'explosion, entre 1789 et 1799 des 189 journaux différents qui s'intitulent par référence à la figure du «Père Duchesne», en annonçant d'emblée son «Retour», dès les premiers mois de 1789-1790.

La relation entre une fracture sociale — Renaissance ou Révolution française — et des formes d'effraction narrative, de type «gargantuin» ou «duchesnien», place la pensée devant une problématique scientifique d'un type imprévu. Sous cet angle, la question posée par Platon autour du *muthos*, comme brisure dans le procès dialectique du discours, vient surgir à nouveau au regard de la philosophie. Elle est posée en termes redoutables par l'idéologie allemande de 1933-1945. Question qui est donc aussi de philosophie *politique*, mais qui nous prépare à redécouvrir que, devant le politique, la philosophie se présente comme une «voie plus longue» (François Châtelet), mais qui seulement en apparence se déploie comme «moins active».

Ce matériau d'une *Mythologique*, au sens lévi-straussien, mais cette fois déployée dans l'espace européen et méditerranéen, pourrait articuler transversalement le *programme de recherches sur l'espace* avec le *programme d'analyse des langages*. Car certaines chaînes narratives vont mener des chroniques anglo-normandes médiévales sur Gargant-Guergiant, fils de Belenus-Bel ou Bal, jusqu'à l'Orient phénicien et syrien des rites et des récits d'Homs-Émèse et au mytheme de Bel-Bal-Baal. Ainsi l'analyse des espaces de *Mythologiques* reconduit indirectement au démontage critique du discours des «nouvelles droites», qui assuraient avoir trouvé en Gargantua une figure proprement «celtique» et «indo-européenne». La critique des chaînes de narrations transethniques déboucherait sur une déconstruction, un démontage radical de l'idéologie ethnocentrique et raciste, qu'il s'agisse de la «nouvelle droite» française de 1978 ou des doctrinaires mythologisants du III^e Reich, et des polémiques dangereuses qu'ils engagent avec les philosophes qui sont leurs contemporains, tel Heidegger de 1934 à 1940.

En vue de ce travail, le Collège pourrait être le lieu *d'archive informatique* pour ce véritable monument d'*anthropologie écrite* que sont les 189 journaux «duchesniens», prolongeant les différentes chroniques «gargantuines». Cette archive n'aura pas une simple fonction conservatoire, elle sera le laboratoire actif de cet analyseur, capable d'effectuer la mise en question efficace des régressions redoutables dans l'idéologie politique. L'outil interscientifique va être, de surcroît, une arme

de la critique.

Ici peut s'apercevoir le lien entre l'histoire politique et une *anthropologie de la société française*, à l'articulation où se jouent des enjeux de pensée: précisément cela que l'interprétation jacobine et robespierriste a désigné polémiquement comme le *philosophisme*.

11. Une proposition a été avancée et pourrait trouver son développement dans le Collège, celle d'une *Unité de travail sur la culture hébraïque et yiddish*. qu'animerait Philippe Lazar (soit PSR 11). Des précisions ultérieures nous seront apportées sur ce projet, auquel d'autres chercheurs souhaitent apporter aussi leur contribution.

Une proposition de travail sur Rosenzweig est également faite au Collège. Ces projets et propositions rejoignent la perspective d'un colloque Kafka, à travers l'espace de l'écriture que nous allons voir s'ouvrir.

12. Appelons en effet *Espace de l'art* un ensemble de propositions de programmes qui sont apportées de façon indépendante par des théoriciens et par des créateurs⁵².

a) Du côté du premier aspect, et de l'accent théoricien, s'imposent trois groupes de travail différents. Dans l'ordre chronologique des projets:

12.1. celui de Jean Paris, lié à l'université de Picardie;

12.2. celui d'Olivier Revault d'Allonnes, à Paris VIII;

12.3. celui de Bernard Teyssèdre à Paris I-Saint-Charles.

Au cours du colloque «Recherche création» du 9 janvier 1982 qui, disions-nous, dans le cycle conduisant au Colloque national sur la recherche, a été la première instance publique au cours de laquelle fut déclarée la proposition d'un *Collège de philosophie* à vocation *internationale* et *interrégionale* — Jean Paris a souligné le retard pris par les institutions françaises dans le domaine des sciences de l'art, à Paris et dans les régions. Aux États-Unis, à l'inverse, la grande émigration antinazie des années trente a donné à la recherche dans les sciences de l'art une avance qui n'a pas d'équivalent en France. C'est ce retard scientifique et culturel qu'il s'agirait de surmonter, par une impulsion à laquelle le Collège pourrait contribuer pour sa part.

b) Un autre aspect de l'*Espace de l'art*, à l'intérieur du Collège, pourrait en faire le pôle complémentaire de l'aspect *Centre de recherche interscientifique*: c'est l'ouverture aux créateurs — peintres, poètes,

⁵². Et par des créateurs théoriciens.

narrateurs, musiciens, cinéastes.

Un exemple: le poète hongrois Tibor Papp, praticien de l'imprimerie, nous a fait connaître son souhait de pouvoir poursuivre au Collège une exploration de la jointure entre recherche sur le langage et création poétique. Cette jointure est déjà rendue palpable dans la réalisation qu'il a produite du *Coup de dés* de Mallarmé, «première édition» effective, obtenue par le travail collectif de chercheurs et de poètes (groupe d'ateliers).

Une articulation serait souhaitable avec la *Fondation transculturelle internationale* (dont le projet a été d'ailleurs, en septembre 1981, l'une des «sources» de la proposition du Collège). De l'interscientifique au transculturel, le passage en effet, si l'on ose dire, est de rigueur.

Une relation de coopération ou d'association peut être envisagée avec le *Laboratoire des arts poétiques*, animé par C. Descamps et J.-J. Lebel (12.2.b), — sur le fonctionnement multilinguistique de l'élaboration poétique: il s'agit d'un atelier ou *workshop* mettant en jeu des connexions entre création poétique, création musicale, création picturale, mais avec leurs praticiens mêmes. Elle assurerait un lien effectif avec la Fondation transculturelle internationale. En même temps, elle offrirait un champ d'expérimentations précises aux recherches sur l'intonation effectuées dans le cadre du programme PSR 2, qui s'appuient sur les matériaux de la poésie orale et de la prosodie du langage quotidien; en cherchant à dégager une véritable «énergétique» de la langue française.

A l'intérieur de ces programmes de l'espace des arts pourra s'accomplir un événement qui aurait une portée comparable à la «rentrée» du département de Vincennes dans Paris ou à la «victoire» du GREPH, après des «persécutions» comparables: ce sera la venue à Paris de Michel Butor, philosophe, narrateur et théoricien de l'art. Son acceptation de principe est déjà assurée. En outre, la vertu symbolique de l'événement tiendrait au fait que, pendant un temps, il assistait de façon bénévole Jean Wahl dans l'organisation de son «Collège philosophique». On a vu que l'évocation de ce collège presque imaginaire servit de point d'appui à ma proposition du 7 octobre, celle d'un «Collège de philosophie à vocation internationale».

Un séminaire de Michel Butor prolongeant son travail sur Montaigne — le Socrate du Platon cartésien — serait un moment significatif, dans l'articulation interne entre Collège de philosophie et espace des arts.

Enfin, la recherche-crédation dans l'espace musical et musicologique

sera représentée, à son point de départ, par le double travail de Dominique et Jean-Yves Bosseur, coauteurs de *La Révolution musicale*. Celle-là par ses recherches sur la musique orale, tout particulièrement dans les transmissions anciennes et contemporaines de la Corse. Celui-ci par la création individuelle et collective qu'il poursuit avec le groupe *Intervalles*.

La relation avec Iannis Xenakis, d'autre part, est double: par sa participation à la journée annonciatrice du 9 janvier; et par ses liens avec le projet de Bernard Teyssèdre, susceptible de se traduire par un contrat d'association avec le Collège.

Un autre projet de programme pourra se joindre aux précédents.

Un *programme de séminaires sur la pensée tchèque* et, plus généralement, la pensée de l'«Europe du Milieu», pour reprendre l'expression de Milan Kundera. Celui-ci nous est proposé par la personnalité centrale du «Printemps de Prague», Anton Liehm, le traducteur de Sartre en langue tchèque. C'est le lien vivant entre les programmes 11 et 12.

Il serait important d'ouvrir l'investigation sur les présupposés philosophiques du Cercle linguistique de Prague — lieu fondateur de la pensée structurale. Et en particulier sur l'œuvre du philosophe ou «grammairien philosophe» tchèque Anton Marty, dont le concept de *theoretische Sprachphilosophie* est l'un des préliminaires fondamentaux de la science du langage. Par-delà le structuralisme du Cercle de Prague, il se rapproche des «préoccupations transformationnistes actuelles», comme le souligne maintenant S.Y. Kuroda — et il est paradoxal de noter que la seule grande étude sur la philosophie tchèque moderne ait été effectuée au Japon, il y a moins de dix ans.

Un prélude à ce travail ([PSR 12 bis](#)) pourrait s'annoncer dans un colloque marquant l'anniversaire de la naissance de Franz Kafka. Il serait souhaitable que s'y joignent Milan Kundera et Gilles Deleuze.

Précisons ici que la formule du *contrat d'association* pourra être envisagée avec:

- le département de philosophie de l'université de Paris VIII Vincennes à Saint-Denis (Institut polytechnique de philosophie), animé par François Châtelet, d'autre part cofondateur du projet de collège;
- le centre de poétique comparée de l'Institut national des langues orientales, département de langues et de civilisation slaves, animé par Léon Robel;

- le département de sciences de l'art animé par Bernard Teyssède (Paris I);
 - le groupe de philosophie et de littérature allemande de Gérard Raulet (département d'études germaniques de Paris VII);
 - le musée des Arts et Traditions populaires, par Jean Cuisenier.
- Des liaisons, informelles ou organisées, pourront se développer également, on l'a vu, avec
- l'Institut des hautes études scientifiques, par René Thom;
 - le Centre d'études sur le Japon, par Augustin Berque.

III. PERSPECTIVES

Philosophie politique, politique de la philosophie

A la réflexion il apparaîtra que cette trame interscientifique fournit méthodes, problèmes et objets nouveaux à la philosophie et singulièrement à la philosophie politique. Elle renouvelle, entre autres, la problématique qui a véritablement été celle de Marx, pour qui la formation de la valeur économique est un produit social «tout comme le langage»; et qui conçoit l'opération économique de l'échange comme s'effectuant par «quanta de valeur». Penser de façon effective cette opération «quantique», dans les «langages» lourds de la circulation économique, pourra conduire à un renouvellement des vues sur l'histoire économique elle-même, à travers des méthodologies interscientifiques inédites. A l'autre bout de la chaîne questionnante, cette perception neuve des problèmes mène par des formations nouvelles d'énoncés, à l'interrogation aristotélicienne: quel est donc cet animal politique, cet animal du *rapport* politique? Dont nous venons de voir que, pour Marx lui-même, le rapport social dans sa dernière instance, la production économique de la valeur, opère «tout comme le langage». Et, au cœur de la question aristotélicienne du langage, nous trouverons le problème de la narration, de la *diêgêsis*.

Le développement de la philosophie politique occidentale se redéploie donc autour de cette interrogation. Qui prend la forme de la *narratio mentalis* chez Spinoza, de l'*erzählen* chez Hegel, du *narratur* et de la *fabula* chez Marx lui-même. Comment l'animal politique rapporte sa propre histoire et se *rapporte* à elle, voilà la question qui court au travers du réseau entier de programmes dont nous venons de traverser la

description.

Cette investigation plurielle va permettre d'aborder le continent «science du politique» par ses différents bords. Elle ne s'arrêtera devant aucun tabou, aucune exclusion. Elle pourrait même aborder les singuliers «récits» politiques qui dressent les figures de "La mobilisation totale" (E. Jünger, 1930) et de "L'État total" (C. Schmitt, 1931), auxquelles va se référer expressément la pensée heideggerienne (in *Zur Seinsfrage*, hommage d'anniversaire à E. Jünger), dans les moments mêmes où elle se pense comme site et chemin de forêt. L'intrusion violente de la question «totalitaire» au cœur de la langue philosophique, lorsqu'elle veut affronter le terrain de «la technique déterminée planétairement», c'est le fait qui demeure à déchiffrer. Il en appelle à une instance de pensée qui soit *capable de tous les langages*.

Nous souhaitons que cette instance soit le Collège international de philosophie: lieu capable d'une philosophie politique, mais aussi lieu d'une «politique», d'une *polis*, ou d'une cité — d'une «république» de la philosophie.

La problématique contemporaine des droits de l'homme devra affronter ainsi l'ensemble des champs de discours qui la conduisent de la Révolution française jusqu'à la situation contemporaine de l'Amérique latine et de l'Europe orientale — sous peine de se laisser affadir dans les termes d'un discours «libéral» octroyé par un sujet intemporel.

Graphe des méthodes: séminaires transversaux

La description des programmes de séminaires et de recherches, à partir de propositions réelles et déjà vérifiables, se développe ici avec une ampleur due à la nécessité de faire voir de quelle façon elle *implique la philosophie*, à chaque détour de son réseau. Elle appelle quelques remarques.

Tout d'abord celle-ci: la liste des programmes, bien entendu, n'y est pas, loin de là, exhaustive. Et la liste complète que prévoient les différents rapporteurs de la Mission sera, ultérieurement, agrandie des propositions intéressantes que nous apportera la correspondance avec les destinataires de la lettre adressée par la Mission collectivement.

D'ores et déjà, elle constitue une trame première, à partir de laquelle le projet d'un Collège international de philosophie, avancé en septembre et octobre 1981, prend sa cohésion et promet une fécondité. Bien entendu, l'ordre adopté pour sa présentation indique des correspondances à

l'intérieur d'un «graphe» méthodologique, mais en aucune façon des hiérarchies.

Seconde remarque: cette trame même du Collège international — à la fois comme *centre de recherche*, et comme *Collège d'enseignement* en vue de la formation à la recherche — contribue à donner des indications sur les structures nécessaires de l'institution. Elle indique, plus particulièrement, la nécessité d'admettre qu'il soit possible de constituer des *séminaires transversaux*, reliant pour une durée déterminée des programmes distincts. Les interconnexions entre les programmes de séminaires et de recherches, dont l'esquisse seulement est tracée ici, sont en effet l'originalité même de sa proposition, et elles appartiennent à ce qui fait le propre de son projet de connaissance et qui légitime sa création.

Le «premier réseau»

Troisième remarque, qui concerne la phase d'installation: le nombre de créations de postes proprement dites s'annonce fort restreint, à ce stade. Un grand nombre des parties prenantes à la mise en place du «premier réseau» de recherche interscientifique et philosophique est en effet constitué par des membres du CNRS ou des départements d'universités, de Paris et de province, pour qui la simple mise à disposition ou le détachement à temps partiel serait une mesure suffisante, au moins dans un premier temps. L'une des fonctions du Collège est d'ailleurs, il ne faudra pas l'oublier, de donner à l'espace «muet» du CNRS une possibilité de communication — et plus encore, d'*intercommunication* — qui précisément lui manquait: il s'agit, par cela même, d'y accroître la force du choc innovationnel.

Ce n'est point hasard, redisons-le, si la proposition du Collège est née à l'occasion de la préparation du Colloque national sur la recherche.

Et c'est en ce sens qu'elle a été présentée et discutée aux niveaux successifs de ses différentes instances, parisiennes et régionales: au Centre d'études sociologiques, en octobre; aux Assises régionales Paris-Centre tenues au Collège de France, en novembre; à la Maison des sciences de l'homme (groupe sciences humaines du Colloque national), en décembre; au colloque «Recherche création» de Polytechnique, en janvier. Dans toutes ces occasions de débat, la proposition du Collège de philosophie l'appelait à devenir l'opérateur en vue de vivifier le champ entier de la recherche en France, aux intersections entre sciences sociales, sciences de la nature et sciences formelles, sous le regard de la pensée philosophique — y compris dans son retrait.

Pratiquement, et pour reprendre l'exemple des propositions accueillies ici, on ne verra de créations de poste à part entière que dans les cas d'Élisabeth Burgos-Debray, d'Arno Münster et de Pierre Taguieff, et peut-être de Liane Mozère (les situations de Jacques Derrida, Dominique Lecourt, Jacques Roubaud, Christine Buci-Glucksmann, par exemple, s'analyseront sans doute en termes de détachement à temps complet ou à temps partiel: elles ne supposent aucun alourdissement du budget global de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Le cas d'Isabelle Stengers n'est plus le même qu'en février-mars 1982, quand nous proposons que, pour elle, soit créé le poste de conseillère internationale du Collège; puisqu'elle est maintenant intégrée aux cadres du CESTA. Il serait néanmoins très souhaitable qu'une *fonction* de ce type lui soit attribuée, qui ne semble en aucun cas incompatible avec celle dont le CESTA l'a chargée).

Dans la structure ou, plus exactement, le processus même de recherche interscientifique qui se met ici à l'œuvre et déploie ses terrains de travail, on peut apercevoir dès maintenant comment s'y trouve indiquée la nécessité de certaines des formes d'organisation originales et irremplaçables du Collège. Faire de celui-ci une aire d'animation et de discussion, pour les hypothèses élaborées à partir de champs déterminés; permettre leur confrontation permanente avec d'autres recherches; donner la possibilité d'ouvrir à tout moment, par accord réciproque, des séminaires transversaux; offrir les moyens d'autogérer le stockage de l'information (par exemple pour les programmes 2 et 10), voilà ce qui n'a pas eu de précédent institutionnel.

Effet de transformation

L'important à nos yeux, c'est que le Collège soit le lieu où se découvre des «objets». Et remarquons que, dans la plupart des cas décrits précédemment, ces «objets» se présentent eux-mêmes comme des processus exploratoires, dont les issues et les terminaisons ne seront pas d'avance préconçues. Un commencement d'investigation relevant, par exemple, de la poétique pourra déboucher aux confins de la biologie moléculaire. Une séquence narrative pourra guider une approche jusqu'aux bords des processus de fluctuations. Une théorie générale du rythme pourra faire de la musique ou de la poésie la voie d'accès vers une analyse de complexités plus générales, dans les sciences «dures» elles-mêmes.

Ce qui importe, c'est la mise à découvert de l'objet in-attendu. Et que

la démarche de la pensée, comme philosophie, fasse la rencontre d'«objets» et de processus en quoi elle ne se reconnaisse pas elle-même. La philosophie, rappelons-le encore, a commencé par l'effet de surprise qu'a été, pour la pensée préplatonicienne, la mise à nu de ce qui se présentait comme l'incommensurable, le nombre «irrationnel», l'*alogon*, l'indescriptible. La mise en cause des «isologies» est le moment initiateur d'une nouvelle transformation des rapports problématiques. Le regard de la philosophie sur ces mises en cause est ce qui va contribuer à leur donner le relief le plus vif. Mais il importe que ces moments *initiateurs* déplacent le regard loin du culte de l'«initial», et qu'ils éloignent de la nostalgie répétitive du «commencement»; qu'ils avancent vers ces ex-appropriations et prennent distance à l'égard de ce qu'il est convenu auparavant de considérer comme le «propre» des philosophes: cela même est le projet du Collège. C'est la demande sociale et mentale qui attend de lui d'être lui-même cet inattendu. Bien plus: à nos yeux, cette distance même «est» la philosophie.

Notre postulat pratique, c'est que la prise en compte d'un pareil travail change la situation d'ensemble où il s'inscrit. A cet égard, le pouvoir transformateur du langage, dans la société comme dans la science, dépasse de loin en ampleur, et en puissance de surprise, les situations linguistiques qu'ont décrites dans les années soixante les théoriciens du «performatif». Et il est indispensable d'être à même d'en mesurer les effets véhéments d'invention ou, à l'inverse, de destruction régressive. Pour prendre un exemple, quand un certain Adolf Hitler, en novembre 1923, monte sur une table de brasserie pour *déclarer* que «la Révolution nationale est commencée», il ne fait pas commencer dans les faits la prétendue «Révolution nationale» en Allemagne. Ici, en dépit de la forme du prononcé, le dire n'est pas le faire. Pire: le dire est la dérision et l'échec du faire. Mais, avec la propagation narrative qui va *rapporter* cet échec dans la presse allemande et européenne, commence un processus de langages sur la durée d'une décennie, à travers lequel va se construire par degrés la notoriété, puis l'acceptabilité future de ce faire. Le travail sur ces processus *indirects* met en jeu des analyseurs qui vont devoir élaborer une connaissance approchée, toujours plus fine, des connexions entre chaînes historiques, rapports sociaux, formes du discours — et même, nous l'avons aperçu précédemment, fluctuations économiques et oscillations des langues idéologiques. Nous voulons ouvrir un lieu de travail où l'élaboration collective de ce type d'analyses puisse être poursuivie, jusque dans ses

conséquences les plus *lointaines*. Rien ne peut nous faire préjuger des résultats. Mais la seule prévision qu'il puisse y avoir des «résultats» est un «fait nouveau» — et subversif — en philosophie.

Organisation démocratique

On le voit, déjà la description des tâches en réseau qui se dessinent, ici, comme centre de recherche interscientifique contribue à définir les structures mêmes du Collège international de philosophie, dans ce qu'elles auront de plus caractéristique: flexibilité et transversalité, travail par relais.

Il appartient à ceux qui auront joué le rôle initiateur ou fondateur, de donner eux-mêmes l'exemple de ce fonctionnement par relais successifs.

Introduire la recherche interscientifique et ses problématiques au cœur du questionnement en philosophie, c'est en même temps faire entrevoir qu'elle a pour corollaire cette «organisation démocratique de l'école et de l'université» que demandait, dès février 1968, le Centre d'études et de recherches socialistes. Car l'exploration des interconnexions entre des programmatiques ne se programme pas d'en haut.

La perspective de travail pluriel que nous entendons constituer peut ainsi avoir des effets imprévus ou par ricochet sur des terrains qu'a éclairés la pensée de ces dernières décennies: ceux de l'écriture, de la poétique, de l'effet de narration, de l'épistémologie biologique et de bien d'autres noyaux d'investigation, par les antennes lancées vers différents espaces — philosophie allemande, philosophie analytique anglo-saxonne, pensée japonaise et latino-américaine, hébraïque et arabe, italienne et slave —, l'ensemble de ce dispositif découvrira sa puissance d'intervention dans sa propre avancée.

CONCLUSION

Situation historique

Le pas décisif que peut devenir la constitution du Collège se met de lui-même en perspective. Chaque puissante secousse historique laisse la trace d'une initiative culturelle — la Renaissance par le Collège de France; la Révolution par l'École normale et l'École polytechnique, et l'École des langues orientales; la République par la V^e Section de l'École pratique des

hautes études; le Front populaire par le musée de l'Homme et le Centre national de la recherche. La découverte neuve de la pensée grecque, et aussi le «pantagruélisme» rabelaisien, qui est le premier à penser la révolution copernicienne; le premier «système du monde» galactique; la critique religieuse comme exploration des univers culturels et des langages; l'anthropologie lévi-straussienne, et le radar... — autant de jalons scientifiques décisifs. Mais qui nous apparaissent désormais importants dans la mesure où chacun d'eux *prépare* le langage du suivant, et va permettre le moment d'un soudain accroissement dans la pensée des connexions.

Ce moment est désormais le nôtre. Ce n'est point hasard si le concept d'*interscience* est lié au cercle de travail international qui a entouré Fernand Braudel dans les années où il élargissait la VI^e Section des Hautes Études; et s'il a été accentué par Immanuel Wallerstein, dans une perspective qui tente la jonction entre l'anthropologie et l'économie de la modernité, à travers la théorie des systèmes-mondes, pour conduire au cœur de la crise contemporaine.

Mais la connotation einsteinienne de ce concept ne fait que souligner davantage l'infirmité des institutions françaises, lorsqu'elles ne donnent pas la possibilité d'accueillir Einstein exilé. Sans doute au même moment la «Caisse de la recherche scientifique», noyau du CNRS, contribue à l'invention du radar, juste à temps pour sauver la flotte anglo-américaine au cours de la guerre mondiale et permettre la libération de l'Europe occidentale. Mais la physique nucléaire émigre aux États-Unis. Tout récemment, Michel Foucault regrettait la non-existence d'une institution permettant l'invitation rapide de Jürgen Habermas, rejeté de Munich par le régime bavarois de Franz-Joseph Strauss. C'était, à sa façon, demander la création d'un *Collège international philosophie*, d'un espace permettant la communication rapide des recherches et des hypothèses, au travers de toutes les frontières.

C'est autour du *projet scientifique* qui se construit dans les développements en cours ou les plus récents — dans l'horizon de ce *nouvel espace scientifique* où, par exemple, un champ de recherche issu d'analyses «sur le vers tchèque» en vient à fournir des méthodes qui vont se révéler «fort utiles dans les disciplines expérimentales», selon les prévisions d'un grand mathématicien —, c'est autour de ce terrain nouveau que s'effectue la proposition de construction qui est la nôtre. Elle veut être celle de ce temps. Elle prolonge l'ample questionnement qui a débouché dans le

colloque de janvier 1982. Et elle se place, d'entrée de jeu, sous le signe du processus autogestionnaire, revendiqué dès février 1968 par ceux qui anticipaient alors sur le mouvement de mai 68 et le changement de mai 1981.

Il nous semble nécessaire d'y revenir et de le souligner: le Collège international de philosophie est avant tout un *centre de recherche*, et c'est à ce titre qu'il relève d'abord de la tutelle du ministère de la Recherche. Parce qu'il est également le lieu d'un enseignement de *formation* à la recherche et d'une communication orale des savoirs, il devra avoir compétence pour l'attribution de titres universitaires: il est nécessaire qu'il puisse dès lors se placer sous la cotutelle du ministère de l'Éducation nationale, selon une modalité innovatrice qui reste à définir⁵³. Ce que nous voulons marquer ici, c'est le fait que son caractère de centre de recherche interscientifique donne ses reliefs à ce Collège d'enseignement de forme singulière.

L'essentiel y sera la possibilité, on l'a vu, de structures en réseau et la nécessité d'éviter que la dimension enseignement ne se réduise à une juxtaposition de «chaires», mêmes éphémères. La laisser se disperser ainsi, ce serait — et l'avertissement nous est venu d'Augustin Berque⁵⁴ — en stériliser le projet. En même temps, il est nécessaire de préserver l'autonomie et la liberté d'investigation, pour chaque programme de recherche. Une structure diasporique, mais non de dispersion atomisée, c'est ce qui ressort des propositions que nous faisons nôtres, depuis septembre et octobre 1981 jusqu'à aujourd'hui; aussi de celles qui nous ont été adressées parmi les plus prégnantes — celles d'Augustin Berque précisément; de Daniel Sibony; celles de Jacques Roubaud et de son groupe, dont les activités relient déjà l'institut Henri-Poincaré, l'Institut des langues orientales, les universités de Paris VII et de Paris X, le CNRS, avec Pierre Lusson, Léon Robel, Jean-Claude Milner, Mitsou Ronat, Philippe Courrège, Jean Benabou; celles de Pierre Taguieff et de Jacques Guilhaumou; celles d'Élisabeth Burgos-Debray, qui rejoignent des activités en étoile à travers le continent latino-américain tout entier, de Mexico à Buenos Aires. Bien d'autres encore.

L'une des originalités du Collège est de permettre précisément cette structure à la fois en diaspora et en réseau. Elle autorisera des directions de séminaire et même, éventuellement, de programmes, là où sont maintenus

⁵³. Dans l'esprit des nouvelles et futures lois d'orientation.

⁵⁴. Lettre à la mission d'études, juillet 1982.

des liens avec d'autres institutions: universités, instituts, CNRS. En même temps, elle invite à ces relations de transversalité, librement instaurées, et qui pourront être constituées pour des périodes définies.

«Objets philosophiques» et «objets à haute complexité»

Une distinction nous a servi de fil conducteur: entre le questionnement sur la formation des «objets philosophiques» et la problématique de la détection des «objets à haute complexité». Il est nécessaire également d'y revenir. Elle donne son irrigation et pour ainsi dire ses affluents, son bassin entier de connexions, au travail de la pensée. En même temps, dans ce travail, elle maintient la distance, le retrait, la liberté de la décision, pour le *Was heisst Denken* — «qu'est-ce donc que penser?».

Il ne s'agira donc nullement de vouer l'activité du Collège aux exclusives d'un scientisme, qui serait déguisé en «interscientisme». Bien au contraire, il apparaîtra dans son éclairage que certains revers de situation, aux frontières des disciplines, ont fait surgir dernièrement d'étranges «formations d'objets», des idéologies «scientistes» d'un type nouveau: ainsi de la «sociobiologie» et de son «bioréalisme politique» (et des digressions gouvernementales à sa suite, sur les correspondances entre «patrimoine génétique» et «patrimoine spirituel»). Ou, auparavant, des variations du lyssenkisme sur les affinités entre son «darwinisme» prétendu et ses conceptions de la «dialectique». Pareilles situations ont pour ricochet un retournement qui change précisément les langages, de *moyens* d'analyse en *objets* pour la pensée.

D'un côté, être à l'écoute des chocs en retour sur l'analyse du réel, y compris dans les sciences de la nature ou sur le terrain de la transformation politique (Rousseau: «J'avais vu que tout tenait radicalement de la politique»). D'un autre côté, entrer collectivement dans des processus exploratoires dont aucune compétence individuelle ne saurait déployer entièrement l'investigation. Cette exploration plurielle aiguise en chacun l'attention à «ce qui sait énoncer», pour reprendre les termes anciens de la pensée, dans la Chine et le Japon du *tch'an*..

Par la distance même que déploient par principe ses instances interscientifiques et critiques tout à la fois, le Collège, qui est un centre, et qui est aussi une diaspora, sera en mesure de prendre part avec force aux moments de transformation dont il va être le témoin.

Structures et flexibilité

Une armature ferme, des structures flexibles et souples. Des règles de base et, pour ainsi dire, d'écriture qui soient fort simples, et limitées⁵⁵. Et des règles de «transformation» qui permettent d'instituer ces relations transversales de recherche en commun, de communication des données, des résultats, des questions. Cette double construction permettra, sans inflation des postes budgétaires, un accroissement rapide des domaines d'investigation.

Il importe que, très vite et dès les tout premiers mois, avec des moyens économiques encore modestes, se mette en place le tissu exploratoire en prise sur les problématiques les plus fortes où l'on pressente cet état de haute condensation dont les traces vivifiantes sont apparues dans quelques instants véhéments de l'histoire sociale et de l'histoire de la pensée. Situation en étoile, en constellation, en essaim — en galaxie même.

On a su dire, dans les années qui ont précédé le 10 Mai, que l'autogestion des formes sociales réalisait «le futur dans le présent».

Par ses formes neuves d'auto-organisation et ses propositions d'objectifs nouveaux, le Collège international de philosophie, à la fois centre de recherche interscientifique et espace des arts, va être le lieu où le présent est déjà futur en effet.

Une collégialité fondatrice

Notre dernière remarque soulignera un aspect important dans la description argumentée des propositions fondamentales, en vue du Collège international de philosophie comme centre de recherche interscientifique.

Son projet intellectuel et institutionnel ne s'est pas déployé dans le vide ou dans le désert. Dès ses premiers moments jusqu'à aujourd'hui, son développement a été nourri, rendu crédible et décidable, et sans cesse amplifié, par les suggestions, les interventions, les ralliements de plusieurs. Et cette pluralité, déjà potentiellement *collégiale*, appartient au noyau qui, dès maintenant et de façon virtuelle, constitue son existence.

Outre le groupe de la mission d'études, définie par la lettre du 18 mai, avec F. Châtelet, J. Derrida, D. Lecourt (et moi-même), auxquels s'est joint J.-F. Lyotard, ce noyau collégial comprend donc ceux qui, depuis l'automne 1981, ont efficacement contribué à la mise en crédibilité — à la mise en *invention* — du Collège. Ainsi de J. Roubaud, qui a pris part à la

⁵⁵. Cf. Rapport, deuxième partie, dernier chapitre.

réunion de préparation du 2 février 1982, avec F. Châtelet et J. Derrida, en présence de Ph. Barret; comme à la séance du 13 mars, en présence du ministre de la Recherche. Ainsi de C. Descamps, avec qui, dès le 16 septembre 1981, est né le projet de ce que nous avons alors désigné provisoirement comme «Université philosophique», et qui a assuré la liaison permanente avec l'Institut polytechnique de philosophie (département de philosophie de Paris VIII- Vincennes à Saint-Denis), par F. Châtelet et G. Deleuze. Plus largement, il en est ainsi des responsables de programmes — des «sommets» d'un graphe dont n'avons pas dessiné ici tous les arcs, mais dont nous pourrions préciser ultérieurement les points constitutifs. Ce sont ceux-là qu'il s'agit de ne pas omettre, dans le moment vraiment fondateur. Ainsi de la démarche initiatrice des journées «Recherche création», à partir des assises de Luminy.

Ce qu'il convient de démentir, c'est toute allégation polémique selon laquelle le projet du Collège prétendrait, pour nous, survenir dans une situation où nulle part la philosophie ne serait enseignée. Et qui le présenterait comme un complot contre toutes les formes de l'université, du CNRS, voire des syndicats. Bien au contraire, ce qui était déclaré à son propos, dès la journée thématique de janvier, l'annonçait publiquement comme une instance de communication avec l'ensemble des lieux de la recherche et de l'enseignement: espace d'un choc respiratoire⁵⁶, dans une nouvelle perspective sur l'avenir.

De toute évidence, c'est par une *petite forme*, de la dimension du Collège, où le nombre des parties prenantes ne dépasserait pas cinquante au départ, que peut être entreprise l'expérience des activités transversales et, plus généralement, de toutes les flexibilités créatrices.

Lieu d'une respiration nouvelle: le Collège doit être cela en effet. En ouvrant la voie aux *transferts entre sciences*, en portant le questionnement dans le champ international, et sur le terrain des nouvelles interconnexions.

Un espace élargi

La proposition d'un Collège de philosophie à vocation internationale fut publiquement déclarée, rue Descartes, le 9 janvier de l'année 1982: l'occasion en fut, nous l'avons vu, cette journée «Recherche, technologie, création» qui était annonciatrice du Colloque national sur la recherche et la

⁵⁶. Colloque international: Recherche et technologie. Actes de la journée «Recherche, technologie, création», 9 janvier 1982, ministère de la Culture, ministère de la Recherche et de la Technologie, p. 16 et p. 19.

technologie. Le responsable de sa préparation venait d'assister à la mise à feu d'«Ariane» comme représentant de la Recherche.

Il y a un beau hasard dans ce fait. Depuis le jeu de dés héraclitéen jusqu'au coup de dés nietzschéen et mallarméen, la pensée se fraie des chemins opératoires parmi les réels, à travers ses rigueurs, mais aussi ses fictions. Y compris par les «remèdes» et les «fables» de ce qu'elle a nommé, depuis la langue grecque, philosophie.

Notre moment est celui de cette mise en orbite. Elle vise à la constitution de bases mobiles dans un espace de la pensée.

Une ultime réflexion de méthode. Car si nous nous demandons où est ici la «vertu» philosophique, appelée par la pensée grecque, notre réponse sera: elle est ici en chaque segment du détour, du plus long chemin comme du raccourci. A ceux qui demanderont où est la cohérence qui relie, comme objets philosophiques, l'ensemble de ces «objets complexes», nous répondrons: la philosophie inaugure sa démarche par la perplexité de la pensée grecque, on l'a rappelé, devant la découverte du nombre irrationnel, de ce nombre «indicible», de cet *alogon* qu'est pour elle la diagonale du carré — mais cette diagonale est précisément pour nous la forme élémentaire initiale d'un *graphe*; c'est-à-dire de la méthode même qui permet de penser les cohérences flexibles de l'avenir. L'*alogon* de la diagonale du carré a mis en cause le système pythagoricien d'interprétation, et ouvert le chemin à la pensée platonicienne comme *philosophie*. Le graphe des nouveaux «objets complexes» ouvre des voies critiques vers une pensée neuve de la philosophie — qui sera l'opposé même de ce qui vient d'être prétendument donné comme «nouvelle» philosophie. Cette dernière était l'amalgame d'une rhétorique sans objets, qui avec des débris de discours techniques — structuraliste ou psychanalytique — reconstituait une idéologie.

Le rapport en déplacement qui reliera, sans les identifier l'un à l'autre, recherche interscientifique et philosophie, dans un espace ouvert sur la respiration des formes, c'est au contraire notre mise en liberté.

Réunir les courants différents

Ainsi, à l'approche des réseaux interscientifiques répond un accroissement du caractère problématique de la philosophie. Ce qui revient à dire que s'accroît, dans la philosophie, son caractère philosophique lui-même.

Si l'on prend l'exemple de la philosophie analytique, il faut constater

qu'à elle seule et par construction elle constitue déjà un contact interscientifique: appuyée dès le départ sur les algèbres logiques, elle communique maintenant avec les algèbres des grammaires génératives. Mais, d'une certaine façon, ses prémisses excluent celles de l'analyse freudienne: on pourrait dire qu'il n'y a pas d'inconscient de la logique. Curieusement, les deux greffes viennoises sur le monde anglo-américain, Cercle de Vienne et psychanalyse, révèlent une sorte d'incompatibilité provisoire.

Mais cette incompatibilité est elle-même signifiante. Et c'est pourquoi elle est questionnée ici par le voisinage topologique, qui met en rapport le programme de philosophie analytique (PSR 8) avec la programmation de la psychanalyse, d'une part (PSR 7), de l'autre, avec le questionnement épistémologique qui s'attache à l'ensemble des sciences humaines, logique et linguistique, mais aussi analyse freudienne (PSR 3). Et, du même coup, les trois courants philosophiques majeurs de langue allemande se trouvent mis en relation: philosophie critique et analytique transcendantale (nous pensons à l'admirable «Analytique transcendantale de l'être parlant», esquissée par J.-C Milner⁵⁷, et au travail de H. Wismann), Cercle de Vienne, critique marxiste et *du* marxisme. Par là, les apports de la philosophie américaine, trop négligés en France, se retrouvent au centre d'une attention nouvelle, mais dans un espace problématisé.

Et il est vrai que la tradition de langue anglaise en philosophie est d'aller vers une philosophie «utile». L'empirisme logique n'échappe pas à cette tradition et à cette préoccupation excellente. Mais c'est précisément au contact de l'«inutile» philosophie transcendantale allemande — et non plus viennoise — que la démarche d'Einstein s'attache au fait privilégié de la lumière dans l'expérience physique, nous l'avons rappelé: parmi les «analogies de l'expérience», entre la simultanéité et la succession, entre l'action réciproque et la causalité — entre le champ et la série —, le fragment de Kant concernant le phénomène lumineux va être, dans la *Critique de la raison pure*⁵⁸, le détonateur de la théorie de la relativité. Et de toute physique à venir.

Le réseau interscientifique, et le graphe de ses méthodes, ne sont pas seulement une garantie de la présence, dans le Collège, des courants différents de la philosophie. Ils instaurent non seulement l'interface, mais

⁵⁷. Écrit inédit, prononcé au Centre de poétique comparé.

⁵⁸. «La lumière... peut seule produire la communauté entre nous et les corps, et *en prouver ainsi la simultanéité*» (*und dadurch das Zuzleichsein... beweisen*).

le face à face. La philosophie ne se dirige plus seulement vers la synthèse, mais vers cet autre principe qu'Emmanuel Levinas nomme le «visage⁵⁹». Et c'est précisément là où cette opération de visage à visage est la plus gratuite, et la plus apparemment éloignée de l'«utilité», que survient sa force la plus féconde.

Le vis-à-vis des méthodes, que rendent possible les dimensions restreintes du Collège et aussi le climat de confiance amicale qu'il importe d'y instaurer, la technique du travail par «groupe d'affinité⁶⁰» et non par la relation hiérarchique «de l'hôte et du visiteur⁶¹» — du maître et du disciple, pour ne pas dire de l'esclave —, cette modalité neuve de la mise en rapport appartient à la nouvelle fondation. Il s'agit de laisser circuler le rapport entre les «marques», au sens jakobsonien, de la parole et de la pensée. Mais justement nous dirons de la figure générale que trace et dessine cette circulation: c'est l'absence de marques qui est la vraie figure⁶².

Décrire cette figure, c'est également souhaiter qu'elle soit constituée sans mutilations, et qu'elle s'instaure par un dessin libre. Celui-ci peut entrer dans le grand dessein d'un moment d'histoire.

Son objectif: faire de la rationalité interscientifique — analyseur opératoire, détecteur des «irrationnels» dans l'histoire ou dans la nature —, l'alliée de la création libre et de la liberté philosophique.

Cette alliance pourra faire du Collège international de philosophie cet opérateur qui *change la base d'accès*, dans la voie de la connaissance et dans le mouvement de la pensée.

Nous interrogeons l'anthropologie culturelle et l'histoire pour savoir quelles sont les autres sociétés possibles — mais aussi les autres pensées possibles. Et cette question est devenue celle, technique, des astrophysiciens, collecteurs des futures énergies. A son tour, cette interrogation sur les *possibles* de la pensée oriente notre question errante sur les univers.

Je dirai hardiment — paraphrasant une proposition offensive de René Descartes — ces derniers mots, qui sont sans doute les premiers à convenir

⁵⁹. Colloque de Montpellier, mai 1981. A ce propos, notre souhait est que la pensée d'E. Levinas puisse être, d'une façon qu'il souhaiterait, présente dans le Collège de philosophie.

⁶⁰. Le terme est de Christian Descamps et de Gilles Deleuze

⁶¹. C'est en récusant la relation de «l'hôte et du visiteur» que la philosophie chinoise met en question la logique du tiers exclu avec ironie.

⁶². «Le Couperet de diamant», cité par Lin Tsi, le «Socrate chinois», élève de la pensée indienne et annonciateur de la pensée japonaise: sa préface, retrouvée en Chine, est publiée par les *Acta Orientalia* de Budapest en 1968 (31, 1).

au projet du Collège: la philosophie ne parle jamais mieux de la philosophie qu'en parlant d'autre chose. Dès lors, cette *autre* chose nous parle de la philosophie.

La proposition du Collège de philosophie, dans sa perspective internationale, est d'être la recherche même de cet autre. C'est là sa neuve affirmation. Et nous dirons, en raccourci: précisément la crise, c'est que le neuf ne puisse naître. Il s'agit de faire naître ce qui va transformer la crise en naissance.

*Ainsi pourra être
le Collège international de philosophie,
centre de recherche interscientifique,
espace de l'art.*

Table du réseau

Récapitulons **en tableau** cette suite de propositions en vue de programmes de séminaires et de recherches, pour le Collège international de philosophie (centre de recherche interscientifique).

1. Programme du *Centre de mathématique, informatique et poétique* (PSR 1) — épistémologie des objets à haute complexité: J. Roubaud P. Lusson, contrat d'association avec le centre de slavistique et de poétique comparée de L. Robel (Institut national des langues orientales).
2. Programme du *Centre d'analyse des langages et de syntaxe du politique* (PSR 2). Groupe méthodologique: M. Ronat; groupes de P. Taguieff (PSR 2.1): discours totalitaire; de J. Verdès-Leroux (PSR 2.2): discours du stalinisme; de J. Guilhaumou (PSR 2.3): Révolution française comme langage et pensée philosophique. Projet de travail sur la révolution antiesclavagiste (Haïti): avec J. Thibau. En rapport également avec le groupe de la *Grammaire des Français*: J.-C. Milner. Il est souhaitable que puisse s'associer à une recherche sur l'épistémologie darwinienne et lamarkienne, et sur ses retombées idéologiques, le travail de J.-P. Aron.
3. Programme du *Centre d'épistémologie des sciences humaines* (PSR 3). J.-C. Milner: linguistique et épistémologie; H. Wismann: philosophie critique allemande et naissance de la philologie; J. Petitot: morphogenèse mathématique et analyse structurale Par celui-ci, un rapport est instauré avec René Thom, et l'Institut des hautes études scientifiques.
4. Programme du *Centre sur la théorie des fluctuations* (PSR 4): I. Stengers avec I. Prigogine. Il est souhaité que puisse s'y associer, selon sa convenance, M. Serres.

Projet d'un séminaire transversal (PSR 4 et PSR 2): sur *l'épistémologie de la crise et les «oscillateurs» idéologiques*.

5. Programme de *recherche active en sciences sociales* (PSR 5): L. Mozère, F. Guattari. En rapport avec D. Cooper, M. Zecca, R. Castel: Recherche et action communautaire. Il est souhaitable qu'à un séminaire de D. Cooper puisse s'associer, selon sa convenance, M. Foucault.
6. Programme de recherches sur *la pensée et l'espace latino-américain* (PSR 6), et sur *la question des femmes*. E. Burgos-Debray avec C. Buci-Glucksmann: la problématique philosophique de la modernité chez Walter Benjamin. Ce programme assure la liaison concrète avec le Symposium des philosophes d'Amérique latine.
7. *Programmatisation de la psychanalyse* (PSR 7): avec S. Leclaire (à préciser ultérieurement).
8. Programme de séminaires et de recherches sur *la philosophie analytique et la pragmatique* (PSR 8): P. Jacob, F. Récanati, D. Sperber avec J. Mehler. Il est souhaité que puisse s'y associer à sa guise J. Bouveresse.
9. Programme de séminaire et de recherches sur *la philosophie et la sociologie de l'utopie* — la pensée d'Ernst Bloch (PSR 9.): A. Münster. Contrat d'association proposé par G. Raulet. Prolongement dans une proposition de séminaire sur *la philosophie italienne*: É. Alliez.
10. Programme de recherches sur *les espaces* (PSR 10.). Autour d'A. Berque et de S. Kato: un grand programme de séminaire sur *la pensée japonaise et la pensée de l'espace*, avec S.Y. Kuroda (Tokyo, San Diego), A. Włodarczik (Paris 7), K. Sakuta (Kyoto). Prolongé par le groupe de recherche sur *l'ethnologie de l'objet frontière et la mathématique, des effets-frontières*: D. Sibony (PSR 10.1); le groupe de recherches sur *l'ethnologie française et l'ethnologie médicale* (PSR 10.2), avec J. Cuisenier — contrat d'association avec le musée des Arts et Traditions populaires (dont il est le directeur); le groupe de recherche sur *l'archéologie des rapports sociaux et la stratégie* (PSR 10.3), avec R. Agache et A. Guillermin; le groupe de recherche sur *la pensée arabe et l'écriture* (PSR 10.4), avec A. Khatibi (Institut de sociologie, Rabat).
11. Unité de travail sur *la culture hébraïque et yiddish*: avec P. Lazar; et aussi: proposition de travail sur Rosenzweig. Il est souhaité qu'E. Levinas choisisse d'une façon qui convienne un mode de présence ici ou ailleurs dans le Collège.
12. Programme de *l'espace des arts*: J. Paris (PSR 12.1) — théorie générative de la peinture; O. Revault d'Allonnes (PSR 12.2.); B. Teyssèdre (PSR 12.3). Éventuellement sous forme de contrat d'association également avec M. Butor et la fondation «Métaphore» (Nice). En liaison avec le laboratoire des arts poétiques, par

C. Descamps et J.-J. Lebel. Pourront s'ajouter ultérieurement:
12 bis. Programme de séminaire sur «*l'Europe du milieu*» et la pensée tchèque, avec A. Liehm; projet du colloque Kafka, avec M. Kundera, G. Deleuze.

Rappelons, une fois encore, que la présentation de ces propositions de programmes s'effectue ici dans un ordre quelconque qui indique certaines des liaisons en *réseau* entre les programmes, mais nullement un ordre de priorité ou de hiérarchie.

Dans l'immédiat, l'urgence va à la création de postes pour: P. Taguieff, L. Mozère, E. Burgos-Debray, A. Münster (fonction de conseillère internationale pour I. Stengers).

Mais la mise en œuvre du Collège international de philosophie (et de son centre de recherche interscientifique) peut se faire, dès maintenant, sans autres postes budgétaires que ceux-là, et dès l'année 1982-1983.

S'il faut indiquer, dès maintenant, le domaine où je souhaiterais pouvoir développer un travail personnel dans un ensemble collectif, c'est celui du programme 2 et, plus spécifiquement, de l'investigation nouvelle sur *la Révolution française comme pensée philosophique*, et comme *impensé de la philosophie* — mais également, à l'articulation entre les programmes 2, 4 et 10.

ADDENDUM

La trame de la présente description rend possible la création immédiate du Collège, sans lui assigner de frontière.

Elle est donc non limitative, par construction. Ainsi, de nombreuses suggestions, esquisses, propositions ont été adressées à la mission d'études: à cette date, plus de 750 lettres nous sont déjà parvenues, qui attestent l'intensité de la demande sociale et pratique concernant le projet d'un Collège de philosophie dans une perspective internationale. Très nombreuses sont celles qui soulignent l'importance que prendra l'activité du Collège sous son aspect de centre de recherche interscientifique. L'archive du présent que réunit cette correspondance constitue le fonds dans lequel le proche avenir pourra puiser largement.

Dans cet ensemble un projet a été adressé par Gérard Mendel avec précision. Il est souhaitable que la «programmatisation de la psychanalyse» (programme de séminaires et de recherches 8) inscrive dans son espace sa

proposition, et que celle-ci y prenne toute l'importance qui lui revient.

Ce qui est caractéristique, c'est que beaucoup des projets nouveaux qui nous parviennent, chaque jour, trouvent leur place dans le réseau de la description précédente. Ainsi:

- le projet de Massaer Diallo, du Centre d'étude des civilisations, à Dakar, vient élargir le *programme 10. Recherches sur les espaces*: il constituera un élément de programme s'ajoutant à ceux qui s'y trouvent décrits (soit PRS 10.5). Sa double question — «la question de l'existence de philosophie(s) en Afrique noire», et le «nouveau rapport de l'Afrique à l'histoire de la philosophie» — agrandit les perspectives déjà inscrites ici.

- Également, le projet de Yasuo Kobayashi trouve son inscription au cœur même de ce *programme 10*, dans le *programme séminaire sur la pensée japonaise* et la gestion de l'espèce. Sa problématique — «la question de la vérité dans le zen», comme différant radicalement de «la philosophie en tant que discours de la vérité», débouche sur l'histoire du Japon elle-même, comme «déterminée par la pensée du zen, programmée par l'étranglement du discours sur la vérité, par l'absence de la vérité ou par la vérité en absence».

Cet ordre de questions trouvera toute sa force dans leur frappe sur d'autres problématiques: celles qui vont se déployer dans l'ensemble des projets en voie de construction avec l'Asiathèque et le Centre d'Augustin Berque, dans le cadre de ce même programme.

Parmi les toutes dernières propositions de travail, nous indiquerons trois d'entre elles qui importent. Celle de Françoise Paul-Lévy sur l'anthropologie de l'espace et sur les variations de l'espace scientifique: optique *versus* dynamique (elle pourrait également se rattacher au programme 10).

Celle de Martine de Gaudemar, qui pourrait (à l'intérieur du programme 6) assurer la liaison, ou l'association effective, avec le Centre d'études féminines de l'université de Provence: à elle revient, entre autres, l'initiative pertinente de considérer les *Réponses d'Élisabeth* à Descartes comme des écrits de philosophie, et elle y découvre l'empreinte d'une question du corps.

Enfin celle d'Yvonne Toros fait intervenir directement — mais avec une ressource spinoziste qui la rattache à Gilles Deleuze et à Michel Serres — le travail informatique sur la philosophie. Elle pourrait se relier au programme 1.

Il faudra souligner également ce fait important: le Collège international

de philosophie, par sa mission d'études, est déjà partie prenante dans la fondation de la Fédération internationale des études de l'Amérique latine et de la Caraïbe (FIEALC), née du III^e Symposium et de la Semaine de philosophie à Rio de Janeiro, réunissant philosophes, sociologues, ethno-analystes, psychologues, autour du philosophe mexicain [Leopoldo Zea](#) et de l'ethnologue brésilien Darcy Ribeiro. Il s'agira de faire en sorte que le poids majeur de l'Amérique latine et de la Caraïbe, dans l'histoire mondiale, vienne entrer dans la pensée. Et c'est cela qui est à penser, à travers le *programme 6*.

C'est dans ce but qu'Élisabeth Burgos-Debray a été mandatée par la Mission, en août 1982.

Enfin, il est essentiel de faire transparaître les possibilités qui devront ouvrir le *programme 12* — l'espace des arts — aux jeunes créateurs, aux narrateurs et aux poètes, aux musiciens et aux peintres, aux cinéastes — qu'ils travaillent sur pellicule ou sur bande vidéo — et, plus généralement, à l'univers entier des arts visuels, phoniques et graphiques. Le Collège ne va pas se borner à l'inventaire et au commentaire des formes «incontestées» et consacrées de l'écriture ou de l'art. Mais, bien au contraire, il donnera la parole aux narrateurs sauvages, aux poètes de la langue exploratoire, aux penseurs critiques qui s'avancent aux bords de la jointure avec le poème et la fiction⁶³.

Ce que nous rappelions ici au commencement peut nous orienter maintenant. Car, souvenons-nous en, c'est par le tracé avant-coureur des poètes, dans les langues russe et tchèque, qu'a pu s'ouvrir l'exploration des nouveaux espaces dans lesquels les pionniers de sciences formelles et expérimentales vont désormais jusqu'à rechercher des méthodes et des modèles.

L'imbrication de l'espace des arts et du centre de recherche interscientifique trouve là, dans notre avenir, sa motivation.

Puisqu'il faut trouver une conclusion provisoire, sans ajouter les projets les uns aux autres de façon illimitée, notons que la construction de ces réseaux apporte une réponse à la question que nous posions précédemment⁶⁴. Le centre de recherche interscientifique est-il la définition même, ou le noyau de problèmes, du Collège international de philosophie?

La réponse proposée, — et elle ressort de cette trame, et du vaste

⁶³. Certains déjà ont pris part à la journée «Recherche, technologie, création» du 9 janvier.

⁶⁴. Cf. p. ci-dessus.

dossier venu la compléter — va être celle-ci: le réseau, pour ainsi dire nucléaire, du centre de recherche interscientifique donne une part de sa matière à l'espace neuf qui s'ouvre avec le Collège international de philosophie. Et il est au cœur de sa définition. C'est par cet élément du *noyau*, auquel il n'est pas réductible, qu'il *définit* une partie constitutive de sa force d'action.

Parler de *Collège* signifie donc avancer cette *collégialité* inventive qui, par-delà les tâches didactiques, se fait chercheur collectif et créateur de formes d'accès nouvelles à la pensée. Au sens où la Renaissance musicale s'est organisée autour du «Collegium musicum»: non pas lieu d'exclusif enseignement, mais organe pratique de réalisations, en même temps que de critique des formes auparavant admises dans leur consécration.

Le lieu qui va prendre ce sens sera un point de changement, où la pensée critique se fait création.

Pour sa part limitée, le Collège peut devenir ce foyer de la création critique: de sa discrétion dans la transformation. Le mouvement qui va le traverser en permanence, à partir de ce point de condensation dans la recherche, ira circuler dans tout l'espace de ce qui se pratique et s'enseigne, sous les noms de philosophie, d'art et de science. A cet égard, lui-même jouera le rôle de ces filtres d'innovation dont l'opération, dans les sociétés scientifiques de l'avenir et du présent, est précisément à explorer. A lui d'éveiller une attention collective à sa propre fonction.

Le développement du Collège international de philosophie devra ainsi revêtir d'emblée sa forme largement plurielle et sa vie interactive. Afin d'être, par plusieurs, le bénéfice de pensée qui veut aller à tous.

TABLE ANALYTIQUE

I. *Interrogation philosophique et réseaux interscientifiques*

Le nouvel espace

Objectifs

Articulations

Le Collège: Centre de recherche

Espace interscientifique, regard philosophique

II. *Unités et centres: programmes de séminaires et de recherches*

1. Programme du *Centre de mathématique, informatique et poétique*

2. Programme du *Centre d'analyse des langages et de syntaxe du politique*

3. Programme du *Centre d'épistémologie des sciences humaines*

4. Programme du *Centre sur la théorie des fluctuations*

5. Programme de *recherche active en sciences sociales*

6. Programme de recherches sur *la pensée et l'espace latino-américain*

7. *Programmatisation de la psychanalyse*

8. Programme de séminaires et de recherches sur *la philosophie analytique et la pragmatique*

9. Programme de séminaires et de recherches sur *la philosophie et la sociologie de l'utopie*

10. Programme de recherches sur *les espaces*

11. Unité de travail sur la culture hébraïque et yiddish

12. Programme de *l'espace des arts*

III. *Perspectives*

Philosophie politique, politique de la philosophie

Graphe des méthodes: séminaires transversaux

Le premier réseau

Effet de transformation

Organisation démocratique

IV. *Conclusion*

Situation historique

«Objets philosophiques» et «objets à haute complexité»

Structures et flexibilité

Une collégialité fondatrice

Un espace élargi

Réunir les courants différents

Table du réseau

Addendum

Dénouements

par Dominique LECOURT

Il n'est de pratique philosophique que *dans* et *sous* une conjoncture philosophique donnée. Une telle conjoncture, en tant qu'elle peut être dite «philosophique», noue en un système discursif relativement stable un ensemble d'énoncés réputés «abstraits», c'est-à-dire «extraits» des différentes pratiques sociales où sont engagés les hommes à un moment donné de leur histoire. Ce système traverse les frontières des «écoles» philosophiques, il en soutient souterrainement et solidairement les positions doctrinales dans leurs oppositions les plus explicites et les plus virulentes, comme dans leurs désaccords les moins apparents et les plus sophistiqués.

Si de tels énoncés, dans l'étrange et inquiétante rigueur de la logique particulière qui règle leur formation comme leurs enchaînements, pouvaient être tenus pour les simples fruits de l'agilité linguistique de quelques professionnels de la spéculation (les «philosophes») et ne s'adressaient qu'à la fantaisie de chacun, il n'y aurait guère à s'en soucier: tout juste à en guetter ou à en favoriser, s'il se pouvait, l'éclosion, aux seules fins de cette aride délectation qu'il leur arrive effectivement de susciter.

Mais on sait que ces énoncés pèsent d'un autre poids sur le destin des hommes: détachés du système des stricts renvois sémantiques où ils ont pris sens proprement philosophique, porteurs silencieux et anonymes de la charge d'argumentation qui y est la leur, ils font «retour» dans les pratiques sociales comme autant d'«évidences» douées d'une particulière force de conviction ou d'entraînement, d'inhibition ou d'intimidation.

C'est ainsi qu'on peut en repérer la présence, le plus souvent discrète, mais toujours active, dans le discours des agents (praticiens et théoriciens)

des pratiques économiques et politiques aussi bien que scientifiques, idéologiques et culturelles: ces énoncés contribuent à y donner forme et cohérence, dans chaque cas, aux rapports que ces agents entretiennent avec leurs pratiques. Par voie de conséquence, ils marquent l'allure de ces pratiques mêmes. Si, pour n'évoquer par allusion qu'un cas très «classique», il est conçu que «par nature» l'homme serait doué d'un «penchant à échanger», que la pratique professionnelle de celui dont s'empare cette conception soit celle d'un entrepreneur industriel, d'un capitaliste financier, d'un ouvrier de la grande industrie, d'un théoricien ou d'un critique de l'économie politique, cela ne va pas, dans chaque cas, sans conséquences précises sur son rapport à cette pratique ni, comme l'histoire l'a suffisamment illustré, sur cette pratique et sur son rapport aux autres pratiques. Mais d'où tiendrait-il cette «vérité», sinon d'un discours philosophique, plus ou moins expressément articulé, sur ladite «nature humaine»; discours agencé-ajusté aux tendances majeures d'une conjoncture économique, politique et idéologique donnée, qui met en rapport (d'antagonisme ouvert ou virtuel) des forces sociales historiquement déterminées?

Une conjoncture philosophique se rapportant ainsi au champ des grandes luttes qui traversent toute société, il n'est pas de pratique philosophique qui, en prenant, comme il est inévitable, position dans cette conjoncture, ne porte en définitive, même si ce n'est le plus souvent que de façon indirecte et détournée, ses effets dans ce champ.

Mais ce peut être, schématiquement, sous deux modes différents: ou bien elle concourt à perpétuer, à éterniser la conjoncture existante, soit en resserrant le nœud des énoncés qui en **commande** le système, soit en étendant l'empire de ce système à des régions discursives qu'il ne s'était pas encore soumises, soit encore en lui intégrant, convenablement ajustés et désamorçés, les énoncés inédits qui, surgis de nouvelles pratiques ou des formes nouvelles de pratiques existantes, viennent sans cesse en menacer la cohésion; ou bien, au contraire la pratique philosophique s'exerce dans le sens d'un *dénouement* de cette conjoncture en y introduisant des effets de «bougé» qui se propagent de proche en proche à l'ensemble des énoncés, dont le système est ainsi mis en état de crise.

Dans le premier cas, par «retour», ce sont toutes les pratiques sociales et les idéologies sous lesquelles elles se déploient qui restent «cimentées» selon l'ordre établi, avec les effets d'obstacles dans la pensée et de blocage (ou d'embarras) dans l'action qui s'en trouvent induits. Dans le second, ce

sont des perspectives qui sont ouvertes à la pensée, contre ces obstacles, et des espaces conquis à l'action, contre ces blocages.

La projection qui est ici proposée de ce que serait l'activité initiale du Collège international de philosophie voudrait donner une idée concrète et détaillée de ce que pourrait être aujourd'hui cette dernière pratique de dénouement philosophique, résolument menée.

Le dessein de cette projection suppose que soit pris le risque d'une analyse, nécessairement succincte dans les limites d'un tel Rapport, de la conjoncture philosophique présente, et assumé la responsabilité d'un jugement quant au jeu des tendances principales qui lui donnent corps.

Ces éléments d'analyse et ce jugement n'engagent évidemment que l'auteur de la présente contribution au Rapport. Mais il lui plaît de souligner que si l'accent est porté dans le texte sur certaines questions et certains thèmes présentés comme prioritaires, c'est en fonction d'hypothèses qui ont été confirmées, infirmées ou rectifiées par l'énorme documentation recueillie par la Mission sous la forme de lettres, suggestions, propositions, et projets.

[A ce dossier il sera fait, chaque fois que possible, référence explicite par des notes qui renvoient à ses pièces.](#)

Ces renvois témoigneront de surcroît que, si les questions et les thèmes que nous avons relevés s'inscrivent sans difficulté dans la démarche qui est la nôtre, ils pourraient être, ils ont été et ils seront, par d'autres, autrement ordonnés et agencés sans dommage pour leur intérêt intrinsèque.

A s'en tenir, pour commencer, à la simple observation de la succession des œuvres et de la confrontation des doctrines, l'impression s'impose d'une étonnante stabilité de la conjoncture philosophique où nous continuons de penser depuis maintenant plus d'un demi-siècle.

C'est en effet au début des années trente que les cartes semblent avoir été distribuées et les rôles assignés en philosophie. Sur les ruines du néokantisme, qui depuis plusieurs décennies avait conquis en Allemagne une puissance quasi sans partage par réaction antihégélienne et antisocialiste, on vit en effet se former alors les deux grandes «écoles» philosophiques dont nous avons tous eu, à des titres divers, par adhésion ou par réaction, à être les héritiers. Les deux écoles qui, organisées à l'échelle internationale, ont pu concurremment, sous des modalités assurément très différentes, rallier la masse des chercheurs et des enseignants.

Ces deux «écoles»: le positivisme logique, gravitant d'abord autour du Cercle de Vienne et qui dominera vite le monde anglo-saxon et ses

dépendances où il viendra relayer et renforcer d'une rigueur inespérée les formes locales de l'empirisme traditionnel; le matérialisme dialectique, dans sa version soviétique, transmise et inculquée par la III^e Internationale aux militants communistes du monde entier, et dont on peut dater l'avènement de l'année 1931.

Il faut ajouter que c'est au même moment, à certains égards par réaction contre l'une ou l'autre de ces deux écoles, et pour tenter d'échapper à la logique de leurs affrontements doctrinaux, que se sont constituées et renforcées trois au moins des écoles dont les thèses n'ont cessé depuis lors d'aimer la discussion philosophique: la phénoménologie, sous ses deux visages contrastés, celui de la logique transcendantale husserlienne et celui de l'«ontologie» heideggerienne, la philosophie sociale critique d'ascendance hégéliano-marxiste dont Lukács avait été le premier porte-drapeau avant que l'École de Francfort n'en devienne le bastion.

Quelles que soient les ascendances reculées que l'on puisse indubitablement trouver à chacune de ces écoles et doctrines, qu'elles qu'aient été d'autre part les variations introduites sur leurs thèmes majeurs par tel ou tel philosophe à titre individuel, et si original qu'ait été, en un sens, l'histoire de la philosophie française, partagée, sans fenêtre sur le dehors, entre les formes renouvelées de son vieux spiritualisme national et d'un rationalisme rigide à propension scientiste, ce qui frappe, c'est l'incroyable permanence du paysage philosophique dans ses grands traits; comme si la philosophie s'était, depuis lors, pour longtemps arrêtée, pétrifiée.

Comment ne pas remarquer que cette stabilité s'est prolongée, souvent par connexion directe, dans les sciences humaines et sociales qui revendiquaient et conquéraient au même moment leur reconnaissance institutionnelle?

C'est, par exemple, tout au début des années trente, que s'effectue, non sans fracas, le partage entre «béhaviorisme» et «mentalisme» par rapport auquel les psychologues, dans leur masse, continuent aujourd'hui à se situer. C'est encore à cette époque que s'opère en économie politique la division toujours vive entre «marginalisme» (J. M. Keynes, membre du Cercle de Vienne, publie sa *Théorie générale* en 1935) et «néolibéralisme» (F.A. Hayek, le maître de Karl Popper, fait paraître *Les Prix et la Production* en 1931). En sociologie, aux dires de Talcott Parsons lui-même, s'établit alors l'empire du «fonctionnalisme», assuré dès le premier

moment par la voix de O. Neurath du soutien épistémologique du positivisme logique; en linguistique s'ouvre la longue et pesante «époque bloomfieldienne» avec la publication, en 1933, de *Language*, maître livre profondément marqué par les affinités béhavioristes de son auteur.

Est-il besoin de rappeler que c'est aussi en ces années que, sur la base du matérialisme dialectique désormais codifié, s'impose une version du «matérialisme historique» d'inspiration fondamentalement économiste, sous les contraintes (théoriques et institutionnelles) duquel devront, en Union soviétique, se déployer toutes les recherches en sciences humaines et sociales? Est-il besoin de rappeler que, pour ce qui est de l'essentiel, cette version de la «science du développement des sociétés» est restée jusqu'à nos jours inchangée?

Ce ne sont que quelques exemples hâtivement mentionnés, mais suffisamment connus et massifs pour donner quelque crédit à l'image d'une conjoncture philosophique stable au point de pouvoir être perçue comme figée.

Pourtant, de façon latente puis manifeste depuis le début des années soixante, s'est amorcé puis amplifié un contre-mouvement qui a provoqué la mise en état de crise ouverte des tendances philosophiques majeures qui se répartissaient les rôles en cette conjoncture.

Ce fut le cas du positivisme logique soumis à la critique combinée du «Second» Wittgenstein et de la philosophie analytique qui s'en est réclamée, puis à celle, selon une perspective divergente, de l'épistémologie poppérienne et de ses avatars. S'il est bien imprudent d'avoir proclamé, il y a plus de vingt ans, la «mort du positivisme logique», puisqu'il conserve des positions de force dans les institutions universitaires et qu'il est toujours susceptible de se renouveler en mettant à profit les derniers perfectionnements de la logique mathématique, il n'est guère contestable qu'il ait subi sur son terrain d'élection même (l'épistémologie) un recul sensible.

Ce recul s'est accentué ces dernières années par la découverte, dans les pays où il régnait, de la tradition française de l'épistémologie historique (Bachelard, Cavailles, Canguilhem) dont les œuvres ont commencé à être traduites et commentées, après avoir été comme redécouvertes en France au début des années soixante.

Le marxisme soviétique est, lui aussi, entré en état de crise ouverte, dès après 1956. Crise qui, dans les pays du «socialisme existant», a été théoriquement vite réglée, c'est-à-dire escamotée, par quelques

remaniements doctrinaux de détail et pratiquement colmatée par les mesures de force que l'on sait; crise qui n'a cependant pas cessé de s'aggraver ailleurs, dans les partis communistes et sur leurs pourtours: ce fut d'abord la poussée «humaniste» des intellectuels des «démocraties populaires» dans l'élan rapidement brisé de la «déstalinisation»; puis la grande refonte néoléniniste d'Althusser et son formidable écho dans le tiers monde; le refuge plus ou moins illuminé ensuite dans les thèses maoïstes de la Révolution culturelle et, plus récemment, dans le sillage de l'éphémère et illusoire «eurocommunisme», le retour à Gramsci.

L'une et l'autre de ces crises graves qui affectent les deux tendances majeures de la philosophie de notre temps ont bien entendu leurs causes «internes», mais elles ont aussi été provoquées, portées et entretenues par les puissants mouvements qui ébranlaient le monde des luttes économiques, politiques et idéologiques. La grande révolte de la jeunesse intellectuelle en 1968, les formes idéologiques dans lesquelles elle s'est déclenchée et réfléchie en porteraient à elles seules le témoignage.

Les années de réaction qui ont suivi 1968 ont été marquées dans notre pays, comme dans tant d'autres, par un dénigrement systématique, tonitruant ou insidieux, de la philosophie, et par un patient travail de sape visant à anéantir son enseignement et à stériliser ses recherches.

Les pouvoirs en place ont tenté, avec plus ou moins de doigté, mais d'abord avec un réel succès, de tirer parti du prestige des «sciences humaines» qu'avait pour l'essentiel épargné 1968, pour se rallier la petite-bourgeoise intellectuelle en faisant subtilement basculer son «gauchisme» vers une conception technocratique de la politique.

Mais pour approprier ces sciences à cette fin, et enterrer la philosophie dans leur triomphe maîtrisé, il fallait les soumettre à la conception positiviste la plus étriquée: celle qui, combinant l'accumulation aveuglément empirique des «faits» ou «données» et le formalisme mathématiquement raffiné des «méthodes», bloque toute question de quelque portée critique en théorie.

En ces années réactives, ici et là, une certaine lecture de Nietzsche, idéologiquement équivoque par ses retombées d'individualisme exacerbé et par l'antimarxisme sommaire auquel il lui est arrivé de prêter la main, resta en définitive la position de résistance philosophique la plus fréquentée, sinon la plus ferme, à l'avancée de ce désert.

Pourtant, enclenché depuis le début des années soixante, le mouvement de dénouement de la conjoncture philosophique se poursuivait sans bruit,

imparablement: il n'a pas tardé à atteindre les sciences humaines et sociales elles-mêmes qui, fixées dans leurs variantes positivistes, devaient y être d'autant plus exposées, et qui sont entrées dans un état de crise théorique ouverte, une fois ébranlées leurs certitudes épistémologiques.

Chacun perçoit aujourd'hui que ce mouvement touche à son terme; chacun perçoit aussi que, de son fait, sont remises en question les formes institutionnelles majeures sous lesquelles la pratique philosophique s'est exercée: appareils scolaires et universitaires, ou partis politiques.

Si les indications qui précèdent ont le bonheur de quelque pertinence, les activités du Collège international de philosophie pourraient se regrouper selon trois pôles, se répartir en trois sections, où viennent s'ordonner sans difficulté la grande majorité des projets qui ont été soumis à la Mission:

1. Un *bilan*, indispensable, du demi-siècle qui vient de s'écouler, avec une attention critique particulière portée aux formes d'existence des grandes tendances philosophiques dont le jeu a structuré la conjoncture, ainsi qu'un souci aigu, conforme à la vocation interscientifique du Collège, des impacts de ce jeu hors du champ propre de la «philosophie des philosophes», dans les pratiques scientifiques, artistiques, politiques et culturelles.

2. Un *examen transversal*, instruit par la coopération des spécialistes (praticiens et théoriciens) qui y sont impliqués, des questions philosophiques nouvelles qui ont surgi au cours de ce processus de dénouement, comme autant de points nodaux de la conjoncture. C'est en les travaillant, toutes forces conjuguées, qu'accès sera livré aux interrogations et aux thèmes qui vont marquer, sous des formes elles-mêmes inédites, l'époque qui est en train de s'ouvrir.

3. Une recherche et une expérimentation sur les formes possibles d'un *enseignement philosophique* d'un type nouveau. Cette recherche et cette expérimentation, tenant compte des deux autres types d'activités du collège, seraient menées avec le concours des praticiens de l'éducation (les enseignants du secondaire et du supérieur notamment) comme des militants syndicaux et politiques qui se trouvent y avoir part.

SECTION I

Il serait souhaitable qu'un programme, ou un groupe de séminaires, soit

consacré à l'examen critique et historique de la multiplicité hétérogène des discours, pratiques et interprétations qui se sont tenus et réfléchis, dans la politique, dans les sciences et dans les arts, sous la notion de «modernité»⁶⁵. Les différentes «écoles» philosophiques que nous avons mentionnées en ont été profondément marquées: elles ont pensé dans son élément et ont, chacune selon sa pente propre, tenté d'en légitimer l'usage et d'en orienter le sens.

Une recherche, plus «pointue», devrait être menée, en liaison avec la précédente, sur la formation, l'impact et le destin du positivisme logique, mais non sous les formes canoniques de l'histoire des doctrines: en le confrontant systématiquement à ses avatars, jusqu'aux plus récents, ainsi qu'à celles de ses critiques qui se sont annoncées, et dans une certaine mesure imposées, comme ses alternatives — la philosophie analytique dite du langage ordinaire et le système poppérien, dissidences comprises. Une telle confrontation qui n'a jusqu'à ce jour pas été organisée systématiquement devrait prendre en compte les formes nationales d'existence, de réception ou de rejet, de ces doctrines. Elle aurait de surcroît à s'intéresser aux modes de la présence de leurs notions et thèmes respectifs dans les discours et pratiques scientifiques, politiques, juridiques et artistiques. Le concours de chercheurs étrangers serait ici d'un inestimable prix, puisqu'il permettrait, pour la première fois sans doute, à ce bilan de prendre l'allure non d'un échange d'invectives, comme c'est encore trop souvent le cas dans notre pays, mais d'une véritable *discussion*, sérieuse et sans concession.

Parallèlement, le terrain paradoxalement encore en friche de la formation de la «philosophie marxiste», de son institutionnalisation en Union soviétique et dans les pays de l'Est, des réajustements internes qu'elle a pu connaître, de sa diffusion dans et par les partis communistes, devrait être soigneusement exploré. Un vaste programme de traduction des textes originaux devrait nourrir cette enquête, étant donné l'insigne pauvreté documentaire à laquelle sont réduits les chercheurs français en ce domaine. Pauvreté qui n'est que plus choquante si on la compare à la relative abondance des traductions en langue anglaise, allemande ou même italienne. Une étude particulière, qui délivrerait peut-être une part des raisons du constat qu'on vient d'établir, devrait être engagée sur le sens qu'a pu avoir en France la référence au marxisme, sous ses diverses

⁶⁵. 606, 617.

variantes, parmi les intellectuels, comme dans le mouvement ouvrier⁶⁶.

Conjuguant les ressources et les résultats de ces trois premiers types de travaux, une enquête approfondie serait consacrée à l'histoire de l'École de Francfort qui, sur la base d'une certaine notion de la modernité, a voulu se démarquer aussi bien du positivisme que du marxisme soviétique⁶⁷.

De même, les effets critiques de la position heideggerienne sur les projets de «transmutation scientifique» de la philosophie, qui ont animé aussi bien le positivisme que le marxisme soviétique, devraient ouvrir une entrée sur l'ensemble d'une œuvre majeure dont les adeptes se sont le plus souvent, à de rares et notables exceptions près, contentés de répéter les sentences sans vraiment les re-penser dans leur force d'interpellation propre. La question de la «fin de la philosophie», comme celle du «dépassement de la métaphysique», questions clés de notre conjoncture et de son dénouement, seraient ainsi relancées⁶⁸.

En complément de ces premiers éléments du bilan, et en accord avec eux, un ensemble de travaux devraient prendre pour objet l'histoire des sciences humaines et sociales sous l'angle de leurs présupposés philosophiques, souvent implicites, et de leur réinvestissement plusieurs fois tenté par des doctrines philosophiques constituées⁶⁹. La formation des concepts, la mise au point des méthodes, l'ajustement des théories de l'économie politique, comme de la sociologie et de la psychologie notamment⁷⁰, seraient ainsi interrogés. La constante référence des unes et des autres à une certaine représentation des sciences de la nature — leur fascination, en particulier, pour les sciences biologiques (leur «biologisme») — mériterait une étude spéciale: de l'évolutionnisme spencérien au darwinisme social, du darwinisme social à la sociobiologie actuelle en passant par le darwinisme épistémologique de Popper, écho de celui de Baldwin; des extrapolations linguistico-sociologiques, si vigoureuses dans les années soixante, à partir des quelques connaissances encore fragmentaires (nous le savons aujourd'hui) que l'on venait d'acquérir sur la structure de l'ADN, aux spéculations psychosociologiques récentes qui prennent appui sur les progrès spectaculaires de la

⁶⁶. 223, 735.

⁶⁷. 84, 242, 333, 468.

⁶⁸. 13, 46, 52, 53, 80, 92, 96, 116, 179, 233, 236, 288, 289, 335, 430, 438, 474, 478, 480, 500, 502, 545, 547, 575, 606, 616, 626, 636, 637.

⁶⁹. 88, 104, 206, 210.

⁷⁰. 415, 507, 557.

neurophysiologie⁷¹.

SECTION II

Les activités regroupées sous cette section seraient consacrées à l'élucidation, pour elles-mêmes, soit des questions qui se sont avérées névralgiques dans la conjoncture qui se dénoue; soit d'autres questions dont on peut juger que, passées sous silence pour des raisons qui doivent être chaque fois analysées de près, elles méritent aujourd'hui d'être réveillées, pour manifester leur force de provocation à la pensée.

Parmi les premières, c'est incontestablement l'ensemble de celles qui touchent au langage qui ont mis le plus d'insistance à s'indiquer comme décisives, sous la pression conjointe du positivisme logique, de la philosophie analytique, des avancées et des mutations de la linguistique, des retombées des travaux de ces philosophes et de ces spécialistes hors de leurs champs propres. L'abondance, la diversité, la richesse des projets soumis en ce sens à la Mission reflètent l'exigence qu'une part notable des activités du Collège leur soit consacrée. Il faut ajouter ici encore que la coopération internationale sera, en ces matières, extrêmement profitable à raison de l'«avance» dont y disposent la plupart des pays étrangers, notamment anglo-saxons⁷².

Un programme, ou un groupe de séminaires, devrait en particulier être consacré aux questions «frontières» qui travaillent aujourd'hui les sciences du langage: non seulement celles qui touchent à l'élaboration d'une «pragmatique» dans le prolongement des travaux d'Austin, de Searle et de quelques autres⁷³; mais les travaux qui, dans la tradition de R. Jakobson, confrontent linguistique et poétique et s'interrogent sur les solidarités qui se fomentent entre formes linguistiques et dispositifs de pouvoir⁷⁴.

Un ensemble organisé d'autres travaux, à certains égards liés aux précédents et qui pourraient très matériellement les croiser, devrait, conformément à l'intitulé du Collège, porter sur les pratiques artistiques: aussi bien pour interroger les formes «spontanées» de l'esthétique

⁷¹. 499, 624.

⁷². 5, 76, 179, 520, 549, 551, 562, 581, 607.

⁷³. 76, 236, 250, 299, 429, 470, 520, 521, 542, 551, 625.

⁷⁴. 76, 238, 521, 588.

«moderne»⁷⁵ et leur diffusion que pour mettre en œuvre, abolissant le cloisonnement entre esthétique et histoire de l'art⁷⁶, une recherche sur l'art, qui s'effectue dans l'art et par l'art. Des séminaires regroupant des praticiens et des philosophes pourraient notamment prendre pour objet, cela nous a été plusieurs fois suggéré, les formes de présence réciproque de la musique dans la philosophie, et de la philosophie dans la musique⁷⁷.

Parallèlement, et la distance n'est grande qu'en apparence entre ce qui suit et ce qui précède, la question âprement débattue ces dernières années, à l'étranger comme en France, du rapport entre histoire de la philosophie et histoire des sciences, c'est-à-dire la question de la présence active d'énoncés et de thèses philosophiques à l'intérieur des pratiques scientifiques, dont elles provoquent, favorisent et orientent l'expansion, aussi bien que, selon les cas, elles peuvent en entraver la démarche, devrait faire l'objet d'enquêtes approfondies sur des cas historiques concrets. Une réflexion devrait s'en trouver nourrie sur les objectifs et les méthodes de l'historiographie des sciences dans le droit fil de la question canguilhemienne: «De quoi l'histoire des sciences est-elle l'histoire⁷⁸?»

A ces recherches devraient s'adjoindre, coordonnées en un programme, l'ensemble de celles qui touchent à ce qu'on désigne souvent comme les «applications» de la science: sous réserve que soit interrogée la notion même «d'application», de «science appliquée», donc aussi la dichotomie instaurée, dans la théorie et dans la pratique, entre «recherche fondamentale» et «recherche appliquée», il conviendrait d'aborder à nouveaux frais les questions philosophiques attenantes aux modes d'existence de la technique⁷⁹, à l'élaboration du discours technologique, à ses présupposés épistémologiques, à ses implications éthiques et politiques. Un traitement particulier devrait être, de ce point de vue, réservé à l'histoire de la médecine, et aux problèmes éthiques et juridiques considérables posés par les nouvelles techniques médicales et biologiques⁸⁰.

Autre champ de questions dont l'insistance, ces dernières années, peut être tenue pour symptomatique de ce que s'y joue une part décisive du dénouement de la conjoncture philosophique: les questions dites de

⁷⁵. 598.

⁷⁶. 43, 276, 286, 294, 321, 599.

⁷⁷. 22, 53, 67, 169, 192, 213, 297, 331, 486, 579, 657.

⁷⁸. 71, 284, 483, 616

⁷⁹. 138, 139, 169, 477.

⁸⁰. 40, 63, 137, 181, 302, 336, 440, 471, 590, 639, 646.

«philosophie politique». Question de l'État, certes, mais aussi, à elle articulée, la question du déplacement des frontières entre «politique» et «non-politique», déplacement lié à la façon dont les pratiques sociales sont déterminées par l'histoire des appareils coercitifs et idéologiques d'État⁸¹. Ces recherches, qui pourraient avoir pour bénéfice secondaire d'éclairer la nature et la structure de ce qu'on peut appeler le «discours politique», devraient être entreprises par des philosophes en collaboration avec des responsables et militants des mouvements sociaux organisés, des historiens et des sociologues.

La question dite «des femmes» qui, en un sens, est étroitement solidaire de celles qui viennent d'être évoquées, devrait faire l'objet d'un programme ou d'un groupe de séminaires. La place réservée aux études féminines dans notre pays a été si scandaleusement et autoritairement réduite par les gouvernements précédents qu'il importerait qu'un large espace leur soit ouvert. Le dossier de la Mission comporte à cet égard de nombreuses suggestions: étude de la constitution du mouvement féministe dans ses rapports aux présupposés philosophiques du droit français⁸², recherche armée de la théorie freudienne sur ce qui du discours philosophique se rapporte à la question de la différence des sexes⁸³.

Coupant et recoupant nos deux premières sections, les questions touchant au statut de la psychanalyse auront déjà fait entendre leur urgence. Le dossier de la Mission en témoigne avec force: tout ceux qui ont affaire, sur un mode ou sur un autre, à la psychanalyse — praticiens, mais aussi chercheurs en ethnologie, sociologie, pédagogie, littérature ou linguistique — appellent de leurs vœux un large débat sur les présupposés et les implications philosophiques de la théorie analytique. Plusieurs psychanalystes reconnus, d'affiliations diverses, ont souhaité, à titre individuel, que le collège leur soit un lieu ouvert, où poursuivre un travail de réflexion dans cette perspective⁸⁴.

Il est inutile de souligner qu'il nous semble à tous égards souhaitable qu'il soit répondu favorablement à leur vœu: en fonction même de la démarche ici adoptée qui ne pouvait manquer de marquer la place qu'on peut juger décisive de la psychanalyse dans le processus de dénouement philosophique que nous ne cessons de commenter.

⁸¹. 90, 547, 625.

⁸². 86, 326, 552, 621, 627.

⁸³. 268, 310, 656.

⁸⁴. 55, 79, 86, 88, 93, 99, 103, 108, 132, 157, 234, 236, 238, 268, 289, 304, 310, 323, 327, 423, 439, 440, 441, 468, 479, 568, 600, 622, 629, 631, 656.

Aux questions du deuxième type — celles qui ont été, en France du moins, le plus souvent évitées et contournées et auxquelles il n'est que temps de donner droit de cité — se rattachent toutes celles qu'on regroupe traditionnellement sous l'appellation de «philosophie du droit». Le Collège pourrait aider notre pays à rattraper son retard spectaculaire en ce domaine et renforcer de ses moyens les petites équipes qui y ont envers et contre tout depuis des années entamé et poursuivi des travaux de valeur. Son caractère interdisciplinaire, et international, son ouverture aussi à des écoles philosophiques (notamment la philosophie analytique) et à des travaux de spécialistes (notamment de «pragmatique») qui se sont spécialement attachés aux questions du discours juridique, en feraient le lieu idéal pour un épanouissement sans précédent de telles recherches⁸⁵.

Deux autres champs de recherches, fort délaissés, pourraient plus directement encore bénéficier du caractère international du Collège:

- l'étude, si obstinément négligée dans notre pays, des philosophies juive et arabo-islamique, à un moment où chacun s'accorde à reconnaître leur poids dans la formation de notre pensée, et où elles font preuve d'une force d'entraînement idéologique qui, par ignorance, nous reste le plus souvent encore énigmatique⁸⁶. La mise en œuvre, plus généralement, d'un programme de philosophies comparées;

- le recensement et l'étude comparée de l'impact qu'ont eu les diverses tendances de la philosophie «occidentale» sur les cultures des peuples anciennement colonisés ou soumis à l'impérialisme: en Afrique, au Vietnam, en Amérique latine notamment⁸⁷.

SECTION III

Sur les activités qui relèvent de notre troisième section, on nous permettra d'être bref et de renvoyer aux travaux et recherches du GREPH dont le dossier de la Mission se fait assez largement l'écho⁸⁸.

⁸⁵. 61, 92, 177, 187, 249, 324, 418, 454, 479, 483, 513, 543, 551, 590, 594, 625, 633, 638, 643.

⁸⁶. 14, 15, 20, 45, 46, 80, 140, 226, 257, 258, 265, 278, 299, 328, 336, 411, 417, 477, 493, 511, 513, 527, 562, 580, 594, 608, 623, 650, 662.

⁸⁷. 275, 623.

⁸⁸. 9, 19, 22, 23, 25, 26, 30, 47, 48, 51, 57, 74, 75, 76, 92, 106, 110, 134, 138, 152, 174, 197, 198, 201, 231, 235, 236, 247, 248, 263, 282, 290, 300, 308, 314, 333, 335,

Il nous paraît au plus haut point souhaitable que le collège soit un lieu où ils puissent se poursuivre et se développer, en associant professeurs de l'enseignement secondaire, universitaires et chercheurs (notamment en philosophie de l'éducation), et en encourageant, autant que possible, une coopération internationale.

Ajoutons pour finir qu'une étude spéciale devrait être menée à bien sur les moyens de rendre public le discours philosophique à travers les *media*, en particulier le film et la vidéo, en se risquant à des réalisations concrètes⁸⁹; et que les expériences d'enseignement radiophonique de la philosophie devraient être reprises, repensées dans la même perspective d'ensemble.

400, 402, 403, 415, 425, 426, 437, 439, 446, 460, 461, 463, 474, 487, 500, 501, 502, 503, 504.514, 521, 524, 533, 537, 547, 555, 581, 582, 587, 590, 611, 616, 621, 633, 638, 644, 663.

⁸⁹. 19, 152, 331, 335, 533, 581, 582.

ANNEXE I

Points de repère

Jacques Derrida

L'autre nom du Collège*

Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, Chers amis du Collège,

Permettez au vieux collégien que je suis de tenir, pour quelques instants, le langage de la sagesse et de vous dire une seule chose en forme de salut. Cette chose est toute simple: croyez-moi, le Collège n'a que des amis. Il n'a jamais eu, il n'aura désormais que des amis.

On l'aura toujours su, mais personne désormais ne devrait en douter publiquement. Ces amis sont nombreux, par définition, ils forment le nombre même. Ils ne se comptent pas puisque le Collège ne compte que des amis. Ces amis ne sauraient être toujours d'accord entre eux, heureusement, mais je le répète au risque de surprendre ou de faire rire, tant cette proposition peut paraître provocante ou polémique, le Collège ne connaît que des amis.

Conclusion, car j'en suis déjà à conclure: s'il n'a que des amis, il n'a, comme on dit, que le choix. Le *problème* commence ici, et je le crois interminable. Interminable, comme le Collège, voilà le vœu que nous formons tous ici. Le problème est une chance pour le Collège. *Problema*, cela nomme la tâche ou le projet, mais aussi la protection, le bouclier, la garde. Il faut aujourd'hui penser à ce que le Collège a *devant* lui.

Comment surprendre? Comment se surprendre soi-même lors d'un discours solennel? voilà la gageure. Or je me surprends à m'entendre dire cette chose à peu près incroyable: «Le collège n'aurait que des amis.» A qui fera-t-on croire une telle énormité? Bien sûr, je pensais avoir toujours pensé à peu près le contraire. Peut-être le pensé-je encore, et que les

* Allocution prononcée en février 1995, au cours de la cérémonie commémorant le dixième anniversaire de la fondation du Collège international de philosophie.

ennemis du Collège ont été foule dès le départ, il y a plus de dix ans, qu'ils sont encore de plus en plus nombreux, à l'extérieur et à l'intérieur, soit qu'ils se battent *ensemble*, frontalement, faisant front *contre lui*, soit qu'ils se battent, dans la pénombre ambiguë des lieux comme de la grammaire, *entre eux*, et ce n'est pas tout à fait autre chose, mais toujours *pour lui*.

Oui, on se battra toujours *pour* le Collège, en sa faveur ou pour se l'approprier, l'approprier à ses fins, toujours pour le défendre.

Or il faut défendre le Collège sans en défendre l'accès: *problema*.

L'amitié dont je parle n'exclut ni le *polemos* ni l'éristique (qui furent d'ailleurs des sujets traités de multiples manières par le Collège), et c'est pourquoi elle est si difficile à délimiter, l'amitié, comme le *philein* de la philosophie. Et les amis sont difficiles à dénombrer dès lors qu'ils ont parfois, notre hospitalité restera légendaire, la figure bienvenue de l'ennemi.

Mais non, je le répète, le Collège ne compte que des amis. C'est sa chance. Cela fut dès le départ et cela restera la condition de son existence.

Il faut donc que je m'en explique. Il y va du nom du Collège, *Collège international de philosophie*. La renommée du nom du Collège tient au fait, souvent inaperçu, que cette chose a plus d'un nom. Elle se renomme de plus d'un nom: au moins deux. Et elle entretient avec ses noms un rapport singulier.

Qu'appelle-t-on le Collège international de philosophie? Qu'appelle-t-on de ce nom, Collège international de philosophie? Ici? Celui-ci? Maintenant?

Il y a un peu plus de dix ans, certains ici peuvent en témoigner, nous avons beaucoup hésité, délibéré, calculé, débattu, parfois de façon tendue et inquiète, avant de décider du nom du Collège, et de contrôler l'appellation *Collège international de philosophie*. De l'équilibre aussi et de la disposition de ses titre et sous-titre: *Collège international de philosophie, sciences* (au pluriel, nous y tenions), *interscience, arts*. Aujourd'hui, à prononcer tous ces grands mots, je laisse se faire naturellement, comme si de rien n'était, une phrase telle que: «Nous ne savions pas, il y a plus de dix ans, comment nommer le Collège international de philosophie.» Mais, pour aller au bout de cette phrase, je nomme déjà le Collège international de philosophie, car comme vous, comme tout le monde, et c'est de notoriété mondialement publique, je sais aujourd'hui qu'il n'a pas et **n'aura** pas pu avoir d'autre nom: comme si, à présent, son nom allait de soi, comme si, en l'espace de dix ans, son nom

propre était devenu ineffaçable, comme si la chose ne pouvait pas être autrement nommée, comme si du même coup le rapport entre la chose, le sens et le nom était naturel, naturalisé, revenu de l'état de loi, de convention arbitraire ou d'institution, *nomos* ou *thesis*, à celui de *physis*.

Au témoignage de tous, un témoignage scellé, un acte authentifié par les plus hautes autorités de l'État, on peut créditer le Collège international de philosophie d'être *comme dans la nature des choses*.

Or la chose dont il faut ici parler fut d'abord innommée. Par définition sans nom comme toute institution à venir. Innommée, c'est-à-dire, fût-ce pour un laps de temps très bref, simplement nommable ou encore, pour la durée de cette imminence, toujours innommable. Il faut le rappeler, et s'il faut se rappeler un acte de naissance aujourd'hui, c'est à réveiller une mémoire de la chose en question à la veille encore innommée de son nom.

Je suis sûr que si le temps m'était donné de vous raconter, seulement raconter, en faisant droit aux exigences d'une narration précise, analytique, conséquente, tous les débats engagés alors, il y a dix ans, autour du nom à donner, du titre à imprimer et à légitimer, tout ce que ces débats enveloppaient ou engageaient déjà et tout ce qu'ils ont ensuite laissé se développer, je serais nécessairement entraîné à devoir *tout* dire du Collège, le tout de son histoire, la naissance de son idée, les réflexions à la fois interminables et interrompues de sa phase préliminaire, de toutes les phases de négociation préliminaires qui sont peut-être toute son histoire (car heureusement, le Collège vieillit en ne cessant de naître et de commencer, c'est-à-dire de travailler le concept de son nom, de réfléchir sa propre possibilité), toutes les divergences restées divergences, toutes les prémisses et toutes les conséquences. Et il faudrait relire et interpréter tous les textes dits fondateurs du Collège, dont je me suis dit, à en relire certains ces jours-ci, qu'ils ont peut-être encore moins vieilli que le Collège lui-même.

Mais qu'est-ce que le Collège *lui-même*, justement? Rassurez-vous, je ne tenterai même pas cette analyse ou ce récit d'exhaustion, et ce ne sera pas seulement faute de temps, mais en raison d'une énigme singulière qui lie le Collège, le Collège *lui-même*, à l'énigme de son nom, à la veille de ce qui le rendit nommable ou innommable, le laissant aujourd'hui encore partagé entre plusieurs titres non synonymes dont son nom officiel, ce nom d'état civil d'une association régie par la loi dite de 1901, pour n'être ni un nom apparent, ni un prête-nom, ni un pseudonyme cachant un nom secret, ne dit pourtant pas sa seule vocation. Notre Collège s'appelle autrement.

C'est au sujet de cette énigme, en revanche, et de ce qui en elle interdit

a priori l'analyse et même la narration, en tout cas la sommation sans reste, que je voudrais néanmoins risquer quelques mots, tout en expliquant pourquoi, selon moi, le Collège ne connaît que des amis.

Certains d'entre vous l'ont déjà noté, j'en suis sûr: j'ai dit en premier lieu «le Collège n'a que des amis», puis «il ne *compte* que des amis», enfin, à l'instant, «il ne *connaît* que des amis».

Ce sont là plus que des nuances. Elles ne cessent de glisser encore.

Qu'il ait *seulement* des amis, qu'il *ne compte pas* ses amis ou qu'il ne *se* connaisse que des amis, cela peut signifier aussi que, n'ayant que des amis, il ne compte pas ses ennemis, voire qu'il ne compte pas avec eux ou sur eux; et ne se connaissant que des amis, il ne connaît pas ses ennemis, ce qui est encore autre chose, soit qu'il les méconnaisse, soit qu'il les ignore: autant de façons, elles sont toutes familières aux amis du Collège, du «n'avoir que des amis».

J'avais déjà préparé cette modeste allocution de circonstance sur l'aporie plus ou moins formalisable de cette étrange locution, «X n'a que des amis, ne compte que des amis, ne connaît que des amis», quand j'ai lu, hier après-midi, en avion, en rentrant d'Allemagne, un petit texte que je voudrais citer. Je l'ai trouvé dans une excellente thèse qui sera soutenue samedi prochain par l'un de nos amis, l'un des plus fidèles collégiens de la première heure, Patrice Vermeren. C'est une thèse sur Victor Cousin et l'institution philosophique en France dans la première moitié du XIX^e siècle. Pour la philosophie, en France, c'était à peine hier. Dans sa première leçon du Cours de 1828 (qui n'était pas n'importe quel tournant dans l'histoire de la monarchie constitutionnelle), assez longtemps avant de devenir l'académicien, le politicien et le ministre que vous savez, le héros fondateur de l'institution philosophique française dont il faudrait analyser sans fin l'histoire philosophico-politique pour commencer à comprendre ce qui se passe, encore aujourd'hui, dans le champ philosophico-institutionnel français, voire simplement dans ce qu'on appelle la philosophie française tout court, voici qu'il nous expliquait pourquoi la philosophie ne saurait éveiller d'hostilité. Elle n'est en vérité l'ennemie de personne. Disait-il. Et tout en lisant les raisons qu'il en donne et que je vais citer, j'ai été gagné par l'angoisse. Comment ne pas appréhender la confusion possible, tentante, surtout de la part des ennemis (avec lesquels on ne compte jamais assez) entre son propos, si habile dans sa stratégie de spiritualiste éclectico-iréniste, et celui qui avance, avec de tout autres intentions, comme je le fais ici maladroitement, que le Collège n'a, ne compte et ne connaît que des

amis?

Mais pour prouver que je voudrais dire tout autre chose que lui, peut-être même le contraire (ce qui ne m'empêche pas d'avoir pour cet homme complexe et remarquable des sentiments mélangés dont tout respect n'est pas exclu, mais laissons...), je dois commencer par vous laisser entendre Cousin. Il aura nommé au passage, dans sa logique qui n'est pas la nôtre, bien des thèmes qui furent pourtant ceux du Collège. Voici:

La philosophie est l'intelligence absolue, l'explication absolue de toutes choses. De quoi donc pourrait-elle être ennemie? La philosophie ne combat pas l'industrie, mais elle la comprend, et elle la rapporte à des principes qui dominent ceux que l'industrie et l'économie politique avouent [je le note dès maintenant au passage, je le rappellerai tout à l'heure, le Collège ne serait sans doute pas né sans la protection et la bienveillante hospitalité d'un ministre d'État, ministre de la Recherche et de l'Industrie, dans les lieux mêmes que nous habitons encore en rendant grâce à la parole tenue et à la promesse honorée]. La philosophie ne combat pas la jurisprudence, mais elle l'élève à une sphère supérieure; elle fait l'esprit des lois. La philosophie ne coupe point à l'art ses ailes divines, mais elle le suit dans son vol, mesure sa portée et son but. Sœur de la religion, elle puise dans un commerce intime avec elle ses aspirations puissantes: elle met à profit ses saintes images et ses grands enseignements, mais en même temps elle convertit les vérités qui lui sont offertes par la religion dans sa propre substance et dans sa propre forme; elle ne détruit pas la foi; elle l'éclaire et la féconde, et l'élève du demi-jour du symbole à la lumière de la pensée pure.

Pourquoi le Collège fait-il et dit-il tout autre chose que Victor Cousin en 1828?

La décision, et ce fut bien une décision, de marquer un anniversaire, et de le marquer, comme il se doit et comme ce mot l'indique, solennellement, une seule fois dans l'année, c'est toujours un acte grave et, comme la révolution des années, un tournant révolutionnaire: à la fois une fidélité et un défi. Être fidèle, c'est là le défi. Fidèle parce que la mémoire circulaire et proprement révolutionnaire qui nous reconduit à l'acte de naissance réaffirme que cette naissance fut une bonne chose. En la saluant à nouveau on renouvelle, on relance et consolide l'engagement symbolique qui a promis, donné un nom, déclaré une identité et un statut, tout en scellant une communauté, ce que j'appellerai une amitié au-delà des contrats, des droits et des obligations statutaires, comme de la transformation qui en marque nécessairement l'histoire — et encore maintenant puisque nous sommes en train d'envisager quelques

transformations structurelles, statutaires et réglementaires pour tenir compte de l'expérience passée et améliorer un fonctionnement régulier, qu'il s'agisse des instances de délibération ou d'orientation, des diplômes ou des relations avec le réseau international du Collège. Mais en évoquant à l'instant une amitié qui ne se lie pas aux contrats, aux droits ou aux obligations statutaires, je m'approche de cet autre nom du Collège, de cette autre référence aussi: derrière le titre officiel et légal d'une institution contractuelle, au-delà d'elle et de son fonctionnement de fait et de droit, il y a un autre type de lien et d'engagement, auquel ne vient pas se référer un nom secret derrière le nom public mais sans lequel le nom public ne serait qu'une façade. J'irai jusqu'à dire que cet autre nom imprononcé est *plus public, plus universel, plus ouvert*, plus irréductible au fond que le nom d'état civil du Collège. Et c'est au nom de ce nom que l'histoire du Collège a été engagée: sans lui, le Collège ne serait qu'une institution parmi d'autres. Et c'est lui, cet autre nom, *sous cet autre nom*, qui *en principe* ne devrait avoir, compter ou connaître que des amis.

En un jour d'anniversaire, tous ceux qui, au moment de l'institution de l'institution, furent partenaires ou associés à des titres divers, et déjà des amis du Collège, renouvellent alors une sorte de parole donnée. Ils le font et sont résolus à le faire de façon effective et non seulement verbale. Je postule ici quelque communauté du Collège. Mais parce qu'elle tient d'abord, comme son nom l'indique, à la *philosophie*, elle ne ressemble et ne doit ressembler à nulle autre (j'essaierai de dire pourquoi dans un instant), et comme elle ne ressemble à aucune autre, les preuves de son existence seront toujours problématiques. Du Collège, de celui qui se laisse seulement représenter par ce qui porte ce titre légal ou administratif, j'oserais dire que son existence ne se prouve pas, elle restera toujours improbable, mais on peut en témoigner, et un témoignage ne sera jamais une preuve. Cette fidélité est la provocation d'un défi, sans doute comme toutes les fidélités, parce que cet anneau de la réaffirmation signifie aussi que certains, comme témoins justement, sont prêts à faire face aux risques ou aux forces adverses qui pourraient menacer l'avenir du Collège. Et tout permet de dire, me semble-t-il, que c'est bien le cas: aucune menace ne devrait faire fléchir notre résolution. Mais en vérité qui peut croire qu'on osera désormais contester la nécessité ou la légitimité du Collège? Où se trouveraient donc les ennemis du Collège?

Dès lors, déclarer avec confiance que nous sommes fondés à penser que le Collège est solidement et irréversiblement fondé, cela n'exclut pas,

au contraire, qu'il faille en permanence, et aujourd'hui encore, le refonder et l'ouvrir plus encore à son avenir. Il appartient à l'essence d'une fondation ou d'une institution qu'elle n'assure sa tradition vive et continue qu'à réactiver le sens de ce qu'on appelle, peut-être un peu vite, je dirai pourquoi tout à l'heure, sa fondation originaire en renouvelant, dans un acte de contresignature, le contrat initial. Une fondation ne fonde qu'à s'engager et à se refonder dans sa tradition. Appelée dès le premier instant du projet, cette réaffirmation n'est pas, en vérité *ne doit pas* être un acte de répétition rituel et mécanique; elle doit, sans perdre la mémoire, inventer la jeunesse d'un recommencement. C'est ce que, beaucoup de signes l'indiquent au-delà de cette cérémonie, nous sommes en train de faire.

Nous serions ainsi, en train, une fois encore, de fonder le Collège international de philosophie. De le refonder en son lieu. C'est pourquoi il faut parler d'avenir et ne pas s'accabler de souvenir. Le Collège n'a pas besoin d'un second souffle, comme on a pu l'entendre dire. Il doit retrouver, une fois de plus, et de façon toute nouvelle, un premier souffle qu'il n'a jamais perdu. C'est ce qu'on appelle la respiration et la vie. Et le cœur.

Il faut parler aujourd'hui d'avenir mais permettez-moi un instant, l'anniversaire marquant aussi un moment de pause, de me rappeler. Je me rappelle, donc, le jour de l'inauguration officielle du Collège, disons provisoirement encore, le jour de sa première fondation, le 10 octobre 1983, il y a donc presque dix ans. La décision avait été prise plusieurs mois auparavant. Sur le berceau de cette institution dite privée (association régie par la loi dite de 1901) et jalouse de son indépendance au regard des pouvoirs publics (j'avais alors insisté, ce jour-là, sur cette indépendance, à cette tribune même, tout en soulignant que je ne croyais pas à l'autofondation dont beaucoup parlaient héroïquement à l'époque: une hétérofondation toujours irréductible engage l'autre ou plutôt engage ladite fondation auprès d'un autre qu'il ne faudrait pas se hâter de déterminer selon la figure de l'État, de tel ou tel pouvoir ou moment de l'État, voire de telle ou telle force déterminée de la société civile; l'altérité de l'autre en question est encore plus autre et plus singulière que cela, d'où la question du nom qui reste toujours à venir par-delà le titre d'état civil), sur le berceau du Collège, donc, la figure de l'État se penchait ainsi avec une bienveillance protectrice que certains jugeaient inquiétante, ne sachant si cette fée serait ou non une bonne fée. Il n'y avait pourtant aucune contradiction à cette présence de l'État, ce 10 octobre, alors même que

nous affirmions déjà notre indépendance; et je dirai dans un instant pourquoi; et à quelles conditions, dans quel état d'esprit nous nous en réjouissions alors et nous en félicitons encore aujourd'hui. Laurent Fabius présidait cette séance dite fondatrice; il avait alors succédé à Jean-Pierre Chevènement, qui avait lui-même, dix-huit mois plus tôt, généreusement accueilli la proposition de certains d'entre nous. Le ministre m'avait alors chargé de coordonner une mission destinée à évaluer la possibilité de fonder un tel Collège et éventuellement d'en préparer l'installation — je n'attendrai pas une seconde de plus pour dire à Jean-Pierre Chevènement la mémoire reconnaissante que je garde, avec d'autres, de ces moments inauguraux. Aux côtés de Laurent Fabius, ce jour-là, ce 10 octobre 1983, Jack Lang et Roger-Gérard Schwartzberg représentaient l'autorité ministérielle de la Culture et de l'Enseignement supérieur. A cette tribune et aux côtés de ces éminents représentants de l'État se tenaient alors les quatre membres de la Mission, modestes auteurs du «Rapport» surnommé depuis *Rapport bleu* (couleur sous laquelle on désigne ou dépeint pudiquement son absence de statut officiel ou constitutionnel, voire régulateur). Nous étions donc ici, Dominique Lecourt, Jean-Pierre Faye, moi-même — et d'abord François Châtelet dont je veux saluer ici la mémoire, et rappeler tout ce que son expérience, sa lucidité philosophique et politique, sa détermination courageuse et sa générosité ont apporté au Collège pendant ses premières années mais aussi dès la veille de son inauguration, durant les quelque dix-huit mois du travail de la Mission. François Châtelet était déjà malade, nos séances de travail se tenaient chez lui, pendant de longues journées; j'y pense toujours avec beaucoup d'émotion. La solidarité personnelle aussi qu'il m'a manifestée pendant ces années aura beaucoup compté pour moi.

Bien entendu, je ne parle pas ici au nom du Collège. Qui prétendrait parler au nom de ce qui a plus d'un nom? Le Collège a une histoire déjà assez longue, riche, complexe, il a accueilli à divers titres tant de partenaires (philosophes, écrivains, artistes, hommes ou femmes de science, politiques, architectes, que sais-je encore, et venus de si nombreux pays), son espace géophilosophique est si multiple et ouvert, l'archive ou la mémoire sans archive est si foisonnante de tout ce qui s'y est dit et fait depuis dix ans (des centaines et des centaines de séminaires, de conférences, de forums, de colloques, à Paris, hors de Paris, en Europe et hors d'Europe, partout dans le monde, un si grand nombre de publications, revues, livres, textes dont on ne saurait dire s'ils sont internes ou externes,

privés ou publics et qui ont nom «papiers» ou «for intérieur», etc.), cette course et cette prolifération sont si impressionnantes que personne ne peut s'autoriser à rassembler une figure du Collège et surtout à parler en son nom.

Mais ce n'est pas seulement en raison de cette longue histoire, de cette richesse et de cette diversité que personne ne peut s'autoriser à parler au nom du Collège. C'est pour une raison plus radicale: ce nom n'est pas un nom comme un autre, comme un autre nom d'institution de recherche ou d'enseignement, par exemple, et c'est de l'espace entre ce nom et ce qu'on croit qu'il nomme que je voudrais m'approcher. En tout cas, pour l'instant, je ne revendique ici que le droit limité d'un témoin qui, il y a quelque dix ans, eut un rapport de proximité, voire d'intimité quelque peu privilégié à l'invention, puis à l'installation d'une sorte d'institution contre-institutionnelle et qui depuis y est resté fidèle, ne cessant d'appartenir à son conseil d'administration et de suivre d'aussi près que possible la vie du Collège, avec amitié mais j'espère l'avoir souvent montré, sans la moindre complaisance, bien au contraire.

Pourquoi est-il si difficile de parler du Collège et d'abord de penser l'étrange événement qui se cherche sous ce nom? Il suffit de reconsidérer tout ce que je viens de dire pour commencer à en prendre conscience. J'ai dit d'abord que j'étais seulement un témoin et un ami du Collège. Mais justement, dès le départ, nous avons souhaité qu'il n'y eût en ce lieu singulier aucune position inamovible et de surplomb, aucun poste à vie et aucune hiérarchie définitive. Ce fut là l'horizon, l'horizontalité et la collégialité même du Collège. Il a été fidèle à cette intention, même s'il cherche encore la meilleure manière de la respecter, même si la durée des contrats a été modifiée, et si tout président n'annonce pas, comme j'avais cru dans cet esprit devoir le faire lors de mon élection il y a dix ans, qu'il ne dirigera le Collège que pendant un an. Cette mobilité interdit qu'il y ait en somme autre chose que des témoins et des témoignages sans totalité, de simples perspectives sur la vie du Collège; mais ce sont les perspectives de qui s'engage, comme le fait tout témoin; c'est aussi ce qui distingue ce lieu, à ma connaissance, de toute autre institution de recherche et d'enseignement, je pèse les mots, *au monde*. Car s'il existe des institutions de *recherche* qui pratiquent la même règle de renouvellement, aucune institution d'*enseignement* ne le fait. Non que nous trouvions le principe de la sédentarité critiquable ailleurs; sa nécessité est à certains égards trop évidente. Mais pour cette raison même, il faut dans tout pays, et donc dans

le monde, au moins un lieu où ce principe de la hiérarchie sédentarisée soit pensé, discuté et d'abord, dans cette mesure même, suspendu. Car non seulement nous enseignons, nous confions des missions de recherche et d'enseignement à des enseignants, mais nous y faisons participer des enseignants de tous les ordres d'enseignement, secondaire ou supérieur, de ce pays ou d'autres pays. Et la question théorique, historique, pratique de l'enseignement, notamment de l'enseignement philosophique, est dès le principe au cœur du Collège. Cela assure au Collège, de surcroît, soit dit en passant car on pourrait multiplier les indices de ce genre, une fonction précieuse et unique, je dirai désormais indispensable, dans le dispositif scolaire et universitaire de ce pays. De plus en plus, de mieux en mieux—et l'Éducation nationale veut bien nous en donner acte, comme nous le reconnaissons à certains signes, si timides qu'ils restent encore à nos yeux. On pourrait dire la même chose pour la part qu'il prend en privilégiant, selon son principe, les thèmes de recherche insuffisamment légitimés par d'autres institutions, aux investigations nouvelles dans l'ordre scientifique, littéraire, artistique, dans celui des questions de la technique, de la politique, de l'éthique ou de la bioéthique, du nouvel espace de la médecine, de l'architecture, de l'information et de la communication, des médias, etc. En définissant la priorité de principe ainsi accordée à des pratiques inédites, à des thèmes nouveaux ou encore insuffisamment légitimés dans tous les domaines auxquels quelque chose comme de la philosophie pouvait être intéressée ou nécessaire, nous n'avions jamais exclu, au contraire, les thèmes et les voies canoniques de la philosophie classique ou du singulier et abyssal rapport à soi de la philosophie, ce dont l'intersection, comme nous disons, intitulée philosophie/philosophie donnait une idée à côté des intersections philosophie/science, philosophie/art, philosophie/littérature, politique, architecture, etc. La philosophie a toujours été le parti pris manifeste du Collège dès sa première heure. J'interromps ici cette liste, de peur d'avoir l'air d'esquisser un bilan du Collège. Ce serait impossible tant il serait long et riche, ce serait inopportun tant il défie la totalisation. Et nous sommes trop près des origines vivantes encore pour faire des comptes.

J'ai dit aussi que, comme tous ceux qui ont pris part à la vie du Collège, dès le départ ou en cours de route, je ne pouvais apporter qu'un témoignage limité; ce perspectivisme est en quelque sorte constitutif du Collège, il est délibérément choisi par ceux qui s'y engagent. Mais j'ai aussitôt ajouté que je parle en ami du Collège, l'un des amis du Collège qui

prétend ne se faire que des amis. Car ce qui rend le Collège insaisissable, c'est qu'au fond, je dis bien au fond, au fond sans fond des choses, dans le principe in-fini qui l'inspire ou l'aspire, c'est une institution qui, *mi-privée mi-publique*, ne veut être *ni* privée *ni* publique, ne relever ni de la société civile ni de l'État, ni d'une nation ni d'une autre, et qui, n'ayant pas de constitution ni de charte écrite, ne saurait assigner à ceux qui s'intéressent à lui, qui sont *par lui*, c'est-à-dire *en lui* intéressés, aucun autre statut essentiel que celui d'ami. Mais l'amitié est ici une responsabilité. Pour ne prendre que cet exemple, parmi les très nombreux travaux du Collège, qui a toujours voulu interroger de façon critique aussi sa propre possibilité, il y en eut qui concernaient l'État, les rapports classiques ou non classiques entre État et société civile, l'espace public, la république et la démocratie, la frontière de plus en plus problématique entre le public et le privé, etc., notamment quant à la recherche et à l'éducation, la science et la philosophie, la technique et la société, etc. Or le lieu et le moment où ces questions sont traitées, à la fois selon la tradition et de façon radicalement nouvelle, ce lieu et ce moment, comme la parole qui s'y inscrit, ne relèvent plus, en droit, ni de l'autorité de l'État (des normes qu'il impose, légitimement, par exemple à la recherche ou à l'enseignement, comme des moyens qu'il doit lui fournir) ni de celui de la société civile ou de l'espace privé sous ses différentes formes. C'est là que l'idée au moins du Collège déborde ce que le titre d'état civil peut régler de façon statutaire — et d'ailleurs indispensable, personne n'en a jamais douté. Si le Collège est en fait une sorte de mixte entre, *d'une part*, un établissement public ou une association ayant vocation, dans sa silhouette même et dans son fonctionnement de fait, à devenir un établissement public et, *d'autre part*, une institution indépendante de l'État, ce n'est qu'une contradiction apparente; c'est l'ouverture de cet espace entre les deux statuts (ni l'un ni l'autre), ou plutôt entre un statut et une exigence *inconditionnelle*, qui permet de les interroger, de les analyser en toute liberté et, tout en posant des questions nouvelles à leur sujet, de transformer le concept et la réalité de ces statuts, à savoir de ces immobilités, de ces structures relativement stabilisées, de prendre en compte aussi ce qui arrive aujourd'hui, de façon inédite, à l'État, aux États, aux nations, aux sociétés, etc. (en Europe et hors de l'Europe).

Ce que je voudrais donner à entendre ici, dans le peu de temps dont nous disposons, c'est que cette indépendance que nous avons voulue et à laquelle nous continuons de tenir (non pas comme à une propriété

jalousement gardée mais comme à la condition — inconditionnée — de la fécondité et de la nouveauté de nos recherches) doit nous assurer une liberté absolue à l'égard de tout partenaire public ou privé, ce qui ne nous a jamais empêchés de nous rendre à la nécessité de rendre compte, d'expliquer, de justifier ce que nous faisons du mieux que nous pouvons et de le soumettre régulièrement à d'exigeantes évaluations extérieures, comme ce fut le cas récemment. Mais cette liberté et cette singularité qui doivent rester les nôtres et rester plus radicales que celles qu'on reconnaît en général, sous le nom d'autonomie des établissements, à tant d'autres établissements, cette inconditionnalité et cette unicité ne libèrent pas la société civile et l'État de ce qui devrait être leur devoir à l'endroit du Collège. Telle dissymétrie apparente ne doit pas choquer. Elle définit d'abord, dans certaines conditions, le rapport des pouvoirs publics à tout établissement autonome de l'Éducation nationale et de la recherche. Mais dans une certaine mesure à déterminer, elle doit, elle devrait aussi, et c'est cette singularité que je veux souligner, engager l'État à l'égard d'une institution non publique comme le Collège qui entend réexaminer en toute indépendance (sans rien devoir à des instances particulières) les normes traditionnelles de la recherche, de son organisation et de ses thèmes, s'interroger sur les formes anciennes et à venir de la communauté intellectuelle. L'État doit reconnaître que cela appelle aussi, de la part du Collège, de nouveaux protocoles d'évaluation de son propre travail et de sa propre production. De la part du Collège et donc aussi de la part de l'État. Cette dissymétrie tient tout simplement au fait que, sans même parler du champ international ou de l'Europe dont la question, depuis dix ans, a traversé tous les mouvements du Collège, l'État garde des devoirs à l'égard d'une institution comme la nôtre qui a un concept non conforme de ses propres devoirs envers la société et l'État.

Je pose ici en principe (en principe démocratique) que l'État a des devoirs à l'égard d'un espace de pensée ou de questionnement qui ne se soumet pas d'avance ou en tout cas pas totalement (car nous le faisons aussi dans une large mesure) aux normes statutaires présentes d'un établissement public, que cet espace soit occupé par ses propres citoyens ou par ceux d'un autre pays. On peut juger provocant ou exorbitant un devoir unilatéral, en quelque sorte, ce contrat dissymétrique qui semble ne lier qu'une partie et non l'autre. Non, un tel devoir répond normalement, si on peut dire, dans des conditions que personne ne songerait à juger extraordinaires, à une idée de la démocratie et (chose encore inouïe, elle-

même extraordinaire, il est vrai, et toute problématique) à l'idée d'un État démocratique. Quand on dit par exemple, sans surprendre personne, que l'État doit garantir la liberté de l'opinion et de la presse, et le faire dans des conditions toujours nouvelles, compte tenu de l'évolution accélérée des modes de communication et d'information, etc., on sous-entend bien que l'État doit favoriser cette liberté même là où il n'a ni le droit ni les moyens d'en contrôler les effets critiques. Ce n'est pas seulement le devoir, c'est aussi l'intérêt de l'État que de favoriser l'ouverture d'un espace dont il ne contrôle pas tout d'avance, et notamment d'un espace de recherche aventureuse et d'avance libérée de tout contrat, voire de toute finalisation. L'État a intérêt à soutenir des recherches dont la finalisation n'est ni évidente (elle reste seulement espérée) ni assurée d'avance. D'abord, parce que la finalisation (c'était un mot à la mode quand le Collège fut créé) n'est pas un concept transparent; la meilleure finalisation exige parfois qu'on y réserve des zones aléatoires, des espaces non frayés dans lesquels le chercheur ou le penseur ne dispose pas d'un savoir et ne sait pas où il va. Ensuite, parce que le Collège est un lieu où, tout en réfléchissant sur la finalisation, sur les liens entre la philosophie et les sciences, toutes les sciences, sur les rapports entre la science et ses usages, ses programmes socio-économiques, éthico-juridiques, sur les rapports nouveaux entre les sciences et la politique, la science et les arts, nous ne nous soustrayons pas totalement ni sûrement à la finalisation, tout en l'analysant. Mais il est vrai que nous ne nous réglons pas d'abord et inconditionnellement sur elle.

L'État ne figure pas ici, d'ailleurs, une instance abstraite et arbitrale qui ne s'exprimerait que par la voix de telle ou telle autorité officielle ou de tutelle: ceux qui parlent au nom du Collège, en ses noms, ou *dans* le Collège, disent aussi, et non seulement en tant que citoyens, quelque chose de l'État, de la vérité, des devoirs et des intérêts de l'État.

C'est en ce sens aussi que la structure du Collège est complexe, divisée, difficile à penser aussi bien qu'à nommer — et doit le rester. C'est dans cet esprit que le Collège a été fondé, c'est ce que les représentants de l'État avaient bien compris de notre projet alors, si paradoxal qu'il ait paru et parce que tel était, oserai-je le dire, son intérêt. Cette compréhension ne s'est à ce jour jamais démentie, nous pouvons nous en réjouir et devons le reconnaître avec reconnaissance. Dois-je ajouter que nous espérons qu'elle ne se démentira jamais, et que nous l'espérons aussi bien comme membres ou amis du collège que comme citoyens français, européens, et peut-être, pourquoi pas, citoyens du monde. Pour une part, cette compréhension et

cette entente, même si elles n'excluaient pas toujours la discussion pied à pied, la revendication, les compromis de toute sorte, aura été favorisée, dès le départ, on ne peut le dénier, par une certaine situation politique du pays et de l'État. Nous l'avions analysée dans ledit *Rapport bleu*, comme nous avons alors analysé la situation historico-philosophique nouvelle dans laquelle un événement comme l'institution du Collège était appelé, *à la fois*, indissociablement, comme événement philosophique et comme événement sociopolitique. Mais il faut rappeler aujourd'hui, aujourd'hui où l'on ne saurait exclure quelque turbulence à cet égard dans les mois à venir, que le double engagement dont je parle, dans sa singulière dissymétrie, porte bien au-delà d'une conjoncture politique. Comme toute histoire, celle du Collège est l'histoire d'un progrès possible, d'une perfectibilité qui court toujours des risques de régression ou de mort. Les amis du Collège se chargeront de rappeler de toutes leurs forces à tous leurs partenaires une charte des droits et des devoirs qui, à travers ses nécessaires renouvellements, porte au-delà des engagements écrits ou statutaires (c'est pourquoi je disais entre guillemets l'esprit plutôt que la lettre à l'instant, et l'ironie du nom au-delà de l'état civil).

Comme ce que je dis risque d'être équivoque à certains égards, permettez-moi d'y apporter quelques précisions.

Entre l'État ou la société civile, d'une part, et quelque chose comme le Collège, d'autre part, le rapport n'est pas un face-à-face. Non seulement en raison de la dissymétrie dont je parlais et de toutes sortes d'autres disproportions, mais parce que la ligne de partage passe et doit passer à l'intérieur du Collège existant. Bien qu'il se réserve un espace de franchise absolue et inconditionnelle, autour ou sur les bords de cet espace, le corps présent, la corporation du Collège se conforme à un corpus de règles, classiques ou moins classiques, mais de règles, disons, normales. Cela fut toujours le cas et cela doit continuer. Le Collège rend compte de ses travaux, il les justifie, les publie, les offre à l'évaluation selon les critères les plus exigeants. Il participe de mille manières aux efforts organisés de la recherche et de l'Éducation nationale, voire européenne ou transnationale; il se flatte d'apporter à tous ces débats une contribution qui, si limitée puisse-t-elle être à certains égards, compte tenu des moyens disponibles jusqu'ici, est sans équivalents, et reconnue comme telle en France et à l'étranger.

Pour illustrer ce que je décris aussi comme une normalité dont s'entourerait prudemment la vocation nécessairement excessive et

aventureuse du Collège, je ne prendrai que deux indices, mais, si le temps le permettait, on devrait les multiplier.

1. Le premier est celui de la *langue*, plus précisément de la francophonie que je ne privilégie pas, je vous l'assure, en simple hommage à Madame le secrétaire d'État à la Francophonie et aux Relations extérieures. Le Collège, comme l'y appelait expressément sa vocation, est devenu un lieu d'échanges internationaux (linguistiques, culturels, scientifiques, artistiques) dans lequel l'histoire des langues nationales est un thème important, traité aussi bien dans sa dimension scientifique (compte tenu des nouvelles données technologiques de l'information et des hégémonies qui tendent à s'y instaurer) que dans sa dimension poétique. Or, tout en posant en principe que toutes les langues ont droit de cité dans le Collège, celui-ci, en particulier dans sa représentation française, a pu lutter aussi, à sa manière, sans chauvinisme, mais avec détermination, pour la réaffirmation et le rayonnement de la [francophonie qui figure dans les activités du Collège comme la langue principale](#), mais non comme la langue de droit. Et celle-ci, cette langue française, étudiée et pratiquée avec un souci et une expérience de l'idiome qui est ouverte d'avance à la langue de l'autre, ne saurait être mieux servie que par l'initiative internationale qu'ont prise des philosophes français, amis du Collège, connus à la fois pour l'intérêt passionné qu'ils portent à leur langue, à l'écriture et aux problèmes de la langue, et pour leur nomadisme linguistique. Il n'y a aucune contradiction ici entre nos passions *et* pour la langue française ou la culture qu'elle porte *et* pour la singularité multiple des idiomes, comme pour l'expérience de la traduction qui a toujours été, chacun le sait, un des foyers essentiels de la pratique et de la recherche théorique dans le Collège. Cela a été largement reconnu à l'étranger où, tant de signes l'attestent, le Collège est l'une des institutions internationales — d'origine française et d'abord soutenue par le gouvernement français — qui sont les plus connues, recherchées, voire enviées. Dois-je rappeler que nous avons tenu à ce que des étrangers, et non seulement des Européens, fassent partie de tous les centres de réflexion et de décision du Collège? A l'étranger, nous sommes nombreux à pouvoir en témoigner, le Collège n'a que des amis, et bien au-delà de ceux qui le représentent officiellement et statutairement, dans nos différentes instances et sur tous les continents. Ces amis forment une communauté à la fois visible et invisible puisqu'elle déborde largement les affiliations déclarées ou enregistrées. Le succès international du Collège

est spectaculaire et incontestable, même si, pour cette raison même, il appelle plus de moyens pour les chercheurs étrangers et le développement d'une politique de diplômes pour les étudiants étrangers.

2. Le second indice concerne l'étrange loi qui préside à la vie du Collège. Une loi au-delà des statuts et des règlements comme du nom qu'ils déterminent. D'une certaine manière, cette institution, qui doit rester aussi une contre-institution, n'est pas une simple institution *en tant que et dans la mesure où* elle travaille, et ce n'est pas de sa part pure spéculation ou une activité parmi d'autres, sur le thème même de l'institution (dans la pensée politique, juridique, sociologique, etc.). Le Collège est né d'une réflexion militante sur l'enseignement et la recherche philosophiques dans les institutions de ce pays. Je le répète, ici, la philosophie est inconditionnellement notre parti pris. Ce n'est pas une simple institution parmi d'autres puisqu'elle n'a pas de véritable constitution. Bien entendu, selon le double geste et la surnomination que j'essaie de décrire ici, le Collège a des statuts qu'il transforme et améliore sans cesse; ses membres sont élus selon des critères de rigueur et de transparence qu'on affine sans cesse et dont on peut rendre compte; son fonctionnement démocratique est réglé par des textes, et il se soumet comme toutes les institutions de ce pays aux contrôles indispensables; bref, le Collège présente à cet égard tous les traits d'une institution stabilisée et fiable, responsable et digne de son nom public. Mais, en même temps, la pratique de ces règles est orientée par ce que j'appellerai, dans le langage trop classique de la philosophie traditionnelle, une idée régulatrice qui n'est fixée par aucune constitution comme telle. Même le *Rapport dit bleu*, auquel certains reviennent régulièrement comme à la silhouette d'une charte du Collège, n'a aucune valeur de constitution officielle. Il n'a en somme aucune autorité statutaire, et c'est pourquoi on le nomme d'après la couleur apparemment contingente que nous lui avons choisie. Il ne vaut que ce qu'on peut en réassumer par un acte de lecture et de contresignature, c'est-à-dire par de nouveaux engagements au nom d'un nom à venir. Le *Rapport bleu* fut un document remis au ministère il y a plus de dix ans par la Mission que j'évoquais en commençant. Il n'est même pas publié, et on peut à tout moment le récuser, le discuter, l'améliorer, etc. C'est pourquoi ceux qui aiment le Collège, ceux qui s'en réclament, ceux qui se sentent y appartenir de quelque façon, qu'ils y enseignent ou non, qu'ils suivent ou non ses séminaires ou ses débats, qu'ils lisent régulièrement ou non ses nombreuses publications, ne

sont pas seulement les membres statutaires de l'assemblée collégiale ou du conseil d'administration. Je les appelle les amis du Collège et ils seront toujours la plus grande force, voire l'ultime recours. Et même ceux qui souhaitent discuter ou déplacer telles ou telles orientations du Collège, de l'intérieur ou de l'extérieur, nous les considérons comme des amis du Collège, sans irénisme et sans œcuménisme, dès lors qu'ils acceptent que cette discussion ait lieu, dans ce lieu ouvert, au bord de ce lieu ouvert que reste et doit rester le Collège. D'une certaine manière, si nous en avons le temps, j'aurais essayé de montrer en quoi le Collège joue un des rôles pionniers dans la constitution, telle qu'elle se cherche aujourd'hui à travers de vieilles ou de nouvelles formes de guerre ou de pratique politique, d'un nouveau droit international, d'une nouvelle éthique de l'hospitalité, d'une nouvelle pensée ou d'une autre expérience de l'étranger, voire du droit d'ingérence: entre les États et les nations, dans ce qui est en train d'en bouleverser les figures traditionnelles, entre les communautés de philosophes, de savants, d'artistes, et tout simplement de citoyens.

D'où, avec ce nom *bifide* (fendu en deux mais auquel il faut être deux fois fidèle), la double évaluation que le Collège appelle: une évaluation normale, si je puis dire, qui se réfère aux critères reconnus et aux exigences habituelles, si complexes et évolutives soient-elles, mais aussi une autre évaluation pour laquelle il faut d'abord entendre la singularité ou ce que j'appelais la «franchise» inconditionnelle du Collège. A cela il faut s'initier, sans ésotérisme. C'est un travail interminable; il faut travailler avec et dans le Collège pour prétendre accéder à ce qui fait le sens et la légitimité profonde du Collège, à savoir ce qui rapporte ses noms l'un à l'autre. Il faut s'y engager pour commencer à en parler.

Quand le Collège est-il vraiment né? Quand a-t-il commencé? Nous savons qu'il est né, et quand, pour ce qui en lui porte le nom connu. Et à cet égard un anniversaire ressemble à tout anniversaire. Il est tourné vers le passé et scelle l'irréversible de ce qui a commencé d'exister. Mais comme l'anniversaire d'une institution est moins la mémoire d'une naissance organique que celle d'un engagement à réaffirmer, d'une promesse à renouveler là où elle ne prend son sens que de l'avenir, et donc de l'autre, c'est plus tard, toujours plus tard et après coup qu'on saura si le Collège a en vérité été fondé. Et si, compte tenu de toutes ses conditions et conventions pragmatiques, comme disent les théoriciens des actes de langage, le «performatif» de son inauguration il y a dix ans aura été, comme on dit, heureux ou *infelicitous*. Cette [veille](#) fait de la fondation une

chose de l'à-venir et non du passé. Une hétérofondation attend encore de l'autre son nom: comme autre nom ou comme le nom de l'autre. Et, ce n'est pas là le moindre paradoxe, loin de nous exonérer, cette hétéronomie nous engage, elle *nous* rappelle à notre responsabilité. Elle nous rappelle, à nous, que nous sommes comptables. Devant les amis du Collège.

Elle nous le rappelle, aujourd'hui, à nous. A nous, je veux dire aux innombrables amis du Collège, connus ou inconnus, déclarés ou non, présents ou à venir.

*Michel Deguy**

Je vous tiens un propos général parce que j'achève trois ans de présidence d'assemblée, et que cette réunion est la dernière que je préside avant celle de l'élection du nouveau président — pour laquelle le Conseil vous propose la date du dernier mercredi de septembre, soit le 30.

Notre réunion d'aujourd'hui est aussi celle où nous accueillons les nouveaux directeurs de programme élus, que je commence donc par saluer très amicalement, avant que nous fassions plus ample connaissance tout à l'heure. Il y a parmi nous quelques «anciens» dont c'est la dernière assemblée collégiale, au terme des six ans; un sous-ensemble de directeurs de programme à mi-parcours, parmi lesquels je me compte; et, donc, les nouveaux (20). Je ne fais pas l'appel... Nous parlerons tout à l'heure. Il ne s'agit pas, bien sûr, de décerner un *satisfecit* ni au conseil, ni à moi-même, mais vous admettez que je remercie et le conseil, et la cellule, et l'assemblée. Sans doute le travail, en relais et passation de dossiers, vers les nouvelles instances et tâches d'octobre, ne s'interrompt pas aujourd'hui. Nous tiendrons encore au moins deux conseils avant les vacances et probablement un ou deux en septembre avant l'élection.

La coïncidence de cet achèvement de mandat «présidentiel» — qui n'est nullement une démission, je le précise pour les nouveaux, mais une échéance normale et prévue — la coïncidence, dis-je, avec la date, non éloignée, du dixième anniversaire de la fondation du Collège de philosophie et avec l'installation, imminente, d'une «commission de réflexion et d'évaluation», autorise le caractère synoptique, rétro et prospectif, parfois un peu sentencieux, de mon propos, qui cherche à faire le point. J'ai réfléchi à mon expérience triennale, j'ai relu les textes

* Allocution prononcée au terme de son mandat de président de l'Assemblée collégiale, en juin 1992.

fondateurs, en particulier le *livre bleu*, pour mesurer l'écart à l'origine, et me risquer à du diagnostic et du pronostic.

Pour clore cette introduction, je donne à une ou deux phrases un tour personnel et un ton autobiographique, *très brèves et ce sera les seules*:

On aura pu remarquer que j'ai pris un intérêt extrême à cette responsabilité. *Vous* avez pris de votre côté le risque (j'en avais fait la remarque il y a trois ans en me présentant) d'élire quelqu'un dont l'œuvre n'est pas de philosophie, et la réputation plus de littéraire que de savant. J'espère (sans en être certain...) que le manque à gagner pour notre institution entraîné par ce défaut aura été compensé par ce que j'ai mis à la disposition du collège, à savoir de la disponibilité, de la mobilité, de l'attention non sectaire aux personnes et aux problèmes, de l'entregent.

J'ai beaucoup appris, beaucoup reçu et gagné des amitiés et un peu de savoir. Encore un préliminaire: il va m'arriver de formuler certaines hypothèses, certaines variations imaginaires, certaines critiques, en toute liberté. Je vous demande de croire qu'aucune *personne* n'est par là visée indirectement. Je n'ai aucun compte à régler. Mais *nous* avons à réfléchir ensemble au court terme, au moyen et au long terme.

Où en sommes-nous? La question *où-en* est de lieu et de phase. Si l'on se reporte au *livre bleu*, nous «en serions» (p. 80-81) à la fin de la *phase n° 3*.

Numéro 1: phase inaugurale; numéro 2: 84-88, phase de consolidation; et à partir de «1988 le collège aurait atteint les dimensions idéales pour envisager un autre plan et un autre rythme. Il faudrait alors préparer un nouveau bond allant dans les quatre années suivantes (c'est-à-dire jusqu'à 1992!) vers un doublement de volume et la création de collèges analogues et autonomes dans plusieurs régions»?

A la place de ce «bond en avant» — qui devait entraîner l'élection de deux fois 45 directeurs de programme et une sorte de scissiparité du collège — il semble qu'il y ait plutôt stagnation dans *la phase n° 3 finale*, et nécessité de faire pause, pause de «réflexion et d'estimation», c'est à quoi j'en viendrai pour finir.

La structure collégiale, très ambitieusement conçue, fut projetée pour «accueillir étudiants, chercheurs et artistes étrangers», et un certain paragraphe (b) de la page 52 stipulait: «Il importe que les étudiants et les chercheurs français soient en rapport durable avec des étrangers qui séjourneraient assez longtemps en France pour y exposer l'état de leurs recherches mais aussi pour y poursuivre sur place les activités les plus

créatrices.»

Sans doute les deux formes d'*activité* où insistait le *document bleu*, à savoir le *séminaire* et le *colloque*, sont-elles demeurées les plus prégnantes, et à cet égard nous n'avons pas démérité, mais de l'ambition inaugurale à notre actualité il y a un grand écart, et, si mon intention n'est aucunement d'y attarder une nostalgie des commencements, j'en prends prétexte pour parler plutôt de notre dysfonctionnement: dysfonctionnement structural et dysfonctionnement conjonctural — parce que c'est plus utile...

I. Dysfonctionnement structural, ou, disons, institué, c'est-à-dire contemporain de l'institution et, disons, *constant* (remédiable ou non).

- *Localisation*: si l'on en croyait un axiome de Régis Debray (si l'on n'a pas de plaque sur la porte, on n'existe pas), nous n'existerions pas beaucoup.

L'adresse n'est pas bonne, la signalétique est mauvaise. Le site ne nous situe pas. Surtout les *lieux* de séminaires, les «salles», sont mouvants, perturbés, incertains. Je n'y reviens pas mais ça ne nous a pas quittés. Et même les difficultés s'aggravent. Si on parcourt la [page 69](#), on voit qu'entre le souhaitable — voire l'exigible: un lieu fixe avec salles attribuées, et ce qui a cours (si j'ose dire), il y a une différence telle que le manque d'*établissement* se fait de plus en plus sentir. On rêve de s'installer ailleurs (très ailleurs très près, mais les démarches qui suivent tel rêve ont toutes avorté). Le problème n'est pas réglé — peut-être pas réglable.

- *L'équivoque de la tutelle*

Il n'est pas sûr que le [MRT \(E\)](#) soit notre tutelle «naturelle». A l'échelle du Pas-de-Tir de Kourou (Guyanne), de Pasteur, des missions antarctiques ou du CNRS, nous ne sommes pas (re)présentables. Peut-être même pas homéopathiquement... Ni ne sommes vraiment «fonctionnels» dans la perspective où, pour les «problèmes de société», qui alertent l'instance politique, il serait besoin d'un supplément (ou complément) de «philosophie» dont nous aurions à être les pourvoyeurs. La récente «Fête de la science» ou «animation» du Carré des sciences, dont nous sommes colocataires, ne nous a ni sollicités ni prévenus.

Déjà le *Rapport bleu* écrivait ([p. 73](#)): «Il nous paraît de plus en plus nécessaire d'envisager dans certains domaines une cotutelle du [MEN](#); nous proposons qu'un statut original soit inventé avec l'accord de toutes les instances ministérielles concernées.» Le [MEN](#) nous donne les demi-décharges; il ne peut nous loger. Ajoutons qu'à ses yeux nous ne sommes

pas toujours des alliés, il s'en faut; beaucoup jugent que nous ne sommes pas très «fonctionnels», et passons pour jouer plutôt les freins ou les contrepoids dans les divers plans de réforme. A l'horizon il va falloir reprendre cette question du «statut original» et chercher quelque forme inédite de collaboration, peut-être sur le plan régional par le biais de la politique doctorale, je dirai aussi un mot du diplôme.

- En général (et je ne proférerais peut-être pas cet indispensable constat trop banal si ce discours ne devait pas en même temps servir de *description générale* pour les nouveaux directeurs de programme qui ont besoin d'«informations»), en général, les *moyens* nous manquent; les moyens ne suivent pas nos projets de croissance (Bertrand Pulman ou moi, nous pourrions répondre à telle question quantitative précise...). Et nous en sommes précisément à ce point où le pas-assez-de-moyens va avec le manque de clarté sur la FIN aux yeux des autres, une fin à redéfinir, remanifester, réexposer, ajuster, qui pourrait «justifier les moyens».

Je développerai l'allusion à ce malaise dans deux directions.

D'abord, une brève remarque sur la composante «internationale» (je devrais peut-être dire la «partie intégrante» dite de l'internationalité). Parce que ce prédicat est décisif, notre mécontentement sur l'insuffisance des moyens et notre réflexion sur l'*organisation* de notre internationalité s'entêtent de plus en plus fréquemment. Ne pas pouvoir réunir au moins une fois l'an *tous* les directeurs de programme fait une impotence, si contradictoire avec le prédicat, que notre impatience... et parfois un différend interne, s'emportent.

Mais — c'est ma deuxième remarque — une certaine indétermination du prédicat «philosophique» lui-même est indéniable, méditable, et peut-être remédiable. N'est-elle pas en germe dans le *texte bleu*? La [page 55](#) parle de «l'appel [que le Collège] ferait à un moment ou à un autre, sous une forme durable ou ponctuelle, à tous ceux qui animent la vie philosophique en France et à l'étranger. *Tous* seront invités à participer aux recherches “croisées” qui resteront l'originalité du Collège. [...] Le Collège n'entreprendrait pas de couvrir des domaines, mais de multiplier les incitations et les provocations à de nouvelles recherches...», etc.

Un collège philosophique aurait pu être *ou* une école à style dominant (certains croient encore que le style déconstructionniste y est dominant), *ou* un microcosme parfait de *tous* les courants (les «samedis» par exemple, ou toutes formes de disputations autour des œuvres auraient pu programmer un parcours exhaustif des livres majeurs de philosophie des récentes

années, ou des livres-événements, sans exclure une *couleur* de l'arc en ciel de «philosophie française» ou «étrangère»; mais notre synoptique n'est pas panoptique, là non plus nous ne sommes pas systématiques...)

A la place du ou... ou, il y a un *ni... ni*: ni le collège ne «(re)présente» une «tendance principale», ni son dessin (dessein) d'ensemble n'est homothétique à la carte réelle de la diversité. Ce qui l'a emporté, c'est un pluralisme (ou, puisque le *isme* est lui-même de trop ici, une pluralité) fatalement lacunaire. On ne peut faire «tout rentrer» même en le rapportant au dehors du collège par multiplications des séminaires (rhizomes ou métastases), et tout ce qui reste en dehors de ce dehors relationnel se plaint ou se venge (je ne citerai aucun nom). Notre problème se reformule volontiers: comment *choisir* un petit nombre d'*axes* orientés, contre la dispersion; nous y sommes d'autant moins parvenus que certains «axes», inscrits dans le programme fondateur, n'ont pas même pu encore trouver place (ou réduite): le rapport avec l'économie, le rapport avec la stratégie, le rapport avec le droit, et j'en passe, sont inexistants ou ténus, épisodiques, labiles... Tantôt l'*incontournabilité pour nous* de certains domaines est vue du dehors comme une absence de contours, tantôt l'illimitation de l'organigramme fait une *indescriptibilité* du collège, et par là un manque de visibilité — par où on rejoint l'axiome *Régis Debray* touchant notre manque d'adresse. On pourrait encore dire les choses ainsi: l'«indétermination» flottante dont je parle *se mesure à l'insaisissabilité de notre public*, sa diversité elle-même changeante (nous verrons l'enquête), et à la multiplication des *conventions* ou accords «généraux», «vagues», signés ou à signer, avec des institutions dites «étrangères».

Il y a une composante du *Rapport bleu* qui donne dans (et donne libre, assez, cours, à) une sorte d'illusion «planétaire»; à ce qui est peut-être le fantasme «postmoderne» et dont la critique, par conséquent, devrait accompagner nos constructions, nos «élucubrations» — tant il est vrai que notre résolution «philosophique» secrète ses superstitions, ses délires... En forme d'apologue, je dirais que c'est le fantasme du standardiste universel, du maître des échanges et des communications, à la fois le plus en retrait (transparent médiateur, communicateur universel) *et* le plus central, le plus intelligent, le plus disert, le «mieux placé» pour *entendre* (dans tous les sens y compris celui du *traducteur* général, et en général du Médiateur omniabsent-omniprésent), pour entendre ce dont il s'est toujours agi et ce qui se passe, et ce dont il y va, et ce dont il retourne, etc. (le cumulateur, le capitaliste de sens, le totalisateur, le centralisateur, convertisseur, le

cybernéticien... encore un *dieu*, Hermès? par qui tout *se change* (mot de la magie) en... par exemple tout local en global, et inversement). Pour ce panperspectivisme la somme se ferait, la résultante et au Collège; les valeurs seraient cotées jour par jour à la Bourse centrale, aucun détail (date, circonstance, «rencontre») ne lui échappe ni aucune synopsis, aucune *vue*; il connaît tous les *noms*, détecte les séquences, majeures et mineures, etc.

Cela donne, trivialement, un hêmo-centrisme, une sous-estimation des autres, une outrecuidance qui méprise (le non-connu n'existe pas), l'illusion d'être aux commandes, dans le central où se dégèlent toutes les paroles, illusion du pilote dans la machine, en l'occurrence le plus gros ordinateur, et il se pourrait que tout ce tintamarre équivaille au «*silence* des intellectuels»; cet *axe d'échangisme* ultra-éclectique n'est pas un axe — pas pour le Collège international de philosophie.

Je suis toujours dans ma première partie — relative au dysfonctionnement institutionnel (*sic*) — et je ne peux la quitter sans indiquer encore quelques défauts ou déficiences (toujours dans l'optimisme de la rémédiabilité):

— Ce qu'il y a d'*archie* dans le collège, s'il y en a, se laisse dénoter en «dyarchie». Quant au président d'assemblée — et je dis d'autant plus tranquillement ceci que j'ai les meilleures relations avec la «cellule» —, il m'a toujours semblé qu'il devrait — ou aurait dû — avoir une certaine autorité statutaire sur cette administration, simplement pour résoudre tel conflit *s'il s'en présente*; de même que j'aurais souhaité qu'il eût une certaine, et modique, ressource financière à sa disposition également pour «trancher» certains cas. Ce sont des rêveries? N'en parlons plus. La relation est assurée par un délégué général, fonction récemment inventée; délégué... du président du conseil d'administration. Il faut donc qu'il n'y ait pas de conflits; tout dépend de la psychologie... (J'ai dit que je parlerais librement et en exhibant les pensées de derrière).

II. Parlons maintenant — en accéléré — de dysfonctionnements conjoncturels et ordinaires.

Le manque de *collégialité* est une tare grave (un peu de solennité dans le ton, ici...). C'est si manifeste que je ne sais pas par où prendre les exemples.

Je ne parle pas de quelques-uns qui apparaissent si peu qu'ils ne reconnaîtraient pas leurs collègues dans la rue, encore moins les séminaristes; ni de ceux qui se *servent* du collège plus qu'ils ne le servent,

mais je parle de cette sous-fréquentation qui fait que la plupart ne participent pas à la plupart des manifestations, ou événements collégiaux. *Il me semble* que la plupart n'investissent pas assez de temps dans le collégial.

Non seulement il n'y a pas de ces «Assises du Collège» que le *Rapport bleu* disait devoir «se dérouler à l'automne de chaque année à Paris, dans les régions ou à l'étranger» (p. 61) (et nous sommes loin de «la création de centres régionaux de recherche» envisagée par la page 62); non seulement les *intersections* n'ont pas fonctionné comme sous-ensembles actifs structurants; non seulement nous sommes dispensés du rythme tripériodique délibéré par le *Rapport* («trois périodes d'environ quatre mois chacune [permettant] une meilleure scansion [...] dans la répartition des responsabilités [...], l'organisation des travaux pendant la période de l'été sera originale, et les premiers membres du Collège devront la définir de toute urgence en exploitant toutes les possibilités (*sic*)»), mais on dirait que le seul jour ouvrable collectif est le mercredi; on dirait qu'il y a une difficulté extraordinaire à organiser et poursuivre un groupe de recherche interne assez largement fréquenté, qu'il n'y a pour ainsi dire pas d'initiative dans cette direction; et il est arrivé qu'il y ait un manque dramatique de «retours», de comptes rendus, d'archivage. Nous (le *nous* collégial, et même le *nous* du conseil) ne savons le plus souvent *quasi rien* de ce qui s'est passé au Collège. Nul document, nul compendium, ne vient se recueillir dans une mémoire objective du Collège. Je tiens qu'il faut lutter intensément à l'avenir contre ce risque d'amnésie collective.

Un des aspects, ou résultante, de ce défaut d'investissement collégial est le suivant: l'intérêt croissant réciproque entre le Collège et les professeurs du secondaire; parce que ceux-ci cherchent du *temps* et en trouvent par le Collège qui est plus secourable pour eux que pour les universitaires. Je mentionne le fait parce qu'il y aura peut-être à réfléchir, en vue du prochain «Renouvellement», à la question d'une proportion *a priori* entre secondaire, supérieur et CNRS.

Où ce discours veut-il en venir? Peut-être plutôt: où *doit-il* aboutir?

D'abord à une insistance, rapide, sur quelques questions, non insolubles, ou quelques recommandations à court terme; et d'abord pour ce qui dépend de nous:

— Quant à la nécessité d'une recentration simplificatrice du collège: si les intersections sont hors d'usage, peut-être conviendrait-il de recentrer sur et autour des trois piliers: sciences — intersciences — arts. Il paraît indispensable de nous regrouper en quelque façon («s'il faut un dedans au dedans pour qu'il y ait un dedans — ou des sous-ensembles pour... un ensemble»).

— Quant à l'*internationalité*: nous avons multiplié les *correspondants* qui sont plusieurs dizaines à l'étranger, et leur nombre n'est pas clos. Pour que cette disposition généreuse et intéressée ne soit pas vaine, il faudra remplir effectivement les intentions, assurer effectivement des échanges, *correspondre* en multiple manière. Certains désiraient qu'un emploi (un poste?) spécifique fût marqué dans la structure, d'adjoint, délégué, ou correspondant des correspondants, peu importe; mais deux choses semblent assurées: un titre spécial ne peut être statutairement créé; cependant chacun s'accorde à reconnaître que le rôle à jouer est important pour le Collège de philosophie. Il appartiendra à la prochaine assemblée, au futur président et à son conseil, de le définir. J'ai indiqué au cours d'un récent conseil que j'étais volontaire pour l'assumer.

— Pour la réputation, en France et à l'étranger, du Collège, sa reconnaissance aux yeux des institutions et des partenaires étrangers, c'est-à-dire en fin de compte son existence, le *diplôme* doit être renforcé. Les diplômes sont trop rares. Il faut les multiplier, en assurer la soutenance avec rigueur, proposer que leur publication soit soumise au comité de lecture soit pour nos «papiers», soit pour la *bibliothèque du Collège* dans le meilleur des cas. Quatre pages du *document bleu* établissaient le diplôme, en deux possibilités, avec ses contours, donné pour condition de «l'attraction des étudiants et enseignants» à l'égard du Collège. On peut trouver étonnant, voire stupéfiant, que dix ans plus tard *aucun* diplôme n'ait été délivré.

On pourrait croire, en ce qui concerne les *publications*, que la politique du Collège avec Albin Michel, dont je revendique l'initiative et la responsabilité, rencontre l'accord, voire l'approbation, des directeurs de programme. La revue paraît, les livres sont publiés et signalés, le programme est saturé jusqu'à fin 1993. Eh bien, autre symptôme du Collège, il n'en est rien. Une partie d'entre nous, conduite par E. Tassin, y voit une grave erreur. Je dirai simplement sur ce point que chaque fois que nous avons rencontré un directeur, un ministre, un «chef» (Ionesco), c'est sur cette vitrine du Collège qu'ils se sont penchés avec intérêt et

satisfaction; si vraiment une *autre* politique éditoriale est concevable, et surtout réalisable, il appartiendra à la nouvelle assemblée et à son président de la fixer. En ce qui me concerne, je continuerai volontiers, si cela paraît souhaitable, à m'occuper de la relation du Collège de philosophie avec Albin Michel — si elle est maintenue.

Parvenus à ce point, on peut observer en général que la «publicité du collège», sa «communication» comme on dit, laisse beaucoup à désirer. Nous manquons de suivi, et de finition en ce qui concerne, par exemple, notre relation à France Culture. Le projet de participation au programme culturel de Radio France est en panne, etc. Il nous faudra reprendre et *multiplier* de telles initiatives mais surtout les faire aboutir.

— Certaines manifestations ont cessé d'être organisées, d'être préférées, qui avaient leur mérite, ainsi des *forums* qui passaient pour le clou du spectacle collégial. Certaines autres ont pris le relais, en particulier les «samedis autour de livres» — la plupart furent réussis, intéressants, voire passionnants. On peut regretter que, trop éclectiques, aléatoires, ils n'aient pas été assez *systématiquement* conçus (ni suivis assez régulièrement par les mêmes) pour valoir en tant que travail significatif *du Collège*, observatoire performant de la «production philosophique».

Cependant, la finalité de mon topo est celle de l'annonce, de la présentation et de l'argumentation en faveur de la *commission de réflexion et d'évaluation du Collège international de philosophie* décidée au terme d'une séance assez contentieuse du conseil d'administration le 18 mai. On nous représente que «la *conjoncture*» est telle, et la dérive du Collège de philosophie par rapport à l'origine (que j'ai essayé de *mesurer* au cours de cette allocution) telle, qu'une autoscopie, pour ne pas dire une autopsie, du Collège est devenue indispensable, au moment où, coïncidant avec notre dixième anniversaire, la reconduction de la convention qui nous lie au **MRT** est à l'ordre du jour et doit être révisée (je rappelle que la convention générale qui nous lie à l'Éducation nationale, préparée en son temps par Yves Duroux, ne fut jamais signée).

De la «dérive» et des nombreuses contre-finalités ou contre-productivités apparues dans la vie du Collège, j'ai parlé. A propos de la *conjoncture*, je crois qu'on peut dire deux choses: d'une part, il s'agit de la conjoncture générale pour la philosophie en ce pays, d'autre part des

changements significatifs touchant l'organisation de la Recherche et de l'Université, qui sont, ou seraient, tels qu'ils exigeraient une redéfinition de la spécificité du Collège, devenu moins «exceptionnel» et du coup moins *nécessaire* sous certains angles.

De la première, il serait trop long de parler à loisir, et ma propre appréciation soulèverait sans doute nombre d'objections. (Le ton implacable et infaillible du *Constat* de J.-Cl. Milner n'est pas aisé à tenir.)

On peut soutenir par descriptions convenables (choix d'exemples pertinents *ad hoc*) deux points de vue opposés.

Selon l'une, il y a un «besoin de philosophie», une demande *culturelle*, qui s'accroît (voir Beinex à la TV), et c'est à cette demande augmentée qu'un Collège, même de philosophie internationale, a du mal à suffire, tout en cherchant à y correspondre, à se «relégitimer», et dont il peut profiter.

Selon l'autre, ce qui a lieu, c'est «le silence des intellectuels» — slogan imbécile qui signifie simplement que les conditions de la sphère médiatique sont telles qu'elles ne rendent pas *audibles* les intellectuels, ou plutôt qu'elles les *font taire*, ne pouvant aucunement faire entendre la riche diversité, le dynamisme et la responsabilité de l'immense travail des intellectuels, mais *produisent* plutôt le silence que les *media* incriminent et dont *jouit* leur impunité (cela veut dire *aussi*, bien sûr, au passage, que nous — et en particulier un collège de philosophie — avons un mal fou à nous faire entendre).

Ce qui a lieu, c'est, non moins, l'effondrement du communisme, lequel propage, surtout en France, une haine des «intellos», maîtres et sous-maîtres, accusés par leurs élèves en général d'avoir propagé l'idéologie maintenant défaite, trompé leurs contemporains, etc. (rumeur). Ce qui a lieu, c'est, conjointement, la désintégration et l'intégrisation, ou «montée des intégrismes» dans la décomposition, l'enrôlement d'intellectuels en Europe sous les bannières des ethnocentrismes, un devenir partisan de philosophes, etc. On peut dire en général que la relation de la philosophie à l'Europe et à la question d'un «ordre mondial» n'est pas assez «lumineuse» — au sens des «Lumières» — pour éclairer d'évidences fécondes les contemporains ni les «problèmes insolubles» de leur quotidienneté...

Ce qui a lieu, c'est l'affadissement du sel politique *et* la généralisation du modèle démocratique; c'est l'affrontement entre ce qu'on pourrait appeler le sursaut du *vernaculaire* (au sens de Ilitch) et une nouvelle rationalité scientifique et technique, mais aussitôt dégradé (parce que chacun ne prend pour adversaire que l'inversion de la pensée de l'autre en

sa caricature) en conflit confus entre une écologie jugée obscurantiste et un regain du scientisme... — au lieu de philosopher l'écologie, etc.

Et il n'est pas assuré (pour interrompre ces remarques) que la démultiplication (que j'ai appelée «métastasique») de la philosophie, revendiquant son droit d'ingérence ubiquiste et des couloirs humanitaires pour ses colonnes de secours conceptuels, puisse je ne dis pas prévaloir mais se faire entendre partout, et même se faire entendre du tout, dans la Dispute, la Dispute générale pour l'intelligibilité, puisque les «instruments» de celle-ci sont revendiqués simultanément, et à proportion de leur prétention sans cesse renforcée, par l'Histoire, ou la Sociologie, ou la Religion, ou le Cognitivisme ou la «*neuro-philosophie*», ou, pourquoi pas, la cybernétique des Grands Nombres, la technique des prothèses, etc. Peut-être que le repli de la philosophie dans l'élément de sa *radicalité critique* (transcendantale et ontologique) reviendra à l'ordre du jour...

J'arrête cette dérive pour resserrer la question de «la conjoncture» à la dimension de ce qui concerne le collège:

L'environnement — comme on dit — à la fois «culturel» au sens d'aujourd'hui [et, à proximité, institutionnel et universitaire](#), s'est modifié par rapport à nous tellement qu'à la fois nous avons pressante recommandation, commande, et *besoin* pressant de «réflexion et évaluation».

La question des *noms* des quatre ou cinq d'une commission dont Jean-Luc Nancy sera le coordinateur, est en discussion actuelle avec les directions *ad hoc* du MRT (Yves Duroux). Nous préparons une lettre de mission et de «cahier de charges» qui sera transmis à la signature de Roger Lesgards et de Yves Duroux. A court terme, il s'agit de confirmer l'orientation et les activités du Collège international de philosophie dans une redéfinition non bouleversante qui permette la reconduction de la convention générale avec le MRT. A long terme il s'agit sans doute de projeter une nouvelle structure qui, admise par les pouvoirs publics, modifiant le statut du Collège, le pérennisera. Dans cette hypothèse le Collège ne serait plus une association 1901 mais acquerrait par exemple le statut de *groupement d'intérêt public* (GIP), structure légère qui permet d'inviter, de détacher, de stabiliser, sans contrevenir à la règle fondamentale de renouvellement des directions de programme (des temporaires assumeraient la direction, des postes pourraient être créés pour des étrangers, renouvelables par périodes de deux ou trois ans...); et qui permet des articulations meilleures avec l'Éducation nationale, par exemple

de faire habilitier le Collège pour des DEA qui prendront la place du «diplôme du collège».

Jean-François Lyotard*

Plus de treize ans, ce n'est pas un grand âge pour une communauté de philosophie, comparé à l'endurance millénaire de la chose philosophique elle-même et de son souci. Mais à considérer que ce Collège s'est formé sur le flanc de la philosophie autorisée, à titre de discipline, depuis des siècles dans nos institutions de pensée et d'enseignement, sa constitution pouvait passer pour superfétatoire, et son espérance de vie pouvait s'annoncer brève. Le tout petit Collège ne faisait-il pas double emploi, triple ou quadruple, auprès d'établissements puissants, anciens, et dont la compétence n'est pas à démontrer?

Il a duré treize ans. Mais la survie, même modeste, ne vaut pas preuve de la validité du survivant. J'alléguerais plutôt son *modus vivendi*. Notre mode, en effet, ne *double* presque en rien celui des institutions philosophiques établies, pas plus qu'il ne fait sien le régime des communautés sporadiquement constituées en écoles de pensée, en sectes ou associations. Le Collège est sans doute une association civile, dont la fin, au regard de la loi, est de protéger l'exercice du *philosopher*; il n'est pas pour autant une association de *philosophes*, s'il est vrai qu'à la différence du professeur, du commerçant, cultivateur, même du chercheur, être philosophe, après tout, n'est pas une profession. La rumeur en donne acte, qui s'étonne toujours: à quoi ça sert? — Mais quoi au juste, «ça»?

La fondation du Collège.... comment dire? «se fit» (je n'ose pas dire: eut lieu) sur un défaut de fondement. Le parti fut pris (fondé ou non, on verrait bien) de s'enquérir en toutes matières, discours, pratiques — *y compris philosophiques tels que* l'expérience contemporaine nous les livre —, de s'enquérir de ce qui les fondait (les transcendants, les *a priori*, les

* Allocution prononcée le 26 février 1997, à l'occasion du lancement des nouvelles collections du Collège aux PUF.

conditions de possibilité) et de ce qui ne les fondait pas, et de s'enquérir, par là même, si cette enquête était fondée. Notre fondement s'étant en somme fait de questions, la fondation du Collège devait être précaire et le rester. Et d'autant moins assurée, aux yeux de tous et aux nôtres, qu'il ne s'agissait pas de spéculer, comme on dit, sur des objets un peu fantomatiques (un ou des livres y suffiraient) mais qu'il fallait *exercer* les risques de leur questionnement *sur le terrain*, comme on dit encore.

Quel terrain, y avait-il donc un terrain? Oui, une terre, la terre toujours présumée, amie, hostile, toujours en vue jamais en vue dès qu'une question cherche à s'articuler à l'écrit à l'oral: la *langue*.

La langue n'est certes pas un fondement — demandez plutôt au physicien, au logicien, à l'écrivain — pas même un horizon, et elle n'est pas elle-même une question comme les autres: plutôt un monstre, le dehors ou dedans, l'avant dans l'après, le silence dans la phrase.

Si projet il y eut au Collège, il était donc d'*exercice*: donner à s'exercer (à plusieurs) des idiomes, possibles et impossibles, où se scruteraient à tous risques des pensées, des pratiques, les dits et les non-dits, à la fois très anciens et flambant neufs, que l'on présume inhérents à la langue aujourd'hui. Sans souci de conclure, mais anxieux de rendre *manifeste*, avec tout ce que le mot «manifeste» porte de ténébreux, de rendre manifeste ce questionnement.

A ce projet enfantin, il fallait des tutelles pour pouvoir l'exercer. Le Collège eut le bonheur d'en trouver, de les garder, d'en obtenir de nouvelles. J'entends d'abord celles dont nous couvrit l'autorité de la République et qui, bon ou mal an, n'a jamais fait défaut.

Mais aussi ces alliances, proposées et nouées dans les régions de ce pays, dans les pays du monde; ou les partenariats conclus (l'Institut du management d'EDF/GDF, les PUF); sans oublier le soutien que la *philia* secrète seule peut donner, l'amitié des personnes, importantes et connues, ou bien obscures.

Nous n'avons jamais vécu dans l'opulence. Tant pis, tant mieux. Et reconnaissants, je le dis à tous, présents ou non. Mais aussi étonnés: quoi?! ce projet a pu trouver créance auprès d'instances responsables, et au regard des sévères normes contemporaines de l'efficacité?!

Un projet si foncièrement aporétique, et d'une communauté si impermanente par statut, et si ductible par exercice, qu'elle a toujours fait le désespoir de ceux qui la président, et peut-être de ceux qui la composent! Le Collège ne se connaît et *n'est* que par ses manifestations au-dehors, par

les effets, jamais tout à fait concertés, qui lui reviennent des autres. Identité sous dépendance, remise au sort de l'altérité — *remise*, tout court. De là, le prix exemplaire qu'il convient d'attacher au programme renouvelé des publications du Collège dont François Jullien, son président, et le comité de lecture présentent aujourd'hui les trois premiers échantillons dans chaque ordre. Qu'il en soit remercié, qu'ils en soient félicités, chaleureusement.

ANNEXE II

Statuts et règlement intérieur

Statuts

de l'Association Collège international de philosophie

I. BUT ET FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Article 1. — Nom – statut – durée – siège

L'association, dite «Collège international de philosophie» ci-après dénommée «l'Association» est fondée en 1983, entre les adhérents aux présents statuts et régie par la loi du 1er juillet 1901 et par le décret du 16 août 1906.

Sa durée est illimitée.

Son siège social est situé à Paris. Il pourra être transféré en tout autre lieu par simple décision du conseil d'administration.

Article 2. — But et moyens d'action

L'Association a pour but de développer des recherches nouvelles et originales dans les domaines de la philosophie, de l'interscience et des arts et de promouvoir les échanges internationaux dans ces domaines.

Les moyens d'action privilégiés de l'Association sont l'organisation de séminaires et de programmes de recherche, de conférences, de colloques et de tables rondes.

L'Association peut mettre en œuvre d'autres moyens nécessaires à la poursuite de son but, comme la publication de bulletins, d'ouvrages, de périodiques, l'attribution de bourses de recherche, l'organisation d'expositions.

Article 3. — Composition

Peuvent adhérer à l'Association des personnes physiques ou morales exerçant des responsabilités ou ayant un intérêt répondant au but défini ci-dessus.

Toute demande d'adhésion est soumise par le bureau de l'Association au conseil d'administration qui statue à ce sujet.

L'Association est composée:

a) de membres fondateurs comprenant:

d'une part, l'État représenté par le ministère chargé de l'éducation nationale, le ministère chargé de la culture, le ministère chargé des affaires étrangères, le ministère chargé de la recherche,

d'autre part, des institutions comme: le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), la Cité des sciences et de l'industrie (CSI), la Maison des sciences de l'homme (MSH);

b) de membres actifs engagés à des degrés divers dans la poursuite d'activités correspondant au but de l'Association. Les membres fondateurs et les membres actifs versent une cotisation dont le montant annuel est fixé par le conseil d'administration;

c) de membres d'honneur, qui par leur action et leur compétence contribuent à la réalisation du but de l'Association. Les membres d'honneur sont dispensés du versement de la cotisation prévue ci-dessus.

Article 4. — Démission – retrait – exclusion

La qualité de membre se perd par:

- le décès pour les personnes physiques;
- la dissolution ou la liquidation pour les personnes morales;
- la démission donnée par lettre recommandée, adressée au Président;
- l'exclusion prononcée par le conseil d'administration pour non paiement de la cotisation ou pour motif grave; dans ce cas, le membre concerné peut être invité à fournir toute information à ce sujet.

II. ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Article 5. — Conseil d'administration

L'Association est administrée par un conseil d'administration composé pour moitié de représentants des membres fondateurs et, pour l'autre moitié, de personnalités qualifiées désignées par les premiers.

5.1. Sont membres de droit les représentants des membres fondateurs, soit:

- un représentant de la direction générale de la Recherche et de la Technologie au ministère chargé de la Recherche;
- un représentant de la direction de la Recherche et des Études doctorales au ministère chargé de l'Éducation nationale;
- un représentant de l'inspection générale de l'Éducation nationale,
- un représentant de la mission recherche au ministère chargé de la Culture,
- un représentant de la sous-direction Sciences humaines et sociales au ministère chargé des Affaires étrangères,
- un représentant du département Sciences de l'homme et de la société au CNRS,
- un représentant de la CSI,
- un représentant de la MSH.

5.2. Le mandat des administrateurs désignés par les représentants des membres fondateurs est de trois ans, renouvelable.

Au terme du premier mandat accompli dans le cadre des présents statuts, les administrateurs sont dorénavant désignés sur proposition du Président de l'assemblée collégiale définie à l'article 6 ci-dessous.

5.3. Chaque administrateur dispose d'une voix; en cas d'empêchement, il peut toutefois déléguer son pouvoir de vote à un autre administrateur.

Nul ne peut disposer de plus de trois voix.

Les administrateurs ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leur sont conférées.

Le Président de l'assemblée collégiale assiste aux séances du conseil, avec voix consultative.

5.4. Bureau

Le conseil d'administration élit en son sein pour une durée de trois ans renouvelable un bureau composé d'un président, d'un trésorier et d'un secrétaire.

Au terme de leur mandat, les membres du bureau restent en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs respectifs.

5.5. Fonctionnement

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par an, sur convocation de son président assortie d'un ordre du jour, et adressée au moins un mois avant la date de la réunion; il peut également se réunir de manière extraordinaire sur demande du quart des membres, adressée au président, avec un projet d'ordre du jour portant sur des questions spécifiques.

Il est tenu, par le secrétaire, un procès-verbal des séances, distribué aux administrateurs au plus tard dans les deux mois qui suivent la séance. Les procès-verbaux sont signés du secrétaire et du président.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés à l'exclusion des cas expressément prévus dans les présents statuts. En l'absence de majorité telle que définie ci-dessus, la voix du président est prépondérante.

La présence du quart au moins des membres du conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

5.6. Compétences

Les compétences du conseil d'administration sont notamment les suivantes:

- délibérer sur la politique générale de l'association;
- arrêter au plus tard le 31 décembre de l'année civile en cours le budget de l'exercice suivant;
- adopter le rapport d'activité et le bilan établis chaque année;
- arrêter les conditions de recrutement et de rémunération du personnel;
- approuver l'admission de nouveaux membres;
- désigner et mettre fin aux fonctions des Commissaires aux comptes,
- adopter le règlement intérieur;
- modifier les présents statuts, après consultation de l'assemblée générale;

- préparer les propositions à soumettre à l’assemblée générale;
- autoriser les opérations immobilières, les emprunts.

5.7. Pouvoirs du président

Le président convoque le conseil d’administration, arrête son ordre du jour et préside ses séances.

Le président ordonnance les dépenses, représente l’Association en justice et dans tous les actes de la vie civile. En cas d’empêchement, le président peut donner délégation dans des conditions fixées par le règlement intérieur.

Article 6. — Assemblée collégiale

L’assemblée collégiale définit et met en œuvre les recherches qui sont menées au sein de l’Association.

L’assemblée collégiale est composée des directeurs de programme.

Le nombre des directeurs de programme est fixé par le conseil d’administration.

Les directeurs de programme sont nommés, par le conseil d’administration, sur proposition de l’assemblée collégiale sortante, pour une durée non renouvelable fixée par le règlement intérieur.

Le président de l’assemblée collégiale est membre de l’assemblée collégiale. Il est nommé par le conseil d’administration sur proposition de l’assemblée collégiale, pour une durée fixée par le règlement intérieur.

Ses compétences et son fonctionnement sont précisés dans le règlement intérieur.

Article 7. — Conseil scientifique

Le conseil scientifique exprime un avis sur les orientations et sur l’ensemble des actions entreprises par l’Association. Il établit le bilan des travaux effectués et conduit une réflexion prospective. Il remet, chaque année, aux ministres chargés de l’Enseignement supérieur et de la Recherche, de l’Éducation nationale, de la Culture et de la Francophonie, et des Affaires étrangères, un rapport sur les activités scientifiques de l’Association.

Le conseil scientifique est composé de vingt-deux personnalités

qualifiées, dont un cinquième au moins sont de nationalité étrangère. Ces personnalités sont nommées par le ministre chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, après consultation du président de l'assemblée collégiale, et sur proposition respective, pour trois d'entre elles, des ministres chargés de l'Éducation nationale, de la Culture et de la Francophonie, et des Affaires étrangères.

Le mandat des membres du conseil scientifique est de trois ans, renouvelable une fois. Il est incompatible avec l'appartenance au conseil d'administration et à l'assemblée collégiale.

Le conseil scientifique se réunit aussi souvent que l'exige sa mission et au moins une fois par an.

Tout membre du conseil scientifique qui n'a pas assisté à deux réunions consécutives est considéré comme démissionnaire.

Le conseil scientifique élit en son sein son président.

Le président de l'assemblée collégiale assiste aux réunions du conseil scientifique.

Article 8. — Assemblée générale

L'assemblée générale de l'Association est composée de tous les membres visés à l'article 3. Chaque membre dispose d'une voix.

Le président et les membres du bureau de l'assemblée générale sont ceux du conseil d'administration.

Elle se réunit au moins une fois tous les deux ans, sur convocation du président assortie d'un ordre du jour.

Elle peut se réunir de manière extraordinaire, sur convocation du président, avec un ordre du jour spécifique, à la demande du quart au moins de ses membres.

Les convocations sont adressées au moins un mois à l'avance.

L'ordre du jour est arrêté par le président sur proposition du conseil d'administration.

Nul ne peut se faire représenter à l'assemblée générale avec voix délibérative autrement que par un mandataire lui-même membre de l'association. Chaque membre de l'assemblée a une voix et au plus trois voix supplémentaires de membres qu'il représente.

L'assemblée générale est présidée par le président, ou à défaut par un membre du bureau.

L'assemblée générale ne délibère valablement que lorsque le quart de

ses membres est présent ou représenté.

Elle délibère à la majorité simple.

Elle a une fonction consultative.

Elle délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et définit la politique générale de l'Association.

Elle entend les rapports sur la gestion du conseil d'administration et sur la situation financière et morale de l'Association.

Elle examine, discute et, s'il y a lieu, approuve les comptes des exercices précédents.

III. BUDGET ET MOYENS

Article 9. — Ressources

Les ressources de l'Association comprennent:

- les cotisations des membres actifs;
- les subventions de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics;
- le revenu de ses biens;
- les rétributions perçues pour services rendus;
- d'une manière générale, toute autre ressource dont elle peut également disposer, le cas échéant, avec l'agrément, s'il y a lieu de l'autorité compétente.

Article 10. — Budget

Le budget annuel, adopté par le conseil d'administration, inclut l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses prévues pour l'exercice qui commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de l'année.

Le budget présenté au conseil d'administration au moins un mois avant la fin de l'année en cours, fixe le montant des crédits destinés à la réalisation des objectifs spécifiques de l'Association en présentant un équilibre des recettes et des dépenses.

Article 11. — Personnel

Le personnel de l'Association comprend les agents recrutés par ses soins ainsi que des agents de l'État, des collectivités locales ou des établissements publics mis à disposition ou détachés par ces derniers conformément à leurs statuts et aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

IV – DISPOSITIONS DIVERSES

Article 12. — Règlement intérieur

Le conseil d'administration peut adopter un règlement intérieur. Celui-ci précise notamment les modalités de fonctionnement des instances délibératives et consultatives de l'Association.

Article 13. — Commissaire du Gouvernement

Un commissaire du Gouvernement est nommé auprès de l'Association par le ministre chargé de la Recherche. Le commissaire du Gouvernement participe à toutes les réunions des instances de décision et d'administration de l'Association. Il a le droit de suspendre dans un délai de huit jours, l'exécution de toute délibération de l'assemblée générale et du conseil d'administration pour en référer au ministre chargé de la Recherche.

V – MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

Article 14

Les statuts peuvent être modifiés par le conseil d'administration après avis de l'assemblée générale. Les propositions de modifications sont inscrites à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration; celui-ci doit être envoyé à tous les membres du conseil d'administration au moins

quinze jours à l'avance.

Le conseil d'administration doit se composer du quart au moins des membres en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, le conseil d'administration est convoqué de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle, et, cette fois, il peut valablement délibérer, quel que soit le nombre de membres présents. Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

Article 15

Le conseil d'administration, appelé à se prononcer sur la dissolution de l'Association et convoqué spécialement à cet effet, dans les conditions prévues à l'article précédent, doit comprendre, au moins, la moitié plus un des membres en exercice.

Si cette proportion n'est pas atteinte, le conseil d'administration est convoqué de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle, et, cette fois, il peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents. Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

En cas de dissolution, le conseil d'administration désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association.

Association Collège international de philosophie

Règlement intérieur

Article 1 – Assemblée Collégiale

1.1. Composition et renouvellement

L'assemblée collégiale est composée des directeurs de programme.

Le nombre des directeurs de programme est fixé par le conseil d'administration.

Les directeurs de programme sont nommés, par le conseil d'administration, sur proposition de l'assemblée collégiale sortante, pour une durée de six ans non renouvelable.

Le renouvellement de l'assemblée collégiale se fait par moitié tous les trois ans.

1.2. Compétences et fonctionnement

L'assemblée collégiale définit et met en œuvre les recherches qui sont menées au sein du Collège international de philosophie.

Il lui revient notamment de procéder, chaque semestre, au choix des séminaires et des colloques qui ont lieu au sein du Collège international de philosophie.

Les décisions de l'assemblée collégiale doivent, d'une part, s'inscrire dans le cadre des limites financières et des orientations générales fixées par le conseil d'administration et, d'autre part, prendre en considération les avis exprimés par le conseil scientifique.

Les activités engagées par l'assemblée collégiale font l'objet d'un examen périodique de la part du conseil d'administration et du conseil scientifique.

L'assemblée collégiale peut constituer en son sein des commissions de travail.

1.3. Présidence de l'assemblée collégiale

Le président de l'assemblée collégiale est nommé, parmi les directeurs de programme en exercice, pour une durée de trois ans renouvelable, par le conseil d'administration, sur proposition de l'assemblée collégiale.

La proposition de l'assemblée collégiale résulte d'une élection qui se fait à la majorité absolue des votants au premier tour, à la majorité relative au second tour.

Dans l'hypothèse où le président de l'assemblée collégiale ne va pas jusqu'au terme de son mandat, le conseil nomme, sur proposition de l'assemblée collégiale, son successeur pour terminer le mandat qui s'est interrompu.

En cas d'absence supérieure à quinze jours, le président de l'assemblée collégiale délègue ses fonctions à un membre du conseil choisi par lui.

1.4. Conseil de l'assemblée collégiale

Le président de l'assemblée collégiale choisit au minimum six membres de l'assemblée collégiale qui constituent avec lui le conseil de l'assemblée collégiale. Les membres de ce conseil sont choisis pour une durée de un an renouvelable. Dans l'hypothèse où l'un de ces membres ne va pas jusqu'au terme de son mandat, le président de l'assemblée collégiale désigne son successeur pour terminer le mandat qui s'est interrompu.

Le président de l'assemblée collégiale convoque et préside les réunions de l'assemblée collégiale.

Le président de l'assemblée collégiale coordonne les travaux de l'assemblée collégiale.

1.5. Réunions de l'assemblée collégiale

Le président de l'assemblée collégiale convoque et préside les réunions de l'assemblée collégiale.

Elle se réunit en séance plénière au moins une fois tous les quatre mois.

L'assemblée collégiale est convoquée si un quart au moins de ses membres en font la demande écrite auprès de son président.

Le quorum est fixé à la moitié des membres de l'assemblée collégiale. Les membres résidant à l'étranger ne sont pas pris en compte dans la définition du quorum.

Tout membre de l'assemblée collégiale peut donner une procuration écrite à un autre membre de celle-ci. Un membre de l'assemblée collégiale

ne peut pas recevoir plus d'une procuration.

Les décisions de l'assemblée collégiale sont prises à la majorité simple des votants. En cas de partage des voix, la voix du président de l'assemblée collégiale est prépondérante.

1.6.

Les membres de l'assemblée collégiale et du Conseil peuvent bénéficier du remboursement des frais de déplacement entraînés par les réunions de ces instances dans des conditions qui sont arrêtées par le conseil d'administration.

Article 2. — Administrateur et cellule administrative

Le président du conseil d'administration nomme un administrateur et des assistants qui constituent la cellule administrative du Collège international de philosophie.

La cellule administrative est placée sous l'autorité du président du conseil d'administration.

Elle assure l'exécution sur un plan administratif et logistique des activités de recherche définies et mises en œuvre par l'assemblée collégiale, en liaison étroite avec son président.

La cellule administrative fonctionne dans les locaux mis à la disposition du Collège international de philosophie.

Article 3. — Délégué général du conseil d'administration

Le conseil d'administration peut, sur proposition de son président, désigner un délégué général. Celui-ci conduit la mise en œuvre des directives du président.

Le président peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs au délégué général, s'il y a lieu, avec l'accord du conseil d'administration. Le délégué général rend compte au président des dispositions prises dans le cadre des compétences qui lui sont consenties.

Documents publics de 1982 sur le Collège international de philosophie

- *Le Centre d'Etudes des Systèmes et des Technologies Avancées: (CESTA): Rapport à M. le Premier ministre*, par Joël de Rosnay, Janvier 1982, p. 93. Voir annexe n° 1: "Collège philosophique de Paris".

- *Colloque national: Recherche et Technologie. Actes de la journée "Recherche, technologie, création"*, 9 janvier 1982. Ministère de la Culture, Ministère de la Recherche et de la Technologie, p. 16 et p. 19: "Collège de philosophie... lieu einsteinien de l'interscience".

- *Les sciences de l'homme et de la société. Analyse et propositions pour une politique nouvelle*. Rapport remis par Maurice Godelier. Ministère de la Recherche et de l'Industrie, juin 1982. Voir le rapport sur les disciplines philosophiques (Maurice Caveing), p. 548: "C'est pourquoi nous soutenons la proposition de création d'un *Collège philosophique inter-science*. Une telle institution, d'enseignement et de recherche à la fois, donnerait la priorité à l'étude des intersections qui ne sont pas légitimées actuellement dans le champ théorique institutionnel."

Sigles utilisés

ASSAG	Association pour l'étude des assassinats par gaz sous le régime national-socialiste
CASL	Centre d'analyse et de sociologie des langages
CESTA	Centre d'études des systèmes et des technologies avancées
CIDRAC	Centre international de documentation, de recherche et d'action communautaire
CREA	Centre de recherche en épistémologie appliquée
FIEALC	Fédération internationale des études de l'Amérique latine et de la Caraïbe
GREPH	Groupe de recherches sur l'enseignement philosophique
IPP	Institut polytechnique de philosophie
MEN	Ministère de l'Éducation nationale
MRT	Ministère de la Recherche et de la Technologie; (E) Education nationale
PSR	Programme de séminaire et de recherches

Sommaire

Avant-propos

PREMIERE PARTIE: IDEE REGULATRICE

Protocole

Titres

- I. Philosophie
- II. Interscience et limitrophie
 - 1. Performativité.
 - 2. Au-delà de l'interdisciplinarité
 - a) Limitrophie «externe»
 - b) Limitrophie «interne».
- III. La dimension collégiale et internationale
- IV. Recherche et formation a la recherche

DEUXIEME PARTIE: CONSTITUTION

Activités du Collège

Rythmes de la recherche et attribution des titres

- I. Formation a la recherche
- II. Doctorat du Collège international de philosophie

Structures techniques du Collège

Le Collège proprement dit

- I. Statut
- II. Composition et installation
 - 1. Le Collège provisoire
 - 2. Le Conseil de réflexion
 - 3. La Constitution du Collège
 - 4. La Commission de la recherche

Contrats d'association

TROISIEME PARTIE: PROJECTIONS

Modes d'emploi, par François Châtelet

Coups d'envoi, par Jacques Derrida

Table analytique

Réseaux, par Jean-Pierre Faye

Table analytique

Dénouements, par Dominique Lecourt

Annexe I: Points de repère

Jacques Derrida: *L'autre nom du Collège* (Allocution prononcée en février 1995, au cours de la cérémonie commémorant le dixième anniversaire de la fondation du Collège international de philosophie)

Michel Deguy (Allocution prononcée au terme de son mandat de Président de l'Assemblée collégiale, en juin 1992)

Jean-François Lyotard (Allocution prononcée le 26 février 1997, à l'occasion du lancement des nouvelles collections du Collège aux PUF.

Annexe II: Documents

Statuts de l'Association Collège international de philosophie

Association Collège international de philosophie — Règlement intérieur.

Documents publics de 1982 sur le Collège

Sigles utilisés

Paris, date probable, 1982.